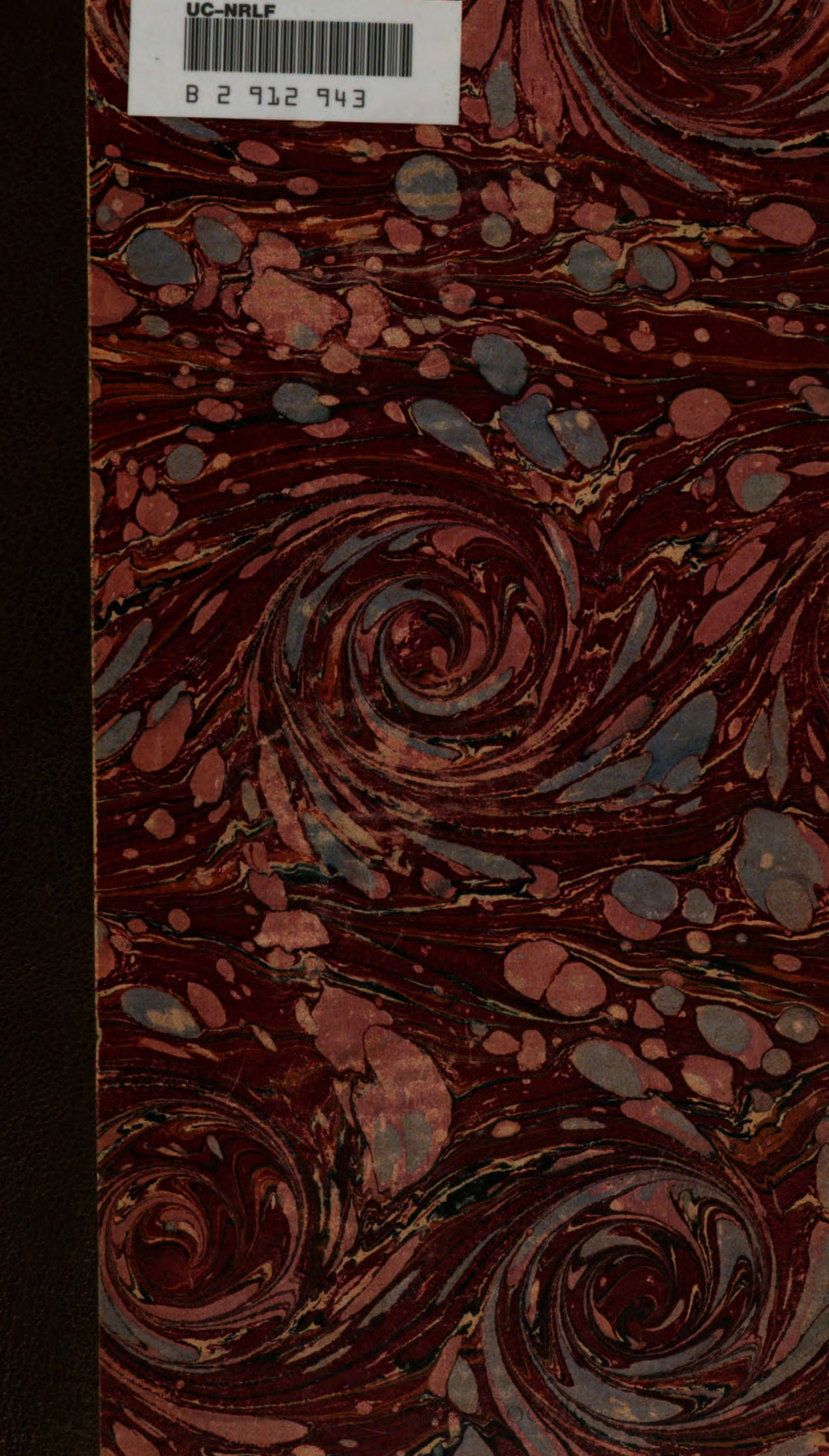
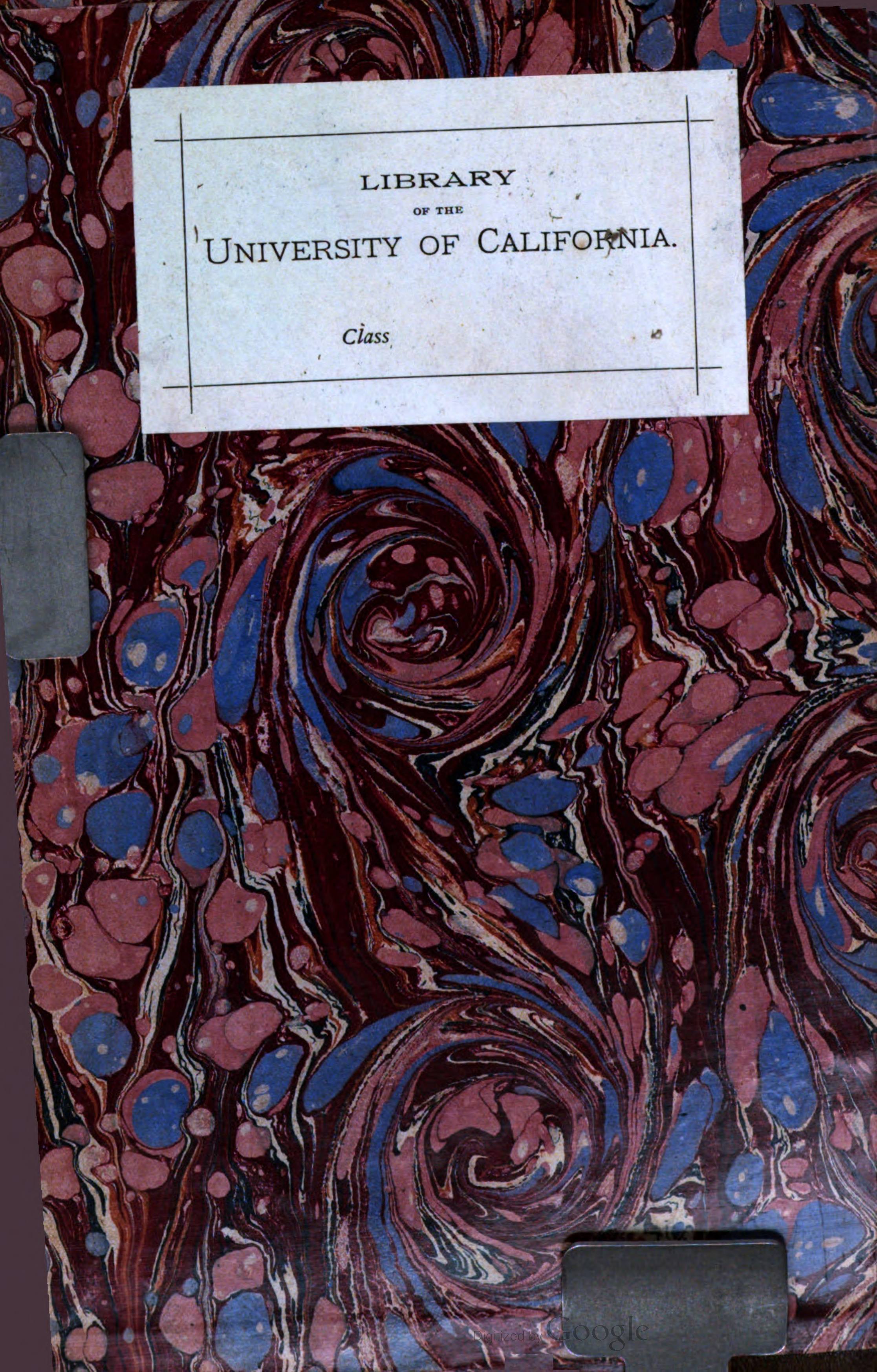
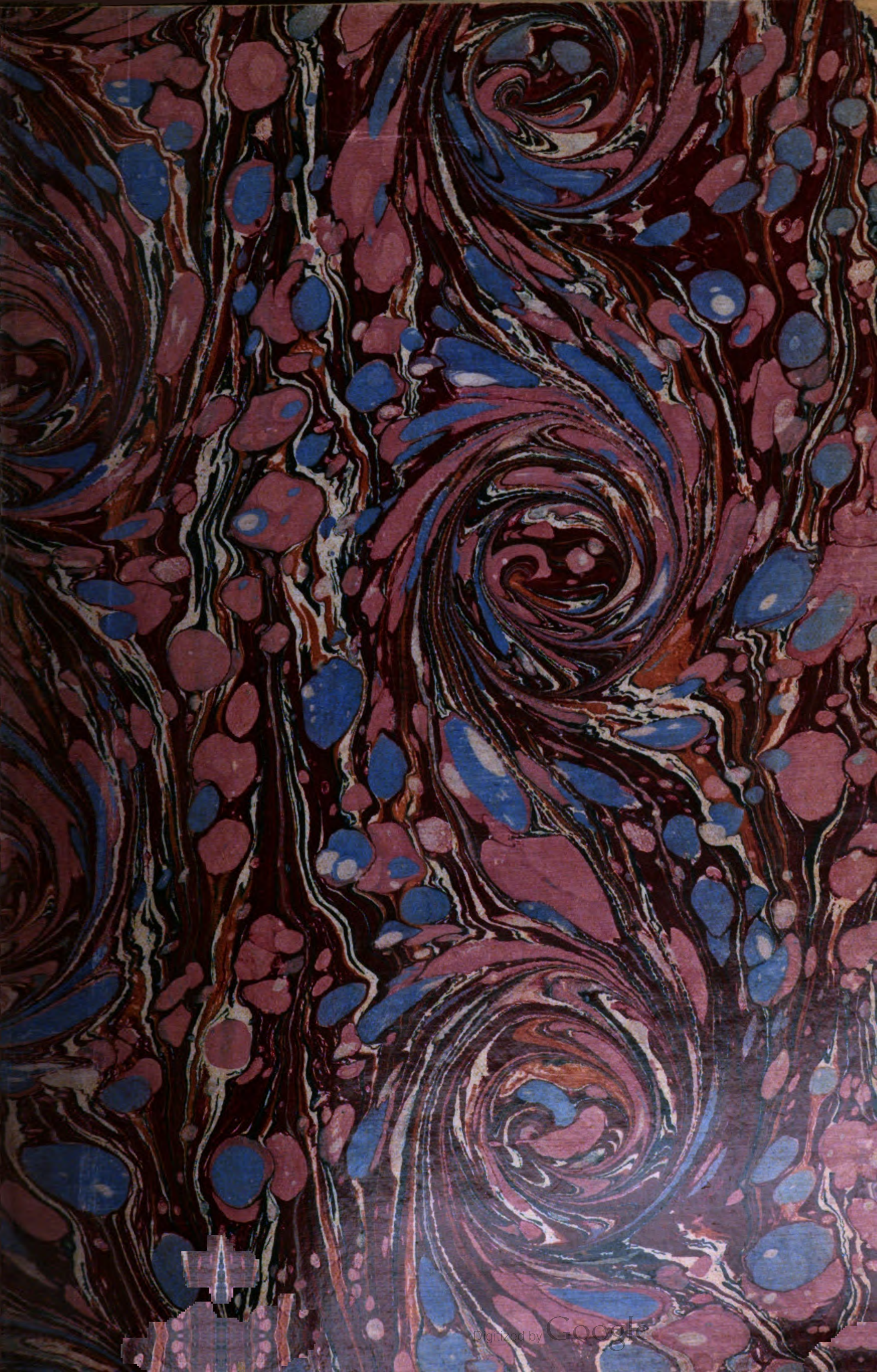



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

19[E] ANNÉE — 1892



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1892

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

19[e] ANNÉE — 1892



A PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Voltaire, 9
1892

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande,

Vu l'avis favorable du Comité des travaux historiques et scientifiques (Section d'histoire et de philologie),

Vu les avis favorables du Préfet de la Seine et du Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

Art. 1er.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait à Paris, le 14 janvier 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

STATUTS

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

Article 1er.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France a pour but la publication de mémoires et de documents sur l'histoire, les monuments et la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Article 2.

La Société a son siège à Paris.

Article 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil d'administration à la suite d'une demande du candidat, appuyée par deux membres de la Société.

Article 4.

Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président;
2° Un vice-président;
3° Un trésorier;
4° Un secrétaire-archiviste.

Ce Bureau est élu par le Conseil d'administration dans la première séance qui suit l'Assemblée générale annuelle. Son Président exerce également la présidence des Assemblées générales et du Conseil.

Les Comités de publication et des fonds sont nommés à la même date et par le Conseil.

Article 5.

La Société se réunit une fois par an en Assemblée générale ordinaire. Le Conseil peut la convoquer extraordinairement toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans les Assemblées générales, le Président de la Société est assisté des membres du Bureau.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 6.

L'Assemblée générale annuelle nomme les membres du Conseil d'administration.

Elle entend les rapports présentés au nom du Conseil et relatifs à l'état des travaux et de la situation financière.

D'après les indications qui lui sont soumises par le Conseil, elle arrête l'état des prévisions en recettes et en dépenses.

Elle approuve les comptes dont le détail lui est présenté.

Elle délibère sur les acceptations de dons et legs, sur les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux à long terme.

Article 7.

Le Conseil d'administration se compose de quarante-huit membres.

Il est renouvelé tous les ans par quart.

Il est assisté dans sa gestion par les Comités de publication et des fonds.

Les procès-verbaux de ses séances sont signés du Président et du Secrétaire.

Article 8.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations de ses membres fixées à quinze francs au minimum et rachetables par le versement d'un capital de cent cinquante francs ; — 2° du produit de la vente de ses publications ; — 3° des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ; — 4° des subventions qui pourraient lui être accordées ; — 5° du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement ; — 6° du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 9.

Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 o/o sur l'État ou en obligations nominatives des Compagnies de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Article 10.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 11.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 12.

En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, à un ou plusieurs établissements

analogues et reconnus d'utilité publique. Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 13.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et soumis à l'approbation de l'Autorité préfectorale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1er. Le Président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 2. Le Conseil d'administration est nommé à la majorité des membres présents de l'Assemblée générale.

Art. 3. Le Conseil d'administration se réunit le second mardi de chaque mois pour statuer sur les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société peuvent assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 4. Le Comité des fonds est composé de quatre membres; il rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration.

Art. 5. Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 6. Toutes les décisions du Conseil d'administration et des Comités sont prises à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Art. 7. Un secrétaire-adjoint, désigné chaque année par le Conseil d'administration, seconde et, en cas de besoin, supplée le Secrétaire de la Société.

Art. 8. Toutes les ressources de la Société sont affectées à des publications auxquelles ont droit tous les membres de la Société.

Art. 9. La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 10. Les auteurs peuvent faire exécuter à leurs frais des tirages à part des travaux insérés dans le *Recueil* de la Société.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ne peuvent être mis en vente. »



Art. 11. Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 12. Il est tiré, chaque année, sur grand papier, un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1892.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 8 des Statuts (4 du Règlement), avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

ALLEMAGNE (Henri D'), [807], archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal; rue des Mathurins, 30.

AMIEL (Paul), [278]; à la Banque de France.

ANDRÉ (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue La Boétie, 49.

ANISSON-DUPERRON, [854], ancien député; avenue Hoche, 13.

ANSART (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

ARCHDEACON (Edmond), [264], agent de change honoraire; avenue des Champs-Élysées, 15.

Archives départementales de l'Oise, [751]; à Beauvais (Oise).

Archives départementales de la Seine, [858]; quai Henri IV, 30.

Archives départementales de Seine-et-Oise, [849]; à Versailles (Seine-et-Oise).

ASHER et Cie, [360], libraires; à Berlin.

AUBERT (Félix), [723], avocat, archiviste-paléographe; rue de l'Épinette, 11, à Saint-Mandé (Seine).

AUBRY-VITET (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 9.

AUDIFFRET-PASQUIER (duc D'), [584], de l'Académie française, sénateur; rue Fresnel, 23.

AUGIER (Adrien), [733], juge au tribunal; à Coulommiers (Seine-et-Marne).

AUMALE (duc D'), [199], de l'Académie française; au château de Chantilly, à Chantilly (Oise).

AUNAY (Alfred D'), [334]; rue Boursault, 47.

AVAIZE (Amédée D'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

BABEAU (Albert), [552], correspondant de l'Institut; à Troyes (Aube).

BABINET (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], ancien auditeur au Conseil d'État ; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Baillieu (Alexandre), [874], libraire; quai des Grands-Augustins, 43.

†Bailly (A.-N.-L.), [548].

Bamberger (Henri), [881]; Rond-Point des Champs-Élysées, 14.

Bapst (Germain), [619]; rue d'Antin, 6.

Barbier d'Aucourt (comte), [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barroux (Marius), [784], archiviste adjoint de la Seine; quai Henri IV, 30.

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou, 9.

Baudouin (Henri), [379]; rue Royale, 8.

Baumgart (Émile), [142], administrateur de la Manufacture nationale de porcelaine; à Sèvres (Seine-et-Oise).

Beaurepaire (Edmond), [862]; rue d'Offémont, 1 *bis*.

Béclard (Léon), [829], secrétaire d'ambassade; boulevard Malesherbes, 10.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard Sébastopol, 16.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe, maître de conférences à l'École des Hautes-Études; rue de Condé, 9.

Benoist (Louis), [782], sénateur, notaire honoraire, président du conseil général de Seine-et-Marne; rue Leverrier, 21.

Bernard (l'abbé Eugène), [614]; rue Gay-Lussac, 5.

Bernois (l'abbé C.), [806]; curé de Cravant, par Baugency (Loiret).

Bertier de Sauvigny (comte Albert de), [820]; avenue Montaigne, 43.

Bertin (Georges), [766]; rue Ballu, 11 *bis*.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; rue de Monceau, 51.

Bertrand (Pierre), [871]; boulevard Arago, 51.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [636]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bibliothèque de la ville de Corbeil, [781]; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, [693]; rue Bonaparte, 14.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au Palais de l'Institut.

Bibliothèque du Ministère des Finances, [841]; rue de Rivoli.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque administrative de

la Préfecture de la Seine, [777]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard de Rothschild, [681]; avenue de Friedland, 38.

Bibliothèque du Sénat, [764]; au Palais du Luxembourg.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque de la Ville de Versailles, [292]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au ministère des Finances; rue des SS.-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de Surêne, 5.

Binder (Maurice), [800], conseiller municipal de Paris; avenue des Champs-Élysées, 102.

Biollay (Léon), [394]; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-maître à la Cour des comptes; rue de Naples, 46.

Blache (docteur), [873]; rue de Surêne, 5.

Blanche (Alfred), [709], ancien président de la Commission de publication de l'histoire de Paris à la Préfecture de la Seine; rue Daru, 5.

Boeswillwald (Émile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], membre de l'Institut; boulevard Saint-Germain, 174.

Bonaparte (prince Roland), [891], Cours-la-Reine, 22.

Bonnardot (François), [314], sous-inspecteur du service historique de la Ville de Paris; rue des Plantes, 72.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de Rennes, 62.

Bonnault d'Houet (baron Xavier de), [810], archiviste-paléographe; place du Château, à Compiègne (Oise).

Boselli (Paul), [869]; avenue Montaigne, 30.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Pontoise (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; avenue de l'Alma, 8.

†Bourge (Gaston de), [200].

Bournon (Fernand), [476], archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.

Boutmy (Émile), [11], membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue Saint-Guillaume, 27.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue d'Angivillier, 39, à Versailles (Seine-et-Oise).

Brault (Robert), [760], notaire; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Brenot (P.), [853]; rue Auber, 10.

Briey (comtesse de), [861]; avenue Montaigne, 45.

Brinquant (Louis), [852]; rue d'Astorg, 29 *bis*.

Brisset (l'abbé), [731], curé de Saint-Augustin; avenue Portalis, 8.

Brœlemann (Georges), [656]; boulevard Malesherbes, 52.

Broglie (duc de), [124], de l'Académie française; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue du Bac, 116.

Bruel (Alexandre), [146], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Stanislas, 6.

Buche (Henri), [712], avocat; rue de Courcelles, 47.

Budé (Eugène de), [772]; Grand'-rue, 39, à Genève (Suisse).

Bunel [819], architecte de la Préfecture de Police; rue du Rocher, 67.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; boulevard de Courcelles, 112.

Carbonnier (Jacques-Paulin-Charles), [816]; rue de Paradis, 51.

Carié (Paul), [229]; rue Murillo, 4.

Cauville (Paul de), [827], sénateur; château des Tourelles, par Evry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

Céard (Henri), [728], sous-bibliothécaire de la ville de Paris; rue du Trésor, 10.

Cercle de l'Union Artistique, [634]; rue Boissy-d'Anglas, 5.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 105.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; rue Jean-Goujon, 29.

Champeaux (de), [598]; rue de Verneuil, 31.

Champion (Honoré), [523], libraire; quai Voltaire, 9.

Chandenier (Félix), [746]; rue Morand, 8.

Chapotin (le R. P.), [418], des Frères Prêcheurs; rue du Bac, 94.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Furstenberg, 4.

Charavay (Eugène), [745]; rue du Faubourg-Poissonnière, 34.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chatel (Eugène), [304], archiviste honoraire du Calvados; rue Vavin, 5.

Chazal (Léon), [550], ancien caissier-payeur central du Trésor; boulevard Saint-Michel, 37.

Chéron (Jules), [730]; à Lardy (Seine-et-Oise).

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Gap (Hautes-Alpes).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller-maître à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chévrier (Maurice), [657], attaché au ministère des Affaires Étrangères; rue Jacob, 35.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire; rue de Londres, 29.

Claretie (Jules), [754], de l'Académie française, administrateur de la Comédie-Française; rue de Douai, 10.

Cochin (Henry), [790]; château du Wetz, à St-Pierre-Brouck, par Bourbourg (Nord).

Cocteau (Albert), [883], notaire; boulevard Saint-Germain, 242.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Halévy, 6.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine ; rue d'Arcole, 11.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, inspecteur général des édifices diocésains ; rue de Courcelles, 14.

Coüard-Luys (Émile), [831], archiviste de Seine-et-Oise; à Versailles (Seine-et-Oise).

Couderc (Camille), [828], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale ; quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.

Courajod (Louis), [18], conservateur-adjoint au Musée du Louvre; rue Vital, 43.

Courbet (Ernest), [170], receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (baron de), [838], ancien ambassadeur, sénateur ; boulevard Montparnasse, 10.

Courcel (Georges de), [617]; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397]; rue de Vaugirard, 20.

Cousin (Jules), [19], conservateur de la Bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris; place des Vosges, 5.

Coyecque (Ernest), [770], archiviste aux Archives de la Seine; rue Michel-Bizot, 104.

Cramail (Alfred), [628]; rue de Berry, 50.

Crèvecœur (Robert Saint-John de), [783]; rue de Longchamp, 120.

Curzon (Henri de), [684], archiviste aux Archives nationales ; rue de la Planche, 7.

Dacier (Edme), [275]; rue Le Chapelais, 12.

Da Cunha (Arthur), [876]; ingénieur des arts et manufactures; rue Meissonier, 3.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce; rue de Castellane, 4.

Daloz (Eugène), [857]; avenue Kléber, 47.

Damonville (Edmond), [855]; place Dauphine, 15.

Darblay (Aymé), [856]; rue de Rivoli, 156.

Darcel (Alfred), [456], directeur du Musée de Cluny ; au Musée de Cluny.

Daudet (Ernest), [797]; avenue Marceau, 48.

Davanne (Maurice), [618], bibliothécaire à la bibliothèque Ste-Geneviève ; rue des Petits-Champs, 82.

Delaborde (vicomte), [20], archiviste aux Archives nationales; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 103.

Delagarde (Émile), [697]; rue de Courcelles, 10, et au château d'Écuiry, par Septmonts (Aisne).

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire, ancien président du Cercle de la Librairie; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delessert (Mme Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur gé-

néral de la Bibliothèque nationale; rue des Petits-Champs, 8.

DELTEIL (Émile), [593], sous-chef de bureau honoraire au ministère des Postes et Télégraphes; place Dauphine, 14.

DELZANT (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 40.

DEMOLE-ADOR (Isaac), [801]; rue François Ier, 6.

DENIFLE (le R. P. Henri), [822], des Frères Prêcheurs, sous-archiviste du Vatican; au palais du Vatican, à Rome (Italie).

DENIS DE HANSY, [590], conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes; rue Beautreillis, 6.

DEPOIN (Joseph), [477]; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

DEROY (Léon), [759], avocat à la Cour d'appel; rue du 4 Septembre, 19.

DESJARDINS (Gustave), [24], chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Fleurus, 26.

*DESTAILLEUR (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 *bis*.

DEVILLE (Albert), [747], chef de division à la préfecture de la Seine; rue de Pontoise, 7.

DIGUIÈRES (Victor DES), [799]; château de Sévigné, par Argentan (Orne).

DION (A. DE), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

DOBY (l'abbé Auguste), [666], 1er vicaire à Sainte-Élisabeth; rue Meslay, 25.

DOREZ (Léon), [840], membre de l'École française de Rome; au palais Farnèse, à Rome.

DOUBLAT (Madame), [859]; rue de Rivoli, 214.

DOUCET (J.), [725]; rue de la Ville-l'Évêque, 27.

DROUARD, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

DRUMONT (Édouard), [640], publiciste; rue de l'Université, 157 *bis*.

DUBOST (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

DU CAMP (Maxime), [132], de l'Académie Française; boulevard Haussmann, 82.

DUCLOS (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

DUFOUR (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

DUFOUR (Théophile), [115], directeur des archives et de la bibliothèque de Genève; boulevard des Tranchées, 39, à Genève (Suisse).

DUFOUR (l'abbé Valentin), [30]; rue Saint-Dominique, 89.

DUFOURMANTELLE (Charles), [524]; ancien archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

DULAU (A.-B.), [868], libraire; Soho Square, 37, à Londres (Angleterre).

DULAURIER (Augustin), [845]; rue de Grenelle, 109.

DUPLESSIS (Georges), [32], membre de l'Institut, conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue du Cherche-Midi, 17.

DUPLOMB (Charles), [571], chef de

bureau au ministère de la Marine et des colonies; rue de Chaillot, 59.

DUPUIS, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval (Oise).

DUPUY (Ch.), [567], architecte de la Banque de France; rue de Lauriston, 82.

DURRIEU (Paul), [842], conservateur-adjoint des peintures au Musée du Louvre; rue Saint-Simon, 2.

DURUFLÉ (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

DURUY (Victor), [34], de l'Académie Française; rue de Médicis, 5.

DU SEIGNEUR (Maurice), [796], architecte; quai de Béthune, 26.

DUTILLEUL (Charles), [714], agent de change; chaussée d'Antin, 68.

DUVAL (Edmond), [785], directeur du Mont-de-Piété; rue Le Goff, 9.

DUVAL (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine, conseiller municipal; rue de Beaune, 1.

†EGGER (Émile), [35].

EGUERRE (l'abbé), [872]; curé de Villejuif (Seine).

EMMANUEL (le R. P.), [830], des Frères Mineurs Capucins; rue Haute-Roche, 9, à Nantes (Loire-Inférieure).

†ENGEL-DOLLFUS (Frédéric), [344].

ENGEL-DOLLFUS (Mme Vve), [741]; rue de Marignan, 29.

ESPINE (comte DE L'), [665]; boulevard Saint-Germain, 173.

FABRE (Marc), [575], notaire honoraire, ancien adjoint au Maire du IIe arrondissement de Paris; place du Palais-Bourbon, 3.

FAGNIEZ (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

FAGNIEZ (Gustave), [37]; rue de Paris, 69, à Meudon (Seine-et-Oise).

FAUCOU (Lucien), [727], conservateur-adjoint à la bibliothèque de la ville de Paris, directeur de l'*Intermédiaire;* rue Saint-Jacques, 223.

FAUVAGE (Eugène), [214]; avenue du Maine, 19.

FÉRET (l'abbé), [672], curé de St-Maurice; à Charenton (Seine).

FEULARD (Dr Henri), [795], ancien interne des hôpitaux, chef de clinique à l'hôpital St-Louis; rue Saint-Georges, 20.

FICHOT (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.

FIRINO (Roger), [836]; rue de Téhéran, 24.

FLACH (Jacques), [631], professeur au Collège de France; rue de Berlin, 37.

FLAMARE (Henri DE), [131], archiviste de la Nièvre; à Nevers (Nièvre).

FLEURY (Prosper-Paul, marquis DE), [757], ancien préfet et ancien maire de Crépy; à Crépy-en-Valois (Oise).

FOURNEL (Victor), [740]; rue du Cherche-Midi, 64.

FRANKLIN (Alfred), [107], administrateur de la Bibliothèque Mazarine; au palais de l'Institut, quai Conti, 23.

FRÉVILLE (Marcel DE), [306], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Cassette, 12.

Fuchs (Adalbert de), [533], conseiller au ministère des affaires étrangères Austro-Hongrois; à Vienne (Autriche).

Fustier (Gustave), [623]; rue Saint-Placide, 37.

Galais (Alphonse-G.), [775]; boulevard Haussmann, 87.

Gannal (docteur), [750]; rue de Seine, 6.

Gardissal (Félix), [512], avocat; rue de la Victoire, 65.

Garnier (Édouard), [164]; rue Saint-Denis, 19 *bis*, à Boulogne (Seine).

Garnier (L.-R.), [834]; rue de Sèvres, 20, à Boulogne (Seine).

Gauthier (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier (Joseph), [277]; rue Ducis, 13, à Versailles (Seine-et-Oise).

Gazier (Augustin), [611], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris; rue Claude-Bernard, 61.

Geneste (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

Gérard (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

Gerbaux (Fernand), [863], archiviste aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 74.

Germain (Henri), [263], député de l'Ain, membre de l'Institut; rue du Faubourg-S.-Honoré, 89.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giry (Arthur), [42], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue des Chartreux, 4.

Goldschmidt (Léopold), [888]; rue Rembrandt, 19.

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Gradis (Raoul), [860]; rue Freycinet, 5.

Gramont d'Aster (comtesse de), [880]; avenue de l'Alma, 68.

Granjux (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

Gravier (Léopold), [573], secrétaire général de la préfecture du Rhône; à Lyon (Rhône).

Grodet, [813]; boulevard de Clichy, 126.

Grollier (comte Charles de), [890]; rue Godot-de-Mauroy, 28.

Grouchy (vicomte de), [534], ministre plénipotentiaire; avenue Montaigne, 29.

Groux (l'abbé), [357], chanoine-archiprêtre de la cathédrale de Versailles; rue de Satory, 39, à Versailles.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; avenue de Clichy, 13.

Gueroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (J.-J.), [45]; rue d'Hauteville, 1.

Guilhiermoz (Paul), [689], archiviste-paléographe; quai Voltaire, 5.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, directeur de l'Académie nationale des Beaux-Arts à Rome; villa Médicis.

Guillaume (Joseph), [865], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque Mazarine; avenue de Villars, 15.

HAHN (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

HALPHEN (Eugène), [151]; avenue Henri-Martin, 69.

HANOTAUX (Gabriel), [690], ancien député, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères; boulevard Saint-Germain, 258.

HARTMANN (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

HARTMANN (Georges), [851]; rue du Renard, 34.

HAURÉAU (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Imprimerie nationale; rue du Buis, 1 (Auteuil-Paris).

HAVARD (Henri), [722]; rue Fénelon, 13.

HAVET (Julien), [226], archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Sèze, 6.

HEINE (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

HEISS (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; à Aulnay, par Châtenay (Seine).

HÉLUIS (Émile), [607]; rue François Ier, 41.

HENROTTE (François), [388]; rue de Clichy, 12.

HÉRARD, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

HEREDIA (Severiano DE), [516], ancien député; rue de Courcelles, 177.

HERVIEUX (Léopold), [743]; rue du Faubourg-Poissonnière, 62.

HIMLY (Auguste), [189], membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

HOCHE, [737]; avenue Marceau, 31.

HOCHEREAU, [695], conservateur du plan de Paris; rue Larmeroux, 23, à Vanves (Seine).

HUET (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Vaugirard, 23.

HUGO (comte Léopold), [421], chef de bureau au ministère des Travaux publics; rue des Saints-Pères, 14.

HUMBERT (Jules), [333]; bureau du secrétariat général au ministère des Finances, rue de Rivoli.

HUSSON (Henry), [803]; rue Nouvelle, 13.

IMARD, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

IMBAULT, [295], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSIGNAC, marquis D'), [585]; rue Bayard, 11.

IMÉCOURT (Stanislas DE VASSIGNAC, comte D'), [454]; rue Marbeuf, 9.

JACOB, [299], archiviste de la Meuse; place Saint-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

JACOB (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 26.

JACOB (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 26.

JACQUEMIN (Eugène), [402]; boulevard Beauséjour, 55.

JAMAIN (Joseph), [166], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue du Faubourg-St-Honoré, 52.

Jobbé-Duval (Émile), [802], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue du Pré-aux-Clercs, 9.

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Kaulek (Jean), [671], sous-directeur adjoint au ministère des Affaires étrangères; rue Michelet, 1.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Kœnig (l'abbé), [679], 1er vicaire à Saint-Eustache; impasse Saint-Eustache, 4.

†Labitte (Adolphe), [129].

Laborde (marquis de), [52], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; quai d'Orsay, 25.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député, membre de l'Institut; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

La Caille, [738], ancien magistrat; boulevard Malesherbes, 50.

Lacan (Gustave), [498], secrétaire général adjoint du chemin de fer du Nord; rue de Provence, 43.

Lacombe (Paul), [553]; rue de Moscou, 5.

Lafenestre (Georges), [165], conservateur des peintures au Musée du Louvre; rue Jacob, 23.

La Guère (comte Alphonse de), [616]; rue de la Grosse-Armée, 1, à Bourges (Cher).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue Pelouze, 7.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], membre de la Société d'économie politique; rue des Beaux-Arts, 5.

Lambert de Sainte-Croix (Alexandre), [846]; boulevard de Courcelles, 34.

La Morinerie (baron Léon de), [210]; avenue des Ternes, 85.

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (comte de), [57], membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes; rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Laurent (Mme veuve Louis), [808]; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Médicis, 5.

Le Baigue (Frédéric), [867]; rue de l'Université, 133.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt, par Vigny (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609]; rue Jouffroy, 86.

Lebel (Gustave), [608]; rue de Moncey, 14.

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Le Clerc (Félix), [602]; rue du Château, 3, à Asnières (Seine).

Leclerc (Mme veuve Gustave), [815]; Grande-Rue, 58, à Issy (Seine).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Lefebvre, [648], professeur à la Faculté de droit de Paris; boulevard Saint-Germain, 242 *bis*.

Lefèvre-Pontalis (Eugène-Amédée), [735], archiviste-paléographe, bibliothécaire des Sociétés savantes; rue de Téhéran, 5.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [675], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade; boulevard Malesherbes, 52.

Lefranc (Abel), [866], archiviste aux Archives nationales; boulevard Morland, 19.

Legoux (baron Jules), [792]; rue Gounod, 3.

Legrand (Léon), [752], archiviste aux Archives nationales; rue du Regard, 11.

Lelong (Eugène), [247], archiviste aux Archives nationales; rue Monge, 59.

Lemaire (Arthur), [520]; rue de Rome, 35.

Lemercier, [494], associé de la maison Dollfus, rue Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lerosey (l'abbé), [749]; place Saint-Sulpice, 9.

Le Roux (H.), [442], directeur à la préfecture de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Senne (Eugène), [805], sous-directeur de la Compagnie d'assurances sur la vie *l'Union;* boulevard Haussmann, 73.

Le Souëf (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde*; rue Cassette, 17.

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue d'Offémont, 24.

Longnon (Auguste), [63], membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Bourgogne, 50.

Lorain (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue d'Enghien, 24.

†Lot (Henri), [65].

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Louzier (Sainte-Anne), [644], architecte; rue Pouchet, 16.

Lubersac (marquis de), [887]; rue de Varenne, 69.

Lucas (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; rue de Dunkerque, 23.

Luçay (comte de), [811], ancien maître des requêtes au Conseil d'État, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, associé

correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France; rue de Varenne, 90.

Luce (Siméon), [66], membre de l'Institut, chef de la section historique aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes; boulevard Saint-Michel, 95.

Lyon-Caen (Charles), [67], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen (Léon), [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

Lyrot (comte de), [882]; rue de l'Arcade, 18.

Magimel (René), [594]; rue de Berlin, 40.

Mallet (baron), [707]; rue d'Anjou, 35.

Mallevoue (Fernand de), [647]; rue de Lubeck, 32.

Maquet (Adrien), [705]; rue du Sud, 5, à Versailles (Seine-et-Oise).

Marcel, [415], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar), [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.), [605]; à Senlis (Oise).

Marsy (comte A. de), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne, directeur du *Bulletin Monumental*; à Compiègne (Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Martin (Marius), [824], député de la Seine; rue Pierre-Charron, 48.

Martin-Le Roy (Victor), [879], conseiller à la Cour des comptes; rue de Lisbonne, 60.

Martinet (Émile), [771]; rue de Vigny, 4.

Marty (André), [884]; rue de Rome, 17.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Le Chapelais, 11.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; rue de Passy, 75.

Mas (Armand de), [739]; rue Saint-Florentin, 11.

†Masson (l'abbé), [249].

Masson (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

Maury (Adolphe), [809], négociant; rue du Caire, 44.

Maxe-Werly (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

Mély (Fernand de), [776]; boulevard Haussmann, 186.

Ménard (J.), [639]; rue de Vaugirard, 64.

Ménorval (E. de), [440], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement, ancien conseiller municipal; rue du Petit-Musc, 20.

Mentienne (Adrien), [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

Meyer (Paul), [305], membre de l'Institut, directeur de l'École

des chartes, professeur au Collège de France; rue de Boulainvilliers, 26.

MICHEL (Henry), [713], professeur à la Faculté de droit; boulevard Saint-Michel, 79.

MILLET (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

MIOTAT (Eugène), [663], architecte-expert, commissaire-voyer de la ville de Paris, professeur à l'Association Polytechnique; avenue Parmentier, 20.

MIRABAUD (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MONNIER, [490]; boulevard Pereire, 48.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue du Parc-de-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MONTAIGLON (Anatole DE), [77], professeur à l'Ecole des chartes; place des Vosges, 9.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (vicomte Henri DE), [839]; boulevard de Latour-Maubourg, 60.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

MORANVILLÉ (A.), [173], ancien directeur des entrepôts et magàsins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

MOREAU-NÉLATON, [702]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 73.

MOREL (Charles), [433]; rue Madame, 23.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], secrétaire de l'École des chartes, maître de conférences à l'École des Hautes-Études; rue du Cardinal-Lemoine, 20.

MOREL-FATIO (Louis), [194], conseiller à la Cour des comptes; rue du Général-Foy, 3.

MORGAN (Madame DE), [889]; rue Las Cases, 5.

MORILLON (Louis), [395]; cité Condorcet, 4.

MOUSTIERS (marquis DE), [835], député du Doubs; avenue de l'Alma, 9.

MÜNTZ (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue de Condé, 14.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue Duphot, 18.

NARBEY (l'abbé C.), [780], 1er vicaire à Saint-Vincent-de-Paul de Clichy; rue de l'Union, 10, à Clichy (Seine).

NÉRON, [778]; avenue Hoche, 15.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; rue de Phalsbourg, 15.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe, sous-chef de bureau aux archives du ministère de la Marine; rue de Mantes, 34, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

NEYMARK (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

NICOLAY (marquis DE), [460], rue Saint-Dominique, 35.

NOËL (Octave), [726]; rue de l'Université, 70 *bis*.

NORMAND (Charles), [832], secrétaire de la Société des Amis des monuments Parisiens; rue des Martyrs, 51.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

OMONT (Henri), [633], archiviste-paléographe, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Raynouard, 30.

OUDIN (Alfred), [562]; rue Saint-Lazare, 91.

PANGE (comte Maurice DE), [381]; rue de Lisbonne, 53.

† PANNIER (Léopold), [81].

PARDIEU (comte DE), [779]; château d'Écrainville, par Goderville (Seine-Inférieure).

PARIS (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la section d'histoire et de philologie à l'École pratique des Hautes-Études; rue Pomereu, 3 (rue de Longchamp, 134).

PASSY (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

PAULY (Alphonse), [414], conservateur-adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de l'Arrivée, 10.

PEISE (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

PÉRIN (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel; rue des Écoles, 8.

PERRET (Michel), [678], archiviste-paléographe; boulevard des Capucines, 19.

PERRIN DU LAC (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

PESRON (Édouard), [773], chef-adjoint du contrôle à la Société générale de Crédit industriel et commercial; rue des Dames, 6.

PIAT (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue St-Maur, 85.

PICARD (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

PICHON (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

PICOT (Émile), [804], consul honoraire, professeur à l'École des langues orientales vivantes; avenue de Wagram, 135.

PICOT (Georges), [159], membre de l'Institut; rue Pigalle, 54.

PICOU (Gustave), [821], juge au tribunal de commerce de la Seine; rue de Paris, 123, à Saint-Denis (Seine).

PILLE (Louis), [769]; rue de Maubeuge, 65.

PILON (Louis), [192], chef de bureau honoraire à la préfecture de la Seine; rue Littré, 8.

PIMODAN (marquis DE), [844]; rue de l'Université, 98.

PINAUT (l'abbé), [720], curé de Chevilly; à Chevilly, par Bourg-la-Reine (Seine).

PINET (l'abbé Paul), [595], vicaire à Saint-Merry; rue Saint-Martin, 78.

PINGARD (Julia), [687], chef du secrétariat de l'Institut; rue Mazarine, 3.

PINSON (Paul), [632], commissaire de police; à Douai (Nord).

POIRET (Henri), [833]; rue de Milan, 15.

PONSELLE (Georges), [787]; avenue de Wagram, 114.

POPELIN (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

POUGIN (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue de Miromesnil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613]; rue de l'Université, 51.
Pralon (Auguste), [651]; rue des Martyrs, 23.
Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.
Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; boulevard Malesherbes, 19.

Quantin (Albert), [559]; rue du Regard, 6.
Quentin-Bauchart (Maurice), [883], conseiller municipal de Paris; rue François Ier, 31.
Quiédeville (Edmond), [788]; rue Saint-Lazare, 79.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.
Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Saint-Pétersbourg, 2.
Rebouleau (Eugène), [668]; rue de Madrid, 27.
Reilhac (comte de), [691]; rue de Marignan, 16.
Reiset (F.), [547]; Fifth Avenue, 860, à New-York City (U. S.).
Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, 10, à Versailles (Seine-et-Oise).
Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.
Renaud (Armand), [793], inspecteur en chef des Beaux-Arts et Travaux historiques; à l'Hôtel de ville.
Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.
Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.
Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.
Ribot (Paul), [658]; rue de Vaugirard, 97.
Richard (Jules-Marie), [812], archiviste-paléographe; à Laval (Mayenne).
Rivière (Émile), [599]; rue de Lille, 50.
Roche (Paul), [758], avoué; rue Sainte-Anne, 10.
Rothschild (baron Adolphe de), [870]; rue de Monceau, 47.
Rouyer (Jules), [734]; à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).
Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue Spontini, 9.
Roy (Maurice), [729]; rue de Villersexel, 4.
Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).
Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire des Archives départementales; rue Lincoln, 8.
Ruau (Louis), [220], directeur honoraire de l'administration générale des monnaies et médailles; rue Pharaon, 7, à Toulouse.
Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue Cambon, 43.
Ruble (baronne Alphonse de), [753]; rue Cambon, 43.

Saint-Foy (comte de), [850], ministre plénipotentiaire; avenue de la Grande-Armée, 26.

SAJOU père (Charles), [289]; rue de Fontenay, 3, à Nogent-sur-Marne (Seine).

SAJOU fils (Charles), [878], rue de Fontenay, 3, à Nogent-sur-Marne (Seine).

SALA (comte), [875], consul général à la Havane; rue Clement-Marot, 22.

SALIN (Patrice), [507], secrétaire de section au Conseil d'État; boulevard Saint-Germain, 175.

SALLE (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

SANDOZ (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

SANTOS (baron DE), [847], pair du royaume et ministre plénipotentiaire du Portugal; rue S.-Florentin, 11.

SARDOU (Victorien), [407], de l'Académie française; rue du Général-Foy, 37.

SAYVE (comte DE), [877]; rue de Verneuil, 53.

SCHEFER (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; rue de Lille, 2.

SEGOND (Louis-Ernest), [756], notaire; rue Laffitte, 7.

SÉGUR (comte Louis DE), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue de la Boétie, 44.

SELLIER (Charles), [762], architecte-ingénieur; rue Labat, 34.

SÉNART (Émile), [96], membre de l'Institut; rue Bayard, 16.

SÉRÉ-DEPOIN (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles-Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

SERVOIS (Gustave), [309], garde général des Archives nationales; au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60.

SOREL (Albert), [337], membre de l'Institut, secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 17.

SOREL (Alexandre), [706], président du Tribunal; à Compiègne (Oise).

STEIN (Henri), [698], archiviste aux Archives nationales; rue Saint-Placide, 54.

SUQUET (l'abbé), [701], curé de Sainte-Élisabeth-du-Temple; rue Béranger, 6.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TANDEAU DE MARSAC, [222], notaire; place Dauphine, 23.

TARDIF (Joseph), [704], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue du Cherche-Midi, 28.

TEMPIER (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

TEULET (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales; à Méry-sur-Oise (Seine-et-Oise).

THIBAULT (Alexandre), [555]; rue Claude-Bernard, 77.

THOISON (Eugène), [794]; à Larchant, par la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

THOLLOT (l'abbé), [748], vicaire à Saint-Pierre-de-Chaillot; avenue du Trocadero, 15.

TISSERAND (L.-M.), [99], chef honoraire du service historique de la ville de Paris; à Fontenay-sous-Bois (Seine).

TOURNEUX (Maurice), [670]; rue du Cardinal-Lemoine, 14.
TRANCHANT (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Barbet-de-Jouy, 28.
TRÉMOILLE (duc DE LA), [391]; avenue Gabriel, 4.
TUETEY (Alexandre), [459], sous-chef de section aux Archives nationales; quai Bourbon, 45.

UZANNE (Octave), [886]; quai Voltaire, 17.

VACQUER (Th.), [237], architecte chargé du service archéologique de la ville de Paris; rue Boutarel, 2.
VALLOT (Henry-Marie), [767], secrétaire de la Société Botanique; avenue d'Antin, 61.
VALOIS (Noël), [736], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Abbaye, 13.
VANEL (l'abbé J.-B.), [843], vicaire à Saint-Germain-des-Prés; rue Bonaparte, 27.
VANEY (Auguste-Emmanuel), [196], ancien conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.
VAUGELAS (Francisque DE), [761]; avenue de l'Alma, 10.
VERCKEN (Ernest), [437]; boulevard des Batignolles, 58.
VIARD (Jules), [864], archiviste aux Archives nationales; rue des Saints-Pères, 19.
VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), [389], membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Grenelle, 80.
VILLEPELET (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.
VILMORIN (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.
VIOLLET (Paul), [100]; membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de droit; rue Soufflot, 2 *bis*.

†WAILLY (Natalis DE), [119].
WALLON (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.
WASKIEWICZ (P.), [825]; avenue Trudaine, 31.
WATTEVILLE (Paul-Oscar, baron DE), [184], ancien directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.
WELTER (H.), [848], libraire; rue Bonaparte, 59.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (34 exemplaires).

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Pau.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Chauny.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Vervins.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique de Chateau-Thierry.
Société historique et archéologique du Gatinais.
Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1892.

Bienaymé (Gustave).
Boislisle (Arthur de).
Bonnardot (François).
Dufour (A.).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Lacombe (Paul).
Mareuse (Edgar).
Omont (Henri).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).

1893.

Barthélemy (Anatole de).
Bournon (Fernand).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Dufour (l'abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guillaume (Eugène).
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Tuetey (Alexandre).
Watteville (baron de).

1894.

Boulay de la Meurthe (c^te^ A.).
Bruel (Alexandre).
Cousin (Jules).
Delaborde (vicomte).
Guérin (Paul).
Lalanne (Ludovic).
Lasteyrie (comte de).
Marsy (comte de).
Maxe-Werly (Léon).
Raynaud (Gaston).
Rozière (Eugène de).
Ruble (baron A. de).

1895.

Bapst (Germain).
Bonnassieux (Pierre).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Luce (Siméon).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Tranchant (Charles).
Vacquer (Th.).
Valois (Noël).
. . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président	Lasteyrie (comte de).
Vice-Président	Laborde (marquis de).
Trésorier	Lacombe (Paul).
Secrétaire-Archiviste	Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint	Mareuse (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (Cte A.).
Pichon (baron Jérôme).
Watteville (baron de).
. . . .

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Longnon (Auguste).
Luce (Siméon).
Omont (Henri).
Ruble (baron A. de).
. . . .

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1892.

L'Assemblée Générale aura lieu à la Bibliothèque nationale le mardi 10 mai, à quatre heures précises.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira à la Bibliothèque nationale aux dates ci-dessous indiquées :

12 Janvier.
9 Février.
8 Mars.
12 Avril.
14 Juin.
12 Juillet.
11 Octobre.
8 Novembre.
13 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Henri Omont, secrétaire du Comité de publication, 30, rue Raynouard.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 12 janvier 1892.

Présidence de M. le comte DE LASTEYRIE, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bapst, A. de Barthélemy, G. Bienaymé, comte A. Boulay de la Meurthe, F. Bournon, L. Delisle, A. Dufour, J. Guiffrey, P. Lacombe, R. de Lasteyrie, Edgar Mareuse, H. Omont, G. Raynaud, Ch. Tranchant, A. Tuetey, P. Viollet.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 décembre 1891 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

892. M. le baron Denys COCHIN, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et le comte de Lasteyrie.

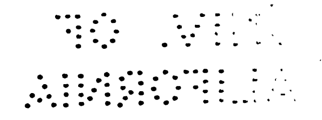
893. M. BÉTOLAUD, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et A. de Barthélemy.

894. M. Paul BLONDEL, présenté par MM. Maurice Roy et H. Omont.

895. M. Fernand MAZEROLLE, présenté par MM. A. de Montaiglon et H. Omont.

896. M. E. MEUNIER, présenté par MM. G. Bapst et H. Omont.





— M. le Président annonce au Conseil la mort de MM. Bailly, membre de l'Institut, le marquis de Bizemont, Francis Martin et Laisné, membres de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. A. Dufour donne lecture d'un article sur la *Bataille navale de Morsang-Saintry*, qu'il a publié dans le numéro du 10 janvier dernier de l'*Abeille de Seine-et-Oise*, à l'occasion d'un récent article de la *Revue archéologique*.

— La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 9 février 1892.

Présidence de M. le comte DE LASTEYRIE, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bapst, A. de Barthélemy, comte A. Boulay de la Meurthe, F. Bournon, L. Delisle, A. Dufour, abbé V. Dufour, marquis de Laborde, P. Lacombe, comte de Lasteyrie, Edgar Mareuse, H. Omont, A. Tuetey, P. Viollet.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 janvier 1892 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

897. M. le comte LESTRE, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et le marquis de Laborde.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de Mme veuve Laurent, de MM. Daguin, Hahn et le comte de L'Espine, membres de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. Germain Bapst esquisse l'histoire des débuts du *Museum* d'histoire naturelle et rappelle les principales collections qui ont contribué à l'enrichir à la fin du XVIIIe siècle, notamment celles des stathouders de Hollande et des princes de Condé.

— La séance est levée à six heures.



II.

VARIÉTÉS.

LA BATAILLE NAVALE DE MORSANG-SAINTRY[1].

Les journaux de Paris, et l'*Abeille* de Corbeil à leur suite, ont dernièrement inséré une note indiquant que la *Revue archéologique* venait de publier, dans le fascicule de septembre-octobre 1891, sous la signature de M. Eug. Toulouze, un article intitulé : *Étude sur la bataille navale de Morsang-Saintry*, avec un plan et de nombreux dessins reproduisant des armes, des bijoux et des objets divers de l'époque gauloise.

Cette note a tout naturellement causé une certaine émotion parmi les archéologues et les historiens de notre contrée; c'est pourquoi, questionné par plusieurs, je viens donner mon humble avis sur cette fameuse bataille de Morsang-Saintry, inconnue jusqu'à présent.

J'ai lu l'étude de M. Toulouze et j'y ai tout d'abord remarqué un avis placé au bas de la première page de cet article, et ainsi conçu : *La rédaction rappelle qu'elle n'accepte pas la responsabilité des opinions émises par les collaborateurs de la Revue.* Cette note, insolite quant à la place qu'elle occupe, vise spécialement le travail de M. Toulouze, contrairement à l'usage qui veut qu'un avis de ce genre soit placé en tête d'un recueil et concerne tous les auteurs qui y ont collaboré.

Cet avis préalable si inusité, et dans une publication de la valeur de la *Revue archéologique*, était bien fait pour inspirer quelque défiance et certains doutes, et je suis obligé d'avouer que la lecture de ce récit a eu pour résultat de confirmer ceux-ci en augmentant celle-là.

Je reconnais volontiers que l'auteur fait montre, dans son étude, d'une science archéologique non commune, que son article est très bien fait, que les déductions en sont savantes et font grand honneur

1. On nous saura gré de reproduire l'article suivant de notre confrère, M. A. Dufour, bibliothécaire de Corbeil, qui a paru dans le numéro du 10 janvier 1892 du journal *l'Abeille de Seine-et-Oise*, publié à Corbeil.

à son érudition comme à son imagination ; mais, pourquoi M. Toulouze n'indique-t-il nulle part l'époque à laquelle il a fait ses trouvailles ? Ce serait important cependant, car nous tous, qui sommes à la piste des découvertes qui se font dans notre pays, nous n'avons point entendu parler depuis longtemps de trouvailles aussi importantes, et celles-ci sont si considérables qu'il me semble impossible qu'elles aient eu lieu sans faire un certain bruit qui, certainement, serait parvenu jusqu'à nous ; car c'est un musée complet que M. Toulouze prétend avoir retiré de la Seine, et presque à nos portes !

Et, quand on se rappelle qu'il y a une vingtaine d'années, la Seine, dans nos parages, et surtout en amont de Corbeil, a été en quelque sorte mise en coupe réglée par M. Campagne, archéologue convaincu, et omnipotent conducteur de la navigation, ayant à sa dévotion et sous ses ordres tous les dragueurs auxquels il imposait les endroits à draguer, et l'obligation de lui livrer tout ce qu'ils trouveraient d'intéressant ; quand on se souvient de cela, des fructueuses récoltes faites dans la Seine par M. Campagne, et de la riche collection qu'il avait ainsi réunie, on ne peut être que sceptique à l'endroit des découvertes de M. Toulouze.

Certes, son récit est très attachant, et j'admire sans réserve l'imagination avec laquelle il a reconstitué son combat, la précision des engagements divers, les flottes aux prises, les corps à corps des combattants, et, notez ceci, car nous aurons à y revenir, l'incendie d'un navire dévoré par les flammes, et qui coule avec ses défenseurs et leurs armes. Qu'on lise seulement le passage suivant, et l'on verra à quel point l'auteur est convaincu et pénétré de son sujet :

> L'action est devenue générale, la flotte qui a combattu au-dessus de Morsang se trouve en aval du même village. Le vainqueur (?) entreprend alors de la poursuivre. Elle résiste, mais sans succès, et continue à fuir jusqu'à deux kilomètres plus bas, là seulement l'ennemi semble atteindre l'armée en retraite, et le combat reprend avec vigueur en descendant le cours du fleuve. Les vaisseaux s'abordent et combattent avec un acharnement égal : les épées se brisent les unes contre les autres, quelques lames tombent de la main des mourants.

C'est véritablement terrifiant, et l'on croit entendre un témoin oculaire !

Certainement, il y a eu choc entre l'armée de Labiénus, le lieutenant de César, et celle du chef gaulois Camulogène, mais l'on n'a pas encore pu préciser l'endroit exact où cette rencontre a eu lieu. L'abbé Lebeuf, dans sa savante dissertation sur *Metiosedum*, croit pouvoir conclure que cette action s'est passée beaucoup plus près de Lutèce. Les savants qui se sont occupés de cette question, non résolue encore, pensent qu'il n'est pas possible de préciser l'emplacement de ce

combat : il fut livré non loin de Paris, voilà tout ce qu'on peut dire. Une trouvaille de débris romains ou gaulois ne saurait apporter un élément nouveau pour la solution de cette question, car les découvertes de ce genre ne sont pas rares dans le rayon où l'on peut songer à placer la lutte entre Labiénus et Camulogène; il en a été fait aux abords immédiats de Paris, à Meudon, à Issy, à Mantes, etc., et à chaque découverte de cette nature on a parlé de Camulogène.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que la lumière se fasse, si elle se fait jamais, sur ce problème historique, je crois pouvoir expliquer de la manière suivante comment M. Toulouze a été amené à imaginer sa bataille de Morsang-Saintry.

J'ai parlé plus haut de M. Campagne et des importantes découvertes qu'il avait faites dans le lit de la Seine, principalement en amont de Corbeil; or, en 1868, on voit que je précise, M. Campagne avait recueilli dans le fleuve, non loin de Montgardé et près de Saintry, une quantité d'armes, la plupart en bronze, et d'objets divers, et, coïncidence étrange avec le récit de M. Toulouze, plusieurs de ces armes étaient en partie fondues, et, toujours comme dans la trouvaille de M. Toulouze, il y avait des lingots de bronze et, notamment, un amas de métal dans lequel on voyait encore très nettement des parties de haches et de lances non encore fondues, et qui s'étaient incrustées dans ce lingot alors qu'il commençait à entrer en fusion.

C'est exactement ce que raconte M. Toulouze; qu'on en juge :

> Sur ce point nous trouvons un lingot de bronze, contenant une hache à ailerons, relativement bien conservée, quelques lances et des fragments d'épées, le tout du poids de près de quatre kilos[1].

Le rapprochement est réellement surprenant, et l'identité paraît être complète entre le lingot de M. Toulouze et celui de M. Campagne; c'est à croire que ces deux lingots n'en font qu'un; telle est du reste mon opinion. Et M. Campagne, le véritable inventeur, affirmait, comme M. Toulouze après lui, qu'un combat avait eu lieu à cet endroit, et lui aussi mettait aux prises Labiénus et Camulogène.

Ce n'est pas par ouï-dire que je raconte ces faits, car maintes et maintes fois j'ai vu, de mes yeux vu, toutes ces armes chez M. Campagne, et j'ai souvent tenu dans mes mains ce fameux lingot que je puis qualifier d'accusateur.

Et, comme je ne veux parler que preuves en main, je reproduis ci-après une communication que j'ai faite, le 14 novembre 1876, à

1. Ailleurs M. Toulouze donne à ce lingot un poids de deux kilos, ce qui me paraît être plus en rapport avec la réalité.



la Société de l'histoire de Paris, au sujet des découvertes de M. Campagne, communication dont le texte est inséré dans le *Bulletin* de cette Société (t. III, p. 163-164), où je le copie textuellement :

M. Dufour signale une découverte qui a été faite, vers 1868, à un kilomètre environ en amont du pont de Corbeil, dans le lit même de la Seine, comme sur les rives du fleuve. On a trouvé là des armes de toutes sortes, des glaives, des fers de lance, des objets d'équipement. Plusieurs de ces armes sont dans un état admirable de conservation... L'état de la plus grande partie d'entre elles indique qu'il y a eu en cet endroit lutte et incendie; quelques-unes de ces armes sont tordues, brisées; d'autres sont à moitié fondues et quelquefois soudées ensemble. Tous ces objets, avec beaucoup d'autres, sont réunis chez l'inventeur qui habite Corbeil et qui a organisé chez lui une sorte de musée allant des temps préhistoriques jusqu'à l'époque gallo-romaine. M. Dufour ajoute que quelques personnes, qui voient dans Corbeil le *Metiosedum* des Commentaires, se sont demandé si ces débris n'indiqueraient pas le lieu où Camulogène lutta contre Labiénus.

Je demande pardon de me citer moi-même, mais cette citation était indispensable à la thèse que je soutiens, et aussi pour établir mon droit d'antériorité, puisque, quinze ans avant M. Toulouze, moi aussi j'ai inventé la bataille de Saintry.

Et maintenant qu'il faut conclure, la conclusion me semble facile et s'imposer d'elle-même.

M. Campagne est mort depuis longtemps déjà; ses collections sont devenues la propriété des frères Piketty, les grands extracteurs de sable de Vigneux[1]. Ces messieurs avaient commencé très modestement autrefois sous la direction de M. Campagne, et c'est par eux qu'ont été faites ses plus importantes découvertes. Ils sont donc très renseignés sur la provenance des objets anciens qu'ils possèdent, comme sur les circonstances et les lieux de leur découverte. Ces intelligents collectionneurs sont très aimables, la porte de leur musée s'ouvre facilement aux archéologues et aux curieux; M. Toulouze a certainement été de ceux-là; il a vu et admiré ces armes et ces précieux vestiges, et recueilli de la bouche de leurs heureux possesseurs tous les détails et les circonstances de leur découverte; il a pris des notes et des croquis qui nous ont valu le très curieux et très imagé récit de la bataille navale de Morsang-Saintry.

A. Dufour
(De Corbeil).

---

1. Vigneux, près de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

INVENTAIRE

APRÈS DÉCÈS

DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE.

(1666.)

(*Suite et fin.*)

Inventaire des meubles appartenans à la feue Reine, Mère du Roy, trouvés après son décedz tant en son appartement au chasteau du Louvre, où elle est décédée le vingtième janvier mil six cens soixante six, qu'autres lieux et maisons de Sa Majesté, lesquelz meubles ont esté prizez et estimez, sçavoir, l'argenterie, orphebvrerie et pierreries par Jean Pittan et Claude Ballin, marchands orphebvres, et pour les meubles par François Henry et Pierre Rossignol, maistres tapissiers à Paris, lesquels ont pour cet effet, presté le serment de bien et fidellement priser et estimer en leurs consciences lesd. meubles à leur juste valleur. A quoy a esté procédé en la présence de Messieurs les exécuteurs du testament de ladicte Dame Reine, ainsy qu'il ensuit.

Du troisieme jour dudit mois de febvrier 1666, au garde meuble de Sa Majesté, au Petit Bourbon, ont été représentez par les sieurs Henry et Guillain, garde meuble, en présence de Jacques Le Roux, tapissier de Sad. Majesté, les meubles y estant, qui ont été prisez par led. Henry et Rossignol tapissiers, ainsi qu'il ensuit :

A Madame de Beauvais[1].

100. Un lict de velours noir en broderie de soie consistant en six

---

1. Catherine-Henriette Bellier, fille de Philandre, première femme de chambre de la Reine, née en 1606, morte en 1675, épousa en 1634 Pierre de Gentilly, sieur de Beauvais; elle fut, dit-on, sur l'ordre d'Anne d'Autriche, dont elle était femme de chambre et qui l'appelait *Catau la Borgnesse*, la première maîtresse du Roi, âgé de dix-huit ans, alors qu'elle en avait quarante-cinq. En souvenir de ses premières amours, Louis XIV lui concéda, en 1662, le privilège des carrosses publics à quatre sous. Elle avait 400 livres de gages. (Arch. nat., Z1A 512.) Sa fille, Jeanne-Baptistine, épousa en 1652 le marquis de Richelieu, petit-neveu du cardinal. Voir, sur sa maison à Paris, qui est une des curiosités de la rue François-Miron, jadis

pantes, quatre cantonnières, trois soubassements, 4 rideaux, 2 fourreaux de pilier, le fonds, le dossier, le tapy de table, la couverture de parade, l'escran, 3 pommes avec le bouquet de plumes noires au nombre de 106, les aigrettes blanches, la housse du lict de taffetas noir, le dict lict doublé de satin noir, 3 fauteuils, 12 sieges ploiants, mesme broderie, trois matelas, le chevet et le bois du lit. Un daix servant au mesme lict, contenant six pantes fonds et queue, prisé VI^{m} l.

101. Une garniture d'un lict de gaze, noir à fleurs d'or et d'argent garny de franges et molets, six sièges ployans, deux fauteuils garnys de letton, fort rompus, couverts de gaze, huit sièges ployans couverts de cuir doré commun, prisé M II^{c} l.

[Le sieur Guillain a déclaré que lad. feue Dame Reyne a donné au Roy le bois de lict de Portugal, garny de leston, les figures d'argent et un fauteuil qui faisoit partie du meuble cy dessus.]

102. Trois rideaux de fenestre de taffetas blanc avec une petite dantelle d'argent autour, prizée LXXV l.

103. Trois autres rideaux de croisée de serge de limestre ysabelle, prisés XV l.

104. Un escran de mouër d'or avec son pied d'esbainc, prisé XII l.

105. Un daix de velours noir avecq son fonds et queue, trois pantes doublées de frange, prizé III^{c} l.

106. Une cuvette à laver les jambes, pesant 26 marcs quatre onces d'argent, prizé à raison de 27 l. le marc, revient à VII^{c} XV l.

107. Deux pots de chambre et trois bassins (l'un à queue) d'affaires, pesant 29 marcs d'argent, prisé à raison de 27 l. le marc, revient à VII^{c} IIII^{xx}III l.

A Madame de Noailles[1].

108. Un tapy de pied eschancré qui servoit en la chambre de la Reyne, ouvrage de la Savonnerie, contenant trois aulnes de large sur quatre aulnes 2/3 de long, prisé M II^{c} l.

Et, provenant de Saint-Germain-en-Laye :

109. Un bois de lict, trois matelas, les pommes du lict garnies de galon d'argent, quatre plumes couleur de feu et blanc, quatre esgraites blanches, prizé V^{c} l.

110. Trois pièces de tapisserie contenant 23 lais, trois fauteuils, 18 escabeaux de damas à franges d'argent, une table brizée, un tapy de table, le tout prisé IV^{m} l.

---

rue Saint-Antoine, le beau travail de notre confrère M. J. Cousin, dans la *Revue universelle des arts*, 1865, gr. in-8°, p. 79.

1. Louise Boyer, dame d'atours, avait épousé Anne, duc de Noailles, pair de France, capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur du Roussillon. (Minutier de M° Debeauvais.) Elle recevait 500 livres de gages. (Arch. nat., Z1A 512.)



A LA MARQUISE DE SENECEY [1].

111. Une paire de chenetz de campagne à vase, où il n'y a pas de feu, avec une autre paire de chenetz aussi de campagne a 2 boulles sans pièces de feu, pesant 37 marcs d'argent, prisé à raison de 31 l. le marc, revenant à M C XLVII l.

112. Huit fortes placques de campagne pesant ensemble 84 marcs, prisé à raison de 33 l. le marc d'argent, revient à IIm VIIc LXXII l.

113. Plus deux bassinoires de la chambre, deux assiettes à mouchettes, les chaisnes et mouchettes d'argent, pesant le tout 25 marcs 5 onces, prisé à raison de 28 l. le marc, revient à VIIc XVII l. X s.

114. Deux bougeoirs, une escuelle couverte, quatre chandeliers de la toilette, un bassin creux à laver les mains et un vaze aussy à laver les mains, le tout d'argent vermeil doré, pezant 24 marcs, à raison de 33 l. le marc, revient à 792 l.

115. Un lict de velours bleu à ramages, garny de campements d'or et soie, et cartisanne contenant trois pantes, trois soubassement, 4 rideaux, 4 cantonnières, la courtepointe, 2 fourreaux de piliers, fonds et dossier, quatre pommes et les bouquets aurore et bleu au nombre de 84 plumes et les aigrettes blanches, ledit lict doublé de moüer d'or, deux fauteuils, deux carreaux et six sièges ploians avecq les housses de mouër bleu, la housse dud. lict aussy de mouër bleu, compris le bois, prizé XIm l.

[M. Guillain a dict que c'est le lict où la Reyne est décedée et que les vallets de chambre de Sa Majesté ont emporté trois matelatz.]

116. Un meuble de deuil composé d'une tapisserie de drap noir de 3 aulnes 1/3 de haut, de 27 aulnes de cours, le lict de drap d'Hollande garny de franges de layne, trois fauteuils, six tabouretz, un daix garny de mesme et une tapisserie, pour l'antichambre, de serge à deux aulnes, avecq un daix contenant environ trente aulnes de tour sur la mesme haulteur; plus du grand cabinet, 24 escabeaux, 3 fauteuils, 4 carreaux de drap d'Hollande, garnys de layne et deux rideaux de fenestre de serge, le tout prisé IIm IIc l.

A LA COMTESSE DE FLEIX [2].

117. Une grosse montre d'or sonnante d'argent doré, prisée IIc l.

118. Deux petitz tableaux, qui tenoient au crucifix de la ruelle du lict de la Reine, garnis d'or, prisés Vc l.

Et a encore déclaré le sieur Guillain qu'au chasteau de Fontaine-

1. La marquise de Senecey, dame d'honneur de la Reine mère, et la comtesse de Fleix en survivance, aux gages de 1,200 livres. (Arch. nat., Z1A 512.)

2. Voyez la note précédente.



bleau il y a des meubles qui appartiennent aussy à lad. feue Dame Reyne, dont il a représenté un estat et mémoire, lequel il a affirmé véritable et qui a esté certifié par led. Le Roux, tapissier[1].

Comme aussy a déclaré le sieur Le Roux que, dans le chasteau de Sainct-Germain, il y a encore des meubles appartenant à la feue Reyne, lesquelz ont été par lui laissez au sieur Soulaigre, concierge dud. chasteau, qui s'en est chargé par son recepicé, du 24 mars 1664, estant au pied du mémoire que le sieur Le Roux a représenté.

Estat des meubles et pierreries de la succession de la feue Reyne Mère lesquelz ont esté partagez entre le Roy et Monsieur, ainsy qu'il ensuit :

Au Roy.

Des meubles estant à la garde du sieur Guillain, tant à Paris qu'à Fontainebleau.

119. Premièrement, un lict de velours de perse fonds d'or, à personnages, garny de trois pantes, trois soubassements, quatre cantonnières, quatre rideaux, le tapis de table, le fonds, le dossier, petites pantes, couvertures de parade, foureaux de piliers de toile d'or, deux fauteuils, six sièges et deux carreaux avec les housses ysabelle et blanc, la housse dudit lict, tapis de table de pareil taffetas, quatre pommes avec les bouquets de plume de plusieurs couleurs au nombre de 143 plumes avec les aigrettes blanches, le bois dudit lit et la table, et ne s'est trouvé de crespines au derrière desd. fauteuils. Led. lict et choses ci dessus prisées ensemble la somme de xxxvi^{m} l.

120. Un bois de lict de repos en mignature garny de brocart or et argent à deux dossiers, deux matelas de satin aurore, quatre fauteuils, douze sièges ployants et deux carreaux de mesme, le lict avec les housses de tabis meslé, ledit lict garny de campannes faites en broderie à servir dans les bains, prisé le tout ensemble iii^{m} l.

121. Un lict de velours noir à ramage fondz d'or, lizeré d'argent, contenant 3 pantes, 3 soubassements, quatre cantonnières, quatre rideaux de velours, le fonds, dossier, petites pantes, courtepointe et fourreaux d'étoffe à fleurs de soye et argent, 3 carreaux de brocard de soye à petites fleurs garnies de ses glands, quatre pommes avec les bouquets de plumes, aurore, blanc et noir, au nombre de 76 plumes, et les aigrettes blanches, 3 fauteuils et six sièges playants de même, iceluy lict garni de campannes, les housses dudit lict et sièges d'es-

1. Jacques Le Roux, tapissier, aux gages de 100 l. (Arch. nat., Z1A 512.)

toffes meslées, aurore et noir, le bois dudit lit, 3 matelas de futaine et le chevet, le tout prisé ensemble x^m l.

122. Un lict de velours violet en broderie d'or et d'argent, contenant 3 pantes, 3 soubassements, 4 cantonnières, 4 rideaux, un tapis de table en broderie, le fonds, dossier, courtepointe, petites pantes et fourreaux de pillier de satin aurore avec des fleurs lizerées d'argent, la housse du lict de taffetas rayé violet, 4 pommes avec les bouquets de plumes, aurore, violet et blanc, au nombre de 84 plumes, avec les aigrettes blanches, 3 carreaux en broderie avec leurs glands, housses de taffetas rayé, trois fauteuils, six sièges playants, en broderie d'or et d'argent, un dossier et le dessus dudit lit, 3 matelas de futaine, le tout prisé ensemble xxx^m l.

123. Deux grands paravants de la Chine, de satin de Burgos vert galonné or et argent, prisé iv^c l.

124. Un lict de satin blanc de la Chine imprimé, garny de franges et de dantelles d'or, six sièges ployants, deux fauteuils et un carreau avec les housses de tabis violet, la housse du lict de mesme tabis, 4 pommes sans bouquets, la tapisserie de l'alcove de mesme, fors qu'il en manque derrière le lit, prisé ensemble la somme de vi^m l.

125. Un petit lit de repos, qui servait au cabinet de la Reine, proche la chambre du Roy, contenant deux matelas de satin, la housse, le chevet, six sièges ployants, un fauteuil, le tapis de table, deux carreaux, le tout de brocard d'or et d'argent à petites fleurs, 2 pommes, où il manque un gland et un autre aux carreaux, prisé le tout ensemble v^c l.

126. Un tapis de table servant au grand cabinet, deux fauteuils, 12 sièges ployans, un carreau sans glands, le tout de brocard fonds bleu à fleurs d'argent, lesd. sièges fort usez et avec peu de franges, prisez ensemble c l l.

127. Un lit de repos de damas incarnat, servant au cabinet de Clorinde, sans pommes, deux carreaux sans glands, 3 fauteuils, 12 sièges pliants garnys de grand galon d'or et d'argent, avec deux matelas de satin, prisez ensemble ii^m l.

128. Quatre tantures de tapisserie de cuir doré servant à la chambre, au grand cabinet, à l'antichambre et à la salle des gardes, prisées ensemble xii^c l.

129. Un carreau et un siège ployant de brocard de soye qui sert pour l'oratoire avec un petit rideau de bazin, prisez xxv l.

130. Six sièges ployans de broderie à oiseaux façon de la Chine fonds bleu, garnis de franges d'or et d'argent, prisez ensemble c l l.

131. Cinq rideaux de toile d'ortie, servant dans le salon proche la terrasse, prisez ensemble l l.

132. Douze rideaux de bazin, servant dans les grand et petit cabinet,

chambre et alcove et grande chambre de l'appartement neuf de la dite feue Dame Reyne, prisez ensemble IIIc l.

133. Dix huit formes, six escabeaux, trois fauteuils, deux carreaux, estant à Sainct-Germain-en-Laye, le tout garny de brocatelle de Flandres rouge blanc et aurore, prisez ensemble IVc l.

Des meubles estans dans la maison de Catherine Oudin, vefve de Jacques du Val, vivant, valet de chambre du Roi et tapissier de lad. feue Dame Reyne, rue Sainct-Honoré.

134. Un bois de lict à pans, de 7 pieds en quarré sur 10 pieds de haut, contenant 4 rideaux, 4 cantonnières du pied, 2 bonnes grâces, 3 soubassements, 3 grandes pantes, 4 pommes de lict, le tout brodé en plain de peau d'Espagne, le fonds du lict, le dossier, les 3 petites pantes du dedans, les 2 fourreaux des piliers avec la couverture de parade, et tous les rideaux doublez de brocard et d'un taffetas rayé feuille morte et blanc, 3 matelas de laine, le traversain de duvet, une couverture picquée de toile fine de Marseille, deux autres couvertures de ratine, trois enveloppes de toile pour les matelas, une ratine blanche musquée pour servir à couvrir toute la broderie avec l'entour dudit lit de tabis bleu turquin, un tapis de table, quatre fauteuils, 12 sièges plians, 2 carreaux et les paravans, le tout en broderie de cuir d'Espagne et damas bleu, pareil au lit avec toutes les housses et lesd. sièges et tapis de tabis bleu semblables à l'entour dudit lit, prisé ensemble le tout XIIc l.

Du 4e febvrier 1666, au chasteau du Louvre, en l'apartement de la feue Dame Reyne, où est logée Madame de Beauvais, sa première femme de chambre.

135. Premièrement, le miroir d'or de la toilette de la Reyne, pezant trente un marcs 4 onces, prizé avec son estuy XVm Vc l.

136. Deux chandeliers d'or de la toilette, pesant 7 marcs 4 onces, moins un gros, prisez IIIm l.

137. Dix sept pièces d'or composant lad. toilette, dans un estuy doublé de velours noir, lesd. 17 pièces pesant 25 marcs d'or, compris la plotte et les deux brosses à peigne, dont ce qui n'est pas d'or peut pezer un marc, prisé à raison de 400 l. le marc, revenant pour 24 marcs à IXm VIc l.

138. Une salve d'or[1] d'Angleterre servant à ladite toilette, pezant

1. Salve, espèce de soucoupe en ovale. *Vas subrotundum*. On présentait au roi certaines choses, comme des mouchoirs, sur une salve de vermeil doré.

trois marcs cinq onces deux gros, prisés à lad. raison 400 l. le marc, revenant à M IVc L l.

139. La pourceline garnie d'or, pezant neuf onces ou environ, prisée vc l.

140. Un grand cabinet de filigranne, pezant à ce qu'a dit lad. dame de Beauvais 123 marcs, prisé à raison de 50 l. le marc, revenant à la somme de VIm CL l.

141. Cinq petitz Maures de filigranne, pezant 7 marcs 5 onces, prisez à raison de 50 l. le marc, revenant à IIIc IVxx l.

142. Quatre quaisses d'or de filigrane, avec des perles et des arbres dedans, pezant un marc six onces, prizé à raison de 75 l. l'once, revenant à M L l.

143. Unze petits coffres et un Sainct Eustache[1] d'or de filigrane, pezans 19 marcs 5 onces 4 gros, prisé à raison de 560 l. le marc, revenant à XIm XXV l.

144. Deux petits chandeliers carrés de filigrane, pezant dix onces, prisez LX l.

145. Cinq salves d'argent filigrane, du dessus des portes de la chambre, avec un coffre aussy de filigrane de lad. porte, pezant unze marcs 4 onces, prisé à raison de 48 l. le marc, revenant à vc L l.

146. Seize pièces de filigrane, de dessus la cheminée de la chambre, moitié ouvrage de Paris, avec une petite boiste en ovalle de filigrane qui servoit de pied au plus grand Maure[2] du cabinet, pezant 20 marcs 5 onces, prisé à raison de 40 l. le marc, revenant à 825 l.

147. Deux grands Maures pezans ensemble 378 marcs d'argent, prisez à raison de 38 l. le marc, revenans à XIVm IIIc LXIV l.

148. Un chandelier à Maures à six branches, pezant 43 marcs, dont, desduits six marcs pour l'esbeine, reste 47 marcs, prisé à raison de 36 l. le marc, revenant à M VIc XCII l.

149. Six flambeaux à Maures, qui servoient à la chambre, pezans 49 marcs 4 onces, prisez à raison de 33 l. le marc, revenans à M VIc XXXIII l. 10 s.

150. Un soufflet d'esbeine garny d'argent, prizé IIc L l.

151. Une table de verny bleu dud. cabinet des bains, prisée 200 l.

152. Vingt pièces de satin de la Chine de différentes couleurs, qui ont cousté lesd. 20 pièces 1,920 l., ainsy qu'a dit lad. dame de Beauvais.

153. Trente paires de gands d'Espagne, faisans moitié de soixante paires, prisez 1,200 l. par lad. dame de Beauvais, qui a dit en sçavoir la valleur, lesd. gands estant trouvez dans un bahut rond d'Espagne, VIc l.

154. Trente trois paires de gands, faisans moitié de soixante six

1. Statue du saint.
2. Statuettes ou figures de nègres.

paires, trouvez dans un bahut d'Espagne, prisez par lad. dame de Beauvais 1,320 l., VIc LX l.

155. Un autre bahut, aussi d'Espagne, dans lequel il s'est trouvé tout le passement découppé d'une juppe, le tout prisé par lad. dame de Beauvais la somme de CCC l.

156. Trois peaux anciennes, prisées LX l.

157. Quatre évantails, faisans moitié de huit, prisez par lad. dame de Beauvais C LX l.

158. Six bigotaires[1], prisez par lad. dame XXV l.

159. Neuf boucles, prisées par lad. dame XLV l.

160. Neuf petits sacs quarez, prisez par lad. dame XLV l.

161. Trente quatre paires de gands, faisans moitié de soixante huit paires, prisez par lad. dame de Beauvais à 20 l. la paire; cy pour les 34 paires VIc LXXX l.

162. Un pacquet plein de santeurs, prisé X l.

163. Un petit coffre d'Espagne, dans lequel on achève de serrer les pièces du lict de peau, non estimé.

164. Cinquante quatre paires de gands d'Espagne, faisans moitié de cent huit paires, trouvées dans une petite malle ronde d'Espagne, prisez par lad. dame de Beauvais à 15 l. la paire, cy VIIIc X l.

165. Vingt trois paires de gands de Rome, tous différens et bons, trouvées dans une autre petite malle ronde, que lad. dame de Beauvais a dict avoir esté données par M. le cardinal des Ursins et M. de Crequy et par elle estimez à 20 l. la paire, cy pour les 23 paires IVc LXX l.

166. Deux esventails, donnez par M. de Crequy, faisans moitié de quatre esvantails, estimez par lad. dame Beauvais à 20 l. pièce; cy pour les deux XL l.

167. Dix savonnettes[2] faisans partie de vingt deux, données par led. Sr cardinal des Ursins, et estimez par lad. dame de Beauvais à 10 l.; cy pour les dix C l.

168. Un gros dixain de calambour garny de gerbes d'or et diamans, une croix au bout d'or et de diamans, prisé le tout, par Pittan et Ballin, IIm IIc l.

169. Un chapelet de 5 dizains encadenassés d'or et de petites pierres, 2 entre tous les grains de diamans, une grande croix d'or au

---

1. *Bigotère* ou *bigotelles*, brosse de poche enfermée dans un étui qui sert à relever la moustache. Vient du castillan *bigotera* ou de *vigotes*, grands crocs de barbe retroussés en garde de poignard comme on les porte en Espagne (Don Quichotte, l. IV, chap. XLVIII).

2. Savonnettes ou boules de savon pour la barbe ou pour dégraisser les habits. C'est cette dernière acception qui a donné naissance au nom de *savonnette à vilain* donné aux charges de secrétaires du Roi.

bout, cinq gros Pater d'or garnis de diamans, la croix toute garnie et entourée de diamans, le tout prisé M IVc l.

170. Un autre chapelet de cinq dizains taillés, dont les Pater sont pareils à la croix dud. chapelet; il y a au bout une petite chasse d'or d'une Vierge antique, prisé IIc L l.

171. Un chapelet, faisant partie de trois chapelets de six dizains chacun, à grains ronds tout unis, prisez 600 l., cy pour ledit chapelet IIc l.

172. Deux petitz rozaires encadenacez d'or, où il y a des paillettes d'or entre deux, prizez IIc l.

173. Un chapelet de six dizains de parfums, garnys de gerbes et de petits filets d'or, auquel il y a cinq Pater d'or et des diamans, une grande croix d'or esmaillé garnye de diamans, le tout prisé XIIc l.

174. Un chapelet de turquoises, garny de petits grains de diamans entre deux, de six dizains de sept Pater de diamans, de quatre bijoux de diamans et turquoises et d'une clochette au bout du chapelet, cinq petits galans de diamans, prisé le tout IIIm IIIc l.

175. Un chapelet d'esmeraude de cinq dizains, garny de petitz grains de diamans entre deux, de six Pater de diamant, d'une grande mesdaille d'esmeraude entourée de diamans des deux costez, une colonne d'esmeraude où est attaché un Christ d'or, prizé ensemble VIm l.

176. Un chapelet de grenat à six dizains, garny de gerbes, où pend une médaille de grenat, prizé IIIc l.

177. Un chapelet de gros lapis, où est attachée une croix garnie de petitz diamans par le haut, prisé C L l.

178. Un chapelet de paste bleu de six dizains, garnis de petites tours de diamans entre deux; au bout de la croix est attachée une vierge couverte d'une ancre marine dans un carré de diamants, le tout prisée M IVc l.

179. Un petit chapelet de paste bleue de six dizains, à mettre au bras, prisé IIc l.

180. Un petit chapelet de turquoises de six dizains, garny de petitz entre deux de diamans, d'un bijou de diamant, à mettre au bras, le tout prisé M l.

181. Un petit rozaire de lapis, dont les pattes sont à teste de Maure, une chemise de Chartres au bout, pour mettre au bras, prisé C L l.

182. Un bracelet de cornaline de perle et diamans, prisé IIIc l.

183. Deux beaux bracelets de cornaline garnis de petits diamans, prisé IVc l.

184. Deux bracelets de lapis, garny d'or et de diamans, prisez IIIc l.

185. Un bracelet de paste bleue, garny de petits diamans, prisé C l.

186. Une montre de cornaline, garnie de diamans, où est attaché un bracelet de cornaline et de diamans, prisés ensemble M C l.

187. Une montre, le crochet et la chaisne de turquoise et diamans,

de laquelle le sieur Perignon est obligé de fournir le mouvement, ainsi qu'a dit ladite dame de Beauvais, prisé le tout IIm l.

188. Une montre de paste bleue entourée de diamans, prisée VIIc l.

189. Une montre d'amatiste, de topaze et de diamans, prisée M l.

190. Une autre petite montre, don de M. l'ambassadeur d'Espagne, prisée C l.

191. Une croix d'un rubis balet, toute garnye de diamans, prisée VIc LX l.

192. Douze ferrets d'or et d'acier, faisant les deux tiers de dix-huit ferrets, prisez ensemble 60 l., ci pour les douze XL l.

193. Deux petitz tableaux venus d'Espagne, prisez XX l.

194. Un petit livre d'or, dans lequel sont le portrait du Roy et celuy de Monsieur, prisez M l.

195. Une petite boiste esmaillée de bleu, où est un portrait, prisée XX l.

196. Trois portraits differents, prisez ensemble XVIII l.

197. Une médaille de bois de rapport, prisée XXX l.

198. Un chapelet des cheveux du Roi et des moustaches de Monsieur, non prisé.

Lesdicts meubles, argenterie et pierreries représentez par lad. dame de Beauvais, qui a afirmé par serment n'avoir en sa possession chose quelconque appartenant à ladicte deffuncte Dame Royne autres que celles représentées et cy dessus inventoriées, lesquelles ont été prizées et inventoriées par lesd. Pittan et Ballin; et ont esté lesd. meubles, argenteries, et pierreries et chozes ci dessus inventoriées baillées et laissées en la garde de lad. dame de Beauvais, qui a promis les représenter toutes fois et quantes fois. Et ont signé :

H. Bellier, — De Beauvais, — Pittan, — Ballin.

Des meubles estans à la garde du sieur Bellocq, garde des cabinets et oratoires de la feue Dame Reyne.

199. Un coffre d'argent à six pans, le fonds estant vermeil doré avec de l'ouvrage dessus d'argent découpé par fleurons et figures dorées, pezant 21 marcs 6 onces, prizé à raison de 36 l. le marc, revenant à VIIc IVxxIII l.

200. Une grande corbeille carrée de filigrane, une moyenne corbeille à huit pans, un cabinet avec ses tiroirs, son pied, et deux moyens coffres, le tout de filigrane, pesant ensemble 53 marcs, prisé à raison de 66 l. le marc, revient à IIIm IVc IVxxXVIII l.

201. Un petit coffret en bahut, de filigrane d'or, pesant 6 onces 1/2, prisé à raison de 70 l. l'once, revenant à IVc LV l.

202. Deux cabinets de mignatures avec plusieurs figures dorées de

lappy et des colonnes d'amatyste, l'une représentant la paix, l'autre la guerre, prisez chacune 4,000 l., ci VIII^m l.

203. Un chandelier de cristail à 12 branches, prizé III^m l.

Du huitième febvrier 1666, au chasteau de Saint-Germain-en-Laye, en l'oratoire du Roy.

204. Une cassette couverte de maroquin fleurdelysé, fermante à deux serrures d'une mesme clef, a esté descachetée et ouverte par l'ordre et en présence de Sa Majesté et de Monsieur, et de Messieurs Le Tellier, Colbert, d'Argouges et Tubœuf, exécuteurs du testament, aussi présents. Et dans lad. cassette ont esté trouvées les pierreries, bagues et joiaux, appartenant à lad. feue Dame Reyne, lesquelles ont esté prizées et estimées par lesd. Pittan et Ballin ainsi qu'il suit :

Des pierreries.

205. Le collier de perles de la Reyne, estant au nombre de 30 perles, et une autre qui sert de clavier, pesant 300 quaratz, prisé CV^m l.

206. Une grande croix, composée de six grandes perles en poires avec dix diamans espais, prisée CXX^m l.

207. Une petite perle en poire, pezant environ 12 carats, prisée IV^m l.

208. Deux pendans d'oreille de deux grosses perles poires, attachées ensemble au-dessous de deux gros diamans quarrés, dont l'un espais, l'autre foible, avec un cristail dessous, prisé CXX^m l.

209. Un grand chapelet de perles, contenant 67 grosses perles rondes, avec huit Pater de 16 gros diamans, entouréz d'une Couronne d'espine, une croix d'un fort grand diamant façettes avec quatre diamans espais au coing, prisé, compris l'estuy, le tout ensemble, II^c LV^m l.

210. Une paire de pendans d'oreille de huit belles perles en poires avec 12 diamans espais, prisez ensemble la somme de L^m l.

De la vaisselle d'or.

211. Un cadenas avec une cuiller, une fourchette et un cousteau, le tout pezant 12 marcs, IV^m VI^c VIII l.

Somme totale de la part du Roy : huit cent soixante dix sept mil cinq cens vingt et une livres dix sols.

A MONSIEUR.

Des meubles estans en la garde du sieur Guillain[1], *tant à Paris qu'à Fontainebleau.*

212. Un lict de velours noir, chamarré de passements, or et argent

1. Henri Guillain recevait comme tailleur 50 l., comme valet de garde-robe 150 l., et comme garde-meubles 180 l. (Arch. nat., Z1A 512.)

de largeur de trois doigts, garny de crespines et molets d'or et d'argent, content 3 pantes, 3 soubassements, 4 cantonnieres, 4 rideaux, le tapis de table doublé de toile or et argent, le fonds, dossier, petites pantes, fourreaux des piliers, couverture de parade de toile d'or et d'argent, trois fauteuils et un autre petit pour la toilette du mesme lit, garny de crespines, fors à l'un desd. sièges, qu'il manque la crespine de longueur, 4 pommes chamarrées garnies de bouquets de plumes isabelle, blanc et noir, au nombre de 75, avec 4 aigrettes, les housses du lict et des sièges de mohère noire et grise, le bois dudict lict et la table; manque à une cantonnière dudict lict trois quartiers ou environ de mosle d'or et les housses des deux sièges et dudict petit fauteuil, lequel lict et meubles, contenus au présent article, led. sieur Guillain a dict estre au chasteau de Vincennes, ce quy a esté aussy certifié par Le Roux, tapissier de lad. feue Dame Reyne Mère; et le tout par eux estimé à la somme de x^{m} l.

213. Un lict complet de satin blanc peint en mignature, 2 fauteuils, six sièges, le tapis de table du mesme, le lict, la housse du lict et des sièges de taffetas ysabelle et blanc, 3 pièces de tapisserie de mesme; ledict lict, le bas dudict lit et la table, 3 siège plians en broderie de soye à fleurs avec les housses de taffetas ysabelle et blanc, 4 pommes garnies de bouquets de plumes meslées de plusieurs couleurs, au nombre de 69 plumes avec les aigrettes blanches, prisé le tout ensemble III^{m} l.

214. Un lict de mouère or et argent, isabelle et bleu, par ondes, garny de boutons, boutonnières et campannes argent et noir, contenant le fonds, dossier, petites pantes, fourreaux de piliers, 3 pantes de dehors, 3 soubassements, 4 cantonnières, 4 rideaux, la couverture de parade, le tapis de table, deux carreaux, 4 pommes garnies de boutons et leurs estuys, deux fauteuils, 12 sièges pliants, la housse du lict et sièges isabelle et bleu, trois pièces de tapisserie du mesme, le lit, le bois et la table brisée, 3 matelas de futaine et le chevet, prisé le tout VI^{m} l.

215. Un petit lict à housse de tapis de Perse fonds d'or contenant 3 rideaux, 2 bonnes grâces et les soubassements de mesme estoffe doublée de mohère d'or, 4 pommes avec des glands, 2 fauteuils, 4 sièges plians, un carreau auquel il manque un bouton, la housse dudit lict de serge à deux aulnes, le lict garny d'une frange d'or d'un demy quartier d'or et d'un molet d'or, 3 matelas de futaine, le chevet et le bois dud. lict, le tout prisé ensemble III^{m} l.

216. Une tanture de tapisserie de brocard par led. fonds d'or et d'argent où sont figurés des lions, lad. tapisserie, contenant 13 aunes 1/3 de cours sur 3 aunes 1/2 de haut, entourée de molets d'or et d'argent avec 4 fauteuils et 8 sièges plians de mesme, et les housses de taffetas

aurore, lesd. meubles servant présentement en l'appartement neuf sur l'eaue, prisé le tout ensemble IVm Vc l.[1].

217. Une tanture de tapisserie de brocart fonds d'argent à fleurs vertes, contenant 12 aunes et demi de cours sur trois aunes et demi quart de haut, antourée de molets d'or et d'argent avec 8 sièges pliants et 3 fauteuils de mesme brocard, et les housses de taffetas vert, prisé le tout ansemble IIm IVc l.

218. Une tenture de tapisserie de cuir doré de fleurs et fruits à fonds noir, faite pour le grand cabinet, contenant 27 à 28 aulnes de tour sur 3 aulnes 1/3 de haut, prisée IVc l.

219. Une autre tapisserie de cuir doré à petites figures, faite pour le petit cabinet, contenant 13 aulnes de cours sur 2 aulnes 1/2 de haut, prisé IIIc l.

220. Une tenture de tapisserie de cuir doré, pour servir à la première salle de l'appartement neuf, contenant 20 aulnes de tour sur 3 aulnes 1/2 de haut, prisé IIIc l.

221. Une autre tenture de tapisserie de cuir doré, façon de Paris, contenant 28 aulnes de cours sur 2 aulnes 3/4 de haut, prisée C l.

222. Six sièges plians et 2 fauteuils de broderie de la Chine garnis de franges d'or, sans frange derrière les dessus, prisez ensemble IIc l.

223. Un grand tapis de pied, ouvrage de la Savonnerie, contenant cinq aulnes un quart de long sur 3 aulnes un tiers de large, prisé M l.

224. Un autre tapis de pied, ouvrage de la Savonnerie, contenant 5 aulnes de long, 2 aulnes 3/4 de large, prisé Vc l.

225. Deux fauteuils et quatre sièges plians de brocart fonds rouge à fleurs d'or, avec leurs housses de serge rouge, prisés ensemble IIc l.

226. Un lict de brocard d'or bleu, or et argent, contenant 3 pantes, 3 soubassements, 4 rideaux, 4 cantonnieres, le tapis de table, le fonds, le dossier petites pantes, fourneaux de piliers et courtepoints, 4 pommes garnies de festons et bouquets faites en broderie d'or et d'argent, 2 carreaux, 2 fauteuils et six sièges ployans avec les housses de tabis aurore et bleu, la housse du lict de mesme tabis avec un molet d'or et d'argent, le bois du lict, trois matelas de futaine et le chevet, 3 pièces de tapisserie pour la chambre de mesme brocart que le lit, contenant 30 ledz sur trois aulnes 1/4 de hault, dont il y a quelques ledz eschancrez; prisé le tout ensemble XXm l.

227. Un lict de la Chine, à personnages grotesques, garny de dentelles d'or, contenant 3 pantes, 3 soubassements, 4 rideaux de mohere rayée violette, 3 fauteuils, 12 sièges ployans, 2 careaux pareils au lit, avec les housses de mouër violette, le bois du lit de 7 pieds,

---

1. *Lesd. fauteuils et serges avec les housses sont presentement dans le cabinet de la Reyne sur l'eaue.*



3 matelas de futaine avec le chevet compris, la tapisserie dud. meuble aussi de tapisserie de la Chine, que Le Roux, tapissier, a remis au garde meuble, contenant 15 pièces de 3 aulnes 1/3 de haut sur 28 à 29 aulnes de tour, prisé le tout ensemble VII^m l.

228. Vingt-quatre sièges ployans, 4 fauteuils, 4 carreaux, un petit fauteuil pour Monseigneur le Dauphin, le tout de velours violet, chamarez de passementerie d'or et d'argent, garnis de franges et molets avec les housses de tabis violet doublez de serge qui servent avec led. meuble, prisé le tout ensemble II^m V^c l.

229. Deux paravans de la Chine doublez de tabis de violet, prisés IV^c l.

230. Un petit paravant à oiseaux doublé de satin gris de lin à petites fleurs, prisé XL l.

231. Un taffetas de la Chine doublé de taffetas rayé, prisé C l.

232. Un autre petit paravant de la Chine, en six feuilles, doublé de mesme estoffe, prisé XXXVI l.

233. Un lict de drap d'or, qui est à Fontainebleau, contenant 3 pantes, 3 soubassements, 4 cantonnières, 4 rideaux de drap d'or, le fonds, le dossier, la couverture de parade, fourreaux de piliers et doubleure des rideaux de toile d'or et d'argent rayé, deux fauteuils, 2 carreaux et 28 sièges de mesme estoffe, la housse du lict de serge aurore doublée de taffetas avec un molet de soye; et auxquels sièges manque la frange par le costé et aux carreaux un gland et des petitz boutons, plus 4 pommes dudict lict avec les glands, prisé le tout ensemble X^m l.

234. Les quatre tantures de tapisserie de cuir doré faites en Hollande servant à l'appartement neuf, à la grande salle des gardes, à l'antichambre et à la chambre de la Reyne, prisées ensemble IV^m V^c l.

235. Trente-et-un sièges ployans, 5 fauteuils, deux carreaux de toile d'or à fleurs d'argent, les tiges de soye noire servant aud. Fontainebleau au grand et au petit cabinet proche la terrasse, prisés ensemble V^c l.

Des meubles estans en la possession de la dame de Beauvais.

236. Le crucifix de la ruelle du lict de lad. Dame Reyne, prisé VI^c l.

237. Deux petits tableaux, qui tenoient aud. crucifix, garnys d'or, prizés ensemble V^c l.

238. La balustrade d'argent de la chambre de la Reine contenant 22 pièces de balustre, portant chacun son vaze et 7 pilastres avec les soubassements et entablissements, pezant le tout 926 marcs 4 onces, argent de Paris, prisé à raison de 33 l. le marc, revient à XXX^m V^c LXXIV l. X s.

239. La table d'argent, faite en Espagne, pezant 156 marcs, prisée à raison de 27 l. le marc, revient à IV^m II^c XII l.

240. Les grands chenetz de la chambre, où il y a des niches aux pommes avec les 3 pièces du feu, pezant le tout 145 marcs 4 onces, prizés à raison de 33 l. le marc, revient à IV^m VIII^c II l.

241. Une grande paire de chenetz, du cabinet, où il y a des beliers, avec les 3 pièces de feu en huit pièces, le tout d'argent, pezant 185 marcs 4 onces, prisé à lad. raison de 33 l. le marc, revient à VI^m CXXI l. X s.

242. Une autre grande paire de grands chenetz de la chambre, noirs avec festons et termes, sans pièces de feu, ainsi qu'a dit lad. dame de Beauvais, pesant 130 marcs d'argent, prisés à lad. raison de 33 l. le marc, revient à IV^m II^c XC l.

243. Une grille à feu, à sphynge, de la chambre, pezant 43 marcs, à raison de 36 l. le marc, revient à M IX^c VIII l.

244. Une autre grille à vaze et griffon, du cabinet, pesant 26 marcs une once, prisé à raison de 33 l. le marc, revient à VIII^c LXII l.

245. Deux pieds d'escrans d'argent, l'un à daulphin pour la chambre, l'autre à griffon pour le cabinet, pezans ensemble 43 marcs 4 onces, prisez à 33 l. le marc, revenant à M VII^c LXIII l.

246. Le brazier du cabinet, pesant, ainsy qu'a dit lad. de Beauvais, qui l'a vendu à la Reyne, 106 marcs 4 onces, prizé à ladite raison de 33 l. le marc, revient à III^m V^c XIV l.

247. Une petite cassette en boulle, prisée XXX l.

248. Le grand miroir garni d'argent qui estoit dans la chambre de la Reyne, prisé M VII^c l.

249. Le grand miroir garny d'argent du cabinet, pezant 197 marcs, comme a dit lad. dame de Beauvais, prizé IV^m IV^c l.

250. Deux girandoles de six branches, chacune pezant 33 marcs, prisé à raison de 36 l. le marc, revient à M C LXXVIII l.

251. Deux grandes placques à deux branches, chacune pezant 89 marcs, prisé le marc 33 l., revenant à M II^c IV^xx VII l.

252. Un cabinet d'esbeine garny d'argent, prisé M II^c l.

253. Un autre petit cabinet, qui estoit à la ruelle du lict de la Reyne, de pierres naturelles, prisé M l.

254. Une grande table à console du cabinet des bains, prisée VI^c l.

255. La grande horloge du cabinet des bains sur un pied de verny bleu, prisée M l.

256. Un tableau de la Vierge, du Gouarchin, donné par M. le Légat, prisé M l.

257. Un autre tableau de la Vierge, donné par M. l'archevesque d'Avignon, prisé V^c l.

258. Quatre pièces de damas de Venise violet et blanc, contenant environ 200 aulnes, prisé l'aulne 15 l., revenans à III^m l.

259. Trente paires de gands d'Espagne, faisant moitié de soixante paires trouvées dans un bahut rond d'Espagne, lesd. soixante paires prisées 1,200 l. par lad. dame de Beauvais, qui a dit en sçavoir la valleur, cy pour les 30 paires VIc l.

260. Trente trois paires de gands, faisant moitié de soixante six paires trouvées dans un autre bahut aussy d'Espagne, prizés par lad. dame de Beauvais 1,320 l., cy pour les 33 paires VIc XL l.

261. Deux pièces de peau de coupe aussy estimés par lad. dame de Beauvais, c l.

262. Un reste de peau de l'escran, prisée x l.

263. Quatre esvantails, faisans moitié de 8, prisez par lad. dame de Beauvais xx l.

264. Trente quatre paires de gands, faisant moitié de 68 paires prisées par lad. dame de Beauvais 20 l. la paire, 1,360 l., cy pour lesd. 34 paires VIc XL l.

265. Cinquante quatre paires de gants d'Espagne, faisans moitié de 108 paires trouvées dans une petite malle ronde d'Espagne, prisée par lad. dame de Beauvais à 15 l. la paire, 1,620 l., cy pour les 54 paires VIIIc x l.

266. Vingt deux paires de gands, faisans partie de 45 paires de gands de Rome, tous differents et bons, trouvez dans une autre petite malle ronde, et que lad. dame de Beauvais a dit avoir esté donnez par M. le cardinal des Ursins et M. de Crequy, et par elle estimez à 20 l. la paire, revenans à 900 l., cy pour les 22 paires IVc LXX l.

267. Deux esvantails, faisans moitié de quatre esvantails donnez par M. de Crequy, estimez par lad. dame de Beauvais à 20 l. pièce, cy pour les deux XL l.

268. Douze savonnettes, faisant partie de 22 donnés par le cardinal des Ursins, estimez par lad. dame de Beauvais 220 l., cy pour les 12 CXX l.

269. Un chapelet de cinq dizains encadenacées d'or, les six Pater garnis de petites pointes de diamans, où pend une grande croix toute garnie de diamans en forme de Couronne d'espine, et des clouds de diamans de chacun des costez, prisé le tout ensemble VIIc l.

270. Un chapelet de six dizains, en forme de calebace, encadenacé d'or, sept Pater d'or à l'Espagnolle, une grande croix de calambour garnie d'or et attachée au bas, une mesdaille d'agathe des deux costez, prizé le tout ensemble IVc l.

271. Un autre chapelet encadenacé d'or, en forme de calebace, garny de paillettes d'or où il y a cinq Pater en forme de glans d'or, la croix du chapelet pareille, où est attachée une grosse houppe d'or, prisé le tout IIIc l.

272. Un chapelet de cinq dizains encadenacés d'acier en lacez, une croix pareil au bout, prizé IIc l.

273. Deux chapelets faisans les 2/3 de trois chapelets de six dizains chacun à grains ronds tous unis, prisés 600, cy pour les deux ivc l.

274. Un petit rozaire encadenacé d'or où il y a une petite croix d'or attachée, prisé c l.

275. Un chapelet de six dizains dont les Pater sont engerbez d'or, une petite médaille d'or au bout, prisé lx l.

276. Un chapelet de crisolite à six dizains, garny de 7 Pater de rubis et de diamans où est attaché une clochette de crisolite garnie de rubis et diamans, une petite croix de rubis et diamans, le tout prisé iim vc l.

277. Un chapelet de jacinthe à six dizains, garny de gerbes d'or où il y a sept croix qui servent de Pater, une mesdaille de jacinthe au bout et une autre mesdaille de jacinthe donnée par Mr de Crequy, prisé le tout ivc l.

278. Un grand rozaire de lapis garny de seize Pater d'or en forme de Foy, garny de petits diamans, une mesdaille de lapis au bout garnie de diamans des deux costez, prisé le tout xiic l.

279. Un chapelet de paste violette à six dizains, garny de gerbes d'or, où pend une croix de mesme paste garny de diamans, prisé iiic l.

280. Un chapelet de cornaline de six dizains, sept Pater d'or en croix du St Esprit, une grande mesdaille de cornaline, prizé c l.

281. Six autres chapelets, tous différents, donnez par Mr de Créquy, garnis de bijoux, prisés vc l.

282. Un petit chapelet de jacinthe de six dizains à mettre au bras, prisé c l.

283. Un petit chapelet de cornaline de cinq dizains, cinq Pater de diamans et six bijoux de diamant, prisé iiic l l.

284. Un bracelet d'esmeraude et de diamans, prisé m vc l.

285. Un bracelet de pierre d'esmeraude et de diamans, prisé ivc l l.

286. Un bracelet de rubis de perles et de diamans, prisé vic l.

287. Deux bracelets, prisés xl l.

288. Un bracelet de jette et un autre bracelet des cheveux du Roi, non prizez.

289. Une montre d'amatiste, d'esmeraudes et de diamans, prisée xiic l.

290. Une montre, le crochet et la chaisne de filigrane, garnie de diamans, prisez ensemble vic l.

291. Une montre façon de pourceline, prisée cl l.

292. Une petite montre d'or, que portoit toujours la Reyne, prisée c l.

293. Une grosse montre d'or de service, prisée c l.

294. Une croix d'esmeraude toute garnie de diamans, prisée avec l'estuy iim vc l.

295. Une croix d'un gros ruby toute garnie de diamans, prisée IIIm vc l.

296. Une croix de filigrane garnye de diamans jaulnes, prisée IIm IVc l.

297. Une petite croix de saphyr garnie de 4 diamans, prisée XIIc l.

298. Six ferrets de diamants, prisés ensemble VIIc l.

299. Six autres ferrets de perles et diamans, prisée VIIc l.

300. Six ferrets d'or et d'acier faisans partye de dix huit, prisez ensemble soixante livres, cy pour les six XX l.

301. Un miroir de cristail de roche garni d'or, prisé C l.

302. Un petit estuy avec une cuiller d'or et des cizeaux, prisez ensemble CXX l.

303. Une boiste d'or esmaillée de bleu où est un portrait, prisée XL l.

304. Une boiste d'acier où est un portrait, prisée X l.

305. Une boiste d'escaille où est un autre portrait, prisée XX l.

306. Cinq boistes de la Chine, garnies d'or, prisées XXXVI l.

Somme totalle 10,392 l.

Des meubles estans à la garde du sieur Bellocq.

307. 24 flambeaux argent vermeil doré, sçavoir : 12 flambeaux et 12 chandeliers à pied quarré cizelé, pezant tout ensemble 77 marcs 4 onces, à raison de 40 l. le marc, comme il a été prizé par Pittan et Ballin, revient à IIIm C l.

308. Un tableau d'argent représentant la Vierge et St Joseph, prisé Vc l.

309. Une table de pierres de rapport de marquetterie et fleurs au naturel, prisée M l.

310. Deux tables de mesme façon de lapis avec ornement de cuivre doré, prisées chacune 1,500 l., pour les deux IIIm l.

311. Deux grands chandeliers de cristail qui servoient dans le grand Cabinet de la Reyne, prisez 800 l. pièce, pour les deux M VIc l.

312. Deux pièces de paravants, qui estoient dans les bains, de chacune six feuillets, prisées ensemble VIc l.

313. Un chandelier de cristail, prisé IIIc l.

314. Quatre cabinets de la Chine, chacun sur son pied, deux bahuts et deux grands coffres de la Chine, prisés Vm l.

315. Deux tables de marbre, pièces de rapport, prisées chacune 1,000 l., cy IIm l.

316. Un cabinet de mignatures à figures avec du lapis, prisé IVm l.

317. Un autre semblable cabinet à balustrade avec lapis, prisé IVm l.

318. Quatre guéridons en figure sur bois doré, qui font partye de dix huit mesme façon, dont 12 sont au Palais-Royal, ainsy qu'à dict led. sieur Bellocq, 2 qui sont rompus, lesdits 4 gueridons et les 12 du Palais Royal, prisez ensemble 50 l. pièce, cy VIIIc l.



319. Quatre girandolles de cristail, appartenant à la Reyne, que led. sieur Bellocq a dit estre chez Monsieur, au Palais-Royal, qui ont cousté 700 l. pièce, prisés IIm VIIIc l.

320. Un chandelier de cristail, prisé IVc l.

Chez Le Roux, tapissier.

321. Une tanture de tapisserie de satin blanc à fleurs, de 23 aulnes de tour sur deux aulnes 5 à 6 de haut, en 9 pièces de 10 pantes (dont il y a eu une pièce de perdue au mariage de Sa Majesté, ainsy qu'a dit le sieur Le Roux), plus les housses de 12 escabeaux et trois fauteuils de mesme et un tapis de table aussy de mesme satin doublé de taffetas bleu, prisé le tout ensemble M l.

322. Vingt quatre escabeaux ployans et 4 fauteuils avec un petit fauteuil pour Monseigneur le Dauphin, 4 carreaux avec un escran, le tout de brocatelle de Venise à fonds rouge neuf et qui n'a point servy, prisé M l.

Des pierreries.

323. Un bracelet de 14 diamans foibles avec des neuds d'or, esmaillé de noir, prizé Xm l.

324. Un autre bracelet de 7 grands diamans à facettes, avec des tables de jayet, prizé XVIIm Vc l.

325. Un autre bracelet de 9 grandes esmeraudes, 9 grands diamans taillés extraordinairement, prisé IVm VIIIc l.

326. Un bracelet de 12 pierres différentes avec autant de pierres de 3 diamans chacun, prisé Vm Vc l.

327. Deux braceletz de 14 perideaux chacun, avec autant de pièces entre deux, deux petitz rubis et deux petitz diamans, prisés ensemble IIm l.

328. Deux bracelets de 14 jacinthes chacun, avec autant de pièces de 3 diamans chacun, prisez XIIc l.

329. Un bracelet de unze jacinthes avec unze diamans, prisez avec un autre bracelet de unze amathistes et unze diamans, ensemble XIIc l.

330. Deux bracelets de treize grands rubis avec autant de diamans, prisez XXm l.

331. Un poinçon d'un diamant à jour en forme de batteau avec une arraiste dessus, prisé VIm l.

332. Une table de bracelet d'un grand diamant plat, une mignature dessous et des petits diamans espais autour, prisée IIm l.

333. Une table de bracelet d'une esmeraude longue, entourée de 22 diamans à facettes, prisée M l.

334. Une autre table de bracelet d'un saphir à 8 pans fort long, entouré de diamans espais, prisé M IIc l.

335. Une turquoise vieille roche, entourée de diamans petits et espais, prisée xvc l.

336. Deux portraits du Roy et de Monsieur, entourez de petitz diamans, prisez IIIc l.

337. Une croix de cinq diamans foibles, prisée IIm IIc l.

338. Un chapelet de perles longues avec des petits diamans pour les six Pater et la croix, prisez ensemble M l.

339. Une grande croix d'un grand diamant à facettes longues en forme de losange et à table dessous, avec trois grands diamans en pandelocques à facettes de tous costez, percez vers la pointe, prisez ensemble CXXXm l.

340. Une grande croix où est au milieu un grand diamant taillé à la mode, plat dessus et à facettes dessous, avec quatre autres petitz, le tout prisé ensemble LXXm l.

341. Une autre grande croix de six fort grands diamants à facettes, prisée IIcLm l.

342. Une autre croix composée d'une Couronne d'espines, en triangle, où il y a un diamant en losange et trois diamans de demi fonds à costé, prisé le tout ensemble Vm l.

343. Une autre croix d'un diamant long à six pans, avec 4 diamans carrez taillez à la mode, une topaze d'orient, un saphyr violet, un rubis couleur de rose, une esmeraude, le tout prisé VIm l.

344. Une paire de pendants d'oreille, où sont en œuvre 4 grands diamans, sçavoir deux brillants à la mode, deux pandelocques à facettes de trois costés, le tout prisé Lm l.

345. Une agraffe de montre, où il y a unze perles plattes et 12 diamans avec une montre de petites perles et petits diamans, prisez ensemble IVm Vc l.

346. Un crochet, montre et chaisne de diamans qui consistent en 14 pièces espaisses, une au millieu taillée extraordinairement, une chaisne formée de petitz diamans en facettes de trois rangs où est attachée une montre avec des diamans espais à facettes, prisé le tout ensemble XVm l.

347. Une table de bracelet d'un diamant long, prisé XXIVm l.

348. Cinquante et une bagues dans un estuy à baguier, sçavoir, 9 de chacune un diamant brillant, dont deux sont entourez de petitz diamans, un autre d'un petit diamant jolly dont l'anneau est un saphyr taillé à facettes; 8 autres de chacun un diamant dont deux jaulnes, six autour de chacun, un rubis assez grand, trois espinelles, 5 autour de chacun, un petit ruby, 3 turquoises; une autre d'une topaze d'orient, 2 safyrs et 1 esmeraude; une autre soubz lequel est le portrait du Roi deffunct; une autre soubz lequel est portrait d'une saincte, deux perideaux, une amatiste d'orient; 3 autres où sont les portraits d'Henry 4,

Louis 13 et l'infante Isabelle; deux autres, l'un d'une teste de mort d'esmeraude, l'autre de cornaline et un petit jonc de lapis, et la dernière d'une aigle marine, entourée de diamants, prisé le tout ensemble xxx^{m} l.

Somme totale de ladite prisée : un million trois cent treize mil huit cent livres.

Toutes lesquelles pierreries, bagues et joyaux cy dessus inventoriez et estimez par lesdits Pittan et Ballin ont esté remises dans lad. cassette, laquelle, avec la clef d'icelle, a esté laissée dans led. oratoire et ont lesd. Pittan et Ballin signé.

PITTAN. — BALLIN.

De la vaisselle d'or.

349. Plusieurs pièces pesant 39 marcs 3 onces 3 gros, prisées xv^{m} c xliv l.

Somme totale de la part de Monsieur : 884,048 l.

Somme totale des meubles partagez entre le Roy et Monsieur : 1,761,569 l.

Le présent inventaire a esté fait en presence de Messieurs Le Tellier, secretaire d'Estat, Colbert, conseiller d'Estat et controlleur géneral des finances de France, d'Argouges, premier président au Parlement de Bretagne, Tubeuf, président en la Chambre des Comptes, tous choisis et nommez par la feue Reyne, Mere du Roy, pour l'exécution de son testament, et ledit inventaire clos à Sainct-Germain-en-Laye, ledit jour huitieme febvrier mil six cent soixante six.

LE TELLIER. — COLBERT. — D'ARGOUGES. — TUBEUF.

Paraphé par le Roy, par Monsieur, duc d'Orléans et par les notaires soubsignés suivant le contract en forme de partage passé ce jour d'huy vingt et unième jour de febvrier mil six cent soixante et six[1].

LOUIS. — PHILIPPE. — DELABALLE. — FOUYN.

---

1. Le contrat de partage entre le Roi et Monsieur est joint au Testament et à l'Inventaire.



NOTE SUR NICOLAS PARVY

ARCHITECTE DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE PARIS.

En dépouillant les registres paroissiaux de *Larchant* (Seine-et-Marne), j'ai trouvé à plusieurs reprises, et notamment en 1762, le nom de *Nicolas Parvy de la Renardière*, fils de *Nicolas Parvy*, architecte de Messieurs de Notre-Dame, y demeurant (*sic*). Les recherches que j'ai faites alors pour donner au moins deux lignes de notes sur cet architecte ont été couronnées d'un maigre succès; voici, en effet, tout ce que dit à l'article Parvy le *Nouveau Dictionnaire des Architectes français* de M. Ch. Bauchal :

Parvy (Charles-Nicolas), architecte du Roi, a une fille en 1726 (Lhuillier); peut-être père de *Parvis*, grand prix d'architecture en 1748?

Et voici la note de M. Lhuillier[1] que résume M. Bauchal :

Parvy (Charles-Nicolas), architecte du Roi à Roissy-en-Brie, marié à Marie-Anne Mallé; leur fille Perrette-Marie, née à Roissy, le 21 février 1726, devint religieuse au couvent du Pont-aux-Dames (Archives de Seine-et-Marne, H. 475).

J'ai réussi à retrouver dans les Registres capitulaires de Notre-Dame de Paris[2], aux Archives nationales, quelques renseignements qui permettent de compléter d'une façon assez intéressante la biographie de cet architecte qui n'est pas absolument le premier venu, puisqu'il fut chargé de diriger les travaux de reconstruction de la grande Sacristie et du Trésor de Notre-Dame.

Si son fils signe Parvy *de la Renardière*, lui-même ne se donne aucun titre et signe tout simplement Nicolas Parvy. Il est permis, à ce propos, de se demander s'il est bien le même que Charles-Nicolas, architecte à Roissy; nulle part on ne rencontre l'architecte de Notre-Dame avec ces deux prénoms; de plus, lorsqu'il meurt en 1779, il laisse veuve Marie Simonnard et non Marie-Anne Mallé. Je sais qu'il peut avoir eu deux femmes, mais il y a bien là au moins un doute. Il avait succédé à son père, Nicolas Parvy, vers 1732[3], dans les fonctions d'inspecteur des bâtiments du Chapitre que celui-ci exerçait honorablement depuis le 3 mars 1712[4]; j'imaginerais assez volontiers

---

1. *Revue des Sociétés savantes*, 1872, t. II, p. 508.

2. Ce n'est pas seulement sur N. Parvy que ces registres fournissent des notes biographiques; bien d'autres architectes, peintres, graveurs, sculpteurs, y sont nommés. Je me suis assuré que la plupart de ces notes n'ont jamais été utilisées.

3. Arch. nat., LL 335[27].

4. Arch. nat., LL 335[10].

qu'il était le fils aîné de ce premier Parvy, et que Charles n'était que le cadet[1]. Dans ce cas, Nicolas aurait pu naître vers 1700, ce que ne dément pas une observation de 1772 qui le dit dans un âge « un peu avancé. »

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, Nicolas Parvy avait choisi une profession aussi absorbante et pénible que peu rétribuée. Ses gages annuels étaient de 600 livres seulement; il est vrai que le Chapitre prenait à sa charge les frais de déplacements et allouait presque chaque année à son inspecteur une gratification de 1,000 livres; en outre, il le logeait, lui et sa femme, mais moyennant un loyer de 80 livres par an, dans une maison appartenant audit Chapitre sur le parvis Notre-Dame[2]. Tous ces avantages réunis formaient un assez pauvre total, et, en 1756, Parvy se décide à demander une légère augmentation; nous avons sa lettre; on va voir qu'elle ne manque pas d'intérêt :

Messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris.

Messieurs,

Nicolas Parvy, qui a l'honneur d'être inspecteur des batimens de votre Chapitre tant à Paris qu'à la campagne, vous remontre très respectueusement que la dépense, tant pour luy que pour un cheval, qu'il est obligé de faire journellement pour remplir ses devoirs avec fidélité et exactitude, excède de beaucoup le montant de ses apointemens, comme il a eu l'honneur de vous le représenter touttes les années précédentes; qu'il a fait plusieurs voyages à Mory pour la visitte et estimation de la coupe de vos bois de la Tillière, dependans de votre ferme dudit Mory; à Larchand pour, avec le sieur Thierriet, examiner un mémoire donné par Monseigneur le duc d'Orléans sur votre moulin appelé le Moulin-Rouge[3]; qu'il a fait plusieurs procez-verbaux de visittes de fouilles de pierre dans les terres de Bagneux et Gentilly; que par extraordinaire il a été employé aux reglemens des mémoires de maçonnerie, charpenterie, serrurerie et vitrerie faits l'année dernière de neuf vitreaux refaits à neuf à votre église de Notre-Dame; qu'il est la plus grande partie du tems à cheval, pour aller faire les devis, vérifications, toisés et arrestés des mémoires d'ouvriers tant pour Paris que pour la campagne à des distances très éloingnées; que, d'ailleurs, outre que les ouvrages de l'employ qu'il a l'honneur de remplir augmentent tous les ans, les vivres et denrées augmentent aussy de plus en plus depuis plusieurs années et sont presqu'au double du passé.

Ce considéré, Messieurs, il vous plaise lui accorder, par augmentation d'apointemens ou par forme de gratification particulière, eû egard au tems

---

1. La question s'éclaircirait singulièrement si l'on savait jusqu'à quelle époque Charles-Nicolas habita Roissy. C'est ce que pourraient dire les registres de cette paroisse.

2. Arch. nat., LL 335[24].

3. Sur le Loing, paroisse de *Grès;* vendu au duc d'Orléans par contrat du 13 mars 1758. — Arch. nat., S 304.



présent, telle somme que vous jugerez à propos, afin qu'il continue avec la même ardeur à vous servir, etc.

Cette lettre sans date fut examinée au chapitre général de Pâques[1] et la gratification, pour l'année écoulée, 1er novembre 1754-1er novembre 1755, fut portée à 1,200 livres. On notera la réfection, en 1755, de neuf vitraux dans la cathédrale.

Vers ce temps fut résolue la construction de la grande Sacristie et du Trésor. Soufflot, on le sait, en dressa les plans, mais il fallut choisir un artiste plus modeste pour la surveillance et la direction en quelque sorte matérielle de l'œuvre. Parvy fut désigné et se tira à son honneur de cette tâche délicate. Son nom n'y gagna rien, bien qu'il dût avoir plus d'une fois à y montrer les qualités de l'architecte en même temps que celles du constructeur.

Avec les années la fatigue vint : on s'en étonnera peu si l'on considère qu'outre ses travaux de Paris[2], il répare ou reconstruit les églises de *Balinvilliers*, *Bonneuil*, *Chevilly*, *Corbereuse*, *Dammart*, *Goussainville*, *Larchant*, *Lieux* près Andrésy, *Longjumeau*, *l'Hay*, *Noizeau*, *Vaudoy*, *Villaroche*, *Viry-Grigny;* le château de *Voinsles* et les fermes d'*Agencourt*, *Bagneux*, *Belloy*, *Epiais*, *Ferrières*, *la Grande Paroisse*, *Gentilly*, *Lizy-sur-Ourcq*, *Louvres*, *Mont-sur-Orge*, *Machau*, *Mory*, *Rungis*, *Viercy*, *Vitry* et *Vuissous;* les prisons de *Sucy*[3], etc. Le 1er mai 1772, il cesse ses fonctions, ou plutôt on lui donne un aide, Jean-Baptiste-Vincent Boulland; mais, voulant tenir compte de ses quarante années de bons services et de « son mérite singulier auprès de la Compagnie, » le Chapitre décide, dans sa séance du 11 mars 1772[4], que Parvy continuera à jouir jusqu'à son décès de la gratification annuelle de 1,200 livres. Il mourut le 4 août 1779, laissant un fils; je l'ai dit en commençant. Ce Nicolas III Parvy avait-il obtenu le grand prix d'architecture en 1748? Rien ne l'indique. Du vivant de son père, il est maître maçon; en 1774, il a le titre d'expert-entrepreneur de bâtiments à Paris[5]; enfin, en 1777, il remplace définitivement son père, mais avec 3,000 livres d'appointements. Il loge au parvis Notre-Dame, paroisse Sainte-Marie-Madeleine-en-la-Cité, dans la maison joignant la porte du cloître.

Eugène Thoison.

---

1. Arch. nat., LL 335[37].
2. En janvier 1751, il rétablit la toiture d'une maison, rue Saint-Denis, occupée par le sieur Anquetil, épicier, sur laquelle des voleurs ont enlevé 900 livres de plomb.
3. Les prisonniers s'étaient évadés, 1754.
4. Arch. nat., LL 335[38].
5. Arch. nat., H 3460, fol. 61.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — BOURNON (Fernand). Histoire de la ville et du canton de Saint-Denis. Paris, Ch. Delagrave, 1892. In-12 de 167 pages, avec figures et plans.

L'histoire de la ville et du canton de Saint-Denis, que vient de publier notre confrère M. Bournon, peut être proposée comme modèle d'un livre d'histoire locale écrit avec simplicité et précision. Elle a aussi le mérite d'être la première histoire *civile* de Saint-Denis, dont l'abbaye seule jusqu'ici avait eu des historiens. Le premier chapitre du livre offre une rapide esquisse de l'histoire civile de Saint-Denis jusqu'à nos jours; le second est consacré à l'abbaye et aux différents monuments de Saint-Denis. Dans le troisième chapitre, presque exclusivement administratif, on remarquera une liste des rues de Saint-Denis avec l'historique de leurs dénominations. Une seconde partie comprend l'historique du canton de Saint-Denis et de ses différentes communes : Aubervilliers, la Courneuve, Dugny, Épinay-sur-Seine, l'Ile-Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse. La troisième partie, qui renferme de « simples notions d'instruction civique, » sort du cadre de notre *Bulletin*. Plusieurs gravures bien choisies, quoique quelques-unes soient déjà anciennes, une reproduction réduite du plan de Saint-Denis de 1704, un petit plan de l'époque actuelle et une petite carte du canton complètent très heureusement la publication.

H. O.

2. — TERRADE (A.) et L. BATIFFOL. 1789. Versailles pendant la session des États généraux (5 mai-6 octobre). Préface par M. Ed. Charton. Versailles, Bernard, 1890. In-18, IV-99 pages.

3. — TILLAUX (Dr). Histoire de la chaire de médecine opératoire à la Faculté de Paris, leçon d'ouverture du cours de médecine opératoire. Paris, Asselin et Houzeau, 1890. In-8°, 26 pages.

4. — TOURNEUX (Maurice). Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Tome Ier. Préliminaires; Événements. Paris, Impr. nouvelle, 1890. Gr. in-8°, LXXX-520 pages.

Parmi les publications relatives à la Révolution française entreprises sous les auspices et aux frais de la ville de Paris, la première place doit, sans conteste, être réservée à la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* de M. Maurice Tourneux, qui sera, après son achèvement, l'une des œuvres bibliographiques les plus considérables, sinon la plus importante du siècle. La *Bibliographie* de M. Tourneux doit en effet comprendre cinq volumes : Tome Ier : *Préliminaires; Événements.* — Tome II : *Organisation et rôle politique de Paris.* — Tome III : *Monuments, mœurs et institutions.* — Tome IV : *Biographies et mémoires.* — Tome V : *Table générale.*

Le tome Ier, consacré aux *Préliminaires* et *Événements* de 1789 à 1799, contient 5,234 articles et forme un volume de plus de 500 pages à deux colonnes, en petit texte. Le seul moyen d'en faire l'analyse serait de reproduire la table des matières, qui donne la succession chronologique des événements parisiens de juillet 1788 au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il faut cependant y signaler d'une façon toute particulière les articles relatifs aux *Tableaux historiques de la Révolution française* (nos 277-286), p. 33-57; au *Journal* de Cléry (nos 3551-3565); au *Tableau des prisons de Paris* (nos 4368-4372), p. 406-409; mais surtout le chapitre consacré à la *Fédération* du 14 juillet 1790. Cette seule journée de la Révolution est représentée par 178 articles (nos 1681-1858), p. 202-218. Chacun de ces chapitres est un modèle d'information exacte et précise, de science bibliographique consommée.

L'introduction de M. Tourneux forme une étude à la fois très neuve et très attachante sur les collections relatives à l'histoire de la Révolution (Rondonneau, Deschiens, comte de la Bédoyère, Portier, Pixérécourt, Croker, etc.), sur les différents répertoires, plus ou moins imparfaits, qui en ont paru dans le courant de ce siècle, sur les ressources, enfin, qu'offrent présentement à l'historien de la Révolution la Bibliothèque et les Archives nationales, la bibliothèque de la Ville et les autres bibliothèques de Paris. H. O.

5. — Tuetey (Alexandre). Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Tome Ier. États généraux et Assemblée constituante (première partie). Paris, Impr. nouvelle, 1890. Gr. in-8°, xlvj-482 pages.

A côté de la *Bibliographie de l'histoire de Paris* de M. Tourneux, le *Répertoire général des sources manuscrites* de M. Tuetey prendra place dans toute bibliothèque parisienne, et son importance ne sera pas moins grande pour l'historien de la Révolution. Si, pour la bibliographie imprimée, la tâche était déjà immense, il semble que la recherche et la nomenclature raisonnée des sources manuscrites n'aient point eu de limites; mais, familier comme il l'était avec le dépôt en partie confié à ses soins et préparé de longue date par ses fonctions mêmes aux Archives nationales, nul mieux que M. Tuetey n'était capable de mener à bien une aussi vaste entreprise.

Le premier volume du *Répertoire* embrasse les événements des trois premières années de la Révolution, rangés sous trois chapitres : Chapitre I : *Journées historiques de la Révolution et événements politiques.* — Chapitre II : *Élections et Assemblées électorales.* — Chapitre III : *Subsistances et approvisionnements.* Dans le premier chapitre, il suffira de citer les paragraphes consacrés à la *Journée du 14 juillet 1789* (p. 10-76), à la *Fuite de Louis XVI* (p. 243-272), etc., pour montrer l'étendue des recherches de M. Tuetey et l'abondance des documents fournis par son livre. M. Tuetey a, du reste, donné, à la fin de son introduction, une preuve excellente de l'utilité de son *Répertoire*, en refaisant de toutes pièces et montrant sous un jour absolument nouveau l'histoire de cette émeute du faubourg Saint-Antoine, le 28 avril 1789, et du pillage des maisons Réveillon et Henriot, qui marque le point de départ de la Révolution à Paris. H. O.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 8 mars 1892.

Présidence de M. le marquis DE LABORDE, vice-président, en l'absence du président, empêché.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bapst, G. Bienaymé, P. Bonnassieux, comte A. Boulay de la Meurthe, F. Bournon, A. Bruel, A. Dufour, J. Guiffrey, marquis de Laborde, P. Lacombe, Edgar Mareuse, H. Omont, G. Raynaud, A. Tuetey, P. Viollet.

— MM. A. de Barthélemy, L. Delisle, le comte de Lasteyrie, le comte de Marsy et Ch. Tranchant s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 février 1892 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Maurice Du Seigneur, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

898. La *Bibliothèque du service des travaux historiques*, à la pré-



fecture de la Seine, sur la présentation de MM. L. Delisle et P. Lacombe.

899. M. Paul Pérot, présenté par MM. Edgar Mareuse et P. Viollet.

900. M. le marquis de Vogüé, présenté par MM. L. Delisle et H. Champion.

901. M. le baron Alphonse de Rothschild, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et le marquis de Laborde.

— M. G. Bapst présente au Conseil une estampe figurant un officier supérieur à cheval qui semble porter l'uniforme de la garde de Paris en 1802. M. Bapst fait remarquer que cette estampe peut aussi offrir l'image du commandant de la troupe qui a accompagné Louis XVI à la place de la Concorde, ou peut-être aussi un officier de la cavalerie de l'École militaire.

— M. H. Omont communique, au nom de M. A. Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, un texte relatif à une autopsie qui paraît avoir été faite dans un but scientifique au commencement du xv[e] siècle. Ce texte nous a été conservé dans un traité de médecine composé à Paris, en 1415, par un médecin italien, Angelo de Aquila (Bibl. nat., ms. latin 4120, fol. 89-109) :

« Notabilis vir Dinus de Rapundis, ut intimavit magister meus « magister Jacobus Sacquespée, patitur morbum similem morbo quem « passus fuit dominus episcopus Atrabatensis, ultimo defunctus, qui « apud veteres phisicos nuncupatur *lythiasis*, id est passio calculi... « Per ea que didici a magistro meo magistro Johanne Leporis, qui « una cum aliis magistris dictum dominum visitavit, repertus est lapis « dicto domino in fundo vesice, et duplex ad grossitudinem duarum « magnarum nucum sibi invicem conjunctarum, spongiosus et poro- « sus, satis levis secundum suam magnitudinem, et coloris cinericei « et sine excoriatione vesice, preter partem cui pars inferior lapidis « adherebat, ut visum fuit per anathomiam de eo factam post sui « mortem, ut dictus magister Johannes mihi verbo dixit et calamo « scripsit. »

L'évêque d'Arras, Jean Canard, chancelier du duc de Bourgogne, était mort le 7 octobre 1407.

— M. H. Omont signale le séjour à Paris, du 24 août au 16 septembre 1687, d'une ambassade de Tripoli de Barbarie, débarquée à Toulon le 3 mai et qui devait y revenir le 13 octobre suivant. Un sieur Magny avait été chargé par le marquis de Seignelay de guider les ambassadeurs et de leur montrer les principales curiosités de Paris. Une lettre de lui au marquis de Seignelay, lettre conservée aujourd'hui au dépôt des archives du Ministère des affaires étrangères, nous apprend comment il s'était acquitté de ses fonctions :

« A Paris, le 5 septembre 1687.

« Monseigneur,

« Suivant l'ordre dont il vous a pleu m'honorer de faire voir à Mrs « les envoyez de Tripoly les beautez de cette ville et des environs, « depuis huit jours qu'ils sont icy, ils ont veu l'église de Nostre-« Dame, le Louvre avec les appartemens et garde-meubles du Roy « et les Tuilleries, l'Accadémie des peintures, les plus belles places « publiques, [le] Luxembourg, le Pallais-Royal, celuy de Justice, « l'hostel de Seignelay, vostre maison de Sceaux, le Val-de-Grâce, « l'Observatoire, la manufacture des Gobelins, la maison des Invalides, « l'abbaye de Saint-Denys, la foire Saint-Laurent, l'Opéra et la Comé-« die, où je les ay conduits avec le sr Dipie, interprète du Roy, lequel « estant tombé malade depuis quatre ou cinq jours, j'ay eu recours à « un de mes amis, fort intelligent en la langue turque, qui est auprès « de M. le duc de Brissac, pour accompagner lesdits srs envoyez et « leur faire les explications nécessaires.

« Demain, en exécutant l'ordre que vous m'avez donné, Monsei-« gneur, de me rendre à Versailles, je passeray à Saint-Cloud pour « leur faire voir la maison de Monsieur...

« MAGNY. »

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 12 avril 1892.

Présidence de M. le comte DE LASTEYRIE, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. A. de Barthélemy, G. Bienaymé, comte A. Boulay de la Meurthe, A. Bruel, L. Delisle, A. Dufour, P. Lacombe, comte de Lasteyrie, Edgar Mareuse, H. Omont, P. Viollet.

— MM. P. Bonnassieux et le marquis de Laborde s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du 8 mars 1892 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Gustave Sandoz, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

902. M. Gustave-Roger SANDOZ, présenté par MM. P. Lacombe et P. Viollet.

903. La *Bibliothèque de l'Université de Bâle*, sur la présentation de MM. L. Delisle et le comte de Lasteyrie.

— M. le Président donne lecture, au nom de M. A. Dutilleux, d'une lettre de Dom Thierry Ruinart relative à l'installation comme prieur d'Argenteuil, en 1706, de l'abbé Claude Fleury.

— M. P. Lacombe communique au Conseil un volume in-4° : « *Il più curioso, e memorabile della Francia di Michel' Angelo Mariani, all' illustrissimo, et eccellentissimo signor Antonio Grimani, procurator di S. Marco. Con il sommario degli avvenimenti, e l'indice delle cose notabili.* In Venetia, M. DC. LXXIII. Presso Gio : Giacomo Hertz. » On trouve dans ce volume de très nombreux détails relatifs à Paris, qui pourraient fournir matière à une série d'extraits sur les principaux monuments parisiens et la vie à Paris au milieu du XVII° siècle.

— M. H. Omont communique un « Advis à monseigneur le premier Président [Pomponne de Bellièvre, † 1657], ... qui pourra produire vingt mille livres de rente et qui sera très utile et commode au public. » Il s'agit dans ce mémoire anonyme de l'établissement sur la place Dauphine, près du Palais, d'une bibliothèque, « particulièrement destinée pour l'usage de Messieurs du Parlement, et en quelques jours de la semaine pour celuy du public. »

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LETTRE DE FRANÇOIS, DUC DE GUISE,

AUX ÉCHEVINS DE LA VILLE DE PARIS.

Le 14 juin 1553, Anne d'Este, femme de François de Lorraine, duc de Guise, avait acquis des héritiers du trésorier de France, Philbert Babou de la Bourdaisière, les bâtiments construits par le connétable de Clisson, vers 1375, pour y établir sa demeure dans le voisinage de son bon compagnon d'armes, Bertrand Duguesclin. Un des premiers soins du nouveau propriétaire fut de s'assurer la jouissance de la concession d'eau renouvelée à son prédécesseur

en 1529. Les magistrats de la ville avaient tout intérêt à se concilier les bonnes grâces du chef de la puissante famille lorraine. Aussi s'empressèrent-ils de donner satisfaction à la demande du chef de la maison de Guise. C'est en réponse à la communication des échevins que le duc de Guise écrivit la lettre suivante, datée du 10 octobre 1553. On remarque les formules caressantes de cette lettre, adressée à de simples bourgeois, et aussi le nom donné à l'ancienne demeure d'Olivier de Clisson. Cette pièce curieuse vient d'être acquise par les Archives nationales à une vente récente comme ayant un intérêt tout particulier pour l'histoire de l'hôtel qu'elles occupent.

Le registre des délibérations du Bureau de la Ville pour l'année 1553 contient le récit d'une visite du prévôt des marchands, escorté du greffier de la ville, du maître des œuvres de maçonnerie et de divers personnages, « à l'hos« tel de Clisson, de présent appelé l'hostel de Guise, » pour examiner l'état des tuyaux conduisant l'eau à l'hôtel[1]. Au cours de cette visite, qui eut lieu le 17 octobre, soit sept jours après la date de la lettre du duc de Guise, la commission se transporta, pour examiner les conduites d'eau, à l'hôtel de l'Ermitage, « près de l'escuirye dudit Clichon, » puis à la Cousture du Temple. La Cousture du Temple s'étendait derrière la rue des Quatre-Fils, vers la vieille rue du Temple, ce qui fait supposer que l'hôtel de l'Ermitage, sur lequel nous n'avons rencontré aucun renseignement, devait être également situé sur la rue des Quatre-Fils ou sur la vieille rue du Temple. Mais, jusqu'à nouvel ordre, il est impossible de préciser davantage.

[Suscription au dos du billet :] *A Messieurs les échevins de la ville de Paris.*

Messieurs, j'ay veu par les lettres que vous m'avez escriptes la bonne voulonté en quoy vous estes que l'eaue de la fontainne de ma maison de Clichon y soit remise comme elle y souloit estre, de quoy, Messieurs, je vous mercye bien fort, esperant y faire besongnes en brief, et vous prie de commander aux fonteniers qu'ilz s'y employent, et je les feray bien contenter. Vous estes asseurez, Messieurs, que du plaisir que en cest endroict je reçoy de vous je me souviendray pour le recongnoistre envers vous en general et particulièrement quant il viendra à propos, qui sera l'endroict où je prie Dieu qu'il vous doint ce que desirez. De Villers Costeraiz, le xe jour d'octobre.

Vostre bon amy,

FRANÇOYS[2].

---

1. T. IV, p. 233.
2. La souscription et la signature seules sont de l'écriture du duc de Guise.

COMPTES DE MAISON

DU CARDINAL DE RICHELIEU, DES DUCS DE NEMOURS ET DE CANDALLE, DU CARDINAL MAZARIN, DU ROI LOUIS XIV, DE MESDEMOISELLES D'ORLÉANS, DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE ET DE LA REINE MARIE LECZINSKA.

(1633-1747.)

La maison de Louis XIV était tenue avec un ordre admirable, ainsi que nous le prouvent et les comptes et les inventaires qui en ont été publiés. Nous avons relevé, de notre côté, un document fort intéressant pour l'histoire intime du roi : c'est un *marché de pourvoierie* passé par-devant notaire et signé du grand maître de France et du premier maître d'hôtel de Sa Majesté. Il nous donne et les prix et la liste de ce que l'on mangeait alors, les *trippes de morue, la baleine et la seiche.* Nous avons joint à ces notes quelques renseignements sur la maison du cardinal de Richelieu et sur celles du duc de Nemours, du duc de Candalle, du cardinal Mazarin, de mesdemoiselles d'Orléans, de la duchesse de Bourgogne et de Marie Leczinska, rencontrés par nous dans divers minutiers de notaires parisiens.

I.

LE CARDINAL DE RICHELIEU[1].

Le 16 novembre 1633, nous trouvons un marché passé avec les pourvoyeurs pour servir le cardinal, en quelque province que ce soit, pendant quatre ans, et lui fournir, ainsi qu'à sa suite, toutes les viandes et poissons. Ces pourvoyeurs étaient : Jean et René Piron, pour la viande et la chandelle; Simon Formel et François Sénéchal, pour le vin de bouche, de suite et du commun, le bois et le charbon, la nourriture des chevaux, et la fourniture des chevaux de charroi et mulets; Médard Mercier et Claude Mauperrin, pour la boulangerie, le pain, la farine; Marin Fouguère, pour la pâtisserie; Jean Jouan, pour les oranges et les citrons; Étienne Armentier, pour l'épicerie; Antoine Hourdault, pour les habits de livrée, etc. Venaient ensuite Cresse, tapissier, Jacques de Lannoy, orfèvre, Guy Poquelin, drapier, Adrien Gonce, sellier, Antoine Sanson, carrossier, etc.

---

1. Communication de notre confrère M. A. de Boislisle, membre de l'Institut.

Le 8 janvier 1639, un marché fut fait avec un pourvoyeur pour fournir en tous lieux, de vin pur et légal, la maison du cardinal, savoir : pour sa bouche, du meilleur qui se trouvera à dix lieues à la ronde, à six sols la pinte; pour sa suite, du meilleur qui se trouvera dans le quartier, à quatre sols la pinte, et, pour le commun, du meilleur qui se trouvera sur les lieux, après le précédent, à trois sols la pinte. Le prix du bois, un tiers bûches, un tiers cotterets, un tiers fagots, est fixé à 23 livres, 2 sols, 6 deniers par jour, du 1er novembre à Pâques, et à 12 livres, 1 sol, pour le reste de l'année.

Le 6 décembre suivant, marché est passé avec le valet de Charles Sénéchal pour fournir seize mulets noirs avec leurs muletiers, pour porter toutes les nécessités, meubles, tapisseries, vaisselle, etc., à la suite du cardinal. Puis, un autre pour la nourriture de seize chevaux de carrosse et de seize chevaux de selle[1], de deux grandes charrettes attelées de quatre chevaux pour les bagages des domestiques, un fourgon attelé de quatre chevaux pour la cuisine et quatre sommiers, etc.

Richelieu menait, on le sait, un train princier, qui excita souvent la jalousie du roi; la dépense de sa maison, depuis qu'il était premier ministre, montait à mille écus par jour. Sa table a été donnée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1874, 1er semestre, p. 495.

Dans d'autres actes inédits, nous voyons que la grande écurie du cardinal se composait de M. de Roques et d'un valet; de M. de la Porte, gouverneur des pages, et d'un valet; d'un maître à faire des armes, d'un maître à danser et d'un valet pour eux deux; d'un maître de mathématiques, de seize pages, de douze valets pour les pages, d'un cuisinier, d'un servant de cuisine. Chaque jour deux tables rondes étaient servies; ce service se composait, les jours gras, pour le matin, de deux chapons bouillis, de deux queues de mouton, d'une pièce de bœuf de quatre livres, d'un plat de six langues de mouton, d'une épaule de mouton, d'une salade. Pour le soir : deux chapons rôtis, deux potages, une *haute coste* de mouton, un jarret de veau, un aloyau de quatre livres, un gigot de mouton, un autre plat de lapin, du veau rôti, une douzaine d'alouettes, une salade.

Pour les jours maigres : deux bons potages; deux carpes d'un pied et deux doigts, l'une à l'étuvée, l'autre frite; deux plats de huit œufs chacun; un bon plat de morue; deux omelettes de huit œufs chacune; une salade.

---

1. Par son testament, Richelieu léguait douze des meilleurs chevaux de selle à ses parents et les dix-huit restants à son premier écuyer, de Roques; tous les autres chevaux et mulets, carrosses et litières, avec leurs attelages, aux sieurs de Grave et de Saint-Léger, ses écuyers, qui s'en saisirent avant l'inventaire.

Chaque table avait quatre plats de fruits, soir et matin. Chaque page recevait quatre pains ; chacun des gens de la suite, trois, et dix autres pains servaient à *trancher*. Le bois était également fourni. Tous les quinze jours, les maîtres, pages et valets avaient des draps blancs ; tous les matins, les tables recevaient une nappe blanche, et les maîtres et pages prenaient une serviette. En outre, chaque table avait deux serviettes pour laver les mains. La dépense totale de la cuisine des pages montait par jour à près de 34 livres, à elle seule.

II.

LE DUC DE NEMOURS.

Le 28 juin 1639, François Frichet, marchand pourvoyeur de la comtesse de Soissons, demeurant rue du Bout-du-Monde, paroisse Saint-Eustache ; Michel Desmoulins, pourvoyeur du marquis d'Effiat, demeurant rue Montmartre, et Jean Messier, dit Vacquette, pourvoyeur du comte de Montmartin, demeurant sous les piliers des Halles, promirent à monseigneur Louis de Savoie, duc de Genevois, Nemours et Aumale, pair de France, comte de Genève et de Gisors, marquis de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert, baron de Faucigny, Bray-sur-Seine et autres lieux, émancipé sous l'autorité de messieurs de son conseil établi par le roi par lettres patentes du 25 février 1638, de lui fournir pour la dépense de sa maison, soit à Paris, en son hôtel, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, soit à la suite de l'armée du roi, hormis les pays d'Italie, Lorraine et Allemagne, tant pour la « bouche » de monseigneur et son train que pour ses chevaux et mulets, tout ce qui était contenu en un état, « à commencer du jour « que monseigneur partira avec son train pour s'en aller à l'armée, « pendant un an accompli. »

Les pourvoyeurs reçurent, le jour de la signature de l'acte, 4,000 livres, qui leur furent délivrées par noble homme Me Lécuyer, trésorier de la maison du duc, en pistoles d'or et réaux d'Espagne. Les fournitures devaient être payées de trois en trois mois, sur état arrêté par les maîtres d'hôtel, contrôleurs et argentiers de sa maison. Pour l'exécution de cet acte, Louis de Savoie faisait élection de domicile chez son procureur, le sieur Nau, demeurant rue Pouppée, paroisse Saint-Séverin.

Il était ajouté que chaque cheval de carrosse ou chariot mangerait deux bottes et demie de foin, comme il vient sur les ports de Paris, une gerbe de paille, six mesures d'avoine faisant, les six, le grand boisseau des seize au setier. Chaque cheval de selle avait deux bottes de foin, une gerbe de paille et quatre mesures d'avoine. Les marchands fournissaient l'huile et la chandelle de l'écurie. Les pourvoyeurs

avaient deux hommes défrayés, qui touchaient chacun 20 livres par mois; on leur remettait une couverture aux armes du duc, et, à l'armée, ils recevaient le « Parisis [1]. »

Le 23 juillet 1639, Vincent Leure, blanchisseur du duc de Nemours, demeurant à la Grenouillère, hors la porte de Nesles-lez-Paris, promettait au prince de le blanchir pendant un an. Il devait être lavé par jour neuf nappes et quarante-huit serviettes, et le linge de corps de cinquante-quatre personnes de suite, pour 135 livres par mois. Deux garçons blanchisseurs recevaient en outre huit pains, trois pintes de vin et trois livres de viande, bœuf et mouton, une chandelle des huit à la livre, chaque jour; les jours maigres, la viande était remplacée par huit œufs, une livre de beurre et une pièce de morue. Et, le trente août 1643, le même blanchisseur promettait à Charles-Amédée de Savoie, frère du précédent, et à Élisabeth de Vendôme, sa femme, de les blanchir, eux, leur train, pages et valets de pied, ainsi que six douzaines de serviettes et deux nappes de table par jour, moyennant « neuf-vingts livres » par mois.

Le 12 août 1643, le duc et la duchesse de Nemours « étant en ce « jour en l'hostel de Vandosme, rue Neuve-Saint-Honoré, paroisse « Saint-Roch, » réglèrent leurs comptes avec Pierre Lemusnier, « trésorier général des finances de mondit seigneur, » demeurant rue des Quatre-Fils, à qui ils se trouvaient redevoir 9,000 livres. Ils lui confirmèrent leur procuration, lui empruntèrent 30,000 livres, pour payer les dépenses de leur mariage, et s'engagèrent à ne prélever que 120,000 livres sur leurs revenus tant que leurs affaires ne seraient pas réglées. Dans les comptes remis par Lemusnier, nous relevons : au vicomte de Courval, pour six chevaux de carrosse, 2,500 livres. — Au sieur Delphin, pour un cheval barbe, 1,100 livres. — Au marquis de Coatquin, pour un cheval, 610 livres. — Au chevalier de Mercey, pour un quartier de l'entretien des hommes, chevaux, chiens et équipages de chasse, 1,250 livres. — A Olivier, sellier, pour un carrosse gris, 660 livres. — A Claude du Breuil, sœur de feu Monseigneur, frère de Monseigneur, 90 livres. — Au sieur Chevalier, valet de chambre de Monseigneur, pour les menus plaisirs de Sa Grandeur dans le mois de mai, 320 livres. — Au sieur Chevalier un habit pour Monseigneur, 270 livres. — Au sieur Cottin, linger, pour fourniture de linge, 695 livres. — A un courrier envoyé à Rome, 1,500 livres. — Au sieur de Mercey, pour un voyage en Piémont, 2,000 livres. — Au sieur de Sainte-Marie, valet de chambre de Monseigneur, pour une montre, 330 livres. — Au sieur Barrot, pour prix d'une haque-

1. En terme de compte, le « Parisis » d'une somme était l'addition de sa quatrième partie au total. Ainsi le « Parisis » de seize sous était quatre sous, etc.



née à donner à l'ambassadeur de Savoie, 600 livres. — A Monseigneur, pour les violons qui ont donné une sérénade à mademoiselle de Vandosme, 240 livres. — A M. Levasseur, notaire apostolique, pour les frais de la fulmination de la dispense du mariage de Monseigneur, 600 livres. — Au sieur de Laistre, orfèvre, pour vaisselle d'argent, 2,000 livres. — A Martial, parfumeur, pour des sachets, 700 livres. — Au chevalier de Mercey, pour achat d'une meute de chiens courants, 1,000 livres. — Au curé de Saint-Roch, pour la publication des bans du mariage de Monseigneur, 70 livres. — A Jean Bernard, prix d'un grand miroir pour Madame, 520 livres. — A Monseigneur, tant pour payer un cheval que pour les frais d'un baptême, 500 livres. — A Jacques Duchemin, peintre, pour dorures à l'hôtel de Nemours, 600 livres. — A Quentin Lefèvre, brodeur, pour broderies pour le cabinet de Madame, 300 livres, etc.

Le 2 septembre 1643, Michel Desmoulins, marchand pourvoyeur, demeurant rue Montmartre, promettait à Charles-Amédée de Savoie et à Élisabeth de Vendôme de leur fournir, tant à la ville qu'à la campagne, toute la viande de bœuf, veau et mouton, volailles, gibier, poisson, lard, beurre, graisse, vin, avoine, foin, pain et bois aux mêmes conditions que le sieur Raffart, pourvoyeur actuel, et moyennant l'entretien de trois personnes. En signant, il toucha 2,000 livres en pistoles d'Espagne, doubles et simples.

Le 8 octobre suivant, Antoine de la Porte, demeurant au carrefour du pont Saint-Michel, derrière la barrière des Sergents, chef des offices de paneterie, sommellerie et fruiterie de la maison de Leurs Altesses, s'engageait à leur fournir seize bons plats de fruits pour leur table, chaque jour, « soit fruits crus, suivant la saison, confitures ou « massepains ; deux salades et quatre plats de fruits pour les filles de « Madame ; huit plats pour la table du controlleur, plus tout le sel « qui conviendra pour lesdites tables, les œufs et le beurre frais pour « les jours maigres, qui seront demandés par mesd. seigneur et dame, « à leurs desjeuners et collations, comme aussy de fournir touttes les « bouteilles, boutillons, verres et pots, cruches, mannes, sceaux, et « généralement toutes les choses nécessaires pour le service de l'of- « fice. » Le tout moyennant 12 livres, 10 s., par jour.

Le même jour, Léger Levasseur, écuyer de cuisine de Leurs Altesses, promettait de leur servir : « douze plats d'entremets par « jour, que ledit Levasseur acheptera sans rien prendre aux viandes « de la cuysine ny au pourvoyeur fournissant la maison, lesquels « entremets seront donnés suivant les saisons, plus fournira la paste « qu'il conviendra pour deux entrées, l'une le matin, l'autre le soir, « le beurre et les œufs qui seront nécessaires pour les potaiges, entre- « mets et entrées, herbes, épicerie, sucre, pots de terre et ficelles « nécessaires pour la cuisine, les poix et lantilles de caresme pour les

« potages, lesquelz entremetz, estant levés du service de la table de « mesdits seigneur et dame, seront portés sur la table du controleur; » le tout moyennant 9 livres par jour.

C'est en faisant ces règlements que le prince et la princesse, de l'avis de Charles de la Nanne, chef de leur conseil, conseiller au parlement, et de noble homme Pierre Lemusnier, receveur général de leurs maisons et finances, considérant que les revenus de leurs duchés, marquisats et comtés ne se percevaient qu'à des époques éloignées, s'engagèrent à ne prendre que 100,000 livres par an — soit 25,000 livres par quartier — pour leurs dépenses courantes : de ce fait, Lemusnier, qui devait les leur donner, recevait pour gages et appointements 4,200 livres par an.

Le 10 avril 1649, Simon Poirier, marchand boucher, demeurant à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice, promettait à la duchesse de Nemours de lui fournir pendant un an du bœuf, veau et mouton, à 4 sous, 6 deniers, la livre. Le trente septembre de la même année, Jacques Le Blé, boulanger, rue du Chantre, s'engageait envers le duc à lui donner du pain pendant un an, les deux tiers de blanc et un tiers de bis-blanc (les pains devaient peser cinq onces chacun, cuit, à Paris, et aux armées sept onces), moyennant treize sous la douzaine, « et, en cas « que le blé vienne à amender, ne sera payé que dix sous la douzaine « dudit pain. »

Le 7 janvier 1645, Michel Desmoulins, marchand pourvoyeur, demeurant rue Montmartre, promettait à Charles-Amédée de Savoie et à Élisabeth de Vendôme de fournir les vivres nécessaires à leur maison à des prix peu différents des premiers, mais avec 1,000 livres d'augmentation au moment de la signature du marché.

Le 6 février, M. et Mme de Nemours signaient au contrat de Charles Chevalier, valet de chambre du duc, avec Marguerite de Rougemas, fille de Pierre de Rougemas, concierge du duc de Vendôme, et première femme de chambre de la duchesse.

Quand Charles-Amédée de Savoie et Élisabeth de Vendôme eurent vendu à Henri de Mesmes, président au parlement de Paris, et à Marie de Fossé, son épouse, demeurant rue Sainte-Avoye, la baronnie de Bray-sur-Seine « moyennant neuf vingts et trois mil livres, « destinées à solder les dettes de la maison de Nemours, » on vit intervenir parmi les créanciers payés le 22 septembre 1647 : « Sebas« tien Bruand, maître général des œuvres de charpenterie des bâti« mens du Roy, ponts et chaussées de France, demeurant rue des « Cultures, 1,600 livres pour charpenterie exécutée à l'hôtel de « Nemours; dette qu'il avait transportée à Edme Jacob, professeur « en l'Université de France. — Jacques Le Blé, boulanger en petit « pain, demeurant rue du Chantre, 1,500 livres pour son fourni aux

« chevaux. — Marguerite Darragon, veuve de Nicolas Le Breton, « auditeur des comptes, fille et héritière d'Hugues d'Aragon, sieur de « Passy-lez-Paris et de Mandegris, 15,000 livres pour prêt. — Michel « Mesnard, panacher (*sic*) ordinaire du Roi, demeurant sur le pont « Notre-Dame, à l'enseigne du Veau-Vert, paroisse Saint-Jacques- « la-Boucherie, 700 livres pour plumes. — François du Ponct, pas- « sementier, rue des Lombards, 4,200 livres pour dentelles d'or et « d'argent. — Jean Segan Lamy, marchand de soye sur le petit Pont, « à l'enseigne de l'Empereur, paroisse Saint-Germain-le-Vieil, 3,900 l. « pour fournitures d'étoffes. — Guillaume Fiet, épicier au marché « Neuf, 700 livres pour luminaire fourni aux funérailles de défunt « Monseigneur[1]. — Jean Poignant, linger, rue Aubry-le-Boucher, « paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles, 2,500 livres pour linge et den- « telles. — Jean Cosnard et Simon Le Fèvre, lingers, à la Pomme- « d'Or, rue Aubry-le-Boucher, 6,400 livres pour linge. — François « Bastonneau, marchand de soie, rue du Petit-Pont, 1,400 livres pour « fournitures. — Joseph Bontifault, sieur du Mesnil, fourbisseur « d'épées, rue Glatigny, paroisse Saint-Symphorien, 108 livres. — « Pierre Boucher, gantier, à la tournée du pont Saint-Michel, paroisse « Saint-André-des-Arts, 1,107 livres. — Hennin, bonnetier, sur le « pont Saint-Michel, 1,430 livres. — Pierre Galleman, sommier « d'armes du Roi, y demeurant aussi, 107 livres, etc. »

III.

LE DUC DE CANDALLE.

Le 21 décembre 1650, Nicolas Trocquet, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Martin, aux Trois-Pucelles, promettait à Louis-Gaston-Charles de Foix de la Vallette, duc de Candalle, pair et colonel général de l'infanterie de France, demeurant en son hôtel, rue Plâtrière, de lui livrer les marchandises nécessaires à sa maison, demandées par le sieur Budon, maître d'hôtel du duc, montant à 119 livres, 1 sol, 6 deniers, par jour, soit par an 43,462 livres, 7 sols, 6 deniers, et de fournir à l'extraordinaire ce qui lui serait demandé, à des prix débattus. Le sieur de Forcade, intendant du duc, garantissait le marché. Il devait être donné quinze douzaines de pains chaque jour à douze sols la douzaine, trois bouteillards de vin de bouche à dix sols la pinte, un quart de muid (moitié de suite et moitié de commun) à quatre sols la pinte.

« Pour les fournitures de la cuisine, que le cuisinier a coutume « faire, 6 livres par jour. — Pour la fourniture du fruit de sucre, « 6 livres. — Pour trois flambeaux de cire blanche, d'un quarteron

1. Louis de Savoie était mort dans les premiers jours de mars 1638.

« pièce, 19 sols. — Pour 50 bûches, 75 fagots, le quart d'un muid de « charbon, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et 20 bûches, 25 fagots, « un quart de muid de charbon, de Pâques à la Toussaint, 15 livres « par jour. — Pour la fourniture du linge de table et cuisine par an, « 600 livres. — Pour le blanchissage du linge de table et office domes- « tique, 40 livres par mois. — Pour plusieurs menues choses, savoir : « balais, sablon, grès, raccomodages de serrure, maçonnerie, clous, « pelles, papier, deux habits par an à un petit garçon de cuisine, « linge et souliers, 45 livres par mois. »

« A l'escurie, huit chevaux de carrosse, auxquels sera fourny cinq « mesures d'avoine, trois bottes de foing et deux petites bottes de « paille par jour. Plus trois chevaux de selle, qui recevront trois « mesures d'avoine, deux bottes de foin, une botte de paille, plus « huile à brûler, chandelles, pelles et fourches, balais, esponges, « espoussettes, brosses, étrilles, etc., 20 sols par jour et par cheval. « — Pour la ferrure, médicaments, pansement des chevaux, 35 sols « par mois et par cheval. — Pour la despence du cocher, du postil- « lon, d'un garçon, de trois palefreniers et d'un maréchal, 14 sous « chacun par jour. — Pour le vieil oing pour graisser le carrosse, « 3 livres 4 sols par mois. — Pour serrer lesquelles fournitures on « livrera au sieur Troquet les greniers et autres lieux à ce commodes, « que besoing sera. Ledit Troquet sera nourri à l'hôtel, avec son « cheval et ung garçon. Luy sera délivré, au premier jour de janvier « prochain, trois couvertures aux armes dudit seigneur, pour mettre « sur un fourgon et chevaux de bât, comme aussy aura son loge- « ment commode, qui sera marqué par le maréchal des logis aux lieux « où ledit seigneur duc sera. Sy pendant le tems du présent marché « il arrive que ledit seigneur aille à l'armée, il accorde au sieur Tro- « quet le parisis de chacune livre à quoy montera la despence qu'il « aura faite, suivant son livre-journal. »

Chaque jour gras, il devait être livré soixante livres de chair de bœuf, veau et mouton, à 5 sous, 6 deniers, la livre; une poule ou chapon paillé, à 22 sous; douze poulets ou douze pigeons, à 6 livres, 12 sols; trois perdrix, ou trois bécasses, ou six pluviers, ou trois ramiers, ou trois ramereaux, à 3 livres, 6 sols; deux chapons gras à 4 livres; deux lapins à 44 sols; trois livres de chandelles à 30 sols. — Et chaque jour maigre, un brochet de pied quatre doigts à 4 livres; deux grandes soles à 6 livres; six carpes de pied à 6 livres; trois moyennes, ou six petites soles à 6 livres; six paniers de moules à 36 sols; deux cents et demi d'œufs, 7 livres, 10 sols; douze livres de beurre, 6 livres; une livre d'huile d'olive, 10 sols; trois livres de chandelles, 30 sols, etc.

IV.

LE CARDINAL MAZARIN.

Le 15 octobre 1658, Simon Formel, bourgeois de Paris, demeurant rue Aumaire, paroisse Saint-Laurent, Pierre Duchesne, logé rue Saint-Martin, même paroisse, s'obligeaient envers le cardinal, représenté par J.-B. Colbert, baron de Seignelay, intendant général des affaires et maison de Son Éminence, de « suivre Monseigneur « partout où il s'acheminera et séjournera dans ce royaulme et pays « reconquis, en quelque province que ce soit, du 9e jour d'aoust der- « nier au 9e janvier de l'année que l'on comptera 1660, et, pendant « ledit temps, fournir et livrer pour la maison et train de Son Émi- « nence, toutes et chacunes viandes, chair, poisson, vin, et encore « tout le foing, avoine et paille pour la nourriture des chevaux et « autres fournitures et marchandises qui leur seront ordonnées pour « le service de la maison dudit seigneur cardinal, des sortes, longueurs, « grosseurs et qualités cy-après déclarées, pour les prix mentionnés, « etc... Et promettent lesdits sieurs fournisseurs faire porter, sur un « sommier ou une charrette, le vin pour la table et bouche de Son « Éminence, moyennant 8 sols la pinte ; le vin de suite à prendre « dans le quartier, à 6 sols, et le vin commun à prendre sur lieu, à « 4 sols la pinte. »

Chaque cheval mangeait un boisseau comble, mesure de Paris, 21 à 22 livres de foin et une gerbe de paille.

Les fournitures étaient payées de mois en mois, et « sera baillé aux- « dits pourvoyeurs quatre couvertures aux armes de Son Éminence, « lorsqu'elle sortira hors Paris, pour servir à mettre sur les provisions, « et leur sera aussi baillé un logis aux quartiers et logements que « ledit seigneur cardinal fera hors Paris... Si Son Éminence fait « voyage hors le royaulme, pays reconquis et lieux hors des limites « de l'obéissance du Roy, lesdits marchands seront tenus de le suivre « et fournir, et leur sera fait raison sur la cherté des vivres aux lieux « où Son Éminence sera... »

V.

LE ROI.

Le 15 mars 1659, Antoine Le Roux, marchand pourvoyeur, demeurant rue aux Ours, paroisse Saint-Jean-Saint-Gilles, promettait au roi, représenté par le prince de Conti, grand maître de France, assisté de Louis de Comminges, marquis de Vervins, premier maître de l'hôtel du roi, de Messieurs d'Escoubleau, de Beauvais, Hotman, de Morfontaine, maîtres d'hôtel en quartier, des sieurs Hesselin, de

Bragelongne, maîtres de la chambre aux deniers, Coquet et Parfait, contrôleurs généraux, Vandcrouck, Beaudoin et l'Eschallas, contrôleurs ordinaires, de fournir la maison royale, pour la bouche, festins, traitements d'ambassadeurs, seigneurs français et étrangers, partout où le roi jugera à propos de résider, du 17 mars 1659 au 31 décembre 1661, de toutes sortes de marchandises de boucherie et poissonnerie, suivant les menus qui lui en seraient donnés. Aux extraordinaires, les pièces bardées, lardées et piquées étaient comptées 10 sols de plus que le tarif, sauf les faisans, gélinottes de bois et poulets d'Inde, augmentés de 20 sols. Si le pourvoyeur ne pouvait fournir ce qui lui était demandé, on achetait les marchandises à ses dépens, quelque prix qu'elles puissent coûter; le poisson, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril, était apporté à sept heures du matin, et du 1er avril au 1er octobre à cinq heures; la remise de la viande devait avoir lieu à deux heures après midi, afin que, s'il arrivait que les fournitures ne fussent pas bonnes, on ait le temps de s'en procurer d'autres. Le pourvoyeur ne pouvait fournir aucun poisson mort à Paris, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau, Blois et autres villes situées sur une rivière, et il recevait, pour assurer ses fournitures, une couverture aux armes du roi, que l'on remplaçait par une neuve lorsqu'elle était usée.

Le maître de la chambre aux deniers en exercice devait remettre chaque mois au pourvoyeur 12,000 livres et lui payer les extraordinaires et le surplus sur état, chaque trimestre. En cas de résiliation du marché, l'indemnité stipulée était de 4,000 livres. En sus, pour se couvrir des grands frais de son équipage, le pourvoyeur devait toucher 30,000 livres le jour de la signature du marché. Si le roi faisait un long voyage dans son royaume ou ailleurs, le pourvoyeur doublait son équipage et recevait le Parisis de toutes les fournitures. Il était mis sur l'état général des officiers domestiques et commensaux de la maison du roi, aux gages accoutumés. Il recevait chaque jour douze pains et un septier de vin et était logé par les maréchaux-des-logis du roi.

« Et, pour esviter les difficultez qui se sont cy-devant présentées « aux chaisnes faittes pour mesurer le poisson, sur l'explication des « doigts ou poulces, a esté expressément accordé que ledit pour- « voyeur sera tenu de se servir de la mesure du Chastelet de Paris, « et que les doigts s'entendent poulces du pied du Roy. »

VI.

MESDEMOISELLES D'ORLÉANS.

Le 26 mai 1660, Claude Lepelletier, conseiller au Parlement, intendant en chef de la tutelle de Mesdemoiselles d'Orléans, d'Alençon et

de Valois, filles de Gaston, demeurant rue Barbette, et Nicolas Pinette, ancien trésorier général des finances du duc, demeurant rue des Charbonniers, au faubourg Saint-Michel, convenaient avec Claude Belon, dit Châlon, écuyer de bouche de Madame la Duchesse et de Mesdemoiselles, demeurant « palais d'Orléans, au faubourg Saint-Germain, « rue de Tournon, » du marché suivant.

Châlon devait subvenir pendant six ans à toutes les dépenses de viande, fruit, pain, vin et autres choses concernant la table de « Mes« demoiselles, » même au linge et au bois nécessaire pour la cuisine. On spécifiait, pour le bouillon des princesses, une pièce de veau, un chapon, une livre pesant de bœuf et une pièce de mouton. Chaque jour, on servait deux potages à dîner et deux à souper, consommant quatre livres de bœuf, deux pièces de veau et deux pièces de mouton, un chapon, trois pigeons et trois poulets. Quatre entrées par jour employaient une « marmade » de trois poulets, une poitrine de veau, un « haut-coste » de mouton et trois pigeons; le rôti comprenait trois pièces de veau, un chapon et la quantité voulue de lapins, perdrix, bécasses, pigeons et poulets; il y avait huit plats de fruits aussi chaque jour. La batterie de cuisine, son entretien, les gages des garçons et les « flambeaux pour conduire les viandes » étaient au compte du pourvoyeur. Si « Mesdemoiselles » allaient à la campagne, il devait être fourni à Châlon des chevaux, chariots et charrettes pour le transport des ustensiles, tant à l'aller qu'au retour.

Ce marché était fait moyennant 13,000 livres par an, payables mensuellement à raison de 1,038 livres 6 sous 8 deniers; la desserte appartenait au pourvoyeur, qui, de ces restes, devait « délivrer par « chacun jour » à la « sous-gouvernante de mesd. Demoiselles un « potage et une pièce de rôty. »

L'acte que nous avons eu sous les yeux est signé : Le Pelletier, Pinette, Lalou, Châlon, et des deux notaires Le Caron et Gallois.

VII.

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE.

Les marchés pour la duchesse de Bourgogne sont du 12 décembre 1697, au moment de son mariage, et furent passés en son nom par Philippe de Courvallon, marquis de Dangeau, chevalier d'honneur, demeurant rue de Fourcy, Édouard Colbert, marquis de Villacerf, et Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Payens, son fils, premiers maîtres d'hôtel, demeurant rue de l'Égout, Georges Benoist, contrôleur ordinaire de la bouche et maison du roi, maître d'hôtel, et Pierre Margalé, contrôleur général de la maison de la duchesse.

Le linge était fourni par Antoine Cozette, concierge de la manu-

facture royale des Gobelins : savoir au gobelet de la princesse tout le linge nécessaire à son service; pour la table du premier maître d'hôtel, par jour, quatre nappes, dont deux de petit Venise et deux ouvrées très fines, trois douzaines et demie de serviettes de petite Venise, six grosses nappes ouvrées, plus la manne à nettoyer la vaisselle, une douzaine et demie de serviettes, tant pour ceux qui mangeaient de la desserte que pour les garçons qui portaient les plats de la table, et une nappe fine pour le dais du buffet tous les trois jours.

Pour la table des maîtres d'hôtel, cinq nappes et deux douzaines et demie de serviettes.

Pour la table des gentilshommes servants, trois nappes et vingt-quatre serviettes par jour.

Pour la table des pages, trois nappes, dont une pour le buffet, et trois douzaines de serviettes par jour.

Pour la table des valets de chambre, trois nappes et dix-huit serviettes par jour.

Pour la cuisine-bouche, deux nappes ouvrées pour mettre sur la table quand on dresse le manger de la duchesse, six grosses nappes, trois douzaines et quatre serviettes et quatre nappes pour essuyer la vaisselle par jour; et deux nappes par semaine pour servir de dedans au garde-manger.

Pour le petit commun, trois grandes nappes ouvrées pour mettre sur la table quand on dresse les viandes de la table de « Monsieur le « premier, » quatre grosses nappes et quatre douzaines de serviettes, dont moitié d'ouvrées et moitié de grosses par jour.

Pour le grand commun, neuf nappes, dont trois pour essuyer la vaisselle, et dix-huit serviettes par jour.

Pour la fruiterie, deux nappes et douze serviettes par jour.

Pour la panneterie, une nappe et sept serviettes par jour et trois portants par semaine.

Pour l'eschançonnerie, une nappe et huit serviettes par jour.

Pour la fourrière, une nappe et huit serviettes par jour.

Et, outre cela, à la panneterie, eschançonnerie et fourrière, encore une grosse serviette par jour pour essuyer leur vaisselle.

Plus, chaque année, il était fourni trente-deux paillasses pour le train de la princesse.

Pour faire ces fournitures, le sieur Cozette était tenu de servir en personne à la suite de la princesse; il devait lui être donné deux pains et une quarte de vin commun avec une pièce de mouton les jours gras et une carpe les jours maigres, hors la ville de Paris.

Le linge devait être livré aux lavandières de la duchesse deux fois par semaine, et les lavandières le rendaient blanc, net et bien plié dans des coffres.

Si le sieur Cozette fournissait du linge par extraordinaire pour fes-



tins ou traitement d'ambassadeurs, il ne devait pas lui être accordé de surplus.

Si le linge était brûlé ou volé, la princesse en devait indemniser son fournisseur.

Le prix de ce marché était de dix-sept livres par jour, payables de mois en mois.

Le pain était vendu par Charles Lepage, boulanger à Versailles; lequel donnait deux tiers de pain de bouche et un tiers de commun, du poids de neuf à dix onces, le pain cuit et rassis, moyennant vingt-deux sous la douzaine de pains payable sur état à la fin de chaque mois. Le Parisis était accordé à trente lieues de Paris; le fournisseur était tenu d'avoir deux couvertures aux armes et couleurs de la princesse, pour lesquelles on lui payait douze livres par quartier. Il était donné à Lepage deux sacs de cuir pour mettre les farines du pain de bouche et les porter à l'office du gobelet. Lorsqu'il se faisait des festins ou traitements d'ambassadeurs, le boulanger était payé comptant; il recevait journellement les mêmes vivres que le sieur Cozette, et, dit le contrat, « lorsque madite dame marchera en cam« pagne, le sieur Lepage sera tenu d'avoir pour son équipage au « moins deux charrettes à quatre chevaux chacune, deux chevaux de « bât et le nombre de personnes qui lui seront nécessaires pour bien « faire le service. »

Louis Darboulin, Charles Lozan, Jean Desliens, marchands de vin à Versailles, fournissaient la cave de vin blanc et clairet. Ils ne devaient donner, « pour la personne de mad. dame, d'autre vin que « du françois, sans même qu'il en puisse fournir d'Orléans ni de Gas« cogne, en quelques lieux que mad. dame puisse aller; l'essay duquel « vin sera fait par le premier médecin de mad. dame, aux soins et « diligence des officiers d'eschançonnerie bouche. » Ce marché était fait moyennant le prix de deux cent cinquante livres le muid de vin de table, pendant trois ans, et deux cents livres les deux années suivantes, cent livres le muid de vin commun dans la première période et quatre-vingt-dix livres dans la seconde. Les muids étaient de jauge mesure de Paris, tenant trente-six septiers; le Parisis était accordé à vingt lieues de Paris, mais les droits d'entrée étaient à la charge de l'entrepreneur, qui recevait chaque jour une pièce de viande ou poisson et deux pains, plus quarante livres par quartier pour les couvertures aux armes et livrées de la princesse.

Jacques Rochon, Jean-Marie Bacquet, Nicolas Bacquet, pourvoyeurs de la maison du roi, demeurant ensemble à Paris, rue des Vieux-Augustins, fournissaient la viande, le poisson et la volaille; ils portaient les vivres à l'office dès cinq heures du matin en été et à sept heures en hiver, recevaient des vivres en nature comme leurs collègues, ainsi que quarante livres par quartier pour les couvertures

aux armes. Ils touchaient le Parisis à vingt lieues de Paris. « Lesd. « pourvoyeurs, dit encore l'acte, fourniront aux enfants de cuisine, « bouche et commun, le suif des moutons, ainsi qu'il se pratique chez « le Roy..... Outre les prix accordez, il sera encore payé auxd. pour- « voyeurs, et par l'extraordinaire, par chaque année, la somme de six « mil livres, à raison de chacun quartier. »

VIII.

MARIE LECZINSKA.

Le 10 janvier 1747, Jean-François de Sarps, demeurant à Versailles, promettait à la reine Marie Leczinska, représentée par le comte de la Motte-Houdancourt, son premier écuyer, Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, son premier maître d'hôtel, les sieurs Pierre Fournier, Cosme de Jaillac, ses maîtres d'hôtel, et Simon Mercier, son contrôleur général, « de fournir la maison de Sa Majesté, « soit pour la dépense ordinaire, festins, traitements d'ambassadeurs « étrangers, seigneurs français, ou pour autres dépenses extraordi- « naires telles qu'elles soient, pendant trois ans, de toutes sortes de « viandes et gibier, poisson d'eau douce et de mer, frais, sec et salé « et de toutes autres marchandises concernant l'état de pourvoierie, « suivant les menus qui lui en seront donnés, et non à sa volonté et « commodité. Tout poisson sujet à être mesuré le sera entre œil et « bât, et sera compté au pourvoyeur, pour les viandes qu'il sera « obligé de piquer et barder pour l'extraordinaire, soit pour la « bouche, petit et grand commun, à Paris, Versailles, Trianon, « Marly, Meudon, Fontainebleau et Compiègne, une livre de lard « pour chaque pièce, et, lorsque la reine sera en voyage à vingt lieues « de Paris et au delà, et partout où le parisis aura lieu, il lui sera « compté deux livres de lard par pièce qu'il fera barder ou piquer. « Les fournitures seront faites suivant les saisons de l'année, sans « qu'il puisse s'excuser ni que l'on soit tenu de prendre ce qui « serait hors de saison, et si, par la cherté des fournitures et mar- « chandises, ledit pourvoyeur en voulait fournir qui ne fussent pas « de saison et de bonne qualité, en ce cas, on en achèterait à ses « dépens, quoi qu'elles puissent coûter, sans qu'elles lui soient comp- « tées qu'à raison du prix convenu... Et lorsque Sa Majesté sera « en voyage dans le royaume ou ailleurs, et que le pourvoyeur sera « obligé d'augmenter ses équipages et de se constituer en grands « frais, les stipulants, en en prenant connaissance, feront leurs remon- « trances au roi pour procurer au pourvoyeur le dédommagement « qu'il plaira à Sa Majesté de lui procurer... » Le poisson était apporté, du 1er octobre à la fin de mars, à sept heures du matin, et,

du 1er avril au trente septembre, à cinq heures, et la viande à deux heures après midi, afin que, s'il arrivait que les fournitures ne fussent pas bonnes, on eût le temps d'en avoir d'autres, comme on ne pouvait fournir aucun poisson mort à Paris, Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Blois, Fontainebleau, Vincennes, Meudon ou autres lieux sur les rivières ou auprès d'elles.

Le pourvoyeur était tenu d'assister en personne au service et à la suite de la reine et de fournir, à ses dépens, le nombre de couvertures aux armes et couleurs de Sa Majesté, et de ce chef recevait 160 livres par an. Il avait chaque jour six pains, un septier de vin, et était logé par les maréchaux-des-logis de la maison de la reine. Le pourvoyeur ne pouvait prétendre aucun supplément pour les mauvaises années, cherté, mortalité, sécheresse, stérilité, guerre, etc.

Le 11 juin 1751, Antoine Crespy, demeurant rue Saint-Antoine, Louis Vollée, logé même rue, Pierre Berthelin de Neuville, demeurant rue Saint-Honoré, traitaient pour six ans aux mêmes clauses. Ce dernier contrat fut renouvelé le 1er février 1756.

Le vin fut aussi fourni par contrats, d'octobre 1739, renouvelés de six ans en six ans, jusqu'en 1763. François Bailly, marchand de vin de la reine, demeurant rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, devait donner « du meilleur, bon et loyal, et seulement du vin fran« çais, sans même qu'il en puisse faire boire d'Orléans ou de Gas« cogne, » au prix de 300 livres le muid de vin de bouche ou de table, 120 livres le muid de vin commun, le muid de jauge, mesure de Paris, valant trente-six septiers. Lorsque la reine était éloignée de vingt lieues de Paris, l'entrepreneur recevait le Parisis et le logement; en tout temps il payait les droits d'octroi et touchait chaque jour deux pièces de grosses viandes ou poissons et quatre pains. Ses marchandises étaient garnies de couvertures aux armes royales, pour l'entretien desquelles on lui donnait 160 livres par an.

Quant au pain, Toussaine Rouzeau, épouse de Jean Lepage, boulanger de la reine et de la dauphine, et Nicolas Bouillard, boulanger à Versailles, devaient servir deux tiers de pain de bouche et un tiers du commun, de dix onces, cuit et rassis, « lequel, pezé, deux de bouche « et un du commun faisant trente onces, sera payé 20 sols la dou« zaine. » Il était délivré aux boulangers deux sacs de cuir pour porter leur marchandise; ils avaient le logement, quand la cour était hors de la capitale, et avaient droit à huit pains, deux quartes de vin de table, une quarte de vin commun, deux pièces de viande les jours gras, deux brochets de pied les jours maigres.

Enfin, Anne-Louise Jumelet, veuve d'Edouard-Anne Cozette, marchande lingère de Marie Leczinska, demeurant aux Gobelins, paroisse Saint-Hypolite, devait laver le linge de table de la reine, provenant du déjeuner, du dîner, de la collation et du souper, etc., tant pour

elle que pour sa maison, moyennant 28 livres par jour. Elle recevait quatre pains pour elle et pour son garçon, une quarte de vin de table, une de vin commun, une pièce de mouton les jours gras, une carpe de pied les jours maigres; hors Paris, elle était logée. Elle touchait en outre 20 sols par couverts pour le linge fourni à l'extraordinaire, festins d'ambassadeurs, etc. Elle était tenue de rendre tout le linge bien plié dans des coffres, « et, s'il arrivait (ce qu'à Dieu ne plaise), « dit encore le contrat, que, par feu, guerre, eaue, ou autre cause ne « provenant pas de la faute de la dame Cozette, le linge pérît ou « fût volé, Sa Majesté en récompensera ladite lingère. »

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous trouvons les marchés de la reine Marie-Thérèse; ils sont peu différents de ceux que nous avons ci-dessus donnés. Le 13 décembre 1683, Claude Rafar, ci-devant pourvoyeur de la maison du Roi, demeurant rue Beaurepaire, les signait; le même jour, Claude Texier, capitaine général des charrois de l'artillerie de France, demeurant près Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et Roland Bergiennes, capitaine général des vivres de l'armée, promettaient à Sa Majesté de lui fournir huit chariots attelés de quatre chevaux pour voiturer les offices de bouche et du commun, moyennant vingt-cinq sols par jour et par cheval.

Vicomte de Grouchy.

Dans la liste suivante, la lettre *a* désigne le compte de maison du cardinal de Richelieu, *b* du duc de Nemours, *c* du duc de Candalle, *d* du cardinal Mazarin, *e* de Louis XIV, *f* de la duchesse de Bourgogne, *g* de Marie Leczinska.

La livre de poitrine de bœuf. — *a*. 3 s. — *c*. 5 s. 6 d. — *e*. 3 s. 6 d. — *f*. 6 s. — *g*. 8 s. 3 d.

Langue et bouillon de bœuf. — *c*. 12 s. — *d*. 6 s. 6 d. — *e*. 8 s.

Palais de bœuf. — *a*. 4 s. — *b*. 3 s. — *c*. 6 s. — *d*. 5 s. — *e*. 3 s. 6 d. — *f*. 5 s. — *g*. 8 s.

La livre de moelle de bœuf. — *a*. 20 s. — *b*. 23 s. — *d*. 26 s. — *e*. 26 s. 3 d. — *f*. 5 s.

La tétine de vache. — *a*. 6 s. — *b*. 6 s. — *d*. 10 s. — *e*. 6 s.

La langue de bœuf fraîche. — *a*. 10 s. — *b*. 8 s. — *f*. 12 s.

La langue de bœuf salée. — *a*. 16 s.

La langue de bœuf fumée. — *a*. 16 s. — *b*. 20 s. — *d*. 18 s. — *e*. 15 s. — *f*. 20 s.

La fressure et foie de veau. — *a*. 10 s. — *b*. 8 s. — *c*. 12 s. — *d*. 14 s. — *e*. 15 s. 6 d. — *f*. 10 s.

La tête de veau. — *b*. 4 s. — *d*. 7 s. — *e*. 7 s.

La livre de veau. — *g*. 8 s. 3 d.

Le veau, pesant 30 à 40 livres. — *e*. 12 l.

La dorade. — *c*. 3 l. 10 s. — *d*. 3 l. 10 s. — *e*. 4 l. — *f*. 50 s. — *g*. 3 l. 10 s.

Le carlet. — *f*. 7 s.

La barbue. — *c*. 3 l. 10 s. — *d*. de 4 à 13 l. — *e*. de 4 à 7 l. — *f*. 9 l. — *g*. grande, 34 l.; moyenne, 12 l.; petite, 4 l.

Le petit pourplis. — *e*. 20 s.

Le mulet de mer, de pied quatre doigts. — *a*. 15 s. — *c*. 26 s. — *e*. 40 s. — *f*. 50 s. — *g*. 4 l.

La livre d'esturgeon. — *a*. 15 s. — *b*. 25 s. — *d*. 28 s. — *e*. 12 s. 6 d. — *f*. 25 s. — *g*. 7 l.

La livre de thon. — *a*. 15 s. — *b*. 16 s. — *c*. 10 s. — *d*. 20 s. — *e*. 30 s. — *f*. 12 s. — *g*. 25 s.

Thon mariné, la livre. — *f*. 35 s.

Le cent de sardines. — *a*. 52 s. — *c*. 40 s. — *d*. 3 l. 6 s. — *e*. 50 s. — *f*. 4 l.

Cent grandes huîtres. — *c*. 100 s. — *d*. 100 s. — *e*. 100 s. — *f*. 6 l. — *g*. 9 l.

Cent huîtres en écailles. — *a*. 6 l. — *b*. 100 s. — *c*. 20 s. — *d*. 13 s. — *e*. 16 s. — *f*. 36 s.

Huîtres marinées, le baril. — *g*. 12 l.

Cent petites huîtres. — *a*. 60 s. — *g*. 7 l.

Cent huîtres de Marenne ou de la Rochelle. — *g*. 18 l.

Cent cancres. — *a*. 4 l. 10 s. — *d*. 4 l. 10 s. — *e*. 3 l. 10 s.

La seiche. — *a*. 15 s. — *b*. 20 s. — *d*. 15 s. — *e*. 20 s.

La seiche sèche. — *a*. 4 s. 6 d. — *d*. 20 s. — *e*. 28 s.

La grappe. — *a*. 20 s. — *d*. 7 s. — *e*. 15 s.

Le homard. — *a*. 32 s. — *b*. 38 s. — *c*. 20 s. — *d*. 38 s. — *e*. 20 s. — *f*. 40 s. — *g*. 3 l.

L'alose salée. — *c*. 12 s. — *d*. 12 s. — *e*. 13 s.

Alose de Seine. — *g*. 8 l. 10 s.

Alose de Nantes. — *g*. 4 l. 10 s.

Le coq de mer. — *e*. 20 s.

Le maquereau salé. — *c*. 5 s. — *e*. 4 s. — *g*. 4 s.

Crabe. — *g*. 1 l. 10 s.

Cellerin, le cent. — *g*. 5 l.

La pucelle. — *a*. 7 s. — *b*. 6 s. — *d*. 16 s. — *e*. 10 s. — *f*. 12 s. — *g*. 12 s.

Le canard. — *e*. 12 s.

Le coq vairlu et chairette, chacun plat. — *e*. 24 s.

Le panier de moules. — *b*. 60 s. — *e*. 3 l. — *g*. 3 l.

Cent grosses moules. — *a*. 10 s. — *b*. 10 s. — *c*. 10 s. — *d*. 12 s. — *e*. 15 s. — *f*. 10 s.

Le cent de tripes de molue. — *a*. 60 s. — *c*. 3 l. — *d*. 3 l. — *e*. 25 s.

Egrefin. — *c*. 16 s. — *d*. 27 s. — *e*. 30 s.

Vive, bonne et raisonnable. — *c*. 9 s. — *d*. 10 s. — *e*. 8 s. — *f*. 10 s. — *g*. de 2 à 4 l.

Rouget et merlan. — *c*. 6 s. — *e*. 9 s. — *g*. de 2 à 5 l.

Maquereau frais. — *c*. 8 s. — *d*. 8 s. — *e*. 10 s. — *f*. 8 s. — *g*. 1 l.

Bar de deux pieds. — *a.* 3 l. 10 s. — *b.* 3 l. — *c.* 4 l. — *d.* 4 l. 15 s. — *e.* 6 l. — *f.* 4 l. — *g.* 8 l.

Bar de pied et demi, quatre doigts. — *b.* 50 s. — *b.* 3 l. — *d.* 2 l. 18 s. — *e.* 50 s. — *f.* 3 l. — *g.* 6 l.

Bar de pied et demi. — *b.* 25 s. — *c.* 40 s. — *d.* 28 s. — *e.* 30 s. — *f.* 40 s. — *g.* 2 l. 10 s.

Lubine grande. — *b.* 40 s. — *c.* 25 s. — *d.* 4 l. 18 s. — *e.* 6 l. — *f.* 4 l. — *g.* 2 l. 10 s.

Lubine moyenne. — *b.* 25 s. — *c.* 20 s. — *d.* 3 l. — *e.* 3 l.

Lubine petite. — *b.* 15 s. — *c.* 10 s. — *d.* 38 s. — *e.* 40 s.

Maniveau d'éperlans, le cent. — *a.* 32 s. 6 d. — *b.* 16 s. — *c.* 50 s. — *d.* 48 s. — *e.* 50 s. — *f.* 50 s. — *g.* 50 s.

Rouget-barbot. — *a.* 20 s. — *c.* 10 s. — *e.* 20 s. — *f.* 20 s. — *g.* 2 l.

La livre de marsouin. — *a.* 10 s. — *c.* 8 s. — *e.* 10 s. — *f.* 12 s.

Le cent d'allevins. — *d.* 39 s. — *e.* 50 s.

Ombre. — *a.* 10 s. — *e.* 10 s. — *f.* 20 s. — *g.* 8 s.

Cent grenouilles. — *a.* 14 s. — *b.* 16 s. — *c.* 16 s. — *d.* 14 s. — *e.* 20 s. — *f.* 20 s. — *g.* 2 l.

Saumon salé, 2 pieds et demi. — *a.* 10 s. — *c.* 6 l. 10 s. — *d.* 5 l. 18 s. — *e.* 4 l.

Saumon salé, 2 pieds. — *e.* 4 l. — *f.* 100 s. — *g.* 11 l.

Saumon salé, pied et demi. — *e.* 50 s. — *f.* 4 l. — *g.* 6 l.

Caillebot. — *e.* 30 s.

Papillon. — *e.* 12 s.

Livre de maigre. — *a.* 12 s. — *d.* 12 s. — *e.* 13 s.

Un plat de loches. — *a.* 20 s. — *c.* 28 s. — *e.* 20 s. — *f.* 20 s. — *g.* 2 l. 15 s.

Une barbotte. — *c.* 6 s. — *d.* 10 s. — *e.* 12 s. — *g.* 1 l. 10 s.

Grande brême. — *a.* 16 s. — *f.* 35 s. — *g.* 3 l.

La macreuse. — *f.* 40 s. — *g.* 2 l. 10 s.

Brochet de deux pieds et au-dessus. — *a.* 11 l. — *b.* 12 l. — *c.* 14 l. — *e.* 15 l. — *f.* 15 l. — *g.* 20 l.

Brochet de un pied et demi 4 doigts. — *a.* 7 l. 15 s. — *b.* 9 l. — *d.* 14 l. — *e.* 10 l. — *f.* 11 l. — *g.* 15 l.

Brochet de pied et demi. — *a.* 4 l. 5 s. — *b.* 6 l. — *d.* 4 l. — *e.* 6 l. — *f.* 7 l. — *g.* 10 l.

Brochet de pied 4 doigts. — *a.* 37 s. — *b.* 3 l. — *c.* 3 l. 6 s. — *d.* 3 l. 5 s. — *e.* 3 l. 6 s. — *f.* 3 l. 5 s. — *g.* 6 l.

Brochet de pied deux doigts. — *a.* 35 s. — *c.* 20 s. — *d.* 38 s. — *e.* 35 s. — *f.* 35 s. — *g.* 1 l. 5 s.

Brochet de pied. — *a.* 25 s. — *b.* 15 s. — *d.* 24 s. — *e.* 16 s. — *f.* 18 s.

Carpe de deux pieds et au-dessus. — *a.* 10 l. — *b.* 12 l. — *c.* 16 l. — *d.* 14 l. — *e.* 16 l. — *f.* 24 l. — *g.* 53 l.

Carpe de pied et demi quatre doigts. — *a.* 6 l. — *b.* 9 l. — *c.* 11 l. 6 s. — *d.* 8 l. 16 s. — *e.* 11 l. — *f.* 22 l. — *g.* 41 l.

Carpe de pied et demi. — *a.* 3 l. 10 s. — *b.* 6 l. — *c.* 8 l. — *d.* 4 l. 8 s. — *e.* 8 l. — *f.* 10 l. — *g.* 18 s.

Carpe de pied quatre doigts. — *a.* 35 s. — *b.* 3 l. — *c.* 3 l. 10 s. — *d.* 3 l. — *e.* 3 l. — *f.* 4 l. — *g.* 6 l. 10 s.

Carpe de pied deux doigts. — *a*. 22 s. — *b*. 25 s. — *c*. 25 s. — *d*. 38 s. — *e*. 35 s. — *f*. 40 s. — *g*. 3 l. 10 s.

Carpe de pied. — *a*. 10 s. — *b*. 10 s. — *c*. 12 s. — *d*. 12 s. — *e*. 12 s. — *f*. 20 s. — *g*. 1 l. 15 s.

Barbeau de deux pieds et au-dessus. — *a*. 3 l. 10 s. — *b*. 6 l. — *c*. 4 l. — *d*. 9 l. 10 s. — *e*. 5 l. — *f*. 100 s. — *g*. 2 l. 10 s.

Barbeau de pied et demi quatre doigts. — *a*. 45 s. — *b*. 4 l. — *c*. 3 l. 15 s. — *d*. 58 s. — *e*. 3 l. — *f*. 3 l. — *g*. 2 l.

Barbeau de pied et demi. — *a*. 35 s. — *b*. 50 s. — *c*. 3 l. — *d*. 58 s. — *e*. 40 s. — *f*. 50 s. — *g*. 15 s.

Barbeau de pied quatre doigts. — *a*. 22 s. — *b*. 38 s. — *c*. 38 s. — *d*. 32 s. — *e*. 22 s. — *f*. 30 s. — *g*. 12 s.

Barbeau de pied deux doigts. — *a*. 16 s. — *b*. 16 s. — *d*. 27 s. — *e*. 12 s. — *f*. 20 s.

Barbeau de pied. — *a*. 12 s. — *d*. 13 s. — *e*. 8 s. — *f*. 12 s.

Cent de lamproyons. — *a*. 4 l. 4 s. — *g*. 1 l. 5 s.

Grande perche. — *a*. 20 s. — *b*. 50 s. — *c*. 4 l. — *d*. 48 s. — *e*. 50 s. — *f*. 25 s. — *g*. 7 l.

Deux perches moyennes. — *b*. 35 s. — *d*. 48 s.

La tortue. — *a*. 40 s. — *b*. 35 s. — *c*. 50 s. — *d*. 38 s. — *f*. 50 s. — *g*. 4 l. 10 s.

Cent écrevisses de Péronne. — *a*. 16 s. — *b*. 32 s. — *c*. 14 s. — *d*. 38 s. — *e*. 40 s.

L'écrevisse de Seine commune, le cent. — *f*. 14 l.

L'écrevisse commune, le cent. — *f*. 5 l.

Plat de goujons. — *a*. 10 s. — *c*. 15 s. — *d*. 17 s. — *e*. 16 s. — *f*. 18 s. — *g*. 1 l. 15 s.

Tanche de deux pieds. — *a*. 8 s. — *c*. 20 s. — *e*. 25 s.

La lamproie, de la Toussaint au dernier mars. — *d*. 48 s. — *e*. 3 l. — *g*. 1 l. 5 s.

La lamproie, du dernier mars à la Toussaint. — *d*. 40 s. — *e*. 40 s. — *f*. 40 s.

L'alose fraîche, raisonnable. — *b*. 45 s. — *d*. 48 s. — *e*. 3 l. et 40 s. — *f*. 3 l.

L'alose de Seine. — *g*. 8 l. 10 s.

L'alose de Nantes. — *f*. 4 l. 10 s.

L'anguille de rost. — *a*. 20 s. — *b*. 30 s. — *c*. 25 s. — *d*. 27 s. — *e*. 35 s. — *f*. 30 s. — *g*. 40 s.

L'anguille de fossé. — *b*. 28 s. — *d*. 14 s. — *e*. 25 s.

L'anguille de potage. — *b*. 12 s. — *f*. 15 s.

La plye de Loire. — *a*. 20 s. — *b*. 16 s. — *c*. 20 s. — *e*. 20 s.

Le mulet de Loire. — *e*. 30 s. — *g*. De 1 à 4 l.

Le cent de barbillons. — *a*. 12 s. — *c*. 25 s.

Cent barbillons de Loire. — *b*. 7 l. — *e*. 6 s.

Cent gardons. — *a*. 60 s.

Saumon frais de trois pieds et au-dessus. — *a*. 20 l. — *b*. 20 l. — *c*. 25 l. — *d*. 36 l. — *e*. 32 l. — *f*. 34 l. — *g*. 84 l.

Saumon de deux pieds et demi. — *b*. 16 l. — *c*. 18 l. — *e*. 24 l. — *f*. 26 l. — *g*. 54 l.

Saumon de deux pieds. — *b.* 12 l. — *c.* 24 l. — *d.* 24 l. — *e.* 18 l. — *f.* 18 l. — *g.* 30 l.

Le pâté de saumon. — *c.* 25 l. — *e.* 18 l. — *f.* 18 l. — *g.* 18 l.

Truite de deux pieds. — *b.* 12 l. — *c.* 10 l. — *d.* 14 l. — *e.* 15 l. — *g.* 24 l.

Truite de pied et demi. — *b.* 9 l. — *c.* 6 l. — *d.* 10 l. — *e.* 8 l. — *g.* 17 l.

Truite de pied quatre doigts. — *b.* 6 l. — *c.* 4 l. 10 s. — *d.* 5 l. 10 s. — *e.* 4 l. — *f.* 16 l. — *g.* 12 l.

Truite de pied deux doigts. — *b.* 3 l. — *c.* 50 s. — *d.* 38 s. — *e.* 3 l. — *g.* 7 l.

Truite de pied. — *b.* 30 s. — *c.* 30 s. — *d.* 24 s. — *e.* 15 s. — *f.* 30 s. — *g.* 4 l.

Truitard. — *a.* 8 s. — *f.* 30 s. — *g.* 2 l. 10 s.

Truite de Courance. — *g.* 25 l.

Pâté de truite. — *c.* 7 l. — *e.* 8 l. — *f.* 12 l.

La livre de lard et saindoux. — *b.* 9 s. — *c.* 10 s. — *d.* 56 s. — *f.* 18 s.

Le carré de porc. — *c.* 16 s.

L'andouille commune. — *c.* 7 s. — *d.* 6 s. 6 d. — *g.* 20 s.

Douze saucisses de veau. — *c.* 23 s. — *d.* 22 s.

Douze saucisses de porc, boudin. — *b.* 16 s. — *c.* 13 s. — *e.* 34 s.

La livre de jambon de Mayence. — *b.* 10 s. — *c.* 13 s. — *d.* 11 s. — *e.* 15 s. — *f.* 15 s.

Le jambon de porc salé. — *a.* 20 s. — *c.* 30 s. — *d.* 38 s. — *e.* 20 s. — *g.* 1 l. 5 s.

L'andouille de Troyes. — *c.* 16 s. — *d.* 13 s. — *e.* 15 s.

Douze andouillettes. — *e.* 48 s.

L'issue de porc, pied, grouin. — *b.* 10 s. — *d.* 6 s. 6 d. — *g.* 20 s.

Oreilles de porc. — *a.* 30 s. — *c.* 15 s. — *d.* 16 s. — *e.* 22 s.

Échine de porc. — *a.* 30 s. — *d.* 38 s. — *e.* 30 s.

Ventre de porc. — *b.* 12 s. — *d.* 16 s. — *e.* 42 s.

Fressure de porc. — 15 s. — *c.* 25 s. — *d.* 16 s. — *e.* 35 s.

Cochon de lait. — *a.* 10 l. — *d.* 10 l. — *e.* 10 l. — *g.* 88 s.

Cervelas. — *b.* 6 s. — *c.* 6 s. — *d.* 6 s. — *e.* 8 s.

Cervelas de porc. — *c.* 15 s.

Livre de saucisson. — *d.* 12 s.

Pan de côtelettes de porc frais. — *a.* 30 s. — *b.* 12 s. — *c.* 18 s. — *d.* 16 s.

La livre de porc salé. — *b* 5 s.

Livre de cervelas de Bologne ou Milan. — *b.* 15 s.

La livre d'anchois. — *b.* 20 s.

La grosse saucisse. — *g.* 15 s.

Le bout de boudin blanc. — *g.* 15 s.

Le bout de boudin noir. — *g.* 10 s.

La brasse de boudin noir. — *g.* 50 s.

Le gros saucisson. — *g.* 50 s.

Le pied de porc à la Sainte-Menehould, en deux morceaux. — *g.* 30 s.

Le cent d'œufs. — *b.* 3 l. — *e.* 4 l. — *g.* 5 l.

La livre de porc frais. — *c.* 6 s. — *d.* 6 s. — *e.* 6 s.

Livre de beurre et d'huile d'olive. — *d.* 10 s. — *e.* 10 s.

Cent escargots. — *a.* 12 s. — *b.* 8 s. — *c.* 10 s. — *d.* 13 s. — *e.* 12 s. — *f.* 15 s.

La voié de gros bois flotté. — *b.* 10 l. 10 s.
Cent fagots. — *b.* 6 l.
Voie de charbon. — *b.* 16 l.
La livre de nègre. — *f.* 1 l. 4 s.
Langue de bœuf parfumée. — *g.* 30 s.
Langue de bœuf fourrée. — *g.* 40 s.
Langue de bœuf fraîche. — *g.* 1 l.
Langue de porc fourrée. — *g.* 30 s.
Langue de mouton fourrée. — *g.* 15 s.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU.

(1660-1677.)

Dans la note au sujet de *la Villeneuve-sur-Gravois*, qui a été publiée dans le *Bulletin* de l'année dernière (1re livraison de 1891, p. 24), j'ai eu occasion de parler de l'hôpital militaire, que l'on avait bâti dans ce faubourg de Paris, et de l'opposition qui fut faite par l'administration de l'Hôtel-Dieu à l'enregistrement des lettres patentes qui autorisaient l'établissement de cet hôpital.

Dans le cours des recherches que je fais pour un travail sûr *l'Assistance publique à Paris avant la Révolution*, je viens de trouver des renseignements que je crois intéressants sur le fondateur de cet hôpital et sur l'origine des fonds qu'il donna pour son édification.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, on reconnut nécessaire, pour éviter l'encombrement des salles de l'Hôtel-Dieu par les convalescents, de faire construire un hôpital pour les recevoir; le cardinal Mazarin avait donné pour cela 40,000 livres et assuré 2,500 livres de pension à M. Mélian, prieur de Saint-Julien-le-Pauvre, l'emplacement de ce prieuré ayant été choisi pour la construction de cet hôpital (1656, 24e registre des *Délibérations*). L'administration de l'Hôtel-Dieu, qui était très besoigneuse, encaissa l'argent, garda le prieuré, mais ne fit rien, et, sur les observations que fit à ce sujet Colbert, alors intendant des maisons et affaires du cardinal, la compagnie répondit qu'elle se proposait de faire d'abord une entrée monumentale sur laquelle on mettrait les armes du cardinal (1660, 27 février, 28e reg.).

Peu sensible à cette flagornerie, le cardinal fit répondre qu'il blâmerait l'administration de l'Hôtel-Dieu si elle employait cet argent à la construction de ce portail et qu'il aurait préféré voir commencer une salle pour loger les convalescents. Malgré cette déconvenue, le cardinal légua néanmoins par son testament trente autres mille livres pour l'édification de l'hôpital des convalescents.

Un an après la mort du cardinal Mazarin (1662, 3 mai, 30e reg.), le mari d'Hortense Mancini, le duc de la Meilleraie, qui avait pris le titre de duc de Mazarin, voulant coopérer à cette œuvre, offrit 60,000 livres, dont il versa d'abord la moitié, et, comme il refusait de verser les 30,000 livres qu'il restait devoir sur sa donation, parce qu'il ne voyait pas commencer la construction de l'hôpital des convalescents, la compagnie dit qu'elle ne pouvait rien faire à cause de la cherté de la pierre, qui était prise pour les travaux du Louvre.

Après dix années employées à la recherche de terrains propices à l'établissement d'un hôpital pour les convalescents et à la conception de plans qui ne furent jamais exécutés, l'administration de l'Hôtel-Dieu eut la bonne fortune de rencontrer une personne charitable qui offrit 100,000 livres pour la construction d'une maison destinée à recevoir les pauvres en convalescence (1674, 19 mars, 48e reg.). Ce bienfaiteur était M. Berthelot, commissaire général des poudres et salpêtres, qui, mû par les mêmes sentiments d'humanité que les Mazarin, voulut continuer leur œuvre; aussi, tout en donnant 60,000 livres comptant, réserva-t-il le versement des 40,000 livres formant le complément de sa donation après que les 70,000 livres données par le cardinal Mazarin auraient été employées pour la construction des bâtiments de l'hôpital des convalescents, suivant les volontés du donateur. En échange de ce don gracieux, M. Berthelot demandait à avoir la nomination de douze lits à l'Hôtel-Dieu, pour y placer par préférence de *pauvres salpétriers*.

La compagnie accepta les 100,000 livres, mais refusa à M. Berthelot ce qu'il demandait, et, pour l'en dédommager, elle renouvela une offre analogue à celle déjà faite au cardinal Mazarin : mettre les armes de M. et Mme Berthelot sur la porte d'une des salles de l'*hôpital projeté;* réserver dans cet hôpital une chambre où M. Berthelot puisse, ainsi que son fils, venir loger; établir *dans la chapelle*, *qui sera construite dans cet hôpital*, un caveau pour M. et Mme Berthelot et leur famille, et l'assurance d'un service annuel dans ladite *future chapelle;* et la compagnie, ne doutant pas de l'empressement de la famille Berthelot à accepter ces flatteuses propositions, en fit d'avance le contrat.

M. Berthelot, qui, à l'exemple du cardinal Mazarin, n'accepta pas les flagorneries de l'administration de l'Hôtel-Dieu, non plus que ses *souriantes libéralités*, voyant que l'on ne faisait rien de son argent pour l'établissement de l'hôpital des convalescents, réclama les 60,000 livres qu'il avait versées (1676, 19 août, 44e reg.). La compagnie, qui ne voulait pas se dessaisir de ce qu'elle avait touché, déclara que dans peu elle allait commencer à établir cet hôpital, et qu'en attendant elle allait envoyer les convalescents à Saint-Louis.

Voyant qu'il n'y avait pas à faire fond sur les engagements des

administrateurs de l'Hôtel-Dieu, et reconnaissant qu'il ne pourrait jamais rentrer dans les 60,000 livres qu'il avait déboursées, M. Berthelot renonça à en réclamer la restitution, à la condition qu'on lui donnerait décharge des 40,000 livres restant à payer, aux termes du contrat qu'il avait signé le 19 mars 1674. La compagnie accepta cette transaction (11 septembre 1676), et *promit de dédommager M. Berthelot de ce qu'il avait perdu par les prières qu'elle ferait dire par les pauvres à l'intention de ce bienfaiteur et de sa femme.*

C'est avec ces 40,000 livres que M. Berthelot voulut faire construire à la Villeneuve-sur-Gravois un hôpital militaire dans lequel auraient trouvé place les ouvriers de son administration, pour lesquels il avait en vain espéré, grâce à ses libéralités, pouvoir réserver douze lits à l'Hôtel-Dieu ; mais la compagnie, qui regrettait la perte de cet argent, employa sa puissante influence à empêcher l'enregistrement des lettres patentes autorisant l'établissement de cet hôpital, à cause du préjudice que le droit de quêtes et de tronc qu'il avait obtenu causerait aux malades de l'Hôtel-Dieu (1677, 3 septembre, 45e reg.).

Dr F. Gannal.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

6. — Babeau (Albert). Paris en 1789. Ouvrage illustré de 150 gravures. Nouvelle édition. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1892, grand in-8°, 368 pages.

Dans le *Bulletin* de 1889 (p. 126), nous avons donné un aperçu de cet ouvrage important, dont M. Babeau vient de nous donner une nouvelle édition. Nous tenons à la signaler, car l'auteur a considérablement remanié son travail, et, sous plus d'un point de vue, ce remaniement a fait de cette édition un livre tout à fait nouveau. P. L.

7. — Barron (Louis). Autour de Paris. 500 dessins d'après nature par G. Fraipont. Paris, maison Quantin, 1892, gr. in-4°, 500 pages.

Ce beau volume n'est ni un itinéraire des proches environs de Paris ni un livre d'érudition aux recherches approfondies. On le feuillette pourtant avec grand plaisir, car il nous fait visiter par la pensée, — et même par les yeux, grâce aux intéressantes illustrations dont il est orné, — les plus belles contrées de l'Ile-de-France dans un rayon assez étendu tout autour de la capitale. La description du Valois avec ses belles forêts, ses sites pittoresques, ses châteaux historiques ou privés est particulièrement neuve et intéressante. Fontainebleau, Versailles, Saint-Germain et Saint-Denis ont déjà été le sujet de nombreuses publications, et ce n'est pas la faute de l'auteur si ses devanciers lui ont moins laissé à glaner dans la description de ces régions que dans celle qu'il nous donne de Compiègne et de Chantilly. A citer : le chapitre

intitulé *les Vallées agrestes*. Celles de la Juine, de l'Orge, de la Bièvre et de l'Yvette font l'objet de jolies descriptions et de dessins gracieux en même temps qu'exacts. P. L.

8. — Le Palais de Justice de Paris, son monde et ses mœurs, par la Presse judiciaire parisienne. 150 dessins inédits. Préface de M. Alexandre Dumas fils. Paris, maison Quantin, 1892, gr. in-8°, 400 pages.

Ouvrage d'une confection matérielle irréprochable, c'est évident. En dira-t-on autant du texte, qui plaira peut-être moins à cause de l'effet disparate résultant d'une collaboration trop nombreuse et peu homogène? Certains des chapitres pris isolément ne manquent pourtant pas d'intérêt. La vie judiciaire contemporaine est étudiée à fond et consciencieusement; juges et justiciables ont chacun leurs articles : les uns pour leurs talents et les autres pour leurs... aptitudes! Ne nous plaignons pas que les personnalités abondent en ce recueil bien documenté : ne faut-il pas que les chercheurs de l'avenir y trouvent plus tard des renseignements que nous pouvons trouver trop contemporains pour nous, mais qui auront au moins pour eux le mérite de l'authenticité et de la sincérité? P. L.

9. — VILLON. Œuvres complètes de François Villon, publiées par Auguste Longnon, membre de l'Institut. Paris, Lemerre, 1892, in-8°, CXII-365 pages.

Il n'est personne, parmi les membres de la *Société de l'Histoire de Paris*, qui ne se rappelle les curieux résultats auxquels était arrivé M. Longnon dans son *Étude biographique sur François Villon* publiée en 1877. Voici enfin l'édition des œuvres du poète que nous promettait notre ancien président, édition triplement précieuse en ce qu'elle est enrichie de plusieurs pièces inconnues aux précédents éditeurs, débarrassée de quelques autres faussement attribuées à Villon et accompagnée d'un cortège de renseignements nouveaux, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, ceux que contient une notice biographique plus complète encore que celle de 1877. Nous n'avons pas la prétention d'apprendre aux lecteurs que, parmi les rimeurs de son temps, François de Montcorbier, ou François des Loges, comme on l'appelait encore en 1456, est le seul peut-être chez qui l'on puisse apercevoir la trace d'une émotion vraie, et qu'en dépit de toutes les hontes où il avait traîné son existence, il devait cette émotion, — M. Longnon s'est plu à le faire remarquer, — aux plus nobles sentiments humains : la foi religieuse, le patriotisme, l'amour filial et la reconnaissance. Mais ses œuvres nous touchent encore à un autre titre. Il y a plus de trois siècles que Rabelais appelait Villon « le poète parisien, » voire même le « badault de Paris. » C'est qu'on ne peut le lire sans rencontrer presqu'à chaque vers quelque allusion à des hommes ou à des choses de Paris.

Malheureusement, dès le temps de Marot, ces allusions ne se comprenaient déjà plus, et, dans la seconde moitié du XVIe siècle, le président Fauchet faisait ressortir l'intérêt qu'aurait à les expliquer l'historien des mœurs et surtout l'historien de Paris. Grâce à M. Longnon, l'obscurité est presque entièrement dissipée. L'éminent éditeur se fait notre guide à travers le Paris du XVe siècle; il nous conduit dans tous les recoins hantés par maître François : autour de Saint-Benoît-le-Bétourné, dans les rues étroites de l'Université, dans les cabarets plus ou moins mal fréquentés du Barillet, de la Pomme de Pin, que dis-je? de la

Grosse Margot même! En chemin, il nous montre toutes ces enseignes, dont les noms reviennent si souvent sous la plume de Villon. Il sait reconnaître et nous présenter tous les personnages nommés par le poète, depuis le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, jusqu'à la Machecoue, la rôtisseuse du Châtelet. Ses informations, d'ailleurs, ne portent pas seulement sur les relations que Villon a eues dans Paris; elles s'étendent encore au dehors jusqu'à des compagnons que maître François ne nomme pas, et pour cause : les *Coquillards*, par exemple, cette association de la « pègre » d'alors, dont M. Longnon nous traduit l'argot, adopté par Villon dans plusieurs ballades. Quant à l'affaire si parisienne du *Pet-au-Diable*, dont l'auteur des *Testaments* avait fait un roman aujourd'hui perdu, M. Longnon nous la fait connaître d'après un registre du Parlement, et ce n'est pas là le morceau le moins curieux de ce curieux volume. Les détails parfois tragiques des troubles universitaires y sont entremêlés d'épisodes si bouffons que le greffier même n'y put rester insensible et que l'on voit percer, dans les termes de son résumé des interrogatoires, quelque chose comme un ressouvenir du temps où lui-même était un joyeux basochien. Son récit fait si bien penser à celui des bons tours que Panurge jouait aux archers du guet sur la montagne Sainte-Geneviève qu'on se demande si Rabelais, dont le faible pour Villon est manifeste, n'a pas été chercher dans le caractère, et même dans la biographie du poète, quelques-uns des traits de cet être « malfaisant, pipeur, beuveur, batteur de pavez, ribleur s'il en estoit à Paris, » mais pour qui nous ressentons, malgré tout, cette sympathie qui nous fait souscrire au jugement contenu dans le trait final que Rabelais emprunte au portrait du valet de Marot, « au demourant « le meilleur fils du monde. »

Par je ne sais quel contraste, en effet, tout ce qui touche au monde picaresque a toujours exercé, sur les honnêtes gens, un inexplicable attrait. Qui ne l'a éprouvé en lisant certaines nouvelles de Cervantès? Eh bien! ce n'est pas avec moins de plaisir qu'on lira Villon expliqué par son nouvel éditeur. Car, si François de Montcorbier ressemble à Panurge, rien ne ressemble à ce monde bohème des écoliers auquel nous initie M. Longnon plus que le monde irrégulier peint au début de *l'Illustre Servante*. « C'est là, c'est là qu'est dans son centre le travail joint à « la fainéantise; c'est là qu'est la saleté propre, la graisse ferme et « rebondie, la faim toujours prête, l'estomac repu, le vice sans dégui- « sement, le jeu continuel, les querelles à toute heure, les meurtres à « toute minute, les farces à chaque pas, les danses comme à la noce, « les chansons comme en estampe, la poésie sans aucun sujet. Là on « chante, ici on jure, de ce côté on se querelle, de cet autre on joue, « et de tous on vole; là campe la liberté et brille le travail; là bien « des pères de haut parage viennent ou envoient chercher leurs fils « et les y trouvent. » Quiconque connaîtra les joyeuses saturnales du Pet-au-Diable et la biographie mouvementée de Villon sera frappé, comme nous, de voir combien cette vivante description des madragues de Zahara s'applique au quartier de l'Université, à ce pays des *repues franches* où le maître ès arts, qui vit de si près la potence, passa la plus grande partie de sa vie. Rien non plus ne ressemble autant aux Picaros de Séville que les Coquillarts de Dijon, et Rinconete eût cru reconnaître Monipodio dans leur chef, Jacquot de la Mer.

H.-François Delaborde.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 mai 1892.

Présidence de M. le comte DE LASTEYRIE, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« A la veille de transmettre à d'autres mains les pouvoirs que votre bienveillance m'a confiés, j'ai à remplir un double devoir. J'ai à vous remercier de l'honneur immérité que vous m'avez fait en m'élevant à la présidence de notre Société, et j'ai à exprimer notre commune gratitude à tous ceux qui ont bien voulu apporter leur concours à l'œuvre qui nous est chère. Notre reconnaissance doit aller en première ligne à ceux qui nous ont aidés de leur plume, et qui ont enrichi nos publications de nouveaux mémoires bien faits pour maintenir notre bon renom. Elle doit aller ensuite à ceux qui nous ont prêté assistance à d'autres points de vue : à l'excellent trésorier dont vous allez entendre tout à l'heure l'exposé financier, aux amis qui l'ont aidé à équilibrer notre modeste budget, et surtout à M. le Ministre de l'Instruction publique, qui, deux fois en moins d'un an, a bien voulu nous accorder des preuves palpables de sa sympathie.

« Messieurs,

« La Société de l'Histoire de Paris est une de ces personnes sérieuses et tranquilles qui poursuivent leur chemin en ce monde sans bruit et



sans réclame, qui cherchent à se rendre utiles sans autre souci que le plaisir de bien faire, et qui n'ambitionneraient la puissance et la richesse que pour pouvoir faire œuvre plus utile encore.

« C'est vous dire, Messieurs, que les douze mois écoulés depuis notre dernière réunion générale n'ont été marqués par aucun de ces événements qui attirent l'attention des foules et qui sollicitent les curiosités de la presse. Notre histoire peut se résumer, cette année comme les années précédentes, en un seul mot : *Laboravimus*. Nous avons travaillé, comme nous le faisons depuis dix-huit ans, à tirer de l'oubli les souvenirs de notre vieux Paris, à faire revivre les côtés ignorés de son histoire, à restituer la physionomie de cette ville si grande par les arts, les lettres et les sciences, si prompte à s'enflammer pour toutes les nobles causes, si belle dans la prospérité, si forte devant les coups de la fortune.

« Nous avons travaillé à explorer l'histoire de cette petite province de l'Ile-de-France, qui occupe une place si restreinte sur la carte de l'Europe, et qui a été pour le monde moderne une terre aussi féconde que le fut pour le monde ancien cette petite province de l'Attique, où se sont concentrées les plus hautes manifestations du génie hellénique.

« Paris et l'Ile-de-France, voilà un beau champ d'études, un champ assez vaste pour suffire à l'activité de bien des générations de travailleurs, un champ qui ne s'épuisera pas plus que ces terres fertiles dont le laboureur tire sans cesse de nouvelles moissons.

« Hélas! ce seraient plutôt les ouvriers qui feraient défaut si nous n'y prenions garde.

« Chaque année la mort vient lever parmi nous son tribut, et les recrues nouvelles ne compensent pas toujours les pertes qu'elle nous cause.

« Cette fois comme toujours elle nous a durement éprouvés. Elle nous a pris quelques-uns des hommes qui s'intéressaient le plus vivement à nos travaux; elle nous en a pris d'autres qui, pour s'occuper moins directement de notre œuvre, n'en étaient pas moins de précieux auxiliaires, par la position qu'ils avaient dans le monde, par l'éclat même qui rayonnait autour de leur nom; elle nous a pris enfin un trop grand nombre de ces collaborateurs modestes, qui se contentent de nous apporter leur obole, mais auxquels nous devons une reconnaissance sincère, car sans eux nous ne pourrions vivre.

« Une des pertes les plus sensibles que nous ayons faites est celle de M. Auguste Vitu, décédé le 5 août dernier. C'était au début des vacances, en ce moment de l'année où les Parisiens les plus attachés à leur ville courent chercher l'ombre et la fraîcheur à la mer ou dans les montagnes. Nous étions tous dispersés, aucun de nous ne fut pré-

venu du coup qui nous privait d'un de nos confrères les plus dévoués, aucun ne fut là pour exprimer devant cette tombe, prématurément ouverte, les sentiments que nous ressentions tous. Est-il trop tard pour le faire aujourd'hui? je ne le pense pas. Quelque oublieux que soit le monde où nous vivons, personne parmi nous ne pourra oublier Auguste Vitu, personne ne perdra le souvenir de cet esprit si aimable et si fin, de ce causeur si érudit, de ce confrère si courtois, de ce Parisien si achevé.

« Oui, Vitu était un Parisien dans toutes les acceptions du mot; il s'en flattait du reste, et, de tous les éloges qu'on pouvait lui adresser, aucun ne lui était plus agréable, aucun plus mérité. Il était né à Meudon le 7 octobre 1823, il fit ses études dans un des collèges de la capitale et entra d'abord dans l'Enregistrement. Mais il n'y fit qu'un rapide passage. Le goût des lettres l'entraînait dans une voie bien différente, et, dès 1842, il abandonna l'administration pour se jeter dans le journalisme. Pendant plusieurs années, il collabora aux principaux journaux littéraires ou satiriques de l'époque. Puis, en 1848, le mouvement politique qui passionnait toutes les intelligences le saisit, lui aussi; il se jeta avec ardeur dans la mêlée et devint un des plus fermes soutiens de la politique bonapartiste. Aussi, était-il en droit d'espérer, après le coup d'État de décembre, un avancement rapide s'il avait voulu entrer dans les fonctions publiques. Il semble avoir été séduit un moment par cette perspective; il devint chef de cabinet des préfets de la Somme et de l'Isère. Mais le journalisme le reprit bien vite, et, pendant tout l'Empire, il consacra toute son ardeur à diriger divers journaux politiques. Il fallut les événements de 1870, la chute de la dynastie qu'il avait servie, l'effondrement de la cause qu'il avait défendue pour lui faire abandonner la presse politique. Dès lors, tout en restant fidèle aux idées pour lesquelles il avait si longtemps combattu, il s'enferma complètement dans l'étude des lettres, il se consacra à la critique théâtrale, et bientôt il y prit rang parmi les juges les plus appréciés.

« Le *Figaro* avait eu l'heureuse inspiration de se l'attacher peu de temps après la guerre; c'est dans ce journal que, pendant près de vingt ans, il a semé au jour le jour une brillante suite d'articles dont il a réuni le plus grand nombre dans ses *Mille et une nuits du théâtre*. Rien de plus attrayant à lire que ce recueil où la sévérité des jugements est toujours atténuée par la grâce et l'aménité de la forme. Rien de plus curieux au point de vue de l'histoire de la littérature moderne ou de celle des mœurs. Le théâtre occupe une si large place à Paris que c'est vraiment un chapitre même de l'histoire parisienne que Vitu nous a laissé dans ces articles; et, n'eût-il écrit autre chose, que nous serions en droit de le réclamer comme un des nôtres.

« Mais la critique théâtrale est loin d'avoir absorbé toute son activité.

« La vieille littérature française avait pour lui un attrait particulier; il publia en 1873 une *Étude sur François Villon;* en 1884, il fit paraître un curieux livre sur *le Jargon du XVe siècle*, cette langue bizarre et obscure que maître Villon a illustrée en l'employant dans plusieurs de ses ballades. Ces deux livres rentrent par bien des côtés dans le cercle de nos études, et tous ceux qui m'écoutent les connaissent trop bien pour que j'aie besoin d'y insister.

« Mais Vitu a fait œuvre plus parisienne encore dans ses recherches sur Molière. Sa passion pour l'immortel comique égalait son amour pour le vieux Paris; il satisfaisait l'une et l'autre en étudiant l'*Archéologie Moliéresque*. Son travail sur *le Jeu de paume des mestayers et l'Illustre théâtre* (1883), ses recherches sur *la Maison mortuaire de Molière* resteront comme une preuve du culte qu'il avait voué au plus grand nom du théâtre français et de la connaissance approfondie qu'il avait acquise des plus menus détails de l'histoire et de la topographie de Paris. Nous tous, d'ailleurs, qui avions l'occasion de le rencontrer dans les réunions mensuelles de notre Société, nous savions quelle était à cet égard l'étendue de son érudition; aussi, ne fûmes-nous pas surpris le jour où nous le vîmes publier un grand et beau volume sur ce Paris qu'il connaissait si bien. Ce livre, je n'ai pas à le louer, Messieurs, vous l'avez tous eu entre les mains et vous avez dû être frappés comme moi, en le parcourant, de voir combien est complète cette description de notre chère capitale. Vitu ne s'est pas contenté, en effet, d'y énumérer les monuments célèbres, les promenades, les places, les rues, qui sont, aux yeux de tous, l'ornement et la gloire de notre ville. Il ne se borne pas à signaler les maisons et les hôtels qui ont servi de demeure à des familles illustres ou à des hommes célèbres; il note au passage mille détails curieux et inédits. Ici c'est un vieux cartouche de style Louis XV; plus loin, une enseigne curieuse; ailleurs, une de ces consoles sculptées, un de ces dessus de portes, un de ces riens dans lesquels nos décorateurs des deux derniers siècles ont déployé tant d'art et d'ingéniosité et qui disparaissent les uns après les autres dans les transformations du Paris moderne. Vitu connaissait jusqu'aux moindres recoins des quartiers qui passent pour les plus déshérités, et bien des gens ont dû être surpris, en feuilletant son livre, d'apprendre qu'il existe autour des Gobelins, le long de la Bièvre, et dans d'autres endroits aussi peu fréquentés par les élégants, de charmants petits coins bien dignes de séduire nos peintres et d'inspirer nos poètes. Cette description de Paris a été comme le testament littéraire de notre confrère. Elle a consacré sa réputation de Parisien convaincu auprès du grand public. Pour nous, cette réputation n'était plus à faire, et nous

avions déjà montré en quelle estime nous le tenions, en l'appelant, en 1886, à la présidence de notre Compagnie. Jamais, je puis le dire, hommage mérité ne fut accueilli avec plus de reconnaissance. Vitu fut un de nos présidents les plus zélés, comme il fut un de nos confrères les plus dévoués. Les occupations qui absorbaient le meilleur de son temps ne lui ont pas permis de nous aider de sa plume comme il l'eût voulu. Mais, si nous avons compté des collaborateurs plus actifs, nous n'avons jamais eu d'ami plus sincère.

« La mort nous a enlevé un autre de nos plus anciens collaborateurs, en la personne du Dr Louis Sieber, décédé le 21 octobre 1891. M. Sieber était bibliothécaire de l'Université de Bâle depuis le mois de mai 1871. Il avait fait partie de notre Société dès l'origine, et il s'était acquis, l'année même de notre fondation, des titres exceptionnels à notre reconnaissance par la découverte, dans la bibliothèque qu'il administrait, du seul exemplaire existant du grand plan de Paris de Truschet et Hoyau, dont nous avons pu, grâce à son obligeant et utile concours, donner au public une reproduction fidèle.

« En 1887, M. Sieber nous a rendu un nouveau service du même genre. Il a retrouvé un autre document parisien tout aussi ignoré que le premier et qui contient un des plus importants témoignages relatifs à la part prise par Gutenberg dans la découverte de l'imprimerie. Je veux parler de cette lettre de Guillaume Fichet à Robert Gaguin, que notre Société a trouvée assez intéressante pour la faire reproduire en fac-similé, comme elle avait fait du plan de Truschet.

« C'est encore dans la bibliothèque de Bâle que M. Sieber avait découvert ce document, et ce n'est peut-être pas la dernière trouvaille qu'elle nous tient en réserve, car vous savez combien elle est riche en monuments des premiers temps de la typographie parisienne. Elle possède les livres de l'ancienne chartreuse de Bâle, dans laquelle s'était retiré, à la fin du xve siècle, le célèbre prieur de Sorbonne Jean de la Pierre, qui fut avec Guillaume Fichet l'introducteur de l'imprimerie à Paris. Jean de la Pierre avait légué sa bibliothèque composée de livres de choix à la chartreuse, et c'est à Bâle qu'on trouve aujourd'hui la plus belle collection d'incunables parisiens.

« Les fonctions qui absorbaient tout son temps ont empêché M. Sieber de nous donner une collaboration active. Il se proposait cependant d'imprimer dans nos *Mémoires* une description inédite de Paris en 1604, tirée du Journal du médecin bâlois Thomas Platter, qui lui avait fourni déjà la matière de publications partielles dans quelques recueils français. La mort l'en a empêché, mais nous avons tout lieu d'espérer que ce travail ne sera pas perdu pour nous, et qu'un des amis que M. Sieber comptait parmi nous voudra bien se charger de

mettre son manuscrit en état de paraître dans un de nos prochains volumes.

« Bibliothécaire modèle, M. Sieber a maintes fois donné à nos compatriotes des preuves de son érudition et de son obligeance. L'an dernier encore, un mois avant sa mort, il accueillait et guidait à Bâle les membres du Congrès de la Société française d'archéologie, parmi lesquels se trouvaient plusieurs de nos confrères. Tous garderont le souvenir de ce savant modeste et serviable. Quant à nous, Messieurs, nous n'oublierons point cet ami de la première heure, qui nous a fait jouir, avec un désintéressement si complet, du fruit de ses découvertes.

« Parmi les écrivains ou les érudits qu'il nous faut inscrire à notre nécrologe, je dois encore mentionner M. Maurice Du Seigneur. S'il n'a jamais pris une part très directe à nos travaux, il n'en était pas moins dévoué à tout ce qui intéressait le passé de notre ville. Il fut un des membres actifs de cette Commission des Inscriptions parisiennes, instituée auprès de la Préfecture de la Seine par M. Hérold. On lui doit une *Liste des principaux monuments de Paris*, qui est en ce genre le travail le plus complet que l'on ait publié jusqu'ici. On lui doit aussi un livre d'une nature moins sérieuse, mais qui contient une peinture très vive et très amusante du Paris moderne. Le titre de ce volume est *Paris, voici Paris!* L'auteur nous y décrit, sous une forme humoristique, le Paris de 1889. Il nous promène tour à tour dans la rue et dans les salons, au Bois et aux courses, au Palais-Bourbon et au Conseil municipal, au quartier latin et chez les artistes, au Palais et à la Bourse. De charmants croquis, dus au crayon alerte et spirituel de H. Gerbault, complètent le volume, qui, sous son apparence légère, dénote un vrai talent d'observation et une grande facilité de plume.

« Le but que nous nous proposons ici, Messieurs, c'est de recueillir tout ce qui intéresse l'histoire de Paris; aussi, ne pouvons-nous rester indifférents quand nous voyons disparaître un de ces hommes qui laisseront dans l'histoire de la capitale une trace ineffaçable. A ce titre seul, je devrais mentionner la perte irréparable que nous avons faite en la personne de M. Alphand. Mais il était aussi notre confrère, et, en lui, nous devons saluer à la fois l'homme illustre qui, dès la première heure de notre existence, nous a encouragés du prestige de son nom, et l'artiste incomparable à qui l'on doit ces merveilleuses créations du Paris moderne, les parcs des Buttes-Chaumont et de Montsouris, la transformation des Champs-Élysées, du bois de Boulogne, du bois de Vincennes, le jardin du Trocadéro, le parc Monceau.

« Alphand n'était pas Parisien de naissance, il naquit à Grenoble en 1817 et commença sa carrière d'ingénieur dans le département de la Gironde. C'est là que M. Haussmann le connut, c'est de là que, devenu préfet de la Seine, il l'appela à Paris, en 1853, pour en faire son principal collaborateur. Alphand a donné trente-huit ans de sa vie aux travaux de Paris. Point n'est besoin de vous rappeler son œuvre en détail. Elle est présente à toutes les mémoires. On ne peut faire un pas dans Paris sans qu'elle saute aux yeux. Elle est plus éloquente que toutes nos paroles.

« Ce grand serviteur de Paris a d'ailleurs été un bon serviteur de la France. Aux jours de nos revers, il a mis toute sa science d'ingénieur au service de la patrie, et on l'a vu aussi habile à tracer des bastions qu'à dessiner des parcs ou des squares. Enfin, dans cette lutte pacifique à laquelle la France a convié le monde en 1889, il s'est surpassé lui-même. C'est à lui que notre exposition a dû cet incomparable cachet d'élégance, de splendeur qu'on ne dépassera jamais. C'est donc la France entière qui a été frappée en le perdant, et les regrets de notre Société ont été partagés par le pays tout entier.

« Je n'ai guère besoin de parler longuement d'un autre confrère que nous avons perdu cette année, M. Bailly, membre de l'Institut. La plupart de ses œuvres sont en effet là sous nos yeux. Il était né à Paris en 1810, et, après avoir passé par les ateliers de Debret et de Duban, il fut attaché dès 1834 aux travaux d'architecture de la ville de Paris. Il collabora ainsi à l'achèvement de l'Hôtel de Ville et à la construction de la fontaine Molière. Après avoir passé quelques années à diriger en province la restauration de plusieurs édifices célèbres, comme les cathédrales de Bourges, de Digne et de Valence, la maison de Jacques Cœur à Bourges, etc., il revint à Paris en 1854 prendre sa part des grandes constructions nécessitées par la transformation de la capitale. On lui doit le lycée Saint-Louis, le Tribunal de commerce, la mairie du IVe arrondissement et de nombreux hôtels particuliers dont le plus connu est celui de M. Schneider, l'ancien président du Corps législatif. Certains de ses travaux ont prêté à d'assez vives critiques, leur mérite a été discuté avec passion; mais, ce que personne n'a jamais contesté, c'est l'extrême bienveillance de M. Bailly, son urbanité, ses sentiments de confraternité. Aussi, lors de la fondation de la Société des artistes français, en fut-il élu président; il fut maintenu à ce poste jusqu'à sa mort, charmant ses confrères par toutes ces qualités, qui lui assurent une place durable dans nos souvenirs.

« Nous trouvons deux autres architectes de talent parmi nos morts de cette année, MM. Lafollye et Lainé. Le premier était né à Paris

en 1828; attaché aux services des Monuments historiques et des Bâtiments civils, il fut chargé en cette qualité de restaurations importantes dont plusieurs dans l'Ile-de-France. Nommé architecte du château de Compiègne en 1872, il fut chargé en 1879 du château de Saint-Germain, où il continua les beaux travaux commencés par Millet. Dans les envois qu'il fit à divers salons, nous aurions à relever plusieurs projets intéressant Paris. Ainsi, en 1861, il exposa un projet de fontaine monumentale à ériger au parc Monceau; — en 1864, un projet de rétablissement du portail de l'église Saint-Eustache; — en 1876, un relevé de l'hôtel de ville de Compiègne.

« La carrière de M. Lainé s'est tout entière passée au service des Monuments historiques; membre de cette commission depuis 1872, il était un de ces artistes modestes et convaincus qui pratiquent leur art sans souci de la fortune. Aussi était-il fort apprécié pour l'habileté et la conscience qu'il apportait dans la restauration des anciens édifices. On lui en a confié de fort importants, la cathédrale de Sens, par exemple; il s'est toujours tiré de cette tâche délicate à la satisfaction de tous.

« Je ne voudrais point, Messieurs, vous retenir trop longtemps à écouter la triste énumération de nos pertes, je ne puis cependant en clore la nomenclature sans nommer encore M. Francis Martin, adjoint au maire de Villeneuve-Saint-Georges; M. Ernest Sajou; M. le comte de l'Espine, et, enfin, M. Gustave Sandoz, un des représentants les plus autorisés de cette brillante école de joailliers et d'orfèvres qui maintient si haut dans le monde le renom du goût parisien.

« Vous le voyez, Messieurs, l'année écoulée ne nous a guère été plus clémente que les précédentes, et, pour réagir contre les coups répétés qui nous affaiblissent, il n'est pas trop du concours de toutes nos bonnes volontés.

« Amenez-nous des recrues, Messieurs, nos vieilles troupes commencent à s'éclaircir terriblement. Nous n'avons pas encore vingt ans d'existence, et nous avons déjà perdu près de la moitié de ceux qui répondirent à notre premier appel.

« Amenez-nous des troupes fraîches, de jeunes soldats surtout. Dites à cette jeunesse studieuse qui sort de nos écoles et de nos facultés, qui cherche sa voie, qui demande à ses maîtres des sujets d'étude, dites-lui qu'elle vienne à nous; dites-lui qu'il y a dans cette fameuse Bibliothèque, où nous recevons aujourd'hui une si bienveillante hospitalité, qu'il y a dans cet inappréciable dépôt des Archives à l'ombre duquel nous sommes nés, qu'il y a dans nos palais, dans nos temples, dans nos musées, qu'il y a jusque dans les campagnes qui nous entourent, jusque dans nos petites églises de l'Ile-de-France, d'inépuisables matériaux qui attendent la mise en œuvre.

« Sur ce terrain, Messieurs, il y a place pour tous. Nous ne demandons ni profession de foi, ni credo d'aucun genre, nous n'exigeons de nos collaborateurs que l'amour de la patrie et le culte de la vérité. »

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant sur les travaux de la Société :

« Messieurs,

« Vous avez pu constater qu'au dernier moment des modifications ont été apportées à nos projets de publication, si bien que le tome XVII de nos *Mémoires*, dont, par avance, je vous disais le contenu l'année dernière, et que vous avez depuis longtemps entre les mains, ne renferme pas exactement ce que j'annonçais. Il s'est enrichi d'un article dont je ne parlais pas, et il en a perdu un dont je donnais seulement le titre, car il n'était pas encore imprimé.

« Ces changements, imprévus au mois de mai dernier, je n'hésite pas, Messieurs, à en faire remonter très haut la responsabilité. Je n'attaquerai pas les institutions de mon pays, et je pense rester dans les limites de la légalité constitutionnelle en chargeant de cette grave responsabilité le Ministre de l'Instruction publique lui-même et le président de notre Société ici présent ou, si vous le préférez, le président de notre Société et le Ministre de l'Instruction publique. L'un a demandé (avec la bonne grâce persuasive qu'il sait mettre à toute chose), l'autre a accordé avec une libéralité bienveillante à notre Société une subvention exceptionnelle de 1,000 fr., grâce à laquelle l'un des articles projetés, s'enrichissant de fort belles héliogravures de Dujardin, est devenu un mémoire assez volumineux pour prendre place dans notre série de documents. Il a été distribué aux souscripteurs de 1891 et remplacé dans le tome XVII de nos *Mémoires* par une très curieuse publication de M. Moranvillé dont tout à l'heure je dirai un mot.

« Vous connaissez déjà le volume qu'un don extraordinaire du Ministère nous a permis de faire paraître.

« Il est dû à M. Paul Durrieu, qui pense être en mesure de discerner et de reconstituer l'œuvre d'un miniaturiste parisien, Jacques de Besançon, dont le nom lui est révélé par un manuscrit de la Mazarine, de l'année 1485. Vous avez entendu l'année dernière, de la bouche même de M. Durrieu, tout le détail de cette restitution faite avec autant de compétence que de talent et de conviction. Les reproductions qui accompagnent le mémoire de M. Durrieu permettent aujourd'hui de suivre et de contrôler les appréciations de notre confrère. Les dissidents auront au moins le plaisir des yeux.

« L'article qui, dans le tome XVII de nos *Mémoires*, a pris la

place de l'article de M. Durrieu, devenu un volume, est dû à M. Moranvillé. M. Moranvillé a publié et annoté un document fort curieux du commencement du xve siècle, un pamphlet en vers français, intitulé : *le Songe véritable*. Les parvenus et les puissants du jour, les princes du sang, la reine Isabeau elle-même y sont flagellés en mauvais vers. Ce document, qui avait du premier coup attiré l'attention de notre éminent confrère M. L. Delisle, a été publié par M. Moranvillé avec des notes précieuses relatives à tous les personnages mentionnés par le pamphlétaire. Ces notes doublent vraiment la valeur du texte.

« Le rapporteur de l'année prochaine aura à vous entretenir du tome XVIII de nos *Mémoires*, qui sera distribué dans un mois ou six semaines aux souscripteurs de 1892. Les mémoires qu'il contient sont dus à MM. H. Omont, Émile Chatelain, feu L. Cadier, enlevé si jeune à la science et à l'affection des siens, C. Couderc et Eugène Müntz. L'impression du tome XIX est commencée.

« Notre série de *Documents* s'est enrichie, dans le cours de l'exercice, non seulement du volume de M. Durrieu, mais du tome Ier de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par M. Coyecque. Cette belle publication est donc aujourd'hui terminée. L'histoire de l'Hôtel-Dieu est écrite. M. Coyecque la conduit depuis le IXe siècle jusqu'au milieu du XVIe. Au commencement du IXe siècle, l'évêque Inchade dote l'hôpital Saint-Christophe, qui sera l'Hôtel-Dieu. Au XVIe siècle, l'administration du temporel échappe au chapitre de Notre-Dame et est confiée à l'autorité municipale. Cette réforme, qu'avaient rendue nécessaire les abus et les malversations du xve siècle, fut peu à peu étendue à presque tous les hôpitaux du royaume qui souffraient du même mal. Le désordre qui s'était introduit dans l'administration des hôpitaux, et auquel pare la réforme civile du XVIe siècle, n'est, à bien prendre, qu'un des aspects si variés sous lesquels se révèle à nous la désorganisation morale qui affligeait, au xve et au XVIe siècle, un si grand nombre d'établissements religieux.

« Votre *Bulletin* a reçu, pendant l'année 1891, des communications variées dues à nos dévoués collaborateurs, MM. Auvray, Germain Bapst, Bruel, Coyecque, Cramail, Delachenal, Delisle, Dorez, A. Dufour, abbé V. Dufour, abbé Feret, Forestié, Dr Gannal, R. P. Emmanuel de Lanmodez, vicomte de Grouchy, Guiffrey, marquis de Laborde, P. Lacombe, Omont, B. Prost, Ch. Sellier, Tisserand, Tranchant.

« Quant à notre série de *Documents*, je suis heureux de vous dire que notre savant confrère M. Longnon nous remettra très prochainement l'introduction au *Polyptyque* d'Irminon, depuis si longtemps attendue.

« J'ai l'habitude de terminer ce rapport annuel en remerciant, au

nom de tous, notre dévoué secrétaire du Comité de publication, M. Omont. C'est un devoir dont je m'acquitte toujours avec le même plaisir. »

— M. Paul Lacombe, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société, par recettes et dépenses, au 30 avril 1892 :

« Messieurs,

« C'est la première fois que mes fonctions m'amènent en votre Assemblée générale pour vous rendre compte de la gestion des finances de la Société. Veuillez m'accorder toute votre indulgence : je prends l'engagement d'être aussi bref et aussi clair que possible, et de ne vous demander que quelques minutes d'attention.

« Avant de commencer mon rapport, je veux remercier le Conseil d'administration de la confiance qu'il m'a témoignée, et je vous remercie aussi, Messieurs, vous qui avez bien voulu répondre à mes appels et faciliter ma tâche. Au reste, je serais injuste si je ne m'empressais de reconnaître que je ne me suis pas en vain, — je m'expliquerai tout à l'heure, — fié à votre dévouement, et si je n'ajoutais que, tout difficile qu'il puisse être, mon travail se trouve singulièrement simplifié par les errements que j'ai puisés dans des traditions que m'a livrées mon prédécesseur. M. le marquis de Laborde m'a, en effet, Messieurs, après dix-huit ans d'exercice, transmis une comptabilité admirablement établie, et qui me semble infaillible par les moyens de contrôle et de vérifications qu'elle présente. Je lui en exprime, en ce qui me concerne, tous mes remerciements.

« Une nouvelle règle, établie par notre Conseil d'administration à la suite d'une délibération prise en sa séance du 8 décembre 1891 et insérée au *Bulletin* (1891, p. 163), oblige le trésorier à percevoir les cotisations de l'année suivante dès le premier trimestre de ladite année. Il a par suite été nécessaire de faire appel à la bonne volonté de nos sociétaires pour nous remettre au pair. Il a fallu opérer complètement, dans le second semestre de 1891, un certain nombre de recouvrements arriérés, une grande partie de ceux de 1890 et tous ceux de 1891. Bon nombre de sociétaires ont, par suite, payé deux cotisations — et plus — en une seule année; c'est ce à quoi je faisais allusion tout à l'heure; je ne crains pas de leur dire encore que je leur suis très reconnaissant de ce petit sacrifice, que je n'aurai plus à leur demander.

« La conséquence de cette règle était de payer, en 1891, toutes les dépenses dues jusqu'au 31 décembre 1891, qu'elles fussent afférentes à ladite année ou qu'elles le fussent aux années précédentes.

« Voici comment s'établit l'état des opérations du trésorier concernant la période qui se termine le 31 décembre 1891 :

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1891		777 »»
Recettes arriérées :		
Cotisations annuelles		7,560 »»
Recettes afférentes à l'année 1891 :		
Cotisations annuelles	6,675 »»	10,158 20
Cotisations perpétuelles	600 »»	
Ventes de publications	399 20	
Revenu annuel des rentes de la Société	374 »»	
Reçu du Ministère : Subvention annuelle	600 »»	
— Souscription annuelle	510 »»	
— Subvention exceptionnelle	1,000 »»	
Total		18,495 20

DÉPENSES.

Dépenses arriérées :			
Administration :	Commission d'encaissement	215 15	680 15
—	Impressions diverses	45 »»	
—	Indemnité au libraire de la Société pour 1889 et 1890	420 »»	
Publications :	100 cartons pour G. Fichet	42 65	6,856 15
—	Texte du Polyptyque d'Irminon	688 30	
—	Bulletin de 1890 (t. XVII)	2,068 30	
—	Mémoires de 1890 (t. XVII)	4,056 90	
Dépenses afférentes à 1891 :			
Administration :	Commission d'encaissement	255 70	869 65
—	Correspondance	197 05	
—	Impression de prospectus, lettres d'avis, et frais divers	206 90	
—	Indemnité au libraire de la Société pour 1891	210 »»	
Honoraires du secrétaire du Comité de publication			600 »»
Achat de 12 francs de rente 3% pour capitalisation des cotisations perpétuelles			384 40

Publications :	Bulletin de 1891 (t. XVIII).	1,987 05	7,978 05
—	L'Hôtel-Dieu, t. Ier . . .	3,853 10	
—	Jacques de Besançon . . .	2,137 90	
	Total.		17,368 40
	Excédent au 31 décembre 1891. . . .		1,126 80
	Total égal a celui des recettes . . .		18,495 20

— L'Assemblée procède à l'élection de treize membres du Conseil, en remplacement de MM. Gustave Bienaymé, Arthur de Boislisle, François Bonnardot, A. Dufour (de Corbeil), Alfred Franklin, marquis de Laborde, Paul Lacombe, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, sortant en 1892 (rééligibles), et de M. Auguste Vitu, décédé, qui devait sortir en 1895.

Sont élus : MM. Gustave Bienaymé, Arthur de Boislisle, François Bonnardot, A. Dufour (de Corbeil), Alfred Franklin, marquis de Laborde, Paul Lacombe, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, et Alfred Lamouroux, en remplacement de M. Auguste Vitu.

Communication.

— M. Germain Bapst donne lecture d'une étude sur *les Rubis de la Sainte-Chapelle.*

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 17 mai 1892.

Présidence de M. le marquis de Laborde, vice-président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. A. de Barthélemy, G. Bienaymé, comte A. Boulay de la Meurthe, F. Bournon, A. Bruel, vicomte Delaborde, L. Delisle, A. Dufour, l'abbé V. Dufour, P. Guérin, marquis de Laborde, P. Lacombe, A. Lamouroux, A. Longnon, Edgar Mareuse, H. Omont, L.-M. Tisserand, Ch. Tranchant, P. Viollet.

— M. le comte de Lasteyrie s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Les procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration du 12 avril 1892 et de l'Assemblée générale du 10 mai 1892 sont lus et adoptés.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'année 1892-1893. Il ajoute qu'aux termes du règlement le Président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : président, M. le marquis de Laborde; vice-président, M. Siméon Luce; trésorier-bibliothécaire, M. Paul Lacombe; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet; secrétaire-adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. le comte A. Boulay de la Meurthe, Eugène de Rozière, baron A. de Ruble, baron O. de Watteville.

Élection du Comité de publication. — Sont élus : MM. A. de Barthélemy, J. Cousin, L. Delisle, comte de Lasteyrie, A. Longnon, A. de Montaiglon, H. Omont.

— Le Conseil prononce l'admission de :

904. M. le colonel DE PARCEVAL, présenté par MM. le duc de Broglie et H. Champion.

— M. le Président dépose sur le bureau, au nom de notre confrère M. Alfred Cramail, un mémoire sur les « Personnages ayant habité le village de Ruel durant le séjour du cardinal de Richelieu en son château de Ruel, de 1628 à 1642 (Claude de Bullion et François Sublet des Noyers), » et une « Notice sur Antoine Ier, roi de Portugal, qui posa la première pierre de l'église de Ruel, en 1584. » Ces deux mémoires sont renvoyés au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 14 juin 1892.

Présidence de M. le marquis DE LABORDE, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bienaymé, F. Bournon, marquis de Laborde, P. Lacombe, Edgar Mareuse, H. Omont, P. Viollet.

— MM. L. Delisle, A. Dufour et A. Lamouroux s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 1892 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

905. M. Léon-G. PÉLISSIER, présenté par MM. L. Delisle et H. Omont.

906. Madame la comtesse DE VIEL-CASTEL, présentée par MM. le vicomte de Grouchy et Paul Viollet.

— M. le Président annonce la mort de MM. Claudius Popelin et Eugène Charavay, membres de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. H. Omont communique, au nom de M. Eug. Lelong, le texte de la lettre suivante de Seignelay relative aux cafés de Paris en 1685 :

« *A M. de la Reynie*, 27 décembre [1685].

« Le Roy a esté informé que dans plusieurs endroits de Paris, où « l'on donne à boire du caffé, il se fait des assemblées de toute sorte « de gens, et particulièrement d'estrangers, sur quoy Sa Majesté « m'ordonne de vous escrire de m'envoyer un mémoire de tous ceux « qui en vendent et de vous demander si vous ne croiriez pas qu'il « fust à propos de les en empescher à l'avenir[1]. »

M. Lelong fait remarquer qu'il ne semble pas qu'il ait été donné suite à ce projet de fermeture des cafés.

De cette lettre de Seignelay à La Reynie, on peut rapprocher une lettre de Pontchartrain à d'Argenson, en date du 28 septembre 1701 (Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, II, 739), au sujet « d'une limonadière hollandaise qui tient sa bou- « tique devant la porte de la comédie, où beaucoup d'étrangers se « rassemblent. »

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

UNE CHARTE INÉDITE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

Dans un lot de pièces de différentes époques, provenant des archives de la famille de *Montliard* et récemment mises en vente, se trouvaient trois feuilles de papier timbré cousues ensemble et contenant une « copie pour produire que je certifie conforme à une copie collationée par-devant notaire, à Nemours, qui m'avoit été remise par mon client et que je lui ai rendu [ce qui suit, d'une autre main :] pour en faire usage dans une autre contestation. » Ce certificat, émané d'un avocat ou d'un procureur, n'est pas

1. Archives nationales, Registres du Secrétariat d'État de la Maison du Roi, O1* 29, fol. 568.

signé. La *copie collationnée* par Chahuet, notaire, le 20 avril 1779, « sur l'original en parchemin remis par M. le marquis de Rumont, » est celle d'un acte du 14 juillet 1481 relatif à la justice de *Fromont;* lequel acte contient lui-même un vidimus de 1456 d'une charte de Philippe-Auguste[1]. Cette charte est jusqu'à présent inédite. Mais, convenait-il d'accepter sans hésitation l'authenticité d'un document connu seulement par des copies de copies? Un premier examen montre, il est vrai, que la forme générale de la charte répond, à un détail près, à celle des actes de Philippe-Auguste que M. L. Delisle désigne sous le nom d'actes solennels; que, de plus, la date en est régulière; en 1213, le bouteiller, le chambrier et le connétable sont bien respectivement *Gui*, *Barthélemy* et *Dreu*, et la chancellerie est vacante[2]. Si nous pouvions accorder quelque confiance à la copie de la copie de 1779, il nous serait permis de publier la charte de 1213. Or, nous avons trouvé, aux fol. 156 et suiv. du ms. n° 10819 du fonds français à la Bibliothèque nationale, une pièce, un mémoire d'une procédure en Parlement entre M. de Lamoignon de Malesherbes — le futur avocat de Louis XVI — et M. le marquis de Rumont, coseigneurs de *Fromont*, d'une part; et les frères Rattier, laboureurs aud. Fromont, d'autre part. Cette procédure, dont nous ignorons le résultat, durait encore en septembre 1779; c'est donc bien celle à propos de laquelle M. de Montliard, marquis de Rumont, fit faire par le notaire Chahuet l'expédition d'avril 1779. Nous en sommes d'autant plus certain qu'au cours de la procédure la charte de 1213 est produite et analysée d'après l'acte du 14 juillet 1481 — cela est expressément dit en marge, et que les phrases citées sont tirées de la traduction de Chahuet. Enfin copie de la même pièce est conservée aux *Archives du Loiret*, A. 1322. Dans ces conditions, les chances d'authenticité nous paraissent assez grandes — au moins au point de vue extrinsèque — pour que nous demandions au *Bulletin* de vouloir bien accueillir cette charte accompagnée de son vidimus de 1456[3]. Le village de *Fromont*, dont il est ici question, faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et du Gâtinais français; c'est aujourd'hui une commune du canton de la Chapelle-la-Reine, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Eug. Thoison.

A tous ceulx qui les présentes lettres verront, Nicolas Telier, garde du scel de la prévosté de Chateau-Landon, salut. Saichent tuitz que l'an de grace mil quatre cent cinquante six, le mercredi avant la féte de l'apparission Notre Seigneur, Blavet Picart, clerc et notaire juré de l'escripture et du scel de la prévoté de Chateaulandon, vit, leut de mot à mot et diligemment regarda unes lettres de feux très noble et

---

1. Le notaire Chahuet a placé en regard du texte latin une traduction « en français » dans laquelle on ne relève guère qu'un contresens.

2. L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. LXXXI.

3. Le copiste de 1779 a inconsciemment rajeuni l'orthographe de certains mots du vidimus : « prévôté, Châteaulandon, etc., » au lieu de : « prévosté, Chasteaulandon, etc. » Je ne me suis pas attaché à refaire le travail inverse.

bonne mémoire et recordation Philippes, *jadis Roy de France*, *sainnes et entières de scel et d'escripture*, *et sans aucune corrupcion*, *scellées de cire verte en laz de soye*, *desquelles la teneur est telle comme il s'ensuit :*

In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. *Philippus* Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod Gaufridus Sulianus et Guillermus frater ejus, et Henricus de Puneto et Helissendis uxor sua, et Bertranus filius ejusdem Helissendis, et Adam Jolereu et Margareta uxor ejus, filia dicte Helissendis, et Landricus de Velis dederunt et concesserunt hospitibus suis de Fromont et heredibus eorum qui ibi sunt et qui ibi erunt cubantes et levantes super terram, videlicet arpentum terre ad cordam Regis per duodecim denarios pro tailla, et pro uno quoque arpento duos denarios pro charreyo, et hos denarios reddent singulis annis in crastino Omnium Sanctorum; et de eadem terra reddent terragium scilicet campi partem, et illud terragium ducent in granchias dominorum in eadem villa, sicut solebant; reddent et oblivias de Nativitate Domini, bladum, denarios et capones, sicut solebant; et pro quolibet pane obliviarum tres denarios; et censum de vineis ad Purificationem Beate Marie; et duodecim solidos pro agnis infra octavas Pasche pro tota villa; et illi qui nutrierunt anseres in villa dabunt unusquisque unam anserem dominis; dabunt etiam de una quaque oschia dominis unam minam frumenti infra octavas Nativitatis Domini, excepta oschia Roberti et ejus sociorum qui dabit duo septeria ordei ad eumdem terminum; et illi qui ad dictos terminos divisos redditus non reddiderunt per quinque solidos amendarent, et salva justicia dominorum, tali modo quod forefactum de sexaginta solidis redebit ad quinque solidos quum judicatum erit in curia domini. Nullus poterit tenere terram de Fraumont (*sic*) nisi sit cubens et levans super terram illam; et quicumque terram tenebit poterit illam vendere homini de eadem coutuma salvis venditionibus dominorum. Concesserunt etiam predicti domini jam dictis hospitibus quod si relevacio evenerit in terra illa non relevabunt duodecim denarios de charreyo [1], nec ipsi relevabunt censum de vineis. Quod ut perpetuum robur obtineat sigilli nostri autoritate et regii nominis caractere inferius annotato presentem paginam, ad peticionem tam dictorum dominorum quam hospitum, salvo jure

1. Il y a sans doute ici un membre de phrase omis ou une erreur dans le nombre des deniers. En effet, on a vu plus haut que le charroi n'était que de *deux* deniers l'arpent. La traduction Chahuet, que j'ai sous les yeux, donne comme suit ce passage : « ils ne rachèteront pas les douze deniers *des arpents ni les deux deniers de charroy...;* » le copiste aurait donc sauté une ligne du texte.

nostro, confirmavimus. Actum autem[1] anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo tertio decimo, regni vero nostri anno tricesimo quinto[2], astantibus in palatio nostro quorum nomina subposita sunt et signa : Dapifero nullo. S. *Gedonis* buticularii; S. *Bertolomei* camerarii; S. *Droconis* constabularii. Data vacante (*monogramme*) cancellaria.

Et nous en ce présent transcript, à la relacion dudit juré avons mis le scel de laditte prevoté, l'an et jour premièrement ditz, divisé et esclairez.

Ainsi signé : Picart.

Collatio fit originali.

MÉMOIRE SUR LES PRISONS DE PARIS EN 1644.

On ne possède que très peu de renseignements sur le régime des prisons antérieurement au règne de Louis XIV; et, ces renseignements, on ne les trouve guère que dans les ordonnances où le législateur cherchait, mais en vain, à remédier aux abus dont étaient victimes les malheureux détenus. Aussi, croyons-nous que le document suivant pourra offrir quelque intérêt. Il est daté de 1644 et est intitulé : *Mémoire des désordres en général qui se trouvent dans les prisons et les remèdes qui s'y peuvent apporter*. Il est anonyme, sans aucune forme littéraire, et semble avoir été rédigé par quelque membre bien intentionné d'une de ces confréries de charité qui existaient dans chaque paroisse à Paris. Nous le donnons d'après une copie qui fait partie du manuscrit 106 de la collection Godefroy, conservée à la bibliothèque de l'Institut.

Lud. Lalanne.

Les désordres des prisons ne viennent que des archers et guichetiers qui abusent de leurs charges et commissions.

L'abus des archers est : qu'ils se servent des polices par lesquelles il est enjoint à tous vagabonds et gens sans aveu de vider Paris dans vingt-quatre heures, pour ce qu'ils connivent avec la plupart de ces vagabonds, desquels ils tirent lucre, comme aussi des femmes de mauvaise vie.

---

1. On remarquera que l'indication du *lieu* manque, ce qui est une anomalie pour un acte solennel.

2. Cette charte aurait donc été donnée entre le 1er novembre 1213 et le 29 mars 1214. Le rédacteur du mémoire contenu au ms. fr. 10819, qui paraît avoir eu sous les yeux la copie que nous avons nous-même, date la charte du *jour de l'Incarnation*. C'est une erreur évidente.



Ils sont au guet à la descente des messagers et coches, et suivent de pauvres gens qui viennent avec eux, soit pour affaires ou pour espérance de servir de leur métier à Paris; et lorsqu'ils sont éloignés de connoissances, ils se saisissent d'eux, les accusant d'être vagabonds, déserteurs, ou de mauvaise vie; les mènent en un cabaret, leur font payer leur dîner, et disent : « Donnez-nous de l'argent et nous vous laisserons aller. » Si ceux qu'ils prennent n'ont point d'argent, ils les mènent en prison, où sans autre forme ils sont mis dans les cachots; quelquefois, le plus souvent sans écrou et quelquefois avec écrou, spécialement quand c'est quelqu'un vrai vagabond qui aura failli à leur payer ce qu'ils lui auront commandé.

Là, ils demeurent dans ces cachots des huit ou quinze jours sans les faire interroger, ni sans informer les juges ou les prévôts de l'autorité et de l'ordonnance desquels ils se servent pour faire l'écrou.

Quand les guichetiers les tiennent en leurs mains, la première chose qu'ils font est de les fouiller et de leur ôter tout ce qu'ils ont, sans en faire aucun mémoire, sous prétexte qu'il ne faut rien laisser à ceux qui sont aux cachots[1].

Si quelqu'un de leurs amis les vient réclamer et visiter, ils ne leur permettent pas de parler pour ce qu'ils sont aux cachots, mais, s'ils leur baillent la pièce, on leur permet, même à ceux le plus souvent qui sont vraiment coupables et à qui on ne doit point parler[2]; là, ils leur font payer la bienvenue; que, s'ils n'ont rien du tout, les autres les battent et excèdent en diverses façons, de sorte que, s'ils ont un manteau ou un pourpoint, ils le baillent à la gargotière qui leur baille sur ces hardes de quoi boire.

Ils prennent d'eux le droit d'entrée, non celui qui est permis, mais un autre qui n'est dû, le droit du morgeur[3], du chapelain, du porteur d'eau et du balayeur. Et, quand ils ont été quinze jours ou un mois,

---

1. Une Ordonnance de février 1549, renouvelant les prescriptions des ordonnances de mai 1425 et d'octobre 1485, porte (art. 5) : « Le geôlier soit tenu de tenir registre où sera enregistré tout ce qui sera trouvé sur iceux procez criminel lorsqu'ils seront amenez à la conciergerie, soit argent ou autre chose pour estre gardez et conservez à qui il appartiendra; en défendant aux gens qui les auront pris et menés prisonniers de les fouiller que préalablement ils ne les ayent mis entre les mains dudit geôlier. »

2. « Le geôlier, son clerc ny autre de ses gens ne laissent parler aucunes personnes aux prisonniers criminels, si ce n'est par l'ordonnance du prévost ou de son lieutenant » (Ordonnance d'octobre 1485, art. 7).

3. *Morgueur*, guichetier qui tient le guichet de la Morgue. — *Morgue*, le second guichet où l'on tient quelque temps ceux qui entrent en prison, afin que les guichetiers les regardent fixement pour les reconnaître ensuite » (*Dictionnaire de Trévoux*, art. *Morgueur* et *Morgue*).



plus ou moins, que quelque Charité[1] se présente, ils ont toujours alors charge du greffier de les faire sortir; et, comptant par le menu, ils font cadrer, par un excès sordide et injuste, les interrogatoires (et ce à l'insu des juges et prévôts), les décharges des greffiers, leurs gîtes, entrée et sortie et leurs droits, à la somme que voudront donner ceux qui les retirent et qui font charité.

Ils participent aux droits des prévôts des chambres, que ces prévôts prétendent leur être dus pour chacun prisonnier qui y entre; à faute de payement de ces droits, ils assemblent le conseil et les sergents de la chambre, où alors ils prennent ce nouveau venu et l'excèdent par plusieurs moyens dont il ne s'oseroit plaindre; car ils l'accuseront d'avoir juré ou d'être fâcheux, qui sont les prétextes qu'ils prennent.

Ces vexations se font ordinairement le soir quand ils sont renfermés, et les accusations le matin, à l'ouverture, où les guichetiers, par connivence avec ces prévôts et conseil des chambres, sur leur dénonciation, mettent ce pauvre nouveau venu, qui quelquefois n'aura eu recours qu'aux prières, aux cachots, pour les tirer desquels il faut que ses amis payent aux guichetiers leurs peines, et à la chambre tout ce qu'ils demandent. Aucuns de ces guichetiers abusent des femmes, mais pource qu'il ne leur est pas permis de les laisser seules aux cachots, ils mènent celle dont ils veulent abuser la première, avec laquelle ils demeurent quelque temps, puis ils mènent pour compagne celle qui sera de leur intelligence.

Ils permettent à des femmes de mauvaise vie d'aller voir les prisonniers seules, dont ils ont la pièce ou du prisonnier, quelquefois le prisonnier abuse à leur insu de ces femmes qui entrent sous prétexte de sœur, parente ou femme, et, lorsqu'ils découvrent ces abus, ils les tolèrent quelquefois en leur baillant de l'argent.

Ils font par intelligence secrète et donnent avis des moyens de faire que quelques hommes et femmes se fassent mettre prisonniers pour dettes, qui sont toujours de pauvres familles et ouvriers chargés d'enfants ou nourrices; et ce sont ceux qu'ils présentent toujours aux charités qui s'offrent pour les faire sortir; ceci se fait ordinairement vers les beaux jours.

Un autre abus est, qui est de très grande conséquence, c'est que ceux en qui les juges et prévôts se confient pour leur rapporter les prisonniers, qui sont de leur ordonnance en toutes les prisons, abusent grandement de ce pouvoir, car ils font interroger promptement qui il leur plaît et qui leur donne, dont ils tirent grand lucre. Ils excusent leurs crimes. Ceci regarde grandement l'honneur des juges, car il semble au peuple que ces exactions se fassent par leur ordre, à cause

1. Charité, ce mot désignait un membre d'une des nombreuses associations charitables qui existaient à Paris.

qu'elles se font par ceux qu'ils employent et auxquels ils se confient.

Et, à cause que quelques-uns qui ont connoissance de ces désordres les empêchent autant qu'ils peuvent, ces personnes commises et guichetiers les mettent en mauvaise odeur vers les juges par des moyens à quoi ils n'ont jamais pensé, disant qu'ils veulent faire les juges et entreprendre sur leur autorité; qu'il n'y a pas moyen de savoir la vérité des prisonniers quand ils leur ont parlé, et même contre aucuns d'eux on a donné sentence infamante contre les formes, sans les entendre, étant préoccupé par des rapports injustes.

Les archers, ayant mis ces pauvres garçons de métier en prison, les indiquent à des capitaines desquels ils tirent lucre, leur donnant à entendre que ce sont de bons soldats. Ils surprennent les capitaines qui les enrôlent, et font croire à ces garçons qu'ils ne peuvent être délivrés que par ce moyen, et ainsi ces pauvres gens estiment leur être beaucoup obligés de ce plaisir, et consentent d'aller à la guerre, avec intention, lorsqu'ils seront à la campagne, de s'en aller comme eux-mêmes leur en donnent l'expédient et l'avis.

Ces archers font ceci afin de rendre ces pauvres gens déserteurs, pour après, quand ils les rencontrent, faire capture d'eux s'ils n'ont rien, ou de leur argent s'ils en ont.

Ainsi, ils font une roue perpétuelle ou une chaîne de maux à quoi il est difficile de remédier que par la vigilance des chefs qui peuvent y veiller, ou par eux ou par des gens de bien, qui, selon Dieu, leur rapporteroient véritablement les choses comme elles sont.

Ces archers, ayant mis ces pauvres gens ou autres vraiment coupables prisonniers, n'ont aucun soin d'avertir pour leur nourriture ni expédition; il faut que les charités les nourrissent, où il n'y a point de pain du roi.

Le pain que les gens de bien donnent pour tels prisonniers est départi le plus souvent à la volonté des guichetiers. Aucuns des charitables qui savent les abus le font donner en leur présence ou par autres personnes qui ont accoutumé de ce faire.

Aucuns geôliers ne donnent de la paille que quand il leur plaît, et, quand on les presse de ce faire, ils disent qu'on fait des commandements et fomentent des rapports vers les juges qui estiment qu'on veut entreprendre sur leur autorité; c'est d'où procèdent ces bruits sourds qu'il faudroit défendre à tous ces bigots de plus aller aux prisons, et qu'on ne peut tirer la vérité des prisonniers depuis qu'ils ont parlé à eux.

C'est sous ces prétextes que non seulement on surprend la religion des juges, mais aussi que l'on fait soulever les prisonniers contre eux et faire publier des papiers par les paroisses que l'on retient les charités, et que l'on ne les distribue qu'à qui l'on veut.

Il est vrai de dire que le lieu ordonné pour la correction des mal-

faiteurs est à présent le lieu de dépravation, le tout par l'insigne malice de ces personnes commises, et faute de n'entendre ceux qui pourroient en donner l'éclaircissement.

Remèdes à ces désordres.

Il faudroit que les geôliers ne payassent rien des geôles.

Qu'il y eût des gens de bien et d'honneur commis pour rapporter aux magistrats les personnes qui sont longtemps sans être interrogées, ceux qu'il seroit nécessaire qui eussent expédition.

Qu'il fût enjoint aux archers qu'aussitôt qu'ils auroient mis un homme prisonnier ils eussent, à peine de déchoir de leurs offices ou de punition corporelle, à apporter l'écrou aux juges ou prévôts, de l'ordonnance desquels ils seroient emprisonnés.

Qu'on fît défense au geôlier, à peine du fouet, de recevoir des prisonniers civils supposés et de commandement, d'en avertir les juges quand ils en découvrent.

Qu'on fît défenses au geôlier de la conciergerie de recevoir un prisonnier civil pour sommes modiques, comme au-dessous de cinq cents livres.

SINGULIERS BILLETS DE LOTERIE.

Par un édit du mois de juillet 1704, il fut établi, sous la direction des échevins de Paris, une loterie royale, composée de vingt mille billets de cent livres chacun, dont le fonds était de deux millions de livres en principal et pour le service desquelles devaient être aliénées deux cent mille livres de rentes sur les aides et gabelles et sur les cinq grosses fermes, dont il serait payé cent mille par an, au denier vingt, à tous ceux qui auraient pris des billets. Des autres cent mille livres, il était composé différents lots de rentes viagères dont il était fait des contrats à ceux dont les billets sortiraient au tirage ; une action pouvait être possédée par plusieurs particuliers associés ensemble. Nous avons trouvé, dans le minutier d'un notaire, quelques-uns de ces contrats, signés de M. Turmenyes de Nointel, garde du trésor royal ; à chacun d'eux sont joints plusieurs billets ou coupures portant la signature de M. Soubeyran, préposé par Sa Majesté à la recette des deniers provenant de la loterie ; ces billets portent, pour la plupart, au lieu du nom des contractants, des devises fort singulières, que nous avons cru devoir reproduire.

Le premier contrat, de mai 1705, est au nom de Jeanne Gossart,

veuve d'Henri de Barcillon, gentilhomme de la maison du roi, demeurant au préau de la foire Saint-Germain. Les billets sont : « 6350. A « la fille de Margot, qui a esté nourrie par Pierrette, aussi bien que « Ménillet; s'il en vient du bon, ils en auront. » — « 8351. Ce billet « passera avec respect sous le nom du plus grand monarque du « monde, Louis de Bourbon, qui fait toute l'espérance de Madame « de Barcillon. » — « 8352. A monseigneur le duc de Bourgogne, « nouveau-né, qui nous a fait à tous rougir le nez. »

Le second contrat est signé de Jean de Rouvière, docteur en médecine de la faculté de Reims. Les billets sont à son nom, sauf le nº 1553, portant la mention de « Guilleminet, voyageur sous la ban- « nière de Saint-Jean. »

Le troisième contrat est au profit de François Sellier, bourgeois de Paris, rue Saint-Dominique; les inscriptions des billets sont : « 8690. Je n'ay point encore été à la guinguette. » — « 8691. Celuy « qui est né coiffé me portera bonheur. » — « 544. A Saint-Antoine « de Pade. » — « 543. Au bonheur de M. de Chamillart. » — « 14535. « Saint-Étienne-du-Mont. » — « 14537. Allons à la foire de Bezons, « bons compagnons. » — « 14536. En revenant de Saint-Clou, « baillez-lui du poivre, baillez-lui du clou. » — « 2996. Le 1er sep- « tembre, saint Leu, saint Gilles. » — « 2997. A l'octave de Saint- « Ovide. » — « 2998. Sainte Geneviève, patronne de Paris. » — « 11528. A l'entame du sac de mil livres. » — « 11531. A Saint- « François de Sales. » — « 11530. A l'aventure de Robin Turlure. » — « 11529. A l'heureux moment. » — « 6011. M. Vitteau, à la bonne « espérance. » — « 6010. Messieurs qui tirez la loterie, envoyez-moi « un lot. » — « 6012. Vas avec les autres et ne reviens pas blanc. » — « 6009. Vas, mes deux mil livres. » — « 8874. Saint Nicolas « Tolentin. » — « 8875. A l'homme solitaire du Calvaire. »

L'acte suivant est au nom de Jean Langlier, barbier, perruquier, étuviste au carrefour de l'ancienne porte Saint-Germain; ses cinq billets portent son nom.

Vient ensuite une action souscrite par Antoine Levaillant, avocat au parlement, rue de l'Observance, les billets sont intitulés : « Le bon « Pasteur, Guillaume de Nassau, le roi de Suède, le Roy, Abdenago, « Astaroth, Belfegor, Jean-François Albane. »

Barthélemy Gérard, maître paveur rue des Vieux-Augustins, a pour devises : « Les âmes du Purgatoire, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, « saint Augustin, saint Antoine de Padoue. »

Marie Brault, veuve de Gilles Cassin, bourgeois de Paris, rue de Seine, écrit sur le sien : « Je vous l'offre, Seigneur, et Dieu sait le « pourquoy. »

Nous voyons encore Charles Henry, auditeur en la Cour des comptes, demeurant en l'Ile Notre-Dame; ses billets sont dédiés à la

bonne fortune, la volubilité, l'inconstance, l'aventure, le sort, l'incertitude, le hasard, le bonheur, la fortune, etc.

Vicomte DE GROUCHY.

MARAT AU JARDIN DES PLANTES.

Le Jardin des Plantes n'était à son origine, sous Louis XIV, qu'une institution de botanique. Quand Buffon fut nommé par Louis XV intendant du Jardin, il y fonda un cours et un musée de zoologie. Mais son développement complet est dû à la Révolution; à cette époque, en effet, divers éléments concourent à son accroissement : c'est d'abord l'annexion en 1792 de la ménagerie royale de Versailles; puis la prise de possession des musées et des collections que nos généraux vainqueurs font transporter à Paris; enfin la confiscation ordonnée par la Convention nationale des biens des émigrés.

De toutes ces collections, les plus importantes et les plus curieuses étaient celle du stathouder de Hollande, dont Pichegru s'était emparé en 1795, et celle du prince de Condé provenant de Chantilly.

Cette dernière devait son existence au duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV, qui, disgracié et exilé, y avait consacré tous ses loisirs. A sa mort, son fils, le futur généralissime de l'armée émigrée, préposa à son organisation et à sa conservation le savant naturaliste Valmont de Bomare, qui, dans ses principaux ouvrages, s'était fait le propagateur des théories scientifiques du suédois Wallerius. Il avait même appliqué ces théories dans l'arrangement et le classement des minéraux du cabinet de Chantilly. C'est en souvenir de la réception grandiose qu'il reçut en 1783 au château des princes de Condé, et pour répondre à la flatterie dont le savant suédois était l'objet, que le roi de Suède Gustave III fit présent au prince de Condé du fameux meuble connu sous le nom de « meuble minéralogique, » et qui était destiné à contenir les échantillons des minéraux du nord de l'Europe.

Aussitôt que les princes de Condé furent partis, le Directoire du district de Senlis, qui connaissait la valeur du cabinet d'histoire naturelle, prit des mesures préservatrices pour empêcher les détournements et les vols. L'inventaire sommaire des collections fut fait, les scellés apposés, et une commission, composée de Bernardin de Saint-Pierre, Valenciennes et Gaillard, fut envoyée à Chantilly pour prendre possession des objets et les faire transporter à Paris, au Jardin des Plantes.

Les commissaires se rendirent à Chantilly et y dressèrent un inven-

taire des plus complets[1]. De retour à Paris, Bernardin de Saint-Pierre s'occupa d'établir le devis des frais qui s'élevaient à une somme considérable. L'auteur de Paul et Virginie, qui n'était même pas parvenu à toucher ses frais de déplacement, comprit que jamais il n'aurait à sa disposition les fonds dont il avait besoin pour mener sa mission à bonne fin; d'autre part, s'il était un littérateur inimitable, il n'avait aucune des qualités d'un bon administrateur. Sous sa direction, il était vraisemblable que la collection de Chantilly ne serait jamais installée. Dans la situation fausse où il se trouvait, il préféra se retirer, et Daubenton fut élu à sa place comme directeur du Jardin des Plantes.

Malgré son grand âge, Daubenton sut tirer des événements un excellent parti. Il fit emballer les collections dans des tonneaux à farine qui lui furent prêtés par l'administration des subsistances; il se fit adjuger les parquets de la chapelle du Val-de-Grâce pour en faire des vitrines, des rayons et des gradins. Malgré cela, les animaux empaillés, les plantes et les minéraux couraient la chance de pourrir dans les hangars où ils étaient déposés : car il fallait de l'argent pour disposer les salles, les estrades et les meubles où les collections devaient être installées.

L'ombre de Marat vint à son secours!

Marat venait d'être tué et il était l'objet du culte le plus ardent. Il avait laissé un frère qui s'occupait, en Suisse, de travaux d'histoire naturelle, et qui, à en croire les lettres de recommandation qui lui furent délivrées et les rapports dont il fut l'objet, s'était fait une spécialité dans l'art de conserver intacts les insectes et en particulier les chenilles et les araignées. Profitant de l'enthousiasme que le nom de son frère excitait encore, il se targua de sa parenté pour solliciter une place d'aide naturaliste au Museum. La Convention nationale et le ministre accueillirent la demande du frère de l'ami du peuple et demandèrent, à Daubenton et aux professeurs, leur avis sur la nomination d'Olivier Marat à ce poste.

Le conseil des professeurs se montra favorable à la proposition, mais fit observer au ministre que les bonnes dispositions dont ils étaient animés ne pouvaient être que platoniques, puisqu'ils n'avaient même pas d'argent pour l'aménagement et l'entretien des collections, et que, par conséquent, ils ne pourraient fournir d'appointements au nouveau fonctionnaire; qu'il fallait, pour rendre leur décision effective, que le ministre obtînt de la Convention le vote d'un crédit urgent, et qu'une fois ce crédit obtenu, ils se feraient une joie d'accueillir Olivier Marat.

1. La collection était surtout importante au point de vue minéralogique : elle contenait entre autres cent minerais d'or. Il y avait aussi des séries complètes de zoologie et de botanique.



La Convention, qui jusqu'alors était restée sourde aux instantes prières de Daubenton, s'exécuta cette fois : les fonds furent votés, les collections installées, mais le frère de Marat n'eut pas la place d'aide naturaliste. Le 9 thermidor était survenu et avait refroidi le zèle et la sollicitude de Daubenton, de Geoffroy-Saint-Hilaire et de Jussieu.

Quant aux différents objets du cabinet d'histoire naturelle de Chantilly, comme beaucoup d'entre eux faisaient double emploi avec ceux de collections déjà existantes ou de collections confisquées à des émigrés, on les répartit entre les musées et cabinets des Écoles centrales des départements que fonda la Convention. La collection du stathouder subit le même sort. Aussi, en 1816, quand on restitua les biens confisqués à leurs propriétaires légitimes, toutes les réclamations du prince de Condé restèrent vaines : les échantillons du cabinet de Chantilly étaient dispersés de côté et d'autre ou classés indistinctement avec d'autres, et il fut impossible de les rendre.

Germain Bapst.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Seine-et-Marne.

L'Abeille de Fontainebleau.— Journal de l'arrondissement, paraissant le jeudi soir de chaque semaine, et publié par M. E. Bourges, imprimeur à Fontainebleau.

57e année. 1891.

Loys Delteil. — Saint-Marcel (2 janvier).

Notice extraite du journal *la Curiosité* sur Charles-Edme Cabin Saint-Marcel, peintre-graveur, né à Paris en 1819, mort en 1890 à Fontainebleau, qu'il habitait depuis longtemps.

Max. B[eauvilliers]. — Le docteur Cosson (9 janvier).

Note sur le docteur Ern. Cosson, botaniste, décédé le 31 décembre 1889.

Eugène Thoison. — Petites notes d'histoire gâtinaise. XII. L'hiver en Gâtinais (9, 16 janvier). — XIII. La question à Melun en 1714 (23, 30 janvier). — XIV. Quand le Roi est à Fontainebleau... (6 février). — XV. P. P. C. (13 février).

Ces *Petites notes d'histoire gâtinaise,* dont les onze premiers articles ont paru dans l'*Abeille* en 1890, ont été réunies en un volume avec une table des noms cités.

E[rnest] B[ourges]. — Les anciennes maisons de Fontainebleau.

I. — L'hôtel de Brionne (16 janvier).

Notice sur la maison de la rue de France donnée par Mme Brodard pour

loger les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul expulsées de l'hôpital. Cet hôtel appartenait, en 1778, à Michel Delance, qui y avait établi une filature de soie.

II. — L'hôtel des Quatre-Secrétaires (25 décembre).

Hôtel rue des Sablons, acquis, le 1er août 1666, par les quatre secrétaires du Roi, servant par quartier, pour s'y loger, eux et leur famille, pendant le séjour de la cour à Fontainebleau. L'auteur de l'article suit les destinées de cette maison jusqu'à l'époque actuelle, et termine par une amusante anecdote dont l'Enregistrement fait les frais.

Ed. THOMAS-MARANCOURT. — Mes Fouilles au Croc-Marin. (Forêt de Fontainebleau.) (16, 23, 30 janvier; 6, 13, 20, 27 février; 27 mars; 3, 24 avril.)

Récit de fouilles dans une grotte située sur le territoire de *Montigny-sur-Loing* et bien connue des archéologues préhistoriques. Les découvertes ont été peu importantes et d'un intérêt scientifique médiocre, mais elles sont racontées d'une façon agréable et expliquées d'un style facile. Ces articles de vulgarisation ont été réunis en brochure.

Max. B[EAUVILLIERS]. — Autographes célèbres (23 janvier; 13 février; 27 mars; 1er, 8 mai; 12 juin; 11 décembre).

Analyse et reproduction de lettres et de documents annoncés dans la *Revue des autographes* de M. Charavay. Malheureusement la plupart de ces autographes n'intéressent en rien le département de Seine-et-Marne, ou l'intéressent de si loin..., ainsi d'une lettre de M. de Béthisy, « père de l'ancien vice-président de la Société d'horticulture de Fontainebleau. » Une lettre d'Anne d'Autriche (n° du 23 janvier) n'est pas de *1641*, comme on le dit, puisque la reine y écrit : « ... le Roy monsieur mon fils... »

E[rnest] B[OURGES]. — La création de la sous-préfecture et du tribunal de Fontainebleau (13, 20, 27 février; 13 mars; 3 avril).

Publie les lettres originales communiquées par M. P. Domet et racontant les efforts de Gervais Rochereau, en 1800, pour faire attribuer à Fontainebleau la sous-préfecture que lui disputait Nemours.

[Maurice BOURGES]. — La Grotte aux cristaux (20 mars; 1er mai).

Grotte intéressante par ses stalactites, *découverte* jusqu'à trois fois : avant 1805, en 1850 et en 1891.

Anonyme. — Le comte Foucher de Careil (16 janvier).

Notice nécrologique sur le président du Conseil général de Seine-et-Marne. Le comte Foucher de Careil est mort le 10 janvier 1891, à soixante-cinq ans.

Anonyme. — Le comte Foucher de Careil et ses ancêtres (10 avril).

Anonyme. — Mouvement de la population de Fontainebleau en 1890 (10 avril).

Anonyme. — Henri Chapu (24 avril).

Sculpteur, né *au Mée*, près Melun, mort en avril 1891.

Anonyme. — Dénombrement de la population à Fontainebleau le 12 avril (24 avril).

Anonyme. — La cloche de la Charité (1er mai).

Provenait sans doute de l'hôpital des hommes, ou *Charité d'Avon;* fut apportée rue Royale vers 1796, lors de la réunion de cet hôpital à celui de Fontainebleau; a été concédée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sous la condition qu'elle demeurerait toujours dans la ville.

Anonyme. — Le général de la Mortière (1er mai).

Mort à Provins en avril 1891, à quatre-vingt-deux ans.

Anonyme. — Le général d'artillerie Raindre (8 mai).

Notice biographique assez détaillée sur un brave officier du premier Empire.

Anonyme. — J.-J. Weiss (22 mai). — Les obsèques de J.-J. Weiss (29 mai).

Notice biographique sur cet écrivain distingué, depuis 1885 bibliothécaire du château de Fontainebleau, où il est mort le 20 mai. — Compte-rendu de ses obsèques et des discours prononcés sur sa tombe.

Pierre Véron. — J.-J. Weiss (12 juin).

Extrait de la chronique du *Monde illustré.*

Anonyme. — Bibliographie (29 mai; 10 juillet; 20 novembre).

Compte-rendu analytique des communications de M. le vicomte de Grouchy, soit à la *Revue de l'Art français*, soit au *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.*

Anonyme. — Château-Landon (12 juin).

Extrait du compte-rendu de la séance du 5 juin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur une découverte dans l'église de Château-Landon.

Anonyme. — Observations relatives au dernier hiver (19 juin).

Résumé d'une communication à l'Académie des sciences.

Anonyme. — Un syndicat de partageux (3 juillet).

Épisode de 1848 à *Courances* et à *Milly.*

Anonyme. — Un point d'histoire (3 juillet).

Sur la date du couronnement des rois Hugues Capet et Robert le Pieux, d'après la note lue par M. Julien Havet à l'Académie des inscriptions.

Anonyme. — Jean-Charles de Larminat (21 août).

Colonel d'artillerie, décédé le 13 août, fils de feu M. de Larminat, autrefois conservateur des forêts à Fontainebleau.

Anonyme. — Jules Dumesnil (28 août).

Ancien sénateur, maire de Puiseaux, auteur de livres de droit et d'études historiques estimés, décédé.

Anonyme. — Adolphe Dupuis à la cour de Russie (11 septembre).

Extrait du *Gaulois.*

Anonyme. — Mort d'Adolphe Dupuis (29 (*sic*) octobre).

Notice biographique, avec quelques souvenirs personnels en augmentant l'intérêt, sur cet acteur de talent, retiré à Nemours.

Anonyme. — Nécrologie (6, 13, 20 novembre).

M. Alex. Guérin, conseiller municipal, etc., neveu de feu Denis Guérin, ancien maire de Fontainebleau. — M. Lemaire, archiviste de Seine-et-Marne, décédé à quatre-vingt-cinq ans. (Article du *Nouvelliste*.) — Mme Brodard, bienfaitrice des orphelines de Fontainebleau. — Mme Lemaire, veuve de l'archiviste.

Anonyme. — [Les curés de Fontainebleau, de 1661 à 1891] (27 novembre; 4 décembre).

Anonyme. — Découverte de monnaies anciennes près de Château-Landon (4 décembre).

D'après le *Bulletin de numismatique*. Il s'agit de 153 deniers d'argent des xe et xie siècles (parmi lesquels les rois Raoul et Robert) trouvés sur le territoire de *Sceaux* (Loiret), l'ancienne *Seuga*.

Anonyme. — Le château de Vaux-le-Pénil (25 décembre).

Notes sur cette résidence dont M. Michel Ephrussi vient de se rendre acquéreur, moyennant 1,200,000 francs.

Paul Quesvers. — Découverte d'une sépulture celtique à Cannes (Seine-et-Marne) (17 avril; 1er mai).

Extraits du *Journal de Montereau*.

[H. Jouin]. — Philippe de Champaigne (5 juin).

Résumé de la lecture faite sur ce peintre, par M. Henri Stein, à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements.

[E. Bourges]. — Les ruelles de Fontainebleau (12 juin).

Liste accompagnée de quelques notes historiques.

[Th. Lhuillier]. — L'instruction dans la Brie (12 juin).

Extrait de la communication faite au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, sur les anciens collèges de la Brie, les distributions de prix, etc.

[H. Avenel]. — La Presse en Seine-et-Marne (19 juin).

Liste, avec annotations, empruntée à l'*Annuaire de la presse française* pour 1891.

Max. B[eauvilliers]. — Mme Carette. Souvenirs des Tuileries (3 juillet).

Analyse la troisième série de ces *Souvenirs* en s'attachant surtout à ce qui touche Octave Feuillet, qui fut bibliothécaire du château de Fontainebleau.

[G. Leroy]. — Edmond Doigneau (10 juillet).

Fragment du discours prononcé par M. G. L. à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, et dans lequel il rend un hommage mérité à feu

Ed. Doigneau, archéologue plutôt qu'historien, et surtout archéologue préhistorique.

Henri Stein. — Le Palais de Fontainebleau (28 août).

Compte-rendu d'ouvrages et de travaux récents sur cette royale résidence, extrait de la chronique bibliographique des *Annales de la Société historique du Gâtinais.*

E[rnest] B[ourges]. — Le Théâtre de la Cour à Fontainebleau (25 septembre; 2, 9, 16, 23, 29 (*sic*) octobre; 6, 13, 20, 27 novembre; 4, 11 décembre).

Ces articles, dont les premiers ont paru en 1890, ont été légèrement remaniés, réunis en une brochure ornée d'une gravure d'après I. Silvestre. Ils fournissent l'énumération, généralement complète et exacte, des comédies, opéras, etc., représentés devant le roi à Fontainebleau, de 1747 à 1787, avec de nombreuses notes historiques et biographiques. Il n'a manqué à l'auteur, pour tirer d'une idée neuve et intéressante tout le parti possible, que les ressources des grands dépôts parisiens de documents.

E[rnest] B[ourges]. — Nécrologie. M. Chabouillé (16 octobre).

Ancien professeur de l'Université, d'une très ancienne famille de Fontainebleau.

[Pierre Giffard]. — Fontainebleau (23 octobre).

Reproduction in extenso d'un article du *Petit Journal*, signé Jean-Sans-Terre, qui est surtout une chaleureuse et opportune protestation contre l'abandon, pour ne pas dire plus, dans lequel est laissé le mobilier historique et artistique qui garnit le palais. Fac-similé de l'acte d'abdication de Napoléon Ier.

G. Leroy. — Le Château de Saint-Ange et son mobilier en 1797, par M. Paul Quesvers (4 décembre).

Article du *Nouvelliste* analysant cette intéressante brochure.

Eugène Thoison. — Marie-Antoinette à Achères (18 décembre).

Récit, d'après *la Gazette de France, le Mercure* et le *Journal* (ms.) *du libraire Hardy*, d'un épisode de la jeunesse de Marie-Antoinette alors dauphine.

Eug. Thoison.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

---

10. — Allix (Jules). Paris port de mer. Projet Jules Allix, introduit dans l'enquête officielle de Paris port de mer. Canalisation de la Seine de Paris à Rouen. Notice. Paris, impr. Allemane, 1891, in-16, 26 pages.

11. — ALL RIGHT. Les coulisses du pari mutuel. Société des steeple-chases de France. Champ de courses d'Auteuil. Illustrations par H. Choubrac. Paris, Ikelmer, 1891, in-16, 187 pages.

12. — BARON (Louis). — Autour de Paris, 500 dessins d'après nature par G. Fraipont. Paris, May et Motteroz, 1891, grand in-4°, 505 pages.

13. — BATIFFOL (L.). Notes sur Soualem Rennequin, constructeur de la machine de Marly, et sur sa famille. Versailles, Cerf, 1891, in-8°, 22 pages.

14. — BENAUT (L.-A.). Histoire populaire de Compiègne et de son arrondissement. Compiègne, Leroy-Joly, 1890, in-16, XVI-312 pages.

15. — BÉRARD DES GLAJEUX. Souvenirs d'un président d'assises (1880-1890). Accusés et juges; accusateurs et avocats. Paris, Plon, 1891, in-18, IV-300 pages.

16. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Tome IX. Archives de la Bastille, par Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1892, in-8°, LXXIX et 273 pages.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.

La bibliothèque de l'Arsenal contient une collection de plus de 11,300 manuscrits; 8,600 forment le fonds proprement dit des manuscrits et ont été décrits avec le plus grand soin par M. H. Martin en six beaux volumes, dont le dernier vient de paraître. Les tomes VII et VIII contiendront l'introduction historique et les tables, qui seront publiées ultérieurement; un dernier volume, tome IX, est exclusivement réservé aux *Archives de la Bastille*, conservées, comme l'on sait, à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui comptent à elles seules 2,725 articles; il est l'œuvre de M. Frantz Funck-Brentano.

Ces archives, qui embrassent une période d'un peu plus d'un siècle, de 1659 à 1775, renferment les papiers de la Bastille proprement dite; de la Lieutenance de Police de Paris; du Donjon de Vincennes; de la Chambre de l'Arsenal, du Châtelet et du Parlement, pour les affaires des poisons, crimes de lèse-majesté et haute trahison, faux monnayage, sorcellerie; les papiers particuliers des officiers de la Bastille et différents papiers de la maison du Roi. Après la prise de la Bastille, elles restèrent oubliées pendant un demi-siècle, jusqu'en 1841; à cette date, François Ravaisson en entreprit le classement, interrompu à trois reprises, et que la mort devait l'empêcher de terminer; mais tout le monde connaît les seize volumes des *Archives de la Bastille*, qu'il a publiés de 1866 à 1884.

M. Frantz Funck-Brentano a dû reprendre sur de nouvelles bases le classement de ces papiers de la Bastille et a eu la bonne fortune de le mener à bonne fin. Le premier fascicule du tome IX du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, qui vient de paraître, renferme l'inventaire numérique des Archives de la Bastille; un second fascicule contiendra des tables détaillées de tous les noms qui figurent dans les dossiers et qui, dans l'inventaire numérique, ne

sont représentés le plus souvent que par les lettres initiales des dossiers de chaque carton. Une longue introduction, très instructive, nous renseigne sur la formation du dépôt des Archives de la Bastille, sa dispersion, son état actuel, et est terminée par une bibliographie très complète des « ouvrages publiés d'après les Archives de la Bastille. » H. O.

17. — Jullien (Adolphe). Un vieil hôtel du Marais. Notice ornée de vingt gravures, portraits, pièces historiques, etc. Paris, Librairie de l'Art, 1891, in-4°, 37 pages.

Curieuse monographie d'un ancien hôtel qui existe encore au n° 10 de la rue Aubriot. M. Ad. Jullien, qui le possède par tradition de famille et l'habite encore, en a fait le sujet d'une élégante plaquette remplie de recherches intéressantes. P. L.

18. — Une fête à Paris le 12 mai 1890. Noces d'or ou cinquantième année de prêtrise de M. l'abbé H. Duclos, chanoine honoraire de Paris, curé de Saint-Eugène. Paris, impr. Capiomont, 1890. In-8°, 51 pages.

19. — Vaugirard-Grenelle, organe hebdomadaire des quartiers de Grenelle, Javel, Saint-Lambert et Necker. 1re année, n° 1, 6 juillet 1890. Paris, impr. Décembre. In-fol. à 4 col., 4 pages.

20. — Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France, par M. l'abbé M.... Limoges, Ardant, 1890. In-12, 107 pages, avec gravures.

21. — Vielle et P. Marais. Code des usages locaux. Arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). Nouveau code rural; renseignements sur les contributions directes. Paris, Marchal et Billard, 1891. In-12, 70 pages.

22. — Vilmay (A.). Salins (Seine-et-Marne) dans les temps anciens, jadis Villeneuve-la-Cornue, avec notes sur les origines de Marolles et de Montereau. Montereau-Faut-Yonne, Zanote, 1890. In-8°, IV-60 p.

23. — Viollet-le-Duc. Les églises de Paris. Le Panthéon par E. Quinet. Paris, Marpon et Flammarion, 1890. In-16, 298 pages, avec gravures.

24. — Wallon (Alphonse). Les monuments parlants de Paris. N° 1 : Henri IV sur le Pont-Neuf. Paris, impr. Bouquillard, 1890. In-4°, 8 pages.

25. — Wallon (H.). Interpellation adressée au Ministre de l'intérieur, à la séance du Sénat du 24 juillet 1890, sur quelques arrêtés du préfet de la Seine relatifs à la dénomination des rues de Paris. Paris, impr. des Journaux officiels, 1890. In-8°, 38 pages.



Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 12 juillet 1892.

Présidence de M. le marquis DE LABORDE, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bienaymé, A. Bruel, L. Delisle, G. Fagniez, marquis de Laborde, P. Lacombe, A. de Montaiglon, H. Omont, E. de Rozière.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 juin 1892 est lu et adopté.

— Le Conseil, après avis conforme du Comité des fonds, autorise le Trésorier à disposer, au mieux des intérêts de la Société, des publications des exercices précédents qui existent en nombre dans les magasins du libraire de la Société.

— M. le Président rappelle que les deux volumes de l'*Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*, histoire et documents publiés par M. E. Coyecque, sous les auspices de la Société, ont obtenu récemment la seconde médaille au Concours des antiquités nationales de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— M. le Président donne lecture, au nom de notre confrère M. Léopold Hugo, d'une note « sur un texte de Jean de Salisbury (XII[e] siècle), relatif à la ville de Paris. » Cette note est renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.



II.

VARIÉTÉS.

SOCIÉTÉ ROYALE DES ÉTUDES ORIENTALES

ET ACADÉMIE CLÉMENTINE

ÉTABLIES CHEZ LES CAPUCINS DE SAINT-HONORÉ A PARIS.

(1765-1768.)

En 1765, un religieux capucin du couvent de la rue Saint-Honoré, le Père Louis de Poix, procureur général des missions étrangères des Capucins de France, avait formé le projet d'une *Société royale des Études orientales*, qui devait être composée de trente-six religieux[1]. Le but de cette Société était de préparer une nouvelle édition, puisée aux sources, de la *Bible polyglotte*, d'approfondir l'histoire et les institutions ecclésiastiques et civiles de l'Orient et de former des missionnaires instruits. Les membres de la Société devaient être partagés en quatre écoles : hébraïque, arménienne, arabe et siamoise.

A ce projet du P. Louis de Poix est joint un mémoire, rédigé également par lui en 1768, sur l'utilité que devaient retirer l'Église et l'État de l'institution de l'*Académie Clémentine*, ainsi appelée du nom du pape Clément XIII, qui en avait approuvé le plan par une bulle du 18 août 1760. L'*Académie Clémentine*, établie dans le couvent de la rue Saint-Honoré, se composait de douze religieux, pour lesquels le P. Louis de Poix demandait une maison avec un règlement particulier, et qui devait prendre le titre un peu long de *Société royale des interprètes du sens littéral de l'Écriture sainte, suivant les textes originaux et leurs versions orientales, sous la protection du Roi.*

Nous sommes redevables de la communication du texte de ces deux mémoires[2] du P. Louis de Poix à l'obligeance de notre confrère le R. P. Emmanuel, de Lanmodez.

---

1. Ce projet du P. Louis de Poix est mentionné dans le *Journal* du suédois Lidén, qui voyageait en France en 1770. Voy. A. Geffroy, *Notices et extraits des mss. concernant l'histoire ou la littérature de la France... dans les bibliothèques ou archives de Suède* (Paris, 1855, in-8°), p. 416. (*Archives des Missions*, 1re série, t. V.)

2. Archives nationales, O. 548-550.

I.

Précis du mémoire dans lequel on propose un établissement qui, sans être à charge à l'État, rendra des services essentiels à l'Église, deviendra utile aux savants et aux gens de lettres et contribuera à la gloire de la nation (1765)[1].

Cet ouvrage, sans les préliminaires, contient sept articles, dont le premier, à cause de son étendue, est divisé en quatre sections.

La première fait sentir la nécessité de donner les versions orientales qui manquent dans la *Polyglotte* d'Angleterre; nous les réduisons maintenant :

1° A la version syriaque faite sur l'hébreu et sur le grec.

2° A la version éthiopienne de l'*Ancien Testament;* nous y joindrons celle du *Nouveau* donnée par les Anglais.

3° A la version arménienne, à laquelle le grec, du moins pour la plus grande partie, sert d'original.

4° A la version ibérienne ou géorgienne, faite, selon les apparences, dans le ve siècle.

5° A la version cophte.

6° Comme la version arabe de la *Polyglotte* d'Angleterre ne paraît pas sortir d'une même source, nous n'épargnerons ni soins, ni recherches pour déterrer les trois espèces de versions que l'on connaît en cette langue : 1° celle qui suit l'hébreu; 2° celle qui a le syriaque pour original; 3° celle qui a été faite sur le grec.

7° On recueillera les différents morceaux de la version persane pour en faire un corps de *Bible*, le plus complet qu'il sera possible.

---

1. Dès le 8 avril 1621, Marillac avait fait part à Césy, ambassadeur de France à Constantinople, du projet d'une institution destinée à instruire de jeunes chrétiens dans la connaissance des langues nécessaires pour le service du roi et des ambassadeurs. (*Supplément à l'inventaire de la collection Godefroy*, par L. Lalanne, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1891, p. 236.) Un arrêt du Conseil, en date du 16 octobre 1669, avait établi une école des Enfants de langues, mise à la charge de la Chambre de commerce de Marseille, et qui fut confiée aux Capucins de Constantinople et de Smyrne. Il y a de nombreux documents sur cette institution aux Archives des Ministères des Affaires étrangères et de la Marine. Voy. aussi une communication de l'abbé Rance au Congrès des Sociétés savantes (24 mai 1888) dans le *Bulletin historique du Comité*, 1888, p. 124; et les *Documents sur les Jeunes de langues et l'Imprimerie orientale à Paris*, publiés par H. Omont dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1890, t. XVII, p. 99-112.



8° Nous ferons rentrer dans ce recueil le manuscrit alexandrin[1], afin que l'on puisse confronter avec le texte les versions émanées du grec, appelées des *Septantes*.

9° Enfin on y insérera la version italique, rassemblée par Dom Sabbatier, de la congrégation de Saint-Maur[2].

La seconde section prouve qu'on ne peut se dispenser d'accompagner les anciennes versions de leurs traductions latines, les plus exactes que l'on pourra pour y réussir; parfaitement instruits de la langue dans laquelle nous voudrons rendre un texte, ainsi que de celle du texte que nous souhaiterons traduire, nous recourerons aux manuscrits dont est sortie la version orientale. Formés dans la connaissance du style des Orientaux et des façons de s'énoncer de l'Écriture sainte, nous nous attacherons aux divisions des sections, des chapitres et des versets; nous placerons les points et les voyelles dans les endroits convenables; nous insérerons les crochets nécessaires dans les traductions latines; nous y ferons entrer les suppléments que le sens exige, en les puisant dans le fond même du texte, et nous ne laisserons point échapper les énallages de toutes espèces dont les exemples sont si fréquents dans les livres inspirés.

On s'aperçoit dans la troisième section combien il est important de corriger, sur les leçons tirées des manuscrits orientaux, plusieurs fautes de copiste que l'on trouve encore dans les textes de la *Polyglotte* d'Angleterre[3]. Nos élèves parviendront, en examinant les manuscrits de la version qu'ils désireront rétablir dans sa première pureté, en les comparant avec le texte dont ils auront formé le dessein de donner l'édition, en consultant les arrières versions, c'est-à-dire celles qui ont été faites sur une version émanée du premier original, et en faisant le parallèle des anciennes versions avec leurs manuscrits.

La quatrième section offre plusieurs exemples qui démontrent qu'il est nécessaire de revoir les traductions latines qui sont dans la même *Polyglotte*, et de rétablir les fautes de copiste sur le texte primitif.

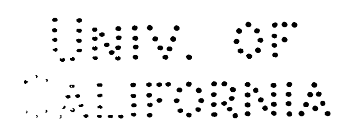
Nous faisons entrevoir dans l'article second les recherches qui restent encore à faire sur les églises d'Orient, telles que celles d'Antioche, de Chaldée, d'Ibérie, d'Albanie, des Cophtes, d'Éthiopie, de la Tartarie, de l'église autocéphale d'Arménie; elles regardent les versions des auteurs sacrés, dont il vient d'être question, l'histoire

---

1. *Codex Alexandrinus*, l'un des plus anciens manuscrits du texte grec de la *Bible*, aujourd'hui conservé à Londres, au Musée Britannique.

2. *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, seu vetus Italica*... (Remis, 1743, 3 vol. in-fol.).

3. *Biblia polyglotta*, ed. Br. Walton (Londini, 1657, 6 vol. in-fol.).



ecclésiastique, comme celle des patriarchats, des évêchés, des grands monastères, les pères, les conciles, les liturgies, les diverses religions, les troubles essuyés par ces églises, la géographie sacrée, etc.

Le troisième article donne une esquisse des découvertes que l'on peut faire sur l'histoire profane d'Asie. Nous ne connaissons guère de cette partie de l'Orient que l'Asie-Mineure et la Syrie ; que de connaissances n'avons-nous donc pas encore à acquérir sur les rois de la Géorgie, sur les Arabes, appelés depuis Sarrasins, sur la Tartarie, sur l'Arménie, sur les Turcs, sur les Persans, sur les Mongols, sur l'empire de la Chine et même sur les Croisades, etc.?

On expose dans le quatrième article le besoin pressant d'établir un séminaire pour y former les religieux qui se destinent à passer dans les missions étrangères ; ils y apprendront les langues des peuples qu'ils voudront aller instruire, leurs mœurs, leurs religions, et, dans l'année qu'ils resteront au moins dans ce séminaire, on verra s'ils ont les talents requis pour exercer dignement le saint ministère.

Dans le cinquième article, les membres de la société, dont on demande l'établissement par des lettres patentes, sous le nom de *Société royale des études orientales*, partagent entre eux les langues de l'Asie. Ils forment quatre écoles, qui auront chacune un chef, qui, de même que les associés et les élèves, dépendra totalement des trois premiers membres de la susdite société, mais sera tenu de savoir les différentes langues de l'école à laquelle il présidera.

La première s'appellera l'*École hébraïque*.

La seconde l'*École arménienne*.

La troisième l'*École arabe*.

Et la dernière l'*École siamoise*.

L'*École hébraïque* sera composée de huit sujets. Les deux premiers s'associeront à leur chef pour faire leur objet principal de la langue et de l'érudition hébraïque, en y joignant néanmoins une connaissance plus que suffisante du samaritain, du syriaque et du chaldéen.

Les trois suivants, après qu'ils sauront bien l'hébreu, se livreront en entier au syriaque, au chaldéen et au samaritain, afin de recueillir tout ce que l'on pourra trouver en ces trois langues sur les livres dictés par l'Esprit-Saint, sur les liturgies, sur l'histoire et sur d'autres matières de conséquence. Ces trois religieux, outre ces trois langues assez bornées, apprendront, l'un l'allemand, l'autre l'anglais et le dernier l'italien, tant pour relever les fautes de la traduction de la *Bible* faite en allemand par Luther que pour examiner à fond la *Bible* anglicane, que quarante-huit docteurs commencèrent, en 1604, par ordre de Jacques Ier, et qui ne parut qu'en 1612, et celle que Diodat donna en italien en 1607.

Les trois autres élèves seront employés à l'étude du rabbinisme. Ils

feront un extrait exact des matières écrites en cet idiome, dont on peut tirer avantage en faveur de la religion chrétienne, l'examen des lois et des coutumes des Juifs pour y prendre les connaissances nécessaires pour l'intelligence de plusieurs passages de l'ancien et du nouveau Testament, et faire connaître les absurdités des rabbins. Ils s'appliqueront de plus à l'espagnol pour bien comprendre la *Bible* que les Juifs firent imprimer en cette langue, à Ferrare, en 1553.

Neuf sujets formeront l'*École arménienne*. Les deux premiers travailleront d'abord avec leur chef sur les livres inspirés, ensuite sur les pères et sur les conciles, puis sur l'histoire et sur la géographie pour donner des ouvrages dont l'Europe n'a pas encore ouï parler.

Les deux autres, suffisamment versés dans l'arménien littéral, s'appliqueront à l'arménien moderne et au turc, dont nous avons plus de quatre cents volumes à la Bibliothèque du Roi.

Le sixième et le septième, outre l'arménien littéral, s'adonneront au persan pour y découvrir et après faire connaître tout ce qui peut mériter attention. Les deux derniers étudieront l'ibérien ou le géorgien et quelque autre langue qui pourra lui être analogue.

L'*École arabe* sera composée de six sujets : le chef et un associé s'appliqueront uniquement à cette langue ; le second et le troisième apprendront la langue éthiopienne ; les deux suivants étudieront la langue cophte.

Un chef et sept associés formeront l'*École chinoise :*

Le premier et le second se livreront sans relâche à l'étude de la langue chinoise.

Les deux autres apprendront la langue indienne. L'histoire de ce pays ne nous est pas trop connue. De cette langue ils passeront facilement à celle des Siamois, dont on voit plusieurs volumes à la bibliothèque du Roi.

Les deux suivants travailleront sur la langue tartare. Ils puiseront dans les livres de cette nation plusieurs faits importants, qui jetteront beaucoup de lumière sur l'histoire de l'Asie septentrionale, dont nous n'avons que des notions très imparfaites.

Les deux derniers s'occuperont du moscovite, du polonais et du slavon.

Outre ces trente-un sujets, il nous faudrait deux religieux habiles dans le grec littéral et vulgaire pour confronter tout ce qui a été fait en cette langue sur l'Écriture sainte, examiner les différents ouvrages qui ont paru, soit avant, soit après le schisme d'Orient, et préparer au moins l'édition de quatre volumes in-folio des conciles qui n'ont pas encore vu le jour.

Il conviendrait de plus d'ajouter deux sujets, qui feraient leur

unique étude de l'histoire ancienne sacrée et profane. Ils lèveraient, du moins autant qu'il leur serait possible, les difficultés que l'on rencontrera sur la géographie, sur les faits et sur la chronologie.

Enfin cet établissement nous mettra dans la nécessité d'être en commerce de littérature avec les plus fameuses bibliothèques de l'Europe, et même avec les missionnaires dispersés sur presque toute la surface de la terre; nous aurions encore besoin d'un sujet, homme de mérite, qui possédât bien les humanités et dont le style latin fît honneur à la Société. Formé, ainsi que les deux précédents, à la connaissance des langues principales, il serait suffisamment au fait de ce qu'il faudrait demander au nom de la Société, et des réponses qu'il y aurait à faire de sa part lorsqu'on le consulterait sur des manuscrits ou sur certains points d'érudition.

Ces trente-six religieux, qui entendraient au moins vingt-sept langues, indépendamment du français et du latin, ne pourraient être que très utiles à l'Église, extrêmement précieux à l'État, et absolument nécessaires à la Bibliothèque du Roi.

Quels manuscrits en effet? Quels livres de ce trésor inappréciable en quelque langue qu'ils s'y trouvent demeureront désormais dans les ténèbres? Nos associés déployeront avec le temps toutes les richesses que cette bibliothèque, la plus belle du monde, renferme dans son sein, et feront part à l'univers savant des découvertes intéressantes qui font sans cesse l'objet de ses désirs et de sa curiosité. Le ministère, déchargé du soin, de l'embarras et de la dépense de chercher, de trouver et de payer des interprètes étrangers, aura toujours dans la capitale du royaume des hommes capables, non seulement de satisfaire à l'utilité publique, mais encore de rendre la France supérieure à ses voisins qui l'ont, sans contredit, surpassée jusqu'à présent du côté de l'érudition orientale. Cet empire, devenu le centre de la science universelle dans le genre, sera respecté de toutes les nations lorsqu'elles sauront qu'il entretient des savants en état de comprendre leurs écrits et d'en faire connaître le mérite aux Européens. Les Asiatiques admireront le souverain qui, le premier de tous les rois, aura su réunir auprès de lui d'habiles interprètes pour les langues de toutes les monarchies célèbres dans l'histoire, et même pour celles de plusieurs peuples dont nous ne connaissons guère que les noms.

Mais, demandera-t-on sans doute dans le sixième article : comment trouver un nombre de sujets suffisant pour remplir ce vaste point de vue? Où les placer? Ne les détournera-t-il pas des autres études plus utiles? Ne vaut-il pas mieux continuer les anciens travaux établis dans l'ordre? Où avoir les livres nécessaires pour exercer la jeunesse dans les différentes langues auxquelles elle sera obligée de

se livrer? les auteurs qu'elle puisse traduire? un maître pour la former dans des travaux si variés, si étendus, et pour lui apprendre un si grand nombre de langues? Les fruits que produira ce nouveau plan seront-ils goûtés du public et auront-ils un débit favorable aux libraires? D'ailleurs, le goût des sciences diminuant de jour en jour en France, le zèle et l'amour de la religion s'y affaiblissant très sensiblement, cette entreprise, destituée de protecteurs, soit dans Paris soit à la cour, échouera infailliblement.

Nous répondrons qu'il serait bien étonnant que notre ordre ne pût, sans déranger ses travaux ordinaires, enfanter trente-six sujets à prendre sur peut-être plus de quatre mille religieux dont il est composé en France; qu'ayant plusieurs maisons dans cette capitale, il est très facile, surtout dans les circonstances présentes, d'en séquestrer une pour notre Société; que nous sommes résolus de n'y admettre que les religieux qui n'auront point des talents décidés pour d'autres parties; que notre projet, loin de nuire aux travaux journaliers de l'ordre, doit servir au contraire à les rendre plus éclatants et plus fructueux; qu'il nous suffit, pour la quatrième objection, de renvoyer aux *Bibliothèques orientales* de MM. Assemani et d'Herbelot, au Catalogue de la Bibliothèque du Roi et à ceux de plusieurs bibliothèques particulières; que Sa Majesté n'a point fait acquisition de plus de huit mille volumes d'Orient pour les laisser dans un éternel oubli, et sans jamais être traduits; que, de plus, il ne nous sera pas impossible de nous en procurer de nouveaux par la voie des missionnaires répandus dans toutes les contrées du monde; que les élèves, que notre guide a formés dans plusieurs ordres, annoncent ce qu'il pourra faire encore par leurs secours pour ceux qui doivent leur succéder; que le temps et le courage des associés dévoreront toutes les difficultés que l'on redoute, et bien d'autres que l'on ne prévoit pas; que, si les imprimeurs refusent de se charger de nos éditions, nous en agirons à cet égard, comme nous avons fait pour celles que nous avons déjà données, sauf, pour nous dédommager des dépenses qu'elles nous occasionneront, à ne choisir que des ouvrages intéressants pour leur objet, et qui renferment quelque chose de neuf, à les mettre dans un style convenable et à les accompagner de notes courtes, solides et judicieuses, capables en un mot d'enlever le suffrage du public; que, puisque nos travaux embrassent tous les genres de littérature et intéressent tous les États, nous avons tout lieu d'espérer la protection du Roi, du ministère, du clergé, de l'épée et de la robe. Oui, nous osons le dire, les hommes de toutes les conditions applaudiront à l'établissement des études qui doivent leur procurer la connaissance de tant de faits, si dignes d'être découverts et lus avec plaisir.

Enfin, le dernier article entre dans le détail des règlements que l'on croit les plus propres pour rendre stable et permanente l'exécution du plan que nous présentons dans notre mémoire[1].

II.

Mémoire pour la Société Royale des interprètes du sens littéral de l'Écriture sainte, suivant les textes originaux et leurs versions orientales sous la protection du Roi.

Tout citoyen doit travailler à se rendre utile à l'État, chacun dans le genre qui lui est propre. Les religieux étant enfants de l'État, y sont encore plus tenus que les autres, et c'est dans la vue de cette obligation que les uns se consacrent au ministère de la parole, les autres à la direction des armées et quelques-uns à l'étude des sciences. Mais, de quelle science ces derniers doivent-ils spécialement s'occuper? C'est assurément de la science de l'Écriture sainte, quant à son double sens littéral; science épineuse, il est vrai, mais remplie de charmes pour des esprits solides et des âmes élevées.

L'étude des langues orientales en est la clef nécessaire, mais elle ne suffit pas; il faut qu'une intelligence peu commune sache faire usage de cette clef. C'est en hébreu ou en grec que le Saint-Esprit a prononcé ses plus anciens oracles. Ces deux langues sont donc absolument essentielles à ceux qui se consacrent à l'étude la plus pro-

---

1. Ce mémoire est accompagné de la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Je vous prie d'agréer l'exemplaire du précis que je prends la liberté d'adresser à Votre Grandeur et de faire tout ce qui dépendra de vous pour que l'exécution en soit arrêtée dans notre chapitre provincial, dont la tenue a été remise au 19 du mois prochain.

« Le temps que l'on fait perdre à nos élèves en les employant à des choses que d'autres religieux, qui n'ont aucun devoir extérieur à remplir, pourraient faire aussi bien qu'eux, les dérange et les dégoûte de leurs études.

« Cependant, Monseigneur, si notre plan ne prend pas bientôt une certaine consistance, il y a tout à craindre que le fruit de plus de trente années de travail ne soit perdu, car il ne tient qu'à deux personnes, dont l'une est fort âgée et l'autre n'a qu'une santé affaiblie par ses grandes occupations.

« En daignant avoir égard à ce que j'ai l'honneur de vous représenter, vous obligerez celui qui est avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Louis de Poix,

« Procureur général des missions étrangères des Capucins de France.

« Aux Capucins de la rue Saint-Honoré, le 26 juillet 1767. »

fonde des livres inspirés ; car, sans la connaissance du grec, on aspire en vain à être regardé comme un véritable homme de lettres, relativement à la science de l'Écriture sainte.

Ces remarques ont fait concevoir au père Louis de Poix, capucin, et ensuite à quelques-uns de ses confrères, le projet de se livrer tout entier, non seulement à l'étude de ces deux langues, mais de beaucoup d'autres exigées par le plan que l'on doit suivre pour réussir d'abord dans l'exposition du premier sens littéral du texte sacré.

M. l'abbé de Villefroy, professeur en hébreu au Collège royal, a été l'instituteur de leurs études. Ses lettres à ses élèves, où son plan est développé, du moins quant à la majeure partie, leur a donné des idées si nobles et si peu connues dans la manière de traiter l'étude des volumes sacrés qu'ils s'y sont livrés avec toute l'ardeur imaginable.

De cette étude pénible, il est vrai, mais toujours satisfaisante, sont nés les dix-huit volumes qu'ils ont fait imprimer, dont quinze ont pour titre : *Principes discutés*, et deux qui contiennent les versions latines et françaises des *Psaumes*, et un qui renferme les réponses aux derniers antagonistes. Ces dix-huit volumes, fruits de plus de vingt années de travail, annoncent sans doute quelques succès dans cette partie, et sont pour l'avenir un heureux présage pour le progrès dans l'étude du texte original. Mais, pour remplir une carrière d'une aussi vaste étendue, il est besoin d'un certain nombre d'ouvriers. Quatre religieux, soutenus de M. l'abbé de Villefroy, aidés de plusieurs élèves, et même d'une personne en place, et d'une capacité peu commune dans les langues latine et française, ainsi que dans l'hébreu, dont le goût lui a été inspiré par leur commun maître, son ancien ami ; ces hommes, pleins d'ardeur pour leur travail, n'ont pu néanmoins en remplir que les premiers objets dans un espace aussi long que celui de vingt années. Il faut au moins que douze religieux y consacrent leur temps et leurs veilles. Ce nombre est indispensable, soit que l'on considère les ouvrages qu'il y aurait à faire pour l'intelligence de l'Écriture sainte, soit que l'on envisage le nombre des langues différentes qu'il faudrait savoir pour y travailler, soit que l'on fasse attention aux sciences de la théologie, de l'histoire, de la chronologie, de la géographie ancienne et des systèmes de l'idolâtrie.

On ne peut point dire, au reste, que le service du public puisse souffrir de ce que lui doit l'ordre par la soustraction de ces douze sujets, attendu que douze membres tirés d'un corps aussi étendu, et qui seront pris dans toutes les maisons de la France, ne peuvent jamais former un vide vis-à-vis du public. Ne pourrait-on pas même assurer qu'ils lui seront plus utiles que s'ils ne s'occupaient que des fonctions dont les Capucins sont ordinairement chargés ?

Si l'on jette un coup d'œil sur les ouvrages que la Société, dont on demande l'augmentation, doit continuer, on s'apercevra qu'il est nécessaire :

1° De composer une grammaire et un dictionnaire hébreux;

2° De faire une version latine et française de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, avec des notes et des remarques;

3° De revoir, rectifier et éclaircir dans beaucoup d'endroits toutes les versions de la *Polyglotte*, et, pour cet effet, traiter de toutes les sciences et de tous les arts qui y sont relatifs, sans parler du nombre de points particuliers qui demanderaient chacun des traités complets.

Par rapport aux langues, il ne suffirait pas de savoir l'hébreu et le grec, il faut une connaissance plus que commune de toutes les langues orientales, dont nous avons des versions, ou des parties considérables de versions sur l'Écriture sainte; telle est, par exemple, la langue éthiopienne, dans laquelle on a le *Cantique des cantiques*, les *Psaumes* et le *Nouveau Testament.* Il est plus nécessaire d'entendre le chaldéen, le syriaque et le samaritain pour l'intelligence même de l'hébreu et du grec, dont les connaissances sont essentielles à la Société. Il faut savoir l'arabe à cause de son analogie avec l'hébreu.

La langue arménienne apprise à fond doit être pour deux motifs : le premier, parce que nous avons en cette langue une version très ancienne sur le grec, et de temps en temps améliorée sur le syriaque; le second est le grand nombre de manuscrits en cette langue acquis par la Bibliothèque du Roi depuis un certain temps. Ces manuscrits exigent deux interprètes : l'un pour l'arménien ancien et l'autre pour l'arménien vulgaire.

D'ailleurs, l'Arménie est une vaste contrée de chrétiens qui ont souvent une relation directe avec l'Europe. La lettre que Monseigneur le Grand Aumônier a reçue l'année dernière d'un archevêque de ce pays-là en est une preuve sans réplique. N'est-il pas nécessaire qu'il y ait sans cesse à Paris quelqu'un qui puisse donner la connaissance de ce que demandent ceux qui écrivent, et leur faire réponse en leur langue?

Le plan de tous les ouvrages et l'étude de toutes les langues orientales, dans lesquelles on a traduit l'Écriture sainte, ne sauraient annoncer un grand travail, sans exiger en même temps un grand nombre d'ouvriers, et, naturellement, ces sortes d'ouvrages doivent regarder des hommes qui se sont consacrés à la retraite et à l'étude de la religion. Ainsi, c'est par raison d'État, comme par le motif du bien public, que les religieux capucins ont embrassé ce genre de travail. L'ordre en a approuvé le projet; il en a même demandé l'exécution, en 1755, par une supplique des supérieurs majeurs à Benoit XIV, et s'applaudit des premiers succès; il en tire même gloire et il le peut, parce qu'il est toujours honorable d'employer son temps pour

l'instruction des fidèles et pour l'honneur de la religion. Mais, si les religieux, qui se chargent d'un pareil fardeau, ont besoin du secours d'un certain nombre de leurs frères, ils ont également besoin de tranquillité. Le travail du cabinet demande la paix de l'esprit.

Alors, l'auteur de ce plan et ceux qui ont composé les ouvrages que la Société a donnés au public ne se plaindront plus de la gêne, des désagréments et des tracasseries qu'on leur a fait essuyer par le passé dans leurs travaux littéraires, et qu'on renouvelle encore quelquefois autant qu'on le peut; ils les abandonnent très volontiers à l'oubli et tâchent de faire en sorte que la religion et le public n'en souffrent pas, du moins considérablement. Cependant, comme ce genre de travail demande des hommes tout entiers, ils croient qu'il est à propos, avant de s'y livrer plus longtemps, de prendre des assurances pour se procurer, autant qu'il est possible, un calme que rien ne soit capable de troubler.

Déjà Clément XIII, à la supplique des supérieurs, a approuvé cette sorte d'établissement académique dans la maison des Capucins de la rue Saint-Honoré de Paris, par bulle du 18 août 1760. Mais, indépendamment de ce que cette grâce du Saint-Père ne peut rien par elle-même en France, sans l'autorisation du souverain, c'est que, d'ailleurs, les objets compris dans cette bulle ne remplissent point les vues actuelles et étendues de cet établissement, soit relativement au nombre des sujets qui doivent s'y consacrer, soit pour le lieu où il doit être fixé, soit pour la police particulière à cet établissement, soit pour beaucoup d'autres objets qui ne doivent point dépendre de son autorité apostolique; c'est ce qui met cette Société dans le cas de recourir à Sa Majesté pour la supplier de vouloir bien être elle-même la protectrice de cet établissement, de lui donner des chefs et des directeurs, de régler le nombre des membres dont elle sera composée, et les formes qui devront s'y observer pour le choix des sujets, leur admission et leur renvoi, s'il y a lieu, soit pour déterminer la maison où ses membres fixeront leur séjour, soit pour assurer leur tranquillité, de manière qu'ils puissent se livrer tout entiers à ces travaux littéraires.

Le couvent de Saint-Honoré a concouru, dans le principe, à cet établissement, parce qu'il ne peut que lui être utile et honorable; il paraissait le plus commode pour l'y fixer, mais on a reconnu par expérience que cet endroit n'est pas celui qui peut lui convenir, à cause des inconvénients qui s'y rencontrent. Car, outre la jalousie des autres religieux de cette nombreuse communauté, qui ne manquent jamais de profiter de la plus légère occasion pour semer la zizanie parmi les membres de la Société, on y est trop gêné par les différents emplois qu'on est contraint d'y remplir, comme celui du confessionnal, de l'heure des messes, et surtout des obédiences; car

il est essentiel d'observer que, quand il y a quelque service à rendre en dehors, capable de détourner des études, les supérieurs y envoient communément les membres de la Société, préférablement aux religieux de la maison, souvent assez désoccupés. Est-il rien de plus propre pour faire perdre le goût des études aux élèves, ou pour les décourager? D'ailleurs, les actes de la communauté y sont tellement distribués qu'il est presque impossible d'y faire quoi que ce soit de solide. Jamais on ne peut, en s'y trouvant exactement, y avoir deux heures de travail de suite. On y est de plus accablé de visites des religieux, tant de la maison que de ceux de toutes les provinces du royaume, qui souvent y abondent de toutes parts.

Au reste, si cet établissement doit être utile à la religion en général, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient pour l'ordre particulier des Capucins, combien d'ailleurs ne serait-il pas avantageux à l'État de l'avoir formé et de le soutenir? Dans le royaume du fils aîné de l'Église, tout ce qui respire la religion a des droits certains sur son cœur et sur ceux de ses ministres.

Par ces raisons, la Société a lieu de se flatter que Sa Majesté aura la bonté de statuer ce qu'elle jugera à propos sur cet objet relativement aux articles qui suivent, et qui n'offensent ni la règle ni les constitutions de l'ordre, du moins dans les parties essentielles.

I.

Cette Société sera établie en France sous le nom de *Société royale des interprètes du sens littéral de l'Écriture sainte, suivant les textes originaux et leurs versions orientales, sous la protection du Roi.*

Le ministre d'État du département de Paris sera son vice-protecteur.

Elle reconnaîtra pour inspecteur général M. le marquis de Paulmy, ministre d'État et syndic général des Capucins de France.

M. le marquis de Brunoi, premier maître d'hôtel du Roi, ou telle autre personne de distinction que Sa Majesté voudra bien désigner, sera spécialement le père temporel de la Société.

Elle aura pour président d'honneur et directeur des études M. l'abbé de Villefroy et M. Couët d'Eaubonne.

Elle demandera à messieurs les professeurs du Collège royal la permission de choisir à son gré l'un des professeurs en langues orientales, soit hébraïque, soit grecque, soit arabe, soit syriaque, sous le titre d'inspecteur honoraire, pour témoigner à cet illustre corps la reconnaissance qu'elle a d'avoir été formée par M. l'abbé de Villefroy, l'un de ses membres; et, pour donner des marques de sa gratitude, elle fera présent à la bibliothèque du Collège Royal, quand elle sera

formée, d'un exemplaire de tous les ouvrages qui s'imprimeront au nom de ladite Société.

Il sera permis à la même Société d'agréger pour honoraires douze personnes regnicoles et six étrangères, reconnues pour catholiques.

II.

Cette Société sera composée de douze religieux Capucins, qui seront tous tenus de savoir l'hébreu, et dont deux étudieront particulièrement l'histoire ancienne sacrée et profane, un le grec, un l'arabe et le persan, deux l'arménien, deux autres le chaldéen, le samaritain et le syriaque, un le cophte et l'éthiopien, un autre fera les fonctions de secrétaire pour copier les ouvrages à imprimer et autres, et les trois plus anciens religieux, qui forment actuellement ladite Société, présideront de concert aux études et aux ouvrages, donneront aux élèves et aux associés les avis nécessaires, et seront tous trois chargés conjointement de l'administration de la Société, le premier comme chef, le second comme secrétaire perpétuel et le troisième comme procureur ou économe, sans que l'un des trois puisse rien entreprendre d'important que du consentement des deux autres chefs, et, en cas du décès de l'un des trois, il sera choisi un des associés pour le remplacer de l'agrément du vice-protecteur, de l'inspecteur général et des deux présidents.

III.

Ces trois religieux, chefs de la Société, étant seuls en état de juger de la capacité d'un homme qui se présente d'abord pour être au nombre des élèves, et ceux qui les remplaceront dans la suite, auront une entière liberté de faire choix dans toutes les maisons de l'ordre des Capucins du royaume, terres et seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté, des sujets qui se trouveront propres à ce genre d'étude et de travail, sans que l'ordre puisse les refuser, ni empêcher que ceux qui auront été choisis n'entrent dans ladite Société littéraire, et ne soient admis parmi ses membres, sinon pour des raisons et pour des causes qui seront jugées admissibles par M. le vice-protecteur, l'inspecteur général, les directeurs des études et les trois présidents réguliers de la Société; ce qui aura pareillement lieu lorsqu'il s'agira de recevoir pour associé un des élèves.

IV.

Des douze membres qui composeront la Société trois en seront les présidents, nommés dans l'article second, trois seront associés, six seront élèves jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être admis au nombre

des associés, et les aspirants ou élèves ne pourront être reçus qu'après avoir fini leur théologie.

Ceux qui auront été choisis pour entrer dans ladite Société littéraire, et qui y auront été admis soit comme élèves, soit comme associés ne pourront plus être destitués de leur place par les supérieurs de la province, ni retirés de Paris par les autres provinciaux qui les auront fournis. Défenses absolues seront faites de les employer à d'autres fonctions ou à remplir des places qui pourraient les distraire de leurs études et nuire à leurs travaux, sinon du consentement formel et par écrit des chefs de ladite Société, qui auront toute inspection et autorité sur les associés et les élèves, relativement à ces mêmes études. Mais, pour toutes les autres choses, les présidents comme les associés et les élèves seront sous l'entière dépendance du supérieur local.

V.

Si les chefs de la Société littéraire ont des raisons légitimes de ne pas garder dans ladite Société au nombre des associés ou des élèves, et même des présidents, quelque sujet qui y aurait été admis, soit pour cause d'une paresse invincible, d'incapacité, de mauvaises mœurs, d'irrégularité dans les offices, ou de défauts essentiels du cœur et de l'esprit, ils en feront part à son provincial, qui le rappellera sur-le-champ, et, en cas qu'il le refuse pour des raisons insuffisantes, on s'adressera pour lors au vice-protecteur, et en attendant sa décision le sujet continuera de demeurer dans ladite Société.

VI.

Comme tout homme de lettres mérite des attentions, et que d'ailleurs un grand travail exige certaines aisances, la maison fournira à tous ceux qui la composeront tout ce dont ils pourront avoir besoin, soit en maladie, soit en santé, relativement à l'état qu'ils ont embrassé, tant pour la vie que pour le vêtement, le travail, et excepté néanmoins le linge, dont personne ne pourra faire usage que dans les maladies sérieuses.

Aucun religieux n'aura quoi que ce soit en son particulier, et, supposé que quelqu'un ne puisse se dispenser de recevoir quelques libéralités du dehors, il sera tenu de les remettre au supérieur, qui ne pourra en faire l'application que pour le bien de la Société en général, autrement l'un ou l'autre sera puni comme propriétaire : le supérieur par le R. P. provincial, et le particulier par le supérieur de la maison.

VII.

Le chef de la Société aura une clef de la bibliothèque du couvent

de la rue Saint-Honoré pour y prendre les livres dont les associés ou les élèves auront besoin pour leur travail, et dont ils se chargeront nommément par écrit, et seront tenus de les faire remettre exactement après s'en être servi, en les effaçant du catalogue qui restera toujours entre les mains du bibliothécaire.

VIII.

Comme le couvent... paraît très propre pour cet établissement, tant pour la commodité des bâtiments qu'à cause de la proximité des bibliothèques, et du temps que les religieux auront pour le travail, en donnant un nouvel arrangement, soit aux offices, soit aux repas, pour parvenir au but que la Société se propose, elle y sera établie à perpétuité par des lettres patentes. Elle aura pour supérieur, auquel tous les membres seront parfaitement soumis, un des trois présidents, qui sera, ou nommé par Sa Majesté, ou élu par les présidents de ladite Société, ou placé par le provincial de concert avec les présidents.

IX.

Afin que tous les membres de ladite Société puissent avancer les ouvrages auxquels ils seront destinés, il leur sera très étroitement défendu de prêcher, de confesser ou de faire toute autre chose qui pourrait les en distraire, et, pour leur procurer tout le temps possible, Prime et Tierce et les autres prières usitées dans la province se diront dans toutes les saisons en communauté à cinq heures du matin, Sexte et None à onze heures et demie, Vêpres et Complies à deux heures, Matines et Laudes à sept heures du soir; par cet arrangement, qui donnera toutes les facilités de se livrer au travail, le dîner se trouvera fixé à midi et le souper à huit heures du soir, sauf au supérieur de pourvoir au besoin que quelques religieux pourraient avoir de prendre quelque nourriture entre les repas.

X.

Le supérieur, de concert avec les deux autres présidents, aura soin que l'église... soit régulièrement desservie par les élèves et les associés qui diront, les dimanches et les fêtes, chacun à leur tour, la messe de demi-heure en demi-heure, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et les jours ouvriers jusqu'à onze heures et demie; par cette précaution, on ne verra plus, comme aujourd'hui, continuellement aller de côté et d'autre des Capucins sous prétexte de desservir cette église pour les messes. Comme la maison s'engage à fournir à ceux qui la formeront tous leurs besoins, de quelque nature qu'ils

soient, ils acquitteront toutes leurs messes à sa décharge, excepté les douze, que chaque particulier acquittera pour lui ou pour ses parents chaque année, celles qu'il sera tenu de dire pour les obligations de sa province et pour les suffrages ordinaires de l'ordre, les trois qu'il célébrera pour chaque membre de la Société qui mourra sans en avoir été exclus, ainsi que celles qu'il dira pour obtenir les grâces dont la Société aura besoin pour l'avancement de ses travaux.

XI.

Un travail assidu, exigeant que ceux qui s'en occupent se dissipent de temps en temps, il sera permis aux supérieurs de donner permission de sortir une fois par semaine, afin que les membres de la Société puissent aller tous ensemble prendre l'air à la campagne dans l'endroit que les présidents assigneront, et, supposé que quelqu'un ait absolument besoin ce jour-là d'aller en ville, il fera connaître ses raisons au supérieur qui lui assignera un compagnon pour y aller avec lui. Il pourra de plus accorder à chaque élève ou associé un mois tous les ans pour aller chez ses parents ou ailleurs, et six semaines à chaque président; bien entendu que ces vacances seront tellement réparties qu'il n'y aura jamais que deux ou trois membres de la Société d'absents le matin en même temps, et que les présidents ne sortiront jamais tous à la fois, excepté les jours où ils iront prendre l'air avec les autres associés ou élèves.

XII.

En cas que quelqu'un de ceux qui s'occuperont aux travaux de la Société vienne, après un certain temps, à avoir une maladie incurable ou que la vieillesse ne lui permette plus de s'y livrer, s'il n'y a point de chambre dans la maison assignée à ladite Société, on le transportera dans une infirmerie du couvent de Saint-Honoré, et la Société sera tenue d'y pourvoir à tous ses besoins, de quelque espèce qu'ils puissent être.

XIII.

Tous les membres de la Société seront parfaitement soumis au supérieur de la maison, en sorte qu'ils ne pourront ni sortir ni faire quoi que ce soit sans sa permission. Mais, quand ils auront quelques voyages à faire qui exigera une obédience, le Révérend Père provincial seul la donnera à la réquisition du supérieur local, sans qu'il puisse néanmoins la refuser, à moins qu'il ne donne des raisons légitimes, relatives seulement aux études de la Société. Autrement, le supérieur local pourra faire partir son religieux, sans qu'on puisse en aucune façon l'inquiéter à ce sujet.



XIV.

S'il se glisse des abus dans cette Société, ou que quelqu'un de ses membres se dérange sans que le supérieur y mette ordre, le provincial de Paris pourra y faire sa visite, punir chez eux les coupables et réformer les abus qui s'y seront introduits; mais, dans toute autre circonstance, il n'y aura aucun droit.

XV.

Aucun membre de la Société, même les présidents et le supérieur, ne pourra en aucune façon se mêler des affaires des... ni de leurs..., ni jamais aller converser au... Tous les soins du supérieur à leur égard doivent absolument se borner à ce que leur église soit régulièrement desservie pour les messes.

XVI.

On ne pourra introduire dans l'intérieur de la maison aucune personne du sexe, de quelle qualité et condition que ce puisse être, exceptées celles qui, par leur naissance, ont le droit d'entrer dans les maisons religieuses. Quant aux jeux, en excluant absolument ceux des cartes ou du hasard, on préférera toujours, dans le temps de la récréation pour la santé, ceux qui occasionnent l'exercice du corps, autant que le temps pourra le permettre.

XVII.

Tous les membres de la Société renonceront, pour le temps qu'ils y demeureront, à toute voix active et passive, et ne pourront en conséquence envoyer au chapitre provincial de Paris ni supérieur ni discret.

XVIII.

Comme cet établissement n'est fait que pour l'utilité de l'État et pour l'avantage de la religion, afin que ses membres ne soient pas distraits par les soins de pourvoir à ce qui leur sera nécessaire, et éviter, d'un autre côté, la jalousie des autres maisons des Capucins, et même de celle des Capucines, Sa Majesté est suppliée de lui assigner douze mille livres de rente à titre d'aumônes, ou sur quelque bénéfice particulier qu'Elle attachera à la maison, ou sur les économats, ou sur quelque ordre religieux renté, ou même sur plusieurs ensemble, à cause de la diminution des sujets. Il est facile de voir que cette somme est absolument nécessaire à la Société, quand on considère qu'elle sera tenue, non seulement de fournir à tous les

besoins de ses membres, quels qu'ils puissent être, mais encore de payer au moins trois domestiques, dont elle ne pourra se passer, de monter la maison en entier, d'acheter des livres et de faire des éditions très dispendieuses. Car, outre ses propres ouvrages, elle a déjà formé le plan de donner au public six volumes in-folio de Conciles, qui n'ont pas encore vu le jour, et une nouvelle édition de l'ouvrage latin du Père Bernardin de Péquigny sur saint Paul, que le public souhaite depuis longtemps.

Cette espèce de pension à titre d'aumône, quoique fixée à perpétuité, ne sera cependant point contraire au vœu d'étroite pauvreté que les membres de la Société ont promis d'observer, puisque plusieurs maisons de leur ordre sont sur le même pied en Italie et en Allemagne, et que les Récollets de Versailles sont dispensés de quetter par les bienfaits permanents de Sa Majesté. D'ailleurs, cette aumône fixe et annuelle ne sera jamais employée que par les soins et le canal du père temporel de la maison ou ceux de son substitut, sur les quittances signées du supérieur et des deux présidents, et dans lesquelles seront nommément désignés les objets dont la Société aura été fournie par les dépenses énoncées dans lesdites quittances.

Si nos seigneurs de la Commission jugent à propos d'ajouter de nouveaux articles à ceux que l'on vient de lire pour donner encore plus de consistance à la Société, elle les recevra avec la reconnaissance la plus vive[1].

---

1. Ce mémoire est accompagné de la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Je me flattais d'avoir l'honneur de remettre ce matin à Votre Grandeur le mémoire ci-inclus, après l'avoir amplifié selon qu'elle me l'a ci-devant ordonné; mais son indisposition m'a privé de cet avantage; je l'aurais sûrement prévenu sans une infirmité qui ne m'a que trop longtemps empêché de travailler. J'étais d'ailleurs bien aise de savoir ce qu'en penserait monsieur l'abbé Le Gros, vicaire-général de monseigneur le grand aumônier; comme il a bien voulu lui donner son approbation, je prends la liberté de vous le faire passer sous enveloppe. Si Sa Grandeur avait quelque ordre à m'intimer à son occasion, j'irais les recevoir avec reconnaissance et lui renouveler le très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, son très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Louis de Poix.

« Aux Capucins de la rue Saint-Honoré, ce 16 juillet 1768. »



CONTRAT DE VENTE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VERTOT.

(5 décembre 1719.)

Nous devons communication à l'obligeance de M. le vicomte de Grouchy du contrat de vente que le fameux abbé de Vertot fit, le 5 décembre 1719, de sa bibliothèque à Michel Picot, seigneur de Clos-Rivière. Cette vente était faite moyennant une rente annuelle de 800 livres, et le vendeur se réservait, sa vie durant, la possession et l'usage de sa bibliothèque, dont un catalogue complet avait été dressé[1]. L'acquéreur, de son côté, pouvait en faire un récolement chaque année, et mettre son nom et ses armes sur tous les livres de la bibliothèque, comme marque de sa propriété; il avait en outre le droit d'en emprunter, contre récépissé, jusqu'à trente volumes à la fois. Vertot mourut quinze ans après, le 15 juin 1735, au Palais-Royal, secrétaire des langues du duc d'Orléans et historiographe de l'ordre de Malte.

Fut présent noble et discrète personne Dom René Dauber de Vertot, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur régulier de Sainte-Marie-d'Esne, du même ordre, diocèse de Nantes, docteur en l'un et l'autre droit, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, censeur royal de livres, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré vis-à-vis l'hôtel de Noailles, paroisse Saint-Roch, lequel a par ces présentes reconnu avoir vendu et promet garantir de toutes revendications à Mre Michel Picot, chevalier, seigneur de Clos-Rivière, demeurant à Paris, rue de Touraine, marais du Temple, la bibliothèque ou cabinet de livres appartenant au sieur de Vertot, qui a déclaré l'avoir acquis des pensions et des bienfaits du feu Roi, consistant en livres d'histoires et de belles-lettres suivant le catalogue qui en a été fait et qui est demeuré annexé à ces présentes après avoir été parafé du dit sieur de Vertot et des notaires soussignés, à sa réquisition, sans en rien retenir, excepter, ni réserver, et tout autant que contient le dit catalogue, lesquels livres le sieur de Clos-Rivière a dit bien sçavoir et connoître pour les avoir vus et examinés, dont il est content, soit pour le caractère, la reliure, ou l'état dans lequel se trouvent les livres, dispensant le sieur vendeur d'une plus grande description d'iceux.

Cette vente faite aux conditions suivantes, qui sont que le sieur de Vertot retiendra pendant sa vie, en sa possession, et en la maison où

---

1. Le catalogue de la bibliothèque de Vertot ne s'est pas trouvé joint à l'acte de vente.

il loge actuellement, ou celle qu'il pourra ci-après occuper, tous les livres ou corps de bibliothèque, et tels qu'ils sont à présent, sous laquelle condition la présente vente est faite à présent, et que sans que, sous aucun prétexte que ce soit, on puisse l'obliger pendant sa vie à se désaisir des dits livres ni de l'usage d'iceux, qui resteront toujours dans le lieu de la demeure du dit sieur de Vertot et à sa disposition, attendu l'état et condition du dit sieur de Vertot, qui ne fait la présente vente que pour vivre plus commodément. Il a été convenu entre les partyes que le sieur de Vertot, vendeur, remettra au s[r] acquéreur un cathalogue exact, signé de luy, de tous les livres de différentes grandeurs contenus dans son cabinet, que le nom du sieur de Clos-Rivière, acquéreur, sera inscrit sur chacun des volumes et que même, pour preuve de sa propriété, il y pourra faire apposer le sceau de ses armes, que, tant que vivra le s[r] de Vertot, il pourra chaque fois, chaque année, faire recenser tous les livres contenus au mémoire qui sera dellivré et que le s[r] vendeur ne pourra en prêter aucun, ni transporter sa bibliothèque dans une autre maison, et, en cas qu'il transfère son domicile, il avertira auparavant le sieur de Clos-Rivière afin qu'il fasse visiter les dits livres avant leur transport. Il est en outre convenu que le dit sieur acquéreur ou ses représentans pourront, toutes fois et quantes qu'il leur plaira, prendre et envoyer chercher jusqu'à trente volumes chaque fois pour son usage, dont il envoyera un récépissé signé de luy pour la descharge du dit sieur vendeur, à condition que, s'il en veut enlever d'autres volumes, il sera tenu d'en rapporter autant à la bibliothèque qu'il en aura tiré, sans qu'il puisse jamais à lui être permis d'avoir plus de trente volumes dans un mesme temps à sa disposition, afin de conserver la dite bibliothèque dans son entier et toujours dans la maison du dit sieur vendeur, conformément à l'objet et aux conditions du présent contrat.

Cette vente faite aux conditions susdites et outre à la charge par le sieur de Clos-Rivière de payer par chacun an au dit sieur de Vertot huit cent quatre-vingt livres de rente viagère pendant sa vie, payables en deux termes, de six en six mois et par avance, dont le premier terme de payement sera escheu le premier juin de l'année prochaine mil sept cent vingt, et lequel payement d'une demie année a été présentement fait par avance en exécution du présent contrat par le dit sieur de Clos-Rivière au sieur de Vertot qui le reconnoît ainsy, dont il quitte et descharge le sieur de Clos-Rivière : le second payement se fera le premier juin de la dite année prochaine, et après ainsy continuer de demie année en demie année par avance pendant la vie et jusqu'au déceds du dit sieur de Vertot. Et du jour du déceds d'iceluy sieur de Vertot, le dit sieur de Clos-Rivière pourra disposer de la dite bibliothèque comme de chose à lui appartenant, laquelle bibliothèque

il pourra transporter partout où bon lui semblera et de la vendre s'il le juge à propos. Au payement de laquelle rente viagère de 880 l. le dit sieur de Clos-Rivière affecte et hypothecque généralement tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir.

Est expressément convenu entre les parties que le dit sieur de Clos-Rivière ne sera tenu payer effectivement au dit sieur de Vertot que huit cent livres de rente viagère au lieu de 880 l. ci-dessus, mais, si par la suite le dixième estoit restably ou qu'il fut imposé quelque charge que ce puisse être, le dit sieur de Clos-Rivière ne pourra rien retenir sur la dite rente viagère sous quelque prétexte que ce soit, en sorte qu'au dit jour, premier juin 1720, le dit sieur de Clos-Rivière ne sera tenu payer au sieur de Vertot que 400 l. pour la demie année qui se trouvera lors dûe, et ainsy après continuer.

Et d'autant que, dans un si grand nombre de livres, il y en a qui sont venus des pays estrangers et qui ont été maculés par l'eau de mer, à quoi il a convenu suppléer par quelques feuilles écrites à la main et qu'il manque un ou deux volumes à quelqu'uns des dits livres, comme l'*Amadis*, le *Mercure* de Richer, et autres, le dit sieur vendeur voulant éviter tout prétexte de plainte du sieur de Clos-Rivière, s'oblige de mettre dans la dite bibliothèque, dans le courant de l'année à compter de ce jour, le livre des *Anticquitez* du père Bernard de Montfaucon, qui se vend actuellement quatre cent livres, et le fera relier très proprement, comme aussi dans le catalogue qui a esté communiqué à monsieur le président de Mascrany, il se trouvoit, par hasard, quelque livre esgaré, le dit sieur de Vertot s'engage de le remplacer par d'autres livres qui ne sont pas compris dans le dit catalogue et par tous les doubles qui s'y trouvent, voulant et entendant le dit sieur de Vertot, qu'arrivant son déceds, tous les livres qu'il aura achetés depuis le présent traité, si aucun il achète, appartiennent en pleine propriété de ce jourd'hui et au jour de son décès au dit sieur de Clos-Rivière, comme le surplus de la dite bibliothèque aux clauses et conditions ci-dessus. A l'effet de quoi le dit sieur de Vertot s'engage et promet inscrire dans le catalogue chacun des livres qu'il acheptera dans la suite et d'y faire mettre le nom et les armes du dit sieur de Clos-Rivière, sans que la présente stipulation l'engage à en achepter, si bon ne lui semble, étant purement gratuite et de bonne volonté dudit sieur de Vertot.

Et faute par le dit sieur de Clos-Rivière de payer la dite rente viagère de 800 l. par chacun an, après une année expirée et sans aucune formalité de justice observée, si ce n'est une simple sommation, le présent traité demeurera nul et résolu de part et d'autre sans aucune répétition des deniers qui pourront lors avoir été payés et avancés.

A ce faire étoit présent et est intervenu messire Louis Mascrany, chevalier, marquis de Paroy, comte de Chasteau-Chinon, seigneur

de Villers, Senolles et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, président de son Grand Conseil, demeurant à Paris, rue du Foin, près la place Royale, paroisse Saint-Paul, lequel s'est volontairement rendu caution du dit sieur de Clos-Rivière, quoi faisant s'est obligé solidairement avec lui envers le dit sieur de Vertot au payement, cours et continuation des arrérages de la dite pension de 800 l. dont il déclare qu'il fait son propre faix, debte et affaire en son privé nom.

Car ainsi a été convenu et accordé entre les parties, etc., l'an mil sept cent dix-neuf, le cinquième décembre, avant midi.

F. René Dauber de Vertot. — Picot de Clos-Rivière. — Mascrany-Paroy. — Fromont.

PROJET D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DU PARLEMENT DE PARIS

AU MILIEU DU XVIIe SIÈCLE.

Vers 1650, un Parisien, dont le nom ne nous a pas été conservé, proposa au premier président du Parlement de Paris, Pomponne de Bellièvre, second du nom (1642-1657), d'établir au Palais une bibliothèque à l'usage du Parlement et qui serait ouverte quelques jours chaque semaine au public. Cette bibliothèque, formant deux longues galeries, devait être édifiée dans une partie du jardin du premier président, en face le quai de la Mégisserie, depuis la rue de Harlay jusqu'à la place Dauphine[1].

L'auteur du projet offrait 150,000 livres, tant pour les frais de construction de cette bibliothèque que pour l'achat des volumes, à la seule condition d'avoir pendant vingt ans la jouissance de boutiques, qui devaient être ouvertes dans chaque galerie, au rez-de-chaussée de la bibliothèque. Passé ce délai, le loyer de ces boutiques, estimé à 20,000 livres, devait faire retour à la charge du premier président, à la seule condition pour celui-ci d'en consacrer une partie à l'entretien de la bibliothèque, à l'acquisition de livres nouveaux et au paiement des gages des bibliothécaires.

H. O.

ADVIS

A Monseigneur le Premier Président, *dont le dessein est et sera à jamais très glorieux et illustre, qui pourra produire vingt mille livres de rente et qui sera très utile et commode au public, dont*

---

1. Le texte de ce projet, qui ne paraît pas avoir eu d'autre suite, est conservé à la Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 5267, fol. 58 et v°.

l'exécution peut estre parfaicte dans six mois, sans qu'il faille faire aucuns frais, ny despense, ny souffrir aucune incommodité.

Ce dessein a pour fondement l'establissement d'une des plus célèbres et renommées bibliotèque de la terre, remplie de tous les volumes les plus rares et exquis, ensemble des communs et vulgaires, tant présens qu'advenir, enrichie des ornemens requis et conservée par un nombre d'officiers nécessaires, à ce engagés par des appointemens bons et honnestes, et à laquelle sera donné le nom de son autheur DE BELLIEVRE, qui sera particulièrement destinée pour l'usage de Messieurs du Parlement, et en quelques jours de la sepmaine pour celuy du public. Les officiers seront : le Bibliothécaire, l'Observateur, le Concierge ou portier et le Nettoyeur.

Le lieu et le fonds des deniers pour construire cette bibliotèque sera, premièrement pour le lieu, dans une gallerie qui sera eslevée et bastie sur des piliers, qui seront faicts d'espace en espace compétents ès allées du jardin de vostre palais ou maison, qui sont du costé des murailles appliquées et enceinant les maisons qui regardent le quay de la Mégisserie, et en suite la rue de Harlay jusques au lieu qui est vis à vis la place Dauphine; les fenestres de laquelle gallerie seront faictes de sorte et à telle hauteur qu'elles ne pourront avoir veues dans le jardin, ny maison.

En second lieu, pour le fonds des deniers, il sera pris sur une seconde gallerie, qui sera construite au dessus la dite bibliotèque, et qui aura deux entrées et issues, l'une vis à vis la place Dauphine et l'autre vers la beuvette de la Grande Chambre; le costé de cette gallerie, appliqué aux maisons qui sont vis à vis le quay de la Mégisserie, sera nommé la *Gallerie de Bellièvre*, et l'autre, joingnant les maisons de la rue de Harlay, sera appelée la *Gallerie de Harlay*.

Dedans ces deux galleries, des deux costés, seront faictes des boutiques, qui seront au nombre de cent, de chaque costé, dont chacune pourra estre louée cent francs par an, ce qui produira vingt mille livres de rente.

Pour l'exécution de ce dessein, le proposant offre cent cinquante mille livres, tant pour l'achapt des deux maisons, qui sont vis à vis la place Dauphine, et des volumes et ornemens de ladite Bibliotèque, que pour la construction d'icelle et desdites galleries, à condition que les boutiques desdites galleries luy seront affermées pour et pendant l'espace de vingt années continuelles. Après lesquelles vingt années expirées, lesdites vingt mille livres de rente pourront être affectées à la charge de Premier Président[1], à la charge de bailler entre les mains du Bibliothécaire la somme de trois mil livres, par

---

1. *On a biffé :* ou au domaine du Roy.

chacun an, pour l'achapt des livres nouveaux et de luy payer pour ses appointemens, par chacun an, la somme de trois mille livres; à l'Observateur, quinze cent livres; au Concierge, sept cent cinquante livres; au Nettoyeur, trois cent soixante et quinze livres.

Le public recevra très grande utilité de l'exécution de ce dessein par l'usage de cette Bibliotèque, comme aussy très grande commodité par l'ouverture et entrée qui sera faicte au Palais, du costé de la place Dauphine, ce qui servira de descharge à des autres advenues, tant pour les carosses, qui se placeront en la place Dauphine, que pour les gens de pied, qui viendront du costé du Louvre ou du fauxbourg Saint-Germain. — Sauf à augmenter ou diminuer, changer et perfectionner ce dessein.

PRODUIT

D'UNE

CHARGE DE CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS

(1750-1766).

Les notes qu'on va lire sont extraites d'un registre confisqué lors de l'émigration et aujourd'hui déposé aux Archives nationales. Elles émanent de Jean-Baptiste-Claude de Bragelongne, conseiller au Parlement de Paris. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. le marquis de Nadaillac.

M. de Gaumont (J.-B.), conseiller d'État, mon grand-oncle paternel (car la mère de mon père [Marie de Gaumont] estoit propre sœur de mondit sieur de Gaumont), avoit des bontés et une tendresse infinie pour moi; il prit la résolution de m'en donner une preuve non équivoque en me faisant des avantages considérables. A cet effet, il me fit devant Langlois et son collègue, notaires à Paris, une donation entre vifs, qu'il évaluoit à 350,000 livres, parce qu'il n'y comprenoit sa terre de Saussay et dépendances que pour 100,000 livres, quoiqu'assurément cette terre valût plus d'un grand tiers en sus. Dans cette donation, faite du consentement ou de l'aveu de mes père et mère, qui, au moyen d'icelle, renoncent à me faire aucun autre avantage sur mes frères et sœurs, fut comprise ma charge de conseiller au Parlement [de Paris] acquise de Mons. le premier président Pelletier, des deniers de M. de Gaumont, 45,000 livres. Il paya en outre les frais de réception qui, d'ordinaire, montent à environ 10,000 liv.

Mais sur lesquels, à titre de conseiller d'Estat, il eût le crédit d'obtenir du Roy la remise du droit du marc d'or, que doivent les pourvus d'une charge de judicature, droit qui fait le revenu de l'ordre du Saint-Esprit, au moins en partie, et qui, pour les charges de conseiller au Parlement, monte à 4,800 livres.

Le seul revenu fixe d'une charge de conseiller au Parlement est actuellement [1765] de 15 livres par an, qui nous restent, déduction faite de 360 livres de capitation, qui se retiennent sur nos gages; encore, dans le courant de la dernière guerre, la capitation ayant esté double pour tout le royaume, et même triplée pour les financiers, non seulement nous n'avons rien reçû pour nos gages, mais nous nous sommes vus dans le cas de tirer tous les ans de nos poches pour le paiement de ce doublement 360 livres, sur lesquels nous laissions 15 livres de reste de nos gages en déduction. Restoit donc à payer de nos poches, pour raison de ce, 345 livres.

2° Trois minots de sel.

3° Six livres de bougie, jusqu'à ce que l'on fût parvenu à estre l'un des dix anciens de sa chambre; alors on en a dix livres par an.

Les produits casuels sont :

1° Les *Tournelles*, que l'on sert et qui reviennent à présent à peu près tous les six mois, elles sont censées durer chacune trois mois; elles se nomment *Tournelles*, parceque chacun des membres de la compagnie, les Conseillers laics s'entend, y servent à leur tour. C'est ce que l'on appèle le service criminel, le Roy donne à chacun 45 liv. par *Tournelle;* celle depuis la St-Martin jusqu'à la Chandeleur produit encore trois livres de bougie à chacun de ceux qui font le service.

2° Les réceptions des officiers des bailliages et présidiaux du ressort du Parlement. Elles se font à tour de rolle dans chacune des trois chambres des Enquestes. Le reçû donne par forme d'épices à son rapporteur, qui est toujours l'un des dix anciens de chaque chambre à tour de rolle, 20 livres de belles bougies.

3° Les épices, qui se distribuent vers le 7 septembre et qui consistent dans le produit des arrêts levés depuis la St-Martin d'hyver précédente, dont la moitié est pour les rapporteurs, par chaque procès par eux rapportés, et l'autre moitié distribuée également à tous ceux qui ont esté des juges. Ces épices montent plus ou moins haut pour chacun, suivant l'exactitude dont il a esté aux affaires du rapport, et suivant la quantité et la force des procès rapportés et auxquels on a assisté, et elles peuvent se monter par an depuis 200 jusqu'à 400, et mesme quelquefois, mais très rarement, à 500 livres.

4° Les arrêts au rapport de chacun de nous; nous avons comme rapporteur la moitié des épices de chacun de ceux dont nous avons fait le rapport, quand ce sont des procès d'ordinaire ou légers, ou bien quand ce sont des procès qu'on nomme de petit commissaire, parce-

qu'ils sont examinés d'abord par les deux présidents, le rapporteur et les deux plus anciens de chaque chambre avant que d'être rapportés. Mais il faut, pour qu'ils produisent quelque chose au rapporteur, que l'arrêt soit levé par les parties. Le rapporteur a tout le produit des arrêts du grand commissaire à son rapport et sans le partager avec les onze juges qui ont jugé avec lui; mais, quoique ces procès soient d'ordinaire de longue haleine et donnent beaucoup de peine au rapporteur, ils ne lui produisent rien, si les parties ne lèvent l'arrêt.

5° Les vacations du grand et du petit commissaire; elles sont taxées à 3 livres 4 sous par heure pour chacun des commissaires.

On sent que ces produits casuels sont impossibles à évaluer, et qu'ils dépendent et de la nature et de la quantité du travail et de l'exactitude à s'y trouver.

Le doyen de chaque chambre et le thrésorier sont toujours censés présens à tout, c'est un petit bénéfice de plus pour eux.

Chaque doyen de chambre a en plus mille livres de pension du Roy, payée souvent fort peu exactement et qu'il perd en montant à la Grand'Chambre, où son épice [est] bien autrement fort qu'aux Enquestes et où les proffits en conséquence sont bien plus considérables, y ayant beaucoup plus grand [nombre] d'affaires qui s'y jugent bien plus lestement.

Le produit d'une charge de conseiller au Parlement est infiniment modique, et même les anciens d'une chambre, quelques travailleurs et quelques exacts qu'ils soient, peuvent à peine en tirer les intérêts de l'argent que leur charge leur a coûté. Le travail cependant est grand, pénible, très gesnant, ennuyeux; c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, où on aime tant l'argent et si peu la peine, il se trouve si peu de gens qui, de gayeté de cœur, veulent embrasser un état si pénible et si peu proffitable pour celui qui l'embrasse, joint à cela les contradictions qu'on a sans cesse à essuyer de la part de la Cour, mesme quelquefois ses violences et ses coups d'autorité, exils et autres. J'ai vu, depuis que je suis au Parlement, c'est-à-dire depuis le 8 mars 1743, cette compagnie maltraitée et exilée pendant dix-sept mois de suite pour les sottises et entêtement de Mr de Beaumont, archevesque de Paris, sous lesquelles, si cette compagnie avoit pliée, nous verrions tout le royaume dévoré par le fanatisme du schisme le plus affreux. Le Parlement fut donc exilé et dispersé en 1753, parcequ'il s'opposoit avec la dernière fermeté au schisme que vouloit établir Mr de Beaumont en faveur et par zèle pour la bulle *Unigenitus*. Il ne tint pas à ce funeste archevesque et à ses satellites, plus funestes encor, que pour cette sote querelle, et à laquelle, après mur examen, les plus habiles n'entendent rien, que le Parlement ne fût anéanti. Cette compagnie ne se laissa effrayer ni de l'établissement d'une Chambre Royale, formée à l'instigation des partisans de l'archevesque

pour suppléer le Parlement, ni des voyes de rigueur qu'on exerçoit contre elle, ni des menaces. Elle tint ferme, et cette fermeté inébranlable força à la rappeler sans conditions.

L'archevesque et ses bons amis et instigateurs les Jésuites ont depuis rachetté bien cher ces maux qu'ils avoient fait et voulu faire à l'Estat.

Le Parlement a essuyé trois exils sous ce règne ici jusqu'à présent. Le premier, en 1720, qu'il fût exilé en corps à Pontoise; le second, en 1732, celui-ci fût court et ne dura que trois mois au plus; le dernier, en 1753, commença au 10 de mai et ne finit qu'au commencement de septembre 1754. Jusqu'à ce règne, il n'y avoit point d'exemple que le Parlement en corps eût été exilé jamais. Quelqu'uns de ses membres l'avoient quelquefois esté et mesme avoient esté emprisonnés, peut-estre avec justice. Le corps de la compagnie avoit été transferré à cause et dans les temps des grands troubles, comme sous Charles VI, par le Dauphin son fils, régent du royaume et depuis Roy, sous le nom de Charles VII, à Poitiers, à cause des guerres des Bourguignons et des Anglais maîtres de Paris, et, depuis, du temps des plus grands troubles de la Ligue à Châlons-sur-Marne et à Tours sous Henri III et Henri IV[1].

Produit annuel de ma charge depuis 1750.

En 1750, elle m'a produit en tout	527 l.	4 s.
— 1751, —	420	2
— 1752, —	391	17
— 1753, exil du Parlement	15	»
— 1754, exil jusqu'au 1er septembre	362	8
— 1755, malade toute l'année de la fistule	19	4
— 1756, malade presque toute l'année	211	16
— 1757, suite de la même maladie	151	16
— 1758, —	388	6
— 1759, —	1,064	»
— 1760, —	1,070	11
— 1761, —	2,002	18
— 1762, —	741	9
— 1763, —	1,017	17
— 1764, —	1,264	10
— 1765, —	1,007	13
— 1766, —	1,346	18

[Sur lesquels 366 liv. 2 s. d'épices communs.]

1. Nous respectons l'orthographe et le style de M. Bragelongne. Son récit est malheureusement resté incomplet.

Nous avons eu, ajoute M. de Nadaillac, la curiosité de rechercher ce qu'était le total de ces honoraires. Ils se montent à 12,003 livres 9 sous, ce qui donne une moyenne annuelle de 706 livres 10 sous, somme qui ne paraîtra pas exorbitante pour un conseiller au Parlement ayant acheté sa charge.

PIERRE TOMBALE DE LA MARQUISE DE SÉGUR

A ROMAINVILLE (SEINE).

L'église de Romainville avait autrefois une ancienne chapelle seigneuriale qui fut remplacée, en 1787, lors de sa reconstruction, par une crypte dans laquelle une récente visite n'a permis de découvrir aucun tombeau; cependant, il est certain que Madeleine de Vernon, épouse du marquis de Ségur, enterrée dans l'ancienne chapelle, fut réinhumée dans la nouvelle, le 4 mars 1788, ainsi qu'un des registres communaux le constate.

Il est probable que la sépulture de cette dame a été détruite pendant la Révolution; toutefois, la dalle, en marbre blanc, fermant l'entrée de la chapelle souterraine, n'est autre chose que la pierre tombale de la marquise de Ségur. Cette dalle, de $1^{m}05$ de hauteur sur $0^{m}80$ de largeur, est maintenant tournée à l'envers, en sorte que l'inscription, d'ailleurs fortement martelée, n'est pas visible et qu'elle est presque inconnue à Romainville. En voici le texte :

CY GIST
TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME
LOUISE ANNE MAGDELEINE DE VERNON,
ÉPOUSE DE TRÈS HAUT ET TRÈS
PUISSANT SEIGNEUR PHILIPPE HENRI,
MARQUIS DE SÉGUR, SEIGNEUR DE
PONGETTE, FOUQUEROLLE, BARON DE
ROMAINVILLE, CHEVALIER DES ORDRES
DU ROI, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE SES
ARMÉES, GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET
GRAND SÉNÉCHAL DES PAIES DE FOIX,
DONEZAN ET ANDOR, GOUVERNEUR
GÉNÉRAL DES PROVINCES DE
CHAMPAGNE ET DE BRIE, COMMANDANT
EN CHEF POUR SA MAGESTÉ
DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE, DÉCÉDÉE
A PARIS LE 12 MAY 1778.

Elle reçut de la nature
Les vertus et les agréments.
Son âme fut sensible et pure,
Son courage éclata dans ses derniers moments.

Madeleine de Vernon, riche créole de Saint-Domingue, avait épousé à vingt ans, en 1749, Philippe-Henri de Ségur, qui venait de perdre un bras, brisé par un boulet, à la bataille de Lawfeldt; il n'avait que vingt-cinq ans et n'était encore que maréchal de camp. La marquise de Ségur ne paraît avoir joué aucun rôle politique; on sait qu'elle était bonne et que son cœur était très sensible aux douleurs d'autrui; pendant le commandement du camp de Compiègne par son mari, en 1767, ayant appris qu'un soldat venait d'être condamné à mort pour désertion, elle courut se jeter aux pieds du Roi, qui lui accorda sa grâce. C'est ce fait qui donna, dit-on, à Sedaine le thème de son opéra *le Déserteur*, dont la musique fut écrite par Monsigny.

La pierre tombale, dont on vient de lire l'inscription, doit être celle qui fut mise, à l'origine, sur la tombe de la marquise de Ségur, car son mari y est encore qualifié de lieutenant général, et, lors de la reconstruction de l'église, il était devenu maréchal de France et ministre de la guerre.

G. Husson.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

26. — Bloch (E.) et Mercklein (A.). Les rues de Paris. Histoire des rues, ruelles, carrefours, passages, impasses, quais, ponts et monuments de Paris (IIIe arrondissement). Dessins inédits hors texte et illustrations sous la direction artistique de M. V.-A. Poisson. Paris, Nadaud, 1891. Grand in-4° à 2 col., pages 105 à 152.

27. — Boucard (Max). La vie de Paris : aperçu historique, budget, finances, les travaux, halles, marchés, entrepôts, la voie publique, la police, les transports. Paris, Ollendorff, 1891. In-16, iv-379 pages.

28. — Bouquet de la Grye (A.). Paris port de mer (1892). Paris, Gauthier-Villars, 1892. Grand in-8°, iv-296 pages et planches.

29. — Bouvy (Eugène). Paris et la Société philosophique en 1766, d'après la correspondance d'un voyageur italien. Paris, Leroux, 1891. In-8°, 21 pages. (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*.)

30. — Bru (Paul). Histoire de Bicêtre (hospice, prison, asile), d'après des documents historiques, dessins, fac-similés, plans dans le texte, pièces justificatives. Préface de M. le Dr Bourneville, médecin de Bicêtre. Paris, Lecrosnier, 1891. In-4°, xviii-482 pages.

31. — Bulletin de l'Union batignollaise, société coopérative de consommation. 1re année, n° 15 (nov. 1891). Paris, impr. Jouhanneaud. In-4° à 3 col., 4 pages.

32. — Butte (L.). La teigne à Paris. Les hôpitaux et les écoles de teigneux. Paris, 28, rue Mazarine, 1891. In-8°, 12 pages. (Extrait de l'*Assistance*, juillet 1891.)

33. — Cent ans. La Halle au blé en 1789. La Bourse de commerce en 1889. Paris, librairie des Halles, 1891. In-4°, 140 pages avec gravures.

34. — Charvet (E.-L.-G.). Philibert de l'Orme à Saint-Denis. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1891. In-8°, 11 pages et 1 planche.

35. — Chevassu (Francis). Les Parisiens, portraits d'aujourd'hui. Paris, Lemerre, 1891. In-18, iv-281 pages.

36. — Clérembray (Félix). Épisodes de la Révolution. Le mystère de Forges-les-Eaux. I. Le Peletier de Saint-Fargeau. II. Sa mort. III. Les « Glorieux » de Forges avant et pendant la Révolution. IV. Le suicide de Paris. V. Était-ce Paris? Rouen, Lestringant, 1891. In-8°, 48 pages.

37. — Croqueville. Paris en voiture, à cheval, aux courses, à la chasse. Paris, Chamerot, 1892. In-18, 397 pages.

38. — Deby (P.). Le Journal de Paris et le Nivernais. Nevers, impr. Vallière, 1891. In-8°, 25 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres*.)

39. — Denis (Théophile). Le Musée des sourds-muets. Galerie historique et artistique de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris. Paris, 58, rue Saint-André-des-Arts, 1891. In-8°, 8 pages.

40. — Desmaze (Charles). La magistrature française. Les premiers présidents de la Cour de Paris (1802-1889). Paris, Dentu, 1891. In-18, 404 pages.

41. — Dufour (A.). Notes pour servir à l'histoire des établissements hospitaliers de la ville de Corbeil (la Maladrerie, Saint-Lazare et l'Hôtel-Dieu). Corbeil, impr. Crété, 1891. In-8°, 20 pages.

42. — Du Maroussem (P.). Charpentier indépendant de Paris (Seine-France), journalier dans le système des engagements momentanés, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en décembre 1889 et janvier 1890. Paris, Firmin-Didot, 1891. In-8°, pages 325 à 368 des *Ouvriers des Deux-Mondes* publiés par la *Société d'Économie sociale*, 25e fascicule.

43. — Dumas (Floridor). Au Palais. Paris, Savine, 1891. In-18, 377 pages.

44. — Écho (l') d'Argenteuil, journal républicain radical du canton, paraissant tous les dimanches. 1re année. N° 1, 2 août 1891. Sannois, impr. Bernard. In-fol. à 5 col., 4 pages.

45. — Écho (l') du Xe arrondissement, journal quotidien, organe spécial des intérêts des quartiers de la Porte-Saint-Martin, de la Porte-Saint-Denis, de Saint-Vincent-de-Paul et de l'Hôpital-Saint-Louis. 1re année. N° 1. Paris, 8, rue Château-Landon, 1891. In-fol. à 4 col., 4 pages.

46. — Écho (l') de Levallois, journal républicain hebdomadaire. 1re année, du 4 au 11 septembre 1891. Paris, impr. Bolbach. In-fol. à 5 col., 4 pages.

47. — Écho (l') de Saint-Maur, organe politique, littéraire et artistique, républicain indépendant de la commune de Saint-Maur, paraissant le dimanche. 1re année. N° 1, 23 août 1891. Vincennes, impr. A. Lévy. In-fol. à 4 col., 4 pages.

48. — Éclaireur (l') de Corbeil-Essonnes, organe des cantons de Corbeil et Boissy-Saint-Léger (littérature, sciences, jurisprudence, agriculture, commerce, voyages, annonces commerciales et avis divers). 1re année. N° 1, 20 décembre 1891. Arpajon, impr. Lamouche. In-fol. à 5 col., 4 pages.

49. — Élections au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine (1890-1891). Résultats par quartiers (Paris) et par cantons (arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux). Paris, Chaix, 1891. In-8°, 29 pages.

50. — Étudiant (l'), écho du quartier latin, journal hebdomadaire absolument indépendant. 1re année. N° 1, 19 décembre 1891. Paris, impr. Davy. In-4° à 3 col., 4 pages.

51. — Francq (Léon). Chemin de fer métropolitain. Recueil des articles publiés dans le journal *le Métropolitain*, à propos de la traction du métropolitain parisien. Paris, Bernard, 1892. In-4°, 97 pages.

52. — Gallet (chanoine). Église de Marly-le-Roi. Port-Marly, anciennement Marly-le-Port. Versailles, Cerf, 1891. In-8°, 20 pages avec plans.

53. — Gazette (la), organe des communes des départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Édition spéciale du canton de Sèvres (Sèvres, Meudon, Saint-Cloud, Chaville, Garches, Ville-d'Avray, Vaucresson), paraissant tous les jeudis. 1re année. N° 1, 20 septembre 1891. Neuilly-sur-Seine, impr. Bouzin. Grand in-fol. à 6 col., 4 pages.

54. — Goubert (Dr Élie). Les maladies des enfants à Paris; rapport de la mortalité avec la morbidité; caractéristique de la maladie chez l'enfant. Paris, J.-B. Baillière, 1891. In-8°, 170 pages.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 11 octobre 1892.

Présidence de M. G. Bienaymé,
en l'absence du Président et du Vice-Président, empêchés.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bienaymé, L. Delisle, H. Omont, Th. Vacquer et P. Viollet.

— MM. P. Bonnassieux, le marquis de Laborde, P. Lacombe, A. Lamouroux, S. Luce, Edgar Mareuse et Ch. Tranchant s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 juillet 1892 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

907. Madame Strauss, présentée par MM. le vicomte de Grouchy et P. Viollet.

908. M. Pépin Le Halleur, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et H. Omont.

909. La *Bibliothèque de la ville de Saint-Denis*, présentée par MM. F. Bournon et P. Lacombe.

— M. H. Omont communique au nom de M. le Dr A. Goldmann, de Vienne (Autriche), le texte de deux actes parisiens, conservés, comme feuillets de garde, dans le ms. latin 1408 de la Bibliothèque impériale de Vienne. Le premier de ces actes est un inventaire, dressé après le décès de sa femme, en 1299, des biens d'un marchand de blé parisien, Galeran Le Breton; le second est le testament, daté de 1311, d'une bourgeoise de la paroisse Saint-Séverin, Jeanne, femme de Laurent Malaunay. — Renvoi au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

OBITUAIRE DU PRIEURÉ DE DEUIL.

Le manuscrit qui contient cet obituaire est conservé à la bibliothèque de Saumur, sous le n° 15. Il a porté successivement[1] les n°s 2829 *ter* et 3785. L'abbé Lebeuf l'a connu ou en a eu des extraits, car il y renvoie formellement dans son *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*[2]; il ne dit pas d'ailleurs dans quelle bibliothèque ou dans quelles archives il a pu le consulter[3].

La seule personne qui s'en soit occupée depuis, autant du moins que nous puissions savoir, est P. Marchegay. Il en a tiré trois pièces qu'il a imprimées, avec quelques autres *Chartes et titres du monastère de Saint-Florent près Saumur concernant l'Ile-de-France, de 1070 à 1220 environ*, dans les *Mémoires* de notre Société, t. V (1878), p. 141-142 et 154. M. A. Molinier ne le signale pas dans sa *Bibliographie des obituaires français*[4], mais cette omission paraît due à une communication erronée. Il dit, en effet[5], d'après une indication qui lui a été fournie, que la bibliothèque de Saumur possède un obituaire et que cet obituaire est celui de l'abbaye de Saint-Florent. Or, nous n'avons pas trouvé à la bibliothèque de Saumur d'obituaire de Saint-Florent. Ce renseignement doit donc se rapporter à l'obituaire de Deuil. M. Molinier n'a pas vu le manuscrit, et on s'explique que son correspondant ait été trompé par les listes de moines, morts à Saint-Florent au commencement du XIVe siècle, qui y sont transcrites. D'ailleurs, cette erreur avait été déjà commise, à la fin du XVIIe siècle, par Gaignières. Il a mis, en effet, en tête des très courts extraits qu'il a faits de ce manuscrit : « Extrait d'un petit martyrologe de Saint-Florent, couvert de veau noir[6]. » Nous

---

1. Le n° 2829 *ter* est celui qu'il portait lorsque P. Marchegay l'a consulté. Le n° 3785 se trouve sur une étiquette collée au dos de la reliure.

2. T. III de son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*. Paris, 1754, p. 354.

3. Peut-être a-t-il simplement pris le renseignement qu'il donne dans l'Histoire manuscrite de saint Florent (fol. 165), par dom Jean Huynes, conservée aujourd'hui à la Bibl. nat. sous le n° 19862 du fonds français.

4. Elle forme la seconde partie de son volume sur *les Obituaires français au moyen âge*. Paris, Imprimerie nationale, 1890, in-8°.

5. P. 259, n° 538.

6. Bibl. nat., ms. lat. 17049, p. 413. Le volume a encore cette même reliure en veau noir, mais elle est en mauvais état.



avons eu à notre tour à examiner ce volume pour le catalogue des manuscrits de Saumur, dont la rédaction nous a été confiée[1]. Il nous a semblé que cet obituaire de Deuil présentait assez d'intérêt pour être imprimé, et qu'il viendrait heureusement s'ajouter aux documents sur ce prieuré que M. L. Delisle[2] et P. Marchegay ont déjà publiés.

Le manuscrit 15 de Saumur présente la composition ordinaire des manuscrits qui nous ont conservé des obituaires[3]. En tête est le martyrologe d'Usuard, avec la petite préface empruntée à saint Augustin (fol. 1-55). La règle de saint Benoît vient ensuite (fol. 57-86) et elle est accompagnée, comme cela arrive souvent, d'extraits des évangiles de l'année, avec de courtes explications ou réflexions pieuses (fol. 87-101). Ces extraits d'évangiles ne commençaient d'abord qu'au fol. 87 v°, mais, particularité intéressante à noter, une autre main a ajouté, au fol. 87 r°, à une époque un peu postérieure, des extraits du même genre relatifs aux fêtes de saint Eugène, patron de Deuil, de la Toussaint, de saint Florent et de saint Benoît. L'obituaire remplit enfin les feuillets 104-115. Une copie partielle de cet obituaire, exécutée, semble-t-il, à la fin du XIV° siècle, termine le volume (fol. 116-119). Elle contient quelques additions, de cette date et du commencement du XV° siècle, qui ne sont pas dans le premier texte. Nous les avons données en note.

Nous nous sommes toujours servis de l'expression d'obituaire pour désigner le document que nous publions; c'est l'expression courante et la plus claire, mais il ne faudrait pas la prendre dans son sens primitif. Nous avons affaire ici, en effet, malgré la composition du manuscrit dans lequel il se trouve[4], à un de ces livres d'anniversaires que M. Molinier a si bien décrits[5]. Ce n'est pas un recueil dans lequel on trouve les noms de tous les confrères défunts; ce n'est pas, en particulier, celui que le prieur Hugues « Doanae » dut faire composer, à la suite de la décision[6] qu'il prit d'accorder l'anniversaire à tous les moines qui auraient résidé, au moins un an, dans son couvent, mais peut-être a-t-il été mis à sa place. C'est une sorte de registre des fondations faites dans le prieuré. Chaque mention d'obit y est accompagnée de l'indication du don de la terre ou de la rente pour laquelle l'anniversaire a été accordé. Dans plusieurs cas sont même donnés des détails sur la façon dont l'office doit être célébré.

C'est le résultat d'une transformation de l'obituaire. Les intérêts spirituels

---

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France.* Départements, t. XX (1892), p. 285-293.

2. Dans les *Fragments de l'histoire de Gonesse.* Paris, 1859, in-8°. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XX (1859), p. 113 et suiv.

3. M. A. Molinier a donné dans son ouvrage, au sujet de cette composition (p. 51-52) et d'une manière générale au sujet des obituaires, de précieux renseignements auxquels nous ne pouvons que renvoyer.

4. Il est juste d'ajouter que la plus grande partie du ms. est du commencement du XII° siècle, tandis que l'obituaire n'est que du XIV°.

5. P. 113 et suiv.

6. P. Marchegay, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* t. V (1878), p. 141.

tiennent moins de place dans les préoccupations du rédacteur que les intérêts matériels. Aussi les recueils de ce genre sont-ils très voisins des censiers. Ils ne présentent pas, au point de vue biographique, un aussi grand intérêt que les obituaires proprement dits, mais ils fournissent, en revanche, pour la topographie, des renseignements précieux. La note du fol. 56 et les listes des moines de Saint-Florent se rattachent seules, dans ce volume, à l'ancienne forme des obituaires.

On pourrait s'étonner de la présence de ces listes dans un manuscrit de Deuil, si l'on ne savait que ce prieuré a été donné, à la fin du XIe siècle[1], à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, par Hervé de Montmorency. Cela explique, en outre, pourquoi un abbé de Saumur y figure parmi les fondateurs d'anniversaires. N'est-ce pas enfin la raison pour laquelle ce manuscrit a dû être porté à Saumur, au XVIIe siècle[2], et se trouve conservé aujourd'hui à la bibliothèque de cette ville ?

Il est assez difficile de fixer avec précision la date de composition de cet obituaire, la liste des prieurs de Deuil n'ayant pas encore été définitivement établie. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a été écrit, en majeure partie, pendant la vie du prieur Geoffroy. La mention qui lui est consacrée, au 17 octobre, ne laisse aucun doute à cet égard. Ce texte est malheureusement le seul où nous ayons trouvé son nom. Il ne figure pas dans la liste des prieurs donnée par l'abbé Lebeuf[3], et il n'est pas davantage question de lui dans les analyses de chartes du XIVe siècle, relatives au prieuré, qui sont dans le manuscrit latin 17048, p. 515-517. Il semble toutefois qu'on doive le placer dans le second quart du XIVe siècle, entre le prieur Jean « d'Estanz, » dont il est parlé dans une charte de septembre 1319, et le prieur Bernard Du Parc, que mentionne une pièce de 1369. Nous le croyons, en outre, plus près du premier que du second. D'abord, l'écriture de l'obituaire paraît bien dater de cette période. En second lieu, les détails donnés dans deux obits prouvent que sa rédaction ne peut être antérieure à 1310, et très probablement même à 1319. On y trouve, en effet, au 21 juin, l'obit de Renaud de Saint-Remy, qui fut abbé de Saint-Florent de Saumur de 1282 à 1310[4]. Il y est dit, de plus[5], que la fondation de cet obit est due au prieur Jean de « Stallis. » Or, ce prieur a lui-même son obit un peu plus loin, au 10 juillet. Et, comme ce Jean de « Stallis » nous paraît devoir être identifié avec le Jean d'« Estanz » ou d'« Estang » dont il est question dans une pièce de 1319[6], nous sommes amené à conclure que le priorat de

1. En 1100 environ. La charte de donation a été publiée par Marchegay, p. 138.

2. Nous indiquons cette date parce qu'on lit dans le ms., au fol. 118 v°, la note suivante, qui paraît du commencement du XVIIe siècle : « Ex libris prioratus de Diogilo. » Nous savons, d'un autre côté, que c'est à Saumur que dom Huynes, mort en 1651, l'a consulté.

3. T. IV, p. 352-355.

4. *Gallia christiana*, t. XIV, col. 637. L'addition du fol. 117 montre qu'il s'agit bien de cet abbé, et non pas d'un autre Renaud, qui gouverna Saint-Florent de 1250 à 1253.

5. Dans l'addition du fol. 117 que nous avons reproduite en note.

6. Ms. lat. 17048, p. 515, et abbé Lebeuf, t. IV, p. 354.

Geoffroy et par suite la rédaction de l'obituaire sont postérieurs à cette date. Nous n'avons rien trouvé qui nous permît d'arriver à une précision plus grande.

Cet obituaire a reçu, comme la plupart de ses pareils, un certain nombre d'additions. Elles sont toutes, semble-t-il, de la seconde moitié du xiv[e] siècle ou des premières années du xv[e], et de mains très différentes. Nous n'y avons remarqué qu'une série un peu importante, et c'est la seule que nous ayons signalée. Elle est postérieure d'assez peu au travail primitif.

Voici quel est le système que nous avons adopté, en suivant, dans la mesure du possible, les conseils que M. A. Molinier a donnés, avec tant d'autorité, aux éditeurs d'obituaires. Toutes les mentions qui appartiennent à la première main sont imprimées en caractères ordinaires. Celles qui sont dues à la seconde, c'est-à-dire celles qui forment la série dont nous venons de parler, sont en italiques. Les autres additions sont aussi en italiques, lorsqu'elles ne sont pas datées, mais elles sont accompagnées de la note (xiv[e] s.).

En dehors de ces additions faites à l'obituaire, le ms. de Saumur en contient quelques autres relatives aussi à Deuil et à Saint-Florent qui méritaient d'être relevées. On les trouvera en appendice. Nous avons classé chronologiquement celles qui pouvaient l'être et nous avons laissé les autres dans l'ordre du manuscrit.

C. Couderc.

Januarius.

[3] iii nonas[1]. Hic obiit Jacobus Lonbardus, qui dedit conventui unum arpentum vinee, quod dicitur Levrieres, pro anniversario suo faciendo.

[7] vii idus. Hic obiit Petrus de Stalis, qui dedit conventui unum qua[r]terium terre, quod dicitur La Glesiere, et habuimus in scambio de priori[2] pro faciendo suo anniversario.

[9] v idus. Obiit dominus Adam de Haubervilers miles, qui dedit conventui unum qua[r]terium vinee, quod vocatur Teuleu, pro anniversario suo faciendo.

[14] xix kalendas [*Februarii*]. Hic obiit Johannes, quondam prior, qui dedit conventui terram que dicitur La Gleisiere, pro anniversario suo faciendo.

[18] xv kalendas. Hic obiit Adam Augrin, qui dedit conventui unum quarterium vinee, pro anniversario suo faciendo.

[19] xiiii kalendas. Hic obiit Guillelmus Negrier, qui fundavit altare beate Fidis, et debemus anniversarium.

[21] xii kalendas. *Hic obiit Johanna, quondam uxor Radulfi Renoillis*,

---

1. Nous donnons entre crochets l'équivalence des jours du mois, en tête de chaque article.

2. Le prieur auquel il est ici fait allusion ne serait-il pas Jean de « Stallis, » dont il est question plus loin?

que dedit conventui de Diogillo quinque solidos redditus super domum dicti Radulphi pro suo anniversario quolibet anno faciendo. (XIVᵉ s.)

[24] IX kalendas. *Hic obiit Coletus de Cruce, qui dedit conventui unum quarterium vinee, quod vocatur in Plantis, pro suum anniversarium faciendo quolibet anno in ecclesia de Duogillo.*

[29] IIII kalendas. *Eodem die obiit Coleta, quondam uxor Roberti Tristen, que dedit nobis dimidium arpentum terre, situm sub ecclesia de Duogillo, pro faciendo suum anniversarium in ecclesia nostra quolibet anno*[1].

FEBRUARIUS.

[6] VIII idus. *Hic obierunt Philippus Textor et Johanna, ejus uxor, qui dederunt conventui unum quarterium vinee situm in loco qui vocatur l'Ormetiau Benart, pro suum anniversarium in ecclesia de Duogillo quolibet anno faciendo.*

[12] II idus. *Hic obiit Nicholaus de Cochet, qui dedit nobis tres solidos annui et perpetui redditus capiendos super vineam suam de Toriau, pro suum anniversarium quolibet anno in ecclesia de Duogillo faciendo.*

[18] XII kalendas [*Martii*]. *Hic obiit magister Andreas Le Marescal, qui dedit conventui octo solidos redditus super domum suam ante ecclesiam, pro faciendo anniversarium suum quolibet anno.* (XIVᵉ s.)

[23] VII kalendas. Hic obiit Adam Tiout, qui dedit conventui dimidium arpentum vinee, quod vocatur Parrat, pro anniversario suo faciendo.

MARTIUS.

[5] III nonas. Hic obiit Maria, dicta Rouelle, qui dedit conventui v solidos super domum suam de atrio pro faciendo suo anniversario.

[9] VII idus. *Hic obiit Jaquetus du Chochet, qui dedit conventui de Diogillo tres solidos capiendos super vineam suam de Corbellon* (*de Fouchart, quam tenet Radulphus de Seze*)[2]. (XIVᵉ s.)

[19] XIIII kalendas [*Aprilis*]. *Hic obiit Marguerita, dicta La Quochete, qui didit* (sic) *conventui duos solidos capiendos super vineam suam de Corbueillon* (*de Fouchart, quam tenet Radulphus de Seze*). (XIVᵉ s.)

[22] XI kalendas. Hic obiit Egidius de Caprosia, qui dedit conventui decem libras, de quibus decem libris empta fuit domus ante

1. Cette mention a été grattée.

2. Les mots « de Fouchart... de Seze » sont ajoutés ici, comme dans la mention suivante, par une autre main.



celarium prioratus... (*Deux ou trois mots grattés*) ... et anniversarium suum quolibet anno[1].

[23] x kalendas. In crastino debemus facere anniversarium Agnetis Roelle, qui dedit duos solidos super domum supradictam.

APRILIS.

[6] VIII idus. Hic obiit dominus Adam, rector ecclesie Sancti Ma[r]celli de Sancto Dyonisio, [cujus anniversarium facere debent monachi] et domini Gillamum (*corr.* Guillelmi) et Girardum fratres sui (*corr.* Girardi, fratrum ejus), qui dederunt vineam de Dugniaco pro anniversario faciendo[2].

[10] IIII idus. Obiit Johannes Lonbardus, qui dedit conventui dimidium arpenti vignee, qui vocatur Richeust, pro anniversario suo faciendo[3].

[16] XVI kalendas [*Maii*]. Hic obiit Johannes Validire, qui dedit conventui dimidium arpentum terre, situm in Stanno Novo, pro anniversario suo faciendo[4].

[20] XII kalendas. *Eodem die obiit Poince, quondam uxor Johannis Galerani, que dedit conventui unum quarterium vinee, quod vocatur La Glaisere, pro suum anniversarium in ecclesia nostra faciendo.*

[25] VII kalendas. Hic obiit Petrus, dictus Chevalier, et uxor ejus qui dedit conventui tres solidos super domum suam de atrio pro anniversario faciendo[5].

MAIUS.

[7] Nonas. *Hic* [*obiit*] *Jaquetus de Cochet, qui dedit conventui de Duogillo tres solidos capiendos supra vineam suam de Corbueillon*[6].

---

1. Cette mention a été reproduite, dans la copie (fol. 116), avec quelques additions : « XI kalendas. Hic obiit Egidius de Caprosia qui dedit conventui decem libras paris. pro suo anniversario cum pitancia anno quolibet faciendo. De quibus decem libris empta fuit quedam domus sita ante celarium prioratus de Duolio, que domus fuit quondam Marie, Hodierne, Agnetis Roelle. Cujus Agnetis Roelle fit anniversarium in crastino predicti anniversarii, qui dedit duos solidos super domum antedictam. »

2. Cette mention est reproduite, au fol. 116, dans les termes suivants : « Hic obiit dominus Adam, rector ecclesie Sancti Ma[r]celli de Sancto Dyonisio, cujus anniversarium et domini Guillelmi, quondam rectoris de Salmuro, et Guiardi (*sic*), fratrum ejus, debent facere monachi de Dyogillo, pro quo habent vineam apud Dugniacum. »

3. Reproduit au fol. 116 : « ... Johannes Le Lombart... »

4. Cet obit est reproduit, sans variante, au fol. 116 v°.

5. Reproduit, sans variante, au fol. 116 v°.

6. Cette mention a été grattée.

[13] III idus. Hic obiit Johanna, filia Guillelmi Neguier, qui dedit conventui quarterium vinee, quod dicitur La Noe, pro anniversario[1].

[14] II idus. *Hic obiit dominus Ancellus, souprior de Duogillo, qui dedit conventui unum quarterium vinee scitum cum* (corr. *in*) *territorio vocato de Corbellion.* (XIVe s.)

[15] Idus. Hic obiit Adam de Grangiis, qui dedit conventui IIII libras, pro anniversario suo faciendo[2].

[17] XVI kalendas [*Junii*]. *Hic obiit Maria de Chatene, que dedit conventui de Diogillo quatuor solidos redditus super una pecia vinee, que dicitur Fouchart, et tenet eam Radulphus de Seze.* (XIVe s.)

[19] XIIII kalendas. Hic obiit Odierna Rouele, qui dedit III solidos super domum, pro anniversario suo[3].

[23] XI kalendas. Hic obiit Johannes de Planchia, qui dedit conventui unum quarterium vinee, situm en l'Érable[4], pro anniversario suo faciendo.

[30] III kalendas. *Hic obiit Amelina de Gometi villa, cujus anniversarium debet fieri pro vinea de Duigniaco*[5]. (XIVe s.)

JUNIUS.

[6] VIII idus. Hic obiit Reginaldus, episcopus Parisiensis[6], qui dedit conventui unum arpentum et dimidium terre, situm in Stanno Novo, pro anniversario faciendo[7].

[17] XV kalendas [*Julii*]. Hic obiit Pentecosten Latiode, que dedit conventui cum viro suo vineam, que dicitur Parrat, pro anniversario suo faciendo[8].

[21] XI kalendas. Hic obiit Reginaldus, abas Samuriensis[9], qui dedit

1. Cet obit est reproduit au fol. 116 v°, et on y lit, ainsi que plus haut (19 janvier), « Negrier » au lieu de « Neguier. »

2. Reproduit au fol. 116 v°. « Adam de Grangiis » y est qualifié d'« armiger. »

3. Il y a en plus dans la reproduction du fol. 116 v° « paris., » c'est-à-dire « III solidos paris. »

4. « En l'Arable » au fol. 116 v°.

5. Cet obit a été gratté ici, mais on le retrouve au fol. 117. Il a été mis plus loin, au 20 août, par la première main.

6. Renaud Mignon de Corbeil fut évêque de Paris de 1250 à 1268.

7. Reproduit, fol. 117.

8. Reproduit, fol. 117.

9. Le scribe s'était d'abord trompé et avait mis, à la place de « Reginaldus, abas Samur... » un autre nom qu'il a effacé. Cet obit a été reproduit au fol. 117, avec une addition importante : « Hic obiit Reginaldus, abbas Salmuriensis, de Sancto Remigio, pro cujus anniversario faciendo frater Johannes de Stallis, prior de Duolio, dedit unum quarterium vinee situm

unum quarterium vinee, qui vocatur Le Buis Aubert, pro anniversario suo faciendo.

[30] II kalendas. *Die Martis post festum beatorum Petri et Pauli tenemur facere anniversarium Radulphi Hernac et Johanne, ejus uxoris, burgenssium de Sancto Dionisio, et pro hoc habemus quatuor solidos parisiensium apud Grolaium super Reginaldum Carnificis, quos quidem quatuor solidos dicti conjuges emerunt et solverunt, et debet fieri missa de Sancto Spiritu, in vita eorum dumtaxat, et post eorum decessum ab humanis, de Requiem, cum nota.* (XIVe s.)

JULIUS.

[10] VI idus. Hic obiit Johannes de Stalis, quondam prior de Duogillo, qui dedit conventui XXX solidos anue (*sic*) reditus super domum apud Gonnetiam sitam justa domum dicti prioris. Item dedit decem et octo solidos anue (*sic*) reditus super domum Johannis Le Mason sitam ante celarium dicti prioris, et debet [conventus] facere anniversarium; similiter debet in quolibet septimana cantare unam missam de defunctis pro se.

[17] XVI kalendas [*Augusti*]. Hic obiit Guidon Lonbardus, qui dedit conventui dimidium arpentum terre[1].

[27] VI kalendas. *Eodem die obiit Bernierus, dictus Carpentarius, qui dedit nobis* IIIIor *solidos, quolibet anno capiendos, super unum quarterium vinee situm prope Magnum Saucierum, pro suum anniversarium in ecclesia de Duogillo quolibet anno celebrando.*

AUGUSTUS.

[6] VIII idus. *Hic obiit Johanna de Cantiliaco, que dedit conventui de Duogillo* V *solidos, quolibet anno capiendos, super advenas suas de Sarsellis*[2], *pro suum anniversarium in ecclesia de Duogillo quolibet anno faciendo.*

[17] [XVI] kalendas [*Septembris*]. Isto die et anno Domini M CCC octuagesimo quarto, frater Robertus de Fonte, prior de Pulcro Loco, donavit Sancto Eugenio et conventui deintus unum missale integrum cum uno breviario integro, in presencia domini Petri Buef, prioris et subprioris, et sacriste, et aliorum plurimorum,

---

subtus monasterium, que vocatur Le Buis Aubert, que fuit Philippi de Planteiz. » Renaud de Saint-Remy fut abbé de Saint-Florent de 1282 à 1310 (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 637), et Jean de « Stallis, » que l'abbé Lebeuf appelle « d'Estang, » était prieur de Deuil en 1319.

1. Reproduit, fol. 117 v°.

2. Ces quatre derniers mots ont été ajoutés par une main postérieure, à la place d'un passage gratté.

pro habendo annuatim unam missam cum nota et preces deintus.
[20] XIII kalendas. Hic obiit Emelina de Gometi villa, que dedit partem suam de Dugniaco, pro faciendo suo anniversario[1].

SEPTEMBER.

[9] v idus. *Hic obiit Stephanus Le Tresorier, qui dedit conventui de Duolio duodecim solidos redditus super vineam suam de Angolevent, continentem unum arpentum cum dimidio, in censiva dicti prioris de Duolio, pro una misa celebranda quolibet anno pro se, et pro patre suo et pro Gileta, sorrore dicti patris.* (XIVe s.) — *Hic obiit dominus Karolus de Montemorenciaco.* (XIVe s.)
[12] II idus. *Hic obiit Johannes Rigougier, qui dedit conventui de Duolio* IIII *solidos quolibet anno capiendos supra vineam suam juxta La Chaucie, pro anniversario suo faciendo.* (XIVe s.)
[13] Idus. *Hic obiit Margarita de Mitriaco, que dedit conventui de Diogillo unum quarterium vinee justa La Glaisiere ad unam missam celebrandam pro se et pro filiis suis quolibet anno.* (XIVe s.)

Le jeudy de nuyt du XIIIe jour de ce moys de septembre, en l'an mil cinq cens et vingt, deceda en Anjou, dont estoit natif, frere Franczois Poyet, licencié en droict canon, prieur de cyens, lequel, durant le temps qu'en fut prieur, fist faire tout de neuf le coulombier avec la cloison des jardrins et desfricher iceux jardrins et planter, et ausy fit faire de neuf la chambre de sur le chappitre et amenagea led. prieuré et fist racoutrer les chaires du prieuré et plusieurs aultres biens. Dieu luy pardoint. Amen. — Ausy recouvra les vignes de la planté Deschamps, mal alienées par ses predecesseurs prieurs, sçavoir est de Jehan Gaillart, l'aisné, ung demy arpent, de Guillaume Turengeau, ung aultre demy arpent en une place et ung aultre en aultre place, et ung quartier de Anthoine Sarrazin, arpent et demy de vigne et ung arpent de terre aud. lieu, et ce en l'an mil et cinq cens et quatorze, et les leur rebailla à louyer jucq (*sic*) à neuf ans. Item, retira sept quartiers de terre séans prés la grant bourne, terroir de Grolay, que tenoit Martin Marceau. Item, retira deux arpents de pré séans au Chardonneret à Duigny, avec demy arpent de vigne séant aux Ruelles aud. Duigny, que tenoit Jehan Tavernier, avec ung demy arpent de terre au lieu dit La Gastine aud. Duigny. Item, retira aud. Duigny de Crespin Boucelin demy arpent de vigne, séant à lad. Gastine, lesquelles pieces devantd. aud. an bailla à louyer aux devantd., ainsi que à ceulx de la planté Deschamps. Dieu luy pardoint.
[26] VI kalendas [*Octobris*]. *Hic obiit Johanna de Sancto Bricio, que*

---

1. Cet obit avait été ajouté par la seconde main, au 30 mai, mais il a été gratté.

dedit conventui de Digillo quinque solidos redditus super hereditatem suam de Groleio pro anniversario suo quolibet anno faciendo, videlicet super vineam suam de Marches. (xive s.)

OCTOBER.

[10] vi idus. *Hic obiit Nicholaus Menuel de Espinolio, qui dedit conventui de Diogillo xx^ti solidos annuatim capiendos super suum aunoit situm inter Espinolium et Sanctum Gratianum, et debemus facere anniversarium suum, quolibet anno.* (xiv^e s.)

[17] xvi kalendas [*Novembris*]. Hic debent facere monachi de Duogillo anniversarium fratri Gaufridi, priori de Duogillo, et patri et matri ipsius, et debent cantare cotidie missam de Virgine alta voce, et secunda oratio de Sancto Spiritu, in vita ipsius, et post desexum (*sic*) dicti prioris, de defunctis; qui dedit dicto conventui duodecim libras turonensium, quod ipse acquisivit de domino de Coutieres, et habent literas de hoc. Item, dedit tria arpenta terre situm (*corr.* sita) apud Milinum (?) Gauteret, et modo dictus prior tenet et tradidit nobis domum sitam in Spultura. Item dedit dimidium arpenti vinee situm apud La Platriere.

[22] xi kalendas. *Hic obiit Robertus Fretin, qui dedit conventui duos solidos redditus super dimidium arpentum terre, vocatum Lignollet, pro suo anniversario faciendo.* (xiv^e s.)

[26] vii kalendas. Hic obiit frater Fulco, sacrista de Sancto Florencio veteri, qui fuit prior deintus, qui dedit conventui vineam de Dugniaco pro anniversario faciendo [1].

[29] iiii kalendas. Hic obiit Johannes Negrier, qui dedit conventui duo arpenta justa terram prioris de Stano Novo pro anniversario suo faciendo [2].

[31] ii kalendas. Hic obiit Maltidis (*sic*) Laugrine, que dedit conventui unum qua[r]terium vinee pro anniversario suo faciendo [3].

NOVEMBER.

[3] iii nonas. Hic obiit magister Johannes de Momminiaco, qui dedit conventui dimidium arpentum vinee, que dicitur Chaloel, pro faciendo anniversarium patri et matri sue [4].

[7] vii idus. Hic tenentur facere monachi anniversarium parentum Johannis de Aureliis, prioris, pro quo habent terram que dicitur La Gleisiere [5].

---

1. Reproduit, fol. 119.
2. Reproduit, fol. 119.
3. Reproduit, fol. 119.
4. Reproduit, en partie, fol. 119 : « Hic obiit misire Johannes de Monmangnie... »
5. Reproduit, fol. 119 : « ... de Aureliis, prioris de Duolio... »

[9] v idus. Hic obiit Alesia de Planchia, que dedit conventui unum quarterium vinee in territorio de l'Érable, pro anniversario suo faciendo.

[11] III idus. *Hic obbiit Maria de Cruce, que dedit* IIII *s. conventui et unum [arpentum] vinee in territorio de Petraficta*... (XIVe s.)

[16] [XVI] kalendas [*Decembris*]. Obiit Ysabellis, matris Johannis de Stalis, que dedit conventui unum qua[r]terium terre, situm apud Ulmum Rogerii, pro anniversario suo faciendo.

[17] XV kalendas. Hic obiit Ales Latioude, que dedit conventui unum qua[r]terium vinee in Plantis, pro anniversario faciendo.

[18] XIIII kalendas. *Hic obiit Eudelina de Sezai, que [dedit] conventui deintus quatuor solidos redditus quolibet anno.* (XIVe s.)

[23] IX kalendas. *Hic obiit Egidius Marescallus, qui dedit nobis quinque solidos super tria quarteria terre, quolibet anno capiendos, sita prope Fossas Johannis de Lyons, pro suum anniversarium annuatim in ecclesia de Duogillo in perpetuum faciendo.*

[30] II kalendas. *Hic obiit Guillermus de Fonte de Groleyo, qui dedit conventui de Duolio octo solidos parisiensium super domum suam des Rarez annuatim persolvendos, et tenentur monachi celebrare unam missam pro anima ejus, patris sui et matris, quolibet anno.* (XIVe s.)

DECEMBER.

[3] III nonas. *Hic tenentur monachi de Diogillo facere unam missam annuatim pro Guillelmo Du Bos, et uxore sua et pueris suis, et Reginaldo Le Miere, et filia sua, qui dederunt nobis duos solidos redditus super terram de Cultura prioris.* (XIVe s.)

[9] v idus. *Eodem die obiit Hebertus de Chenaia, qui dedit pro anima sua conventui de Duogillo unum arpentum vinee, situm in loco qui dicitur Bona Fides, et tria quarteria vinee, sita in loco qui dicitur Fouchart, et unum quarterium vinee, situm in loco qui dicitur [l']Alouete*[1]*; et debemus celebrare unam missam de Requiem pro anima sua, qualibet ebdomada, videlicet in die Mercurii, et dicere antiphonam videlicet : Subvenite, sancti, etc., super sepulcrum suum, in die dominica. De illa antiphona dicendo habemus annuatim* XX *solidos super domum Johannis de Valle, item* X *solidos, pro suum anniversarium faciendo quolibet anno, capiendos super duo arpenta terre et vinee in loco qui dicitur La Cousture.*

[14] XIX kalendas [*Januarii*]. Hic obiit domicella Alpidis la Lumbarde, que dedit conventui unum arpentum vinee, que vocatur Levrieres, pro anniversario.

---

1. La lecture de la lettre initiale n'est pas sûre, c'est pour cela que nous l'avons mise entre crochets.

APPENDICE.

I. ***Listes des moines morts à Saint-Florent de Saumur, au commencement du XIVe siècle et pendant les années*** 1313-1317, 1320-1322, 1324, 1348 et 1363.

1°. — [Fol. 102.] Hec sunt nomina monachorum deffunctorum : Johannes de La Hougue, item Guillelmus Boiliaue, Johannes, sacrista, item Johannes Magister, prior, item Matheus de Sancto Vincencio, item Johannes Doree, item Giraudus de Culturis, item Ricardus, elemosinarius, item Petrus et Simon, ad succurrendum[1].

2°. — [Fol. 102.] Item, hec sunt nomina monachorum deffunctorum a festo Sancti Florencii in mayo, quando dicebatur, anno Domini M CCC XIII usque ad festum Sancti Andree apostoli anno M CCC XIIII : Giraudus de Rochemador, item Helias de Fouqueburye, item Guillelmus de Creon, Guillelmus Halegri, item Thomas d'Angers, item Guillelmus Bagar, item Johannes de Combor, Andreas Fredureau, item Johannes Biard, item Guillelmus de Dol, item Bertaudus, Johannes de Sainct-Loant, item Audoynus Bremont, item monachi professi, Giraudus, ad sucurrendum.

3°. — [Fol. 102.] Item, hec sunt nomina monachorum deffunctorum de anno quinto decimo : idus marcii obiit Robertus de Sancto Botulfo, quinto decimo kalendas januarii Stephanus Des Essarz, XVI kalendas aprilis Guillelmus Gloria, X kalendas may Martinus Juqueau, monachi et professi.

4°. — [Fol. 102.] Item, hec sunt nomina monachorum defunctorum de anno sexto decimo : nono kalendas marcii obiit Adam de Germainville, XVI kalendas maii Jourdanus de Saloignac, V idus junii Oliverus de Aula, XIII kalendas augusti Hugo de Diceto, ... kalend.[2] augusti Michael, elemosinarius, XV kalendas augusti Jacobus Mahe, monachi et professi, et Baltridis, ad sucurrendum.

5°. — [Fol. 102.] Hec sunt nomina monachorum defunctorum de anno Domini millesimo trescentesimo decimo septimo, die Lune post festum beati Vincencii martyris : V idus octobris obierunt Egidius de Luzeyo et Egidius Cantor, quondam prior claustralis nostri cenobii, VI kalendas octobris Guillermus Roberti, VIII kalendas marcii Guillelmus de Maleingenio, III kalendas marcii Helias Roberti, VI idus aprilis Raymondus de Hautefaie, VI nonas maii Guillelmus de Fraiville, nono kalendas junii Nicholaus Osanne, II kalendas junii

1. Voy., sur le sens de cette expression, Ducange, art. *Monachi ad succurrendum*, et A. Molinier, *les Obituaires français au moyen âge*, p. 34-36.
2. Le feuillet est coupé à cet endroit.

Stephanus de Chanteocio, III idus junii Gaufridus Souvain, VI kalendas julii Alanus Haete, V nonas julii Hemericus de Podio, II kalendas augusti Gaufridus de Arrece, VI idus septembris Guido de Willebon, monachi et professi nostri monasterii, et alii familiares nostri.

6°. — [Fol. 102 v°.] Nomina defunctorum de anno Domini M CCC XX, tradita die Martis post *Misericordia* Domini : nonas januarii obiit Johannes de Maula, XII kalendas maii Ernaudus de Mortiers, XI kalendas maii Petrus Rasut, VII kalendas maii Robertus de Furno, idibus julii Johannes Becon, VIII kalendas augusti Hermandus Niger, monachi et professi nostri monasterii.

7°. — [Fol. 102 v°.] Nono kalendas januarii [1321] obiit Hemericus, V kalendas januarii Johannes, idibus februarii Guardradus, V kalendas marcii Guillelmus, VII idus may Hemericus, VI nonas octobris Michael, tercio nonas decembris Huguo, VII kalendas maii Johannes et Gaufridus, X kalendas maii Guillelmus, VII kalendas maii Robertus, secundo kalendas maii Jacobus, IX kalendas octobris Helyas, XI kalendas novembris Petrus, VI nonas augusti Petrus, monachi et professi nostri monasterii Sancti Florencii, Hiterius et Stephanus, ad succurrendum.

8°. — [Fol. 103.] Hec sunt nomina monachorum defunctorum de anno Domini M CCC XXII, tradita die Sabati post *Misericordia* Domini : VI idus decembris obiit Petrus, VI kalendas marcii Guillelmus, VIII kalendas aprilis Mattheus, VI idus aprilis Johannes et Hernaudus, VII kalendas junii Helias, idibus julii David, XV kalendas novembris Radulphus, VIII kalendas novembris Johannes, V nonas novembris Guillelmus, III nonas decembris Egidius, III kalendas marcii Guido, monachi et professi nostri monasterii Sancti Florencii et alii familiares nostri.

9°. — [Fol. 103.] Hec sunt nomina monachorum defunctorum de anno Domini M CCC XXIIII, tradita die Martis ante *Letare Jerusalem :* Primo Scevinus, Helias de Comburnio, Johannes de Mala Herbeia, Alanus Salvagii, Nicholaus Bertholomei, Symon Lisiot, Thomas de Mallechat, Andreas de Broceya, Guillelmus de Gloriaco, Matheus de Choces, Helias Lisot, Guillelmus de Felines, Gaufridus Vicecomitis, Hemericus Pewrian, Gaufridus Manian, Dionisius de Chesa Vicecomitis, Guillelmus de Morteris, Petrus de Surge, monachi et professi nostri monasterii Sancti Florencii.

10°. — [Fol. 102 v°.] Anno Domini M CCC XL octavo, nomina deffunctorum nostrorum : Primo IIII nonas setembris obiit Adam de Compenz, V idus setembris, nonas decembris Guerinus Gavon, V nonas decenbris Emericus, IIII kalendas februarii Oliverius de Alneto, V nonas maii Matheus de Flouri, monachi professi et sacerdotes Sancti Florencii.

11°. — [Fol. 103 v°.] Hec sunt nomina monachorum defunctorum

de anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo tercio : Primo obiit frater Lorencius Testor, IIII kalendas septembris...

II. *Notes diverses classées chronologiquement.*

1°. — *Formule d'une lettre de présentation à la cure de Saint-Pierre de Gonesse :* [Fol. 115 v°.] Venerando et discreto viro domino archidiacono de Parisius, aut ejus vicario in spiritualibus et temporalibus, frater Guillelmus, humilis prior prioratus de Duogillo, Parisiensis diocesis, ordinis Sancti Benedicti, salutem dicit, cum omni reverencia et honore. Ad parrochialem ecclesiam Sancti Petri de Gonnessia vestri archidiaconatus, cujus jus patronatus seu presentacio ad nos et actione prioratus nostri dignoscitur pertinere, liberam et vacantem per obbitum seu mortem, videlicet ultimi curati ejusdem, dilectum nobis in Christo talem vobis tenore presentium presentamus, vobis suplicantes quatinus prefatum reverendo in Christo patri ac domino, domino Dei gratia Parisiensi episcopo, ad eandem ecclesiam dignemini presentare, ut ipse reverendus pater eidem fratri Roberto eamdem ecclesiam conferat, con suis juribus et pertinenssis universis. In cujus rei testimonium sigillum nostri prioratus litteris presentibus duximus aponandum, anno Domini millesimo CCC°...[1].

2°. — [Fol. 119 v°.] Anno M CCC XLII, die dominica ante festum beati Petri ad vincula, hora nona vel circa, se presentavit Johannes, dictus Monneti de... in Bria, et fuit bula presentationis concessa apud Avinionem, IIIa die kalendas julii, anno primi. Guillelmus de La Rue.

3°. — [Fol. 118.] Anno Domini M CCC XLIII, die dominica post festum beati Marci, ewangeliste, Gervasius de Blavilla insinuavit gratiam sibi factam, de data pontificatus domini Clemente pape VI anno primo, VII kalendas julii, presentibus Heberto de La Chesnaye, procuratore domini prioris, fratribus Matheo de Floriaco, Johanne Oliverii, Roberto Dry et Roberto d'Aron, subpriore, monachis, ac Radulpho Galon., Johanne Carpentario et Jaqueto Du Marchel.

4°. — [Fol. 103 v°.] Anno a Nativitate Domini M CCC XLIII, die IX mensis januarii, pontificatus domini Clementis pape sexti anno secundo, venerabilis vir magister Nicolaus Parentis, scolaris in theologia, procurator et procuratorio nomine magistri Ysembardi Baudement, clerici Reth[onensis] diocesis, insinuavit venerabilibus et religiosis viris dominis Roberto d'Aron, suppriori, et Reginaldo de Busco, Johanni Oliverii, Petro Boni Hominis gratiam sibi factam a domino papa predicto de beneficio ecclesiastico, cum cura vel sine

1. Cette date ne paraît pas complète; elle est accompagnée de ratures. L'écriture de la pièce est de la fin du XIVe siècle.



cura, ad taxationem sexaginta, si cum cura, et quadraginta, si sine cura fuerit, presentibus discretis viris Johanne Ragougerii, domino G[uillelm]o de Duracorio. Que gratia fuit data Avenione, XIII kalendas julii, pontificatus presentis domini pape anno primo.

5°. — [Fol. 115 v°.] Ce sunt lez compaignons qui estoyent demorés en ceste esglise [de Deuil], en l'an de grace mìl CCC LX et XI : Primo, frater Robertus de La Font[ain]e, frater Hemricus de Guisia, frater Martinus de Gomez, frater Odo de Salmuro, frater Johannes de Duingny.

6°. — [Fol. 118 v°.] Item, XIII kalendas junii[1], obbiit frater Bernardus [de Mezo], abbas Sancti Victoris, [1367].

7°. — [Fol. 117 v°.] L'an de grace mil CCC LX et noef, avint un miracle en la ville de Dueil, le mecredi XIX° jour fevrier, que un homme qui estoit ou moutier si perdi la parole, lequel fust amené devant Nostre Dame, et tantost l'en chanta une messe du Saint Esprit devant lui, et tantost que la messe fut chantée, il recouvra la parole en reclamant Nostre Dame, par l'intercession dez bonez gens et de Nostre Dame.

8°. — [Fol. 116 v°.] Memoria de litteris que sunt de reditibus conventus de Diogilo, que fuerunt tradite in manu prioris dicti loci, anno Domini millesimo CCC septuagesimo, secundo die Jovis post festum Pasche. Numerus erat de dictis litteris XL^a quinque et littera sigillata.

9°. — [Fol. 118 v°.] Anno Domini millesimo CCC sexagesimo XI°, le mois de may, la veille de Saint Yves, laquelle veille fut au jour de dimanche, avint en ceste ville un tres bel miracle que une chamberière qui estoit allée aus chens pour cuiller... l'erbe, et en cuillant celle herbe li avint, après la tierce poingnyé, elle perdi la parolle, et li demora la dicte tierce poingnyé en la main, tant que on ne pouvaist avoir l'erbe de sa main. Elle fust amené devers [Nostre] Dame, et tantost on commansa à chanter : *Veni Creator Spiritus*, et tantost l'erbe li cheut de la main et... la main, et revint la parolle... [fol. 119] ...encorez[2] que fust... fust menée hors du moustier... et qu'elle feist se noivaine en l'esglise... li avint qu'elle ne pest passer la crois qui est ou milieu du semetiere. Ainsois la convint ramener devant Nostre Dame, et tantost qu'elle y fust, elle perdi de rechief la parolle et li... la main, de quoy elle avoist cuillye l'erbe, et tantost on commensa à chanter : *Salve Regina*, et en chantant elle... li revint arriers

---

1. Cette date concorde bien avec celle qui était sur sa tombe. *Gall. christ.*, t. VII, col. 683.

2. Le haut de ce feuillet a été déchiré. Quelques mots manquent, d'autres sont illisibles.

la parolle, mez la main ne li... il fust avant heure de minuit qu'elle voua a Dieu et a Nostre Dame qu'elle feroist sa noivaine en l'esglise.

10°. — [Fol. 117 v°.] L'an de grace mil CCCC et IIII, XXII jour du mois de juillet, la vegle de la Magdelene, frere Lorens de Saint Brice trespassa. Priez pour lui.

11°. — [Fol. 118 v°.] L'an mil IIII^{c} et huyt, le XXIIIIe jour du mouas de mars, avint un miracle davent l'autier de la benoite Vierge Marie, à Dyyel (*sic*), d'un enfant ou l'en i ne conoyset point de vie, lequel eust basbtesme de la main de prestre, present plusieurs gens, et estoit l'enffant à un apellé Jehan Gullot et sa fame Jehanne, et estoi(en)t le pere de Montmorensi.

III. *Notes diverses sans date.*

1°. — [Fol. 56 v°.] Isti sunt plegii de molendinario : Vitalis Limoners, Johannis filius Eremburgis, et sunt ejus : Nicolaus gener Ricardi, Michael de Pentin, Omondus de Omecon, Hubertus Linaters, Teobaldus Safredus. Sciant omnes quod prior cepit molendinum ad festum Sancti Fabiani et Sabastiani. — XIIe siècle.

2°. — [Fol. 56 v°.] Isti sunt plegii de molendino nostro : Radulfus, molendinarius, Herardus, molendinarius, Bertholomeus, molendinarius, Ancherus de molendino d'Estilz[1], Nicholaus de Paluel, Amorricus, molendinarius, et Stephanus Sancti Pauli. Isti omnes sunt per fidem. — XIIIe siècle.

3°. — [Fol. 56 v°.] Isti sunt plegii de furno nostro Sancti Marcelli de Sancto Dyonisio : Pasquerius de la Chartre de Saintz Oy et Huguo Cenate ejusdem loci, Willelmus de La Ruele, Henricus Cenate, Willelmus Charle, et isti sunt de Saintz [Oy]. — XIIIe siècle.

4°. — [Fol. 56.] Note relative à la décision prise par Hugues « Doanae, » prieur, et le couvent de Deuil, de faire l'anniversaire de tous les moines qui y auront résidé au moins une année. — Milieu du XIIe siècle. Elle a été publiée par P. Marchegay, p. 141, pièce VIII.

5°. — [Fol. 56.] Note relative à la concession faite par Eudes, abbé, et par le couvent de Saint-Denis, à trois religieux de Deuil, des prières funéraires qui se font pour les moines profès de ladite abbaye. — Entre 1151 et 1162. Elle a été également publiée par P. Marchegay, p. 142, pièce IX.

6°. — [Fol. 86 v°.] Formule, en langue vulgaire, du serment que prêtaient les prêtres chargés de desservir les églises dépendant du

---

1. Il faut sans doute corriger ce nom et lire Estif. Ce moulin doit être celui d'Etif, dans la paroisse de Gonesse. Voy. L. Delisle, *Fragments de l'histoire de Gonesse*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XX (1859), p. 144.



prieuré de Deuil. — XIII[e] siècle. Publiée par P. Marchegay, p. 154, pièce XX.

7°. — [Fol. 103 v°.] Obiit frater Jacobus Marioneau, sacrista hujus ecclesie de Duollio, qui fecit quamplurima... et diversa scilicet bona.

8°. — [Fol. 103 v°.] Frater Andreas de Roya (?) mensit Diogillo duodecim annos.

NOUVELLISTES ITALIENS A PARIS

EN 1498.

L'avènement inopiné de Louis XII[1] mit un terme à une période de calme parfait, au moins en apparence, dans les relations entre le roi de France, le duc de Milan et les autres princes italiens. Un ambassadeur du marquis de Mantoue, résidant à Milan, Donato de Preti, écrivait, précisément le 8 avril 1498 : « Le cosse de Franza passano molto quiete, già più giorni fanno pocho se ne parlato. Se dice perho che di la se attende ad accumular dinari. » (Mantoue, Archivio Gonzaga, E XIX, 3.) Cette tranquillité disparaissait avec Charles VIII[2] ; à tout le moins fallait-il se renseigner sur les inten-

---

1. La mort de Charles VIII causa une profonde surprise en Italie. La nouvelle s'en répandit très rapidement, non seulement à Milan, mais à Ferrare et ailleurs ; elle fut annoncée et colportée par un très grand nombre de diplomates et d'agents de tout ordre. Voici une lettre adressée à Hercule d'Este, duc de Ferrare (*Illustrissimo et excellentissimo Domino meo observandissimo Domino*), par Camille Boiardo, qui signe : « Excellentissimae illustrissimae Dominationis vestræ servitor. » La lettre, datée « die 10 mensis aprilis 1498, » est autographe. Elle est conservée à Modène, Arch. di Stato, *carte* Francia :

« Ill[me] et ex[me] signor mio obs[mo]. Benche mi renda certo che la Excellentia vestra habia inteso del caso stranio de la morte de la Maesta del Re, pur per non voler che la mia servitu in quella sii imputata de negligentia, me parso advisarla como lo settimo del presente mese, che fu venerdi, la Sua Maesta se amalò di febre ; el sabato li sopra agionse el cataro, el qual, la nocte venendo la domenica, lo amazo. Questi paesi del Delphinato ne sono restati de mala voglia, si per la morte di S. M., si ancho per havere qua nel megio del suo miglior paese 2,000 Alemani che li dano affanno e da pensar asai per el disertar che fano. De la creatione del novo Re se tiene per certo sara monsignor de Orliense e gia alchuno el chiamano *sir*, abenche se tenga comunamente li habia esser qualche disensione tra lui e monsignor de Borbone, et alchuni dicono che per impedir la coronatione, allegano la regina esser gravida, siche per questo se aspecta disturbo ; altro non ce di novo ; quel che succedera ne daro subito adviso a V. Ext[ia] a laqual me racomando. »

2. Arluno en dit très nettement le motif dans son Histoire de Milan (cod.

tions de son successeur, sur les débuts de sa politique, sur la façon dont la France acceptait ce changement de règne, de gouvernement et de dynastie. De là, l'envoi en France, par la plupart des puissances de la péninsule, d'agents chargés de recueillir ces informations, de prendre l'air de la cour, de sonder autant que possible les sentiments de Louis XII; de là aussi l'existence dans les diverses archives d'Italie, et surtout dans celles de Milan, de nombreux textes ou sommaires de lettres qui contiennent de très minutieuses informations[1].

Parmi ces lettres, adressées soit au gouvernement de Savoie, soit à Trivulce, soit au cardinal de la Rovère, soit à la Seigneurie de Florence, aux Génois ou au Pape, il faut faire une place spéciale à celles qui ont été écrites à Paris. Les incessants déplacements de la cour dans les premiers mois du règne de Louis XII, ses longs séjours sur la Loire et à Lyon[2] diminuaient sans doute l'importance politique de la capitale. Mais, si la cour et Lyon ont été à ce moment, celle-ci pour les nouvelles militaires[3], celle-là pour les nouvelles intérieures, de précieux centres d'informations, Paris n'en reste pas moins, grâce à son hégémonie morale déjà bien constatée, le lieu de France où les nouvelles politiques générales arrivaient le plus vite. Du reste, c'est à Paris que la cour résida au début du règne; c'est là qu'arrivaient quasi forcément les ambassadeurs étrangers; qu'ils vinssent d'Italie, d'Allemagne ou d'Angleterre, il était rare qu'avant d'aller à la cour, ils n'eussent pas à traverser Paris. Paris se trouva donc une des résidences préférées de ces Italiens, à la fois diplomates, espions et *reporters*, dont le plus clair métier était de suivre la marche des événements et d'en informer leurs maîtres.

Les Italiens en résidence à Paris pendant le printemps et l'été de 1498 pour y faire métier de nouvellistes ont été assez nombreux. Trivulce y envoya plusieurs officiers : l'un était revenu en Italie au commencement de mai; un autre y accompagna Nicolo Trivulce, comte de Misocco; le cardinal La Rovère, le cardinal San Severino, le gouverneur de Montferrat y eurent des affidés. Le gouvernement savoisien organisa ouvertement, de concert avec le secrétaire milanais à Turin, Maffeo Pirovani, un service d'informations. Les Génois, les Florentins y envoyèrent des membres de leurs colonies lyonnaises, avant de se risquer à mander en France des ambassades officielles. Presque toutes les nouvelles obtenues par ces divers émissaires sont arrivées à la chancellerie milanaise, soit par l'intermédiaire de Pirovani, soit par des envois directs de ceux qui les recevaient à Ludovic Sforza ou à ses agents.

Ambros., A 114, *inf.*) : « Suffectus in imperium dux Aurelianensis Ludovicus, Sfortiaci nominis infensissimus. » Mais, chose étrange, Ludovic Sforza ne se rendit pas compte de l'imminence et de la grandeur de ce péril.

1. Voir les documents analogues que j'ai publiés dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1890. (*Documents sur la première année du règne de Louis XII, tirés des archives de Milan.*)

2. Il serait essentiel de recourir à ces lettres pour dresser un itinéraire de Louis XII, travail qui n'a pas été tenté, je crois, depuis la publication des *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais.

3. Sa situation géographique en faisait le point de ralliement des troupes pour toutes les expéditions dans la péninsule.

C'est de l'*Archivio di Stato* de Milan, où elles sont conservées dans le *Carteggio generale* et dans les portefeuilles *Potenze Estere, Savoia*[1], qui n'en sont qu'un démembrement, que sont tirées les lettres ci-dessous publiées. Nous manquons de renseignements sur l'origine de celles d'entre elles qui sont anonymes et sur l'identité de plusieurs des auteurs de celles qui sont signées : Pierpaolo d'Achala, qui a écrit au cardinal La Rovère de Paris, le 15 avril, de Vincennes, le 4 et le 9 mai, est évidemment un agent de la maison du cardinal; son nom pourrait faire croire à une origine grecque, ce qu'expliquerait d'autre part le voisinage du Montferrat et des Arniti; mais il paraît d'ailleurs inconnu. Je ne saurais dire non plus au juste quel est le lieutenant de Trivulce donné comme auteur des nouvelles en date du 2 mai. Manfredo Tornielli, par contre, est un gentilhomme lombard guelfe, c'est-à-dire hostile à Ludovic Sforza, qui servit dans l'armée française et à qui Louis XII accorda divers privilèges. Philippe de Valperge, dont il existe et dont j'ai publié ailleurs des lettres analogues, est un conseiller du duc de Savoie. Neri Capponi, de la famille du grand gonfalonier, est un des membres les plus importants de la colonie florentine de Lyon. Lorenzo Spinelli, d'après une indication donnée par le sommaire de sa lettre, est, lui aussi, un marchand florentin. Il m'a été impossible de retrouver de qui proviennent les avis de France envoyés de Paris le 26 juillet 1498. Toutefois, en raison du nombre des informations sur la cour de Rome que contient la seconde de ces lettres, je l'attribuerais volontiers à quelque agent de la Rovère, peut-être au même Pierpaolo d'Achala.

Il serait impossible d'analyser ces lettres, dont chaque ligne rapporte un fait particulier, et qui touchent par le détail à toutes les questions politiques qui occupaient alors le gouvernement français. Par la multiplicité même de ces détails, plus encore peut-être que par l'autorité de leurs auteurs ou l'importance de leur contenu, ces lettres des nouvellistes de Paris ont une réelle valeur documentaire. Sans doute, les épisodes qu'elles racontent sont dans leur ensemble connus d'autre part; mais elles ont un triple intérêt pour l'histoire : d'abord, elles constatent l'état des faits à certaines dates précises, assez rapprochées pour permettre d'en suivre la marche dans le détail et presque au jour le jour; ensuite, elles donnent sur tel fait particulier l'état de l'opinion publique; enfin, on trouve mentionnés dans ces lettres beaucoup de *commencements de faits* qui, n'ayant pas eu de suites historiques, n'ont pas été recueillis par les chroniqueurs et qui n'ont pas laissé de traces dans les actes officiels. Mais ces embryons de faits ayant eu quelque importance cependant au moment où on les a signalés, il convient d'en tenir compte, et on ne pourrait reproduire, si on les négligeait, la physionomie d'une époque dans son exacte vérité. La publication de ces lettres, qui permettent à la fois de compléter le tableau historique de l'année 1498 et de mieux juger de l'importance politique de Paris à la fin du XV[e] siècle, ne paraîtra donc pas inutile[2].

Léon-G. Pélissier.

---

1. Le classement de ces diverses pièces ne pouvant être considéré comme définitif, je m'abstiens de donner des cotes plus précises.

2. Je transcris ces lettres textuellement en conservant l'orthographe et

1. — SOMMAIRE DE NOUVELLES DONNÉES AU CARDINAL JULIEN DE LA ROVÈRE PAR UN LIEUTENANT DE TRIVULCE.

(2 mai 1498.)

Nouvelles de la cour. Influence du prince d'Orange. Ambassade espagnole en France. Dispositions du roi pour les Italiens. Ambassade vénitienne en France. Accueil fait à Aloysio de Guerra.

1. Como epso Locotenente parti da Orliens a li 28 de aprile dove lasso el Re acompagnato da Monsignore e Madama de Burbone, dal prencipe de Horangia e da infiniti signori cum numero de quaranta mila cavalli.

2. Como epso Re stava per andare al boscho de Vincennes e fra doy di a Rens, poy a San Dionisio et a Paris, e facta la coronatione sua voleva tenire li tri stati en Paris[1].

3. Como Sua Maesta fa passare tutte le facende per via de consilio.

4. Como se expectava el duca de Lorena alla corte.

5. Como monsignor di Roano fa le facende faceva San Malo cum l'altro Re, et epso San Malo sta basso.

6. Como el principe de Horangia è gran maestro et e quello fa tutto.

7. Como li oratori Hispani erano ancora alla corte, expectando qualche nova commissione del Re suo et erano beneveduti dal presente Re como era de prima.

---

autant que possible l'absence de ponctuation de l'époque. Je numérote les alinéas pour faciliter les citations.

1. Un courrier de France allant à Rome donnait, à son passage à Reggio d'Emilia, les mêmes nouvelles à un courrier du duc de Ferrare, qui les lui transmettait aussitôt (Lettre de Guielmino Cordeta, « cavallaro de la Excellentia Vestra, » au duc de Ferrare, « ex Regio, 5 di magio 1498. » Modène, Arch. di Stato, *carte* Francia) :

« Illustrissimo et excellentissimo, Hozi a di 5 di mazo 1498 e venuto uno cavallero de la Sacra Maesta del Re de Franza in casa nostra, il quallo va a Roma; e io ge sono stato dreto per intendere qualque ocuratione de quelle parte per havixare la Excellentia Vestra, e cosi luy me ha dito como la Sacra Maesta del Re, luni posato che fù a di ultimo di Aprile, se parti da Orlienso e andò a uno altro locho che se chiama Renso per farse sagrare, e poi a dicto che facto questo sene verra a la volta de Paris a farse incoronare, e fato questo dice che dara ligencia a tuti li ambasatori; e che se rasonava che havera tutto lo acordo cum la Signoria de Venecia e li altri signori de Italia, eceto che la sacra Maesta del Re de Napoli e lo illustrissimo signore Duca de Milano, qualli due non sene lassa parlare..... »

8. Como li capitanii e gente darme de la guarnisone de Ast hano comandamento de trovarse in Ast a mezo mayo.

9. Como el Re ha redopiato l'aiuta a M. Giov. Jacomo.

10. Como el conte Manfredo giunse a Bles ali 24 de aprili e fu acarezato dal Re.

11. Como li mercadanti e merze italiane sono tutte intrate in Lione.

12. Como epso locotenente dice havere incontrato el segretario veneto in Savoya quale li ha dicto andare de longo in Franza senza andare a visitare el duca, e che poso lui gli succedavano appresso doy altri ambaxatori gentilhomini veneti honorevoli destinati al presente Re.

13. Como Aluysio de Guerra era arivato alla corte et lo Re gli haveva facto bona racolienza dimonstrando amare grandamente el signor duca de Savoya.

2. — SOMMAIRES DE LETTRES AU CARDINAL DE LA ROVÈRE.

(Vincennes, 4 et 9 mai 1498.)

Caractère de Louis XII. Ses principaux conseillers. Amitié du roi pour le duc de Savoie. Les conseillers du roi. Enquête sur le paiement des troupes. Disgrâce du parti de Graville. Projets diplomatiques du roi. L'ambassade espagnole.

Summario di lettere date al boscho di Vincennes a di 4 maii 1498.

1. Como el Re era pacifico in regno; haveva cum se tutti li signori del regno, maxime Monsignor e Madama de Burbon cum li quali stava continuamente in bona amicitia e conversatione, et se andava a Rens per consecrarse e poy a coronarse a Paris.

2. Como Roano era de li prencipali quali havevano credito.

3. Como el prencipe de Horangia ha credito et epso conduce la vegia regina a Paris dove se adaptarano le cose sue.

4. Como larmiraglio desapontato del tutto è mandato privatissimo a casa sua.

5. Como Robinetto reste omni di in corte et expectava uno governamento.

6. Como San Malo ha credito, ma non tanto como per lo Re morto.

7. Como el duca de Savoya e amato dal Re e se sua signoria vorra deli beni de la Maestà Regia ne havera.

Sommario de lettere scripte dal boscho de Vincenes a di 9 maii 1498 al Reverendissimo cardinale San Pietro in Vinculis.

8. Como el Re era al di soprascripto al boscho de Vincennes e chel di seguente andava verso Rens per farse incoronare.

9. Como el predicto Re e tanto pacifico nel regno quanto altro Re non fusse may.

10. Como Sua Maestà monstra havere inclinatione ala impressa de Italia.

11. Como monsignore de Roano fa tutto quello offitio presso la Maestà Regia quale San Malo faceva presso l'altro Re.

12. Como epso San Malo sta in qualche modo sbatuto e lo Re gli ha domandato cuncto *de pecuniis administratis*, et epso respose che haveria pocho fare in renderlilo, cum dire che benche a tutti paresse che lui havesse manegiato omne cosa, tamen la verita era ch'el tutto passava per mano de lo armiraglio.

13. Como el Re ha dicto volere intendere in che sono restati li dinari de le paghe retenute alle gentedarme fin qui cum dire che questo gli e proposto per modo de accarezarse e farse benivole epse gentedarme, e cum epse stringere e fare in Franza quello piacera a Sua Maestà.

14. Como l'armiraglio, el maragiale de Gie e li altri de quella loro secta stano bassi.

15. Como se dicea chel Re era per mandare ambaxatori al Pontifice, alli Re de Romani, de Spagna, e de Angialterra et al Archiduca.

16. Como li oratori de Spagna sono bene veduti ma non hanno ancora havuto commissione dal Re suo poso la creatione di questo Re.

3. — SOMMAIRES DE LETTRES DE MANFREDO TORNIELLI ET DE PHILIPPE DE VALPERGE.

(Paris, 12 mai 1498.)

Politique du roi à l'égard des gentilshommes. Sa cour. Soumission de la Bretagne. Le prince d'Orange envoyé à la reine veuve. Ambassade de l'archiduc. Ce qu'on pense du roi des Romains. Nouvelles diverses.

Summario di lettere del conte Manfredo Torniello e de Philippo di Valperga date a Paris a di 12 de magio 1498.

1. Como el Re non atende al altro che a far piacere quanto po e sa a le signori e gentilhomeni del regno, e fra l'altre cose non ha levato l'officio ad alcuno, alquale lhavesse donato el Re passato; ha confirmato le pensione facte per lo dicto Re et ha tenuto in casa sua molti gentilhomeni alli officii quali havevano col predicto quondam Re, e facto altre cose assai, talmente che non fu mai Re piu amato ne piu honorato de questo.

2. Como li signori e gentilhomeni sono tutti alla corte; el Duca et Madama de Burbon, Monsignor de Albret, el Duca de Namors, Monsignore de Foys, et tutti li altri gentilhomeni e signori de Franza.

3. Como el mareschale de Bertagna e Monsignor de Roanno, quali sono quelli che governano pacificamente la Bertagna, sono andati a fare la obedientia al Re como fecero al altro, e facta se ne sono ritornati in Bertagna a meterse in ordine per trovarse alla coronatione del Re, alla quale sarano *omnino*.

4. Como el principe de Horangia era stato la fin al presente, et alhora de commissione del Re era andato ad Ambossia per fare compagnia alla Regina, e, post li quaranta di, per acompagnarla poy dove se trovera el Re; et epsa regina, secondo el caso, e molto contenta per che epso Re non gli ha contradicto ad alcuna cosa, anzi fra le altre cose gli ha donato tutti li mobili del Re morto, cioe vaselle d'argento, lecti, tapezarie, e li altri mobili de casa.

5. Como Monsignor l'Archiduca ha mandato al Re el bastardo de Bergogna ad offrirli li beni e persona; ne partira fin facta la coronatione.

6. Como li oratori Hispani, mandati al Re morto, erano ancora presso questo novo e per lettere havute expectavano altri ambaxatori del Re suo cum comissione de restare in bono asepto con el presente Re.

7. Como del Re de Romani non se ne parla ne bene ne male. Tuttavolta sespera sara più presto amico che inimico, e quando non volesse servire se guardara de offendere per questa rasone che la commodita de le offensione saria de le parte de Frandria, et de presente s'expecta el duca de Cleves et Monsignor de Revasten, quali sono li primi de Frandia e cosini germani del Re de Franza.

8. Como el Re fra deci di partira per andare a Rens, dove stara tri di; poy ritornara a Paris, dove fara la più bella giostra del mondo; e poy dara asepto et ordine alla casa sua. Se stima fara sua intrata solenne in Paris al di de Santo Giovanni, e se el duca de Burbon non havesse havuto le gotte, più presto saria andato a Rens.

9. Como el duca de Lorena haveva mandato a significare al Re per uno homo suo como se trovaria a Rens alla consecratione.

10. Como lo Re de Inguilterra manda li ambaxatori soi al Re e se tene per fermo se colligara col presente Re como fece col passato.

11. Como in lo di XII, M. Petropaulo del cardinale San Pietro in Vincoli era arrivato a Paris.

12. Como Madama de Lanson era arrivata alla corte cum el fiolo.

13. Como el Re de Romani a mandato a tore in Spagna Madama Margarita.

4. — SOMMAIRE DE LETTRE DE PIERPAOLO D'ACHAIA.

(Paris, 15 mai 1498.)

Dispositions de Louis XII à l'égard de l'Italie. Le duc de Bourbon et Ludovic Sforza. Le parti de l'amiral de Graville. Georges d'Amboise premier ministre. Politique générale du roi.

Sommario de lettere de M. Petro Paulo de Achaya, scripte a Paris a li 15 de maio 1498.

1. Como il Re intesa la sua credensa lo ha racolta cum molta gratia e amore, domandando del bene stare del cardinale suo patrone cum sentire singulare piacere de sua sanita.

2. Como la Maesta Regia gli diede audientia solo e gratissima, non como faceva el suo predecessore.

3. Como gli parlo de la inclinatione teneva a la impresa de Italia, cum dire che poso la coronatione ne parlara e consultara quello se havera a fare, ne è per abandonnare soy amici e confederati, et in quelle cose procedera secondo el fidele e prudente consilio de Sua Signoria Reverendissima.

4. Como el Re gli ha resposto non poterli vendere el castello domandato del predicto cardinale in Astesana, per non lassare questa graveza alla corona de alienare el primo suo patrimonio.

5. Como in corte se diceva che el duca de Burbone haveva presentato al Re una lettera del signor duca de Milano, continente como Sua Excellentia ricordava ad epso duca de Burbone che, pertinendoli la corona de justitia, volesse pigliare galyardamente limpresa, con confortarlo a non dubitare, perche Sua Excellentia lo aiutaria de 400 homini darme, et appresso a questi gli offeriva centomilia ducati, e che el Re de questa significatione hepse grandissimo dispiacere et malo animo contra el predicto duca de Milano.

6. Como larmiraglio et suoi seguaci vano col capo basso et ad epso el Re ha levato al boscho de Malesherbes et lo boscho de Vincenes de intrata de dieci mila franchi e molte altre cose, e se crede non sara lassato in questo stato per colpa del tractato scoperto, in la pratica del quale, pocho inante la morte del Re Karlo, gia era stato comandato al presente Re che non tenesse presso sua persona più de dieci arceri, ne se aproximasse alla corte a dieci leghe, e per questo era andato a Bles et era ordinato de bandire Monsignor de Roano.

7. Como Beochero sta malcontento, como cane che mangia in casa de altro cane pocho amico.

8. Como San Malo gli fece grande careze e gli desse audientia tanto longa che ben monstro non havere pur facende.

9. Como Monsignor de Roano fa tutte le facende et gia el Re ha scripto al pontefice per sua promotione.

10. Como la casa de Amboyse sta in gran exaltatione e Monsignor de Ligni et de Foys stanno cum gran gratia del Re.

11. Como tante sono le occupatione che non se poria fare facende private, nisi poso la coronatione, benche il Re dagli grata e privata audientia ad chi la domanda.

12. Como el duca de Lorena intrava quello di in Paris acompagnato de 500 cavalli et 200 pedoni.

13. Como erano venuto lettere et messi de molti signori de Alamania ad congratularse col Re, cum dire che non sapevano como fusse per governarse cum Sua Maestà el Re de Romani et lo Archiduca, ma che in omne caso loro erano per non mancarli.

14. Como se expectavano le ambasate de Spagna, de Anguilterra e de lo Archiduca et tene ben certo lacordio suo in la venuta de li soy quatro honorevoli ambaxatori.

15. Como M. de Roano gli ha facte grande careze et offerte pregando lo voglia scrivere al cardinale suo non usa de altro mezo presso il Re che del suo, perche e disposto servirlo molto amorevolmente.

16. Como el Re faria bon testimonio che el conte Manphredo haveva facto le recommandatione et ambasate de el predicto cardinale a Sua Maestà.

17. Como el cardinale Curcense de comandamento del Re era andato a incontrare et acompagnare el duca de Lorena.

18. Como Carlo, servitore de lo predicto cardinale San Pietro in Vinculis non era ancora arivato, ma lo expectava in compagnia del secretario veneto, per lo quale haveva gia per certo saria bene tractato a nome de la Maesta Regia et honorato.

19. Como l'archidiacono de Macono era retornato da Roma com molti capituli tractati col papa quali portava al Re morto, pertinenti tutti alle cose del Reame.

20. Como li domestici in camera del Re sono Clarius, Giliberto, Monsignor et Robineto.

21. Como el Re fa careze a tutti, ma molte sono simulate, et se predisse che poso la coronatione se farano de le demonstratione contra le auctori del tractato predicto, il quale se va dissimulando de presente e se crede che la cosa non potesse essere solamente in mano del armiraglio ma de molti.

5. — AVIS DE FRANCE.

(Paris, 26 juillet 1498.)

Paix entre la France et l'archiduc. L'ambassade pontificale en France. Le mariage de César Borgia. Départ prochain de l'ambassade espagnole.

Ambassade de la ville d'Avignon. Projets de mariage de Louis XII. Ambassade vénitienne.

L'ambassade pontificale en France. Alliance franco-anglaise. Prétendus sentiments du roi à l'égard de Trivulce. Opinion du roi sur la paix entre les Colonna et les Orsini.

1. Como la pace era firmata fra el Re de Franza e l'Archiduca cum el consentimento del Re de Romani.

2. Como l'archiduca non havea facto domandare altro oltra quelle cose gli sono concesse per dicto tractato de pace.

3. Como la expositione de li oratori pontificii ha contenuto tre parti principali, videlicet una requisitione de una tregua per tri o quatro anni fra epso Re cum Italia; che li cardinali Francesi e San Petro a Vincoli vadino a stare a Roma; *tertio*, che la Maestà Regia restituisca certe cose quale teneva al contato de Avignone; e che questa ultima parte gia est facta; et quanto alle altre due, chel Re ha resposto che, secondo che N. S. se exhibira in le cose de sua Maestà, cossi epso se sforzara fare piacere a Sua Santità.

4. Como del matrimonio fra el Cardinale de Valenza e la fiola del serenissimo Re Federico se ne parlava assai, ma il « concludino » e non se debia fare, e che la fiola propria non li consentiria, anze per lettere de Gurcense se ha che ley se facii beffe de Valenza.

5. Como li oratori Hispani forno per licentiarse in desordio de la Maestà Regia, ma forno intertenuti cum bone parole, et essendo allogiati fora de Parisio quatro milia, el Re monstrando andare alla caza gli andò a trovare e stette cum loro molto strectamente e pare che dalhora in qua epsi siano ritornati in Paris, e monstrano restare bene contenti del Re.

6. Como Monsignor de Roano e quello che ha auctoritate grandissima presso al Re.

7. Como essendo olditi li ambaxatori de la communita de Avignone da la Maestà Regia al conspecto de li oratori del pontifice e de Spagna e de tutta la corte, e domandando loro certa immunita de cose consuete concederse per li altri Re, la Maestà Regia respose volerlo fare molto liberalmente, maxime per amore de San Pietro in Vincoli quale amava cordialmente, et ha a loco de speciale amico, e per loquale è per fare quanto per homo sii al mondo; e che epsa Maestà dixe poi a M. Petropaulo lo volesse significare a sua Signoria Reverendissima.

8. Como del matrimonio fa epsa Maestà e la regina vegia non se ne parla cossi largamente como de prima, ma epsa sta pero cum gran reputacione e comitiva de Bertoni innumerabile.

9. Como li ambaxatori Veneti sexpectavano a Paris fra quatro di e lo Re gli havea ordinato cinquanta franchi el di per le spese.

Summario de lettere scripte de Paris alli 26 de julio 1498.

10. Como alli Oratori Pontificii era data repulsa del matrimonio de la fiola del serenissimo Re Federico quale e in Franza ricercata per Valenza.

11. Como epsi oratori non erano ancora expediti ne partiriano cosi presto como si e verificato.

12. Como era renovata l'antiqua confederatione fra el Re de Franza e quello de Anguilterra.

13. Como fra el predicto Re de Franza e l'archiduca era concluso l'aponctamento, ma non era ancora nominato alcuno consenso de la Cesarea Maestà, e sestima che de questo apontamento molti restarano delusi.

14. Como la Maestà Regia non cura molto le passione e sdegni de chi se copre sotto l'umbra sua in Italia, et è facto uno de li avari prencipi del mondo.

15. Como li oratori Veneti non arivarono ancora alla corte fra sei di, ma se expectavano ben per farli molto honore, e che Venetiani conduceno le cose loro in Franza con mirabile reputatione et ordine.

16. Como il Re se e riso de la pace facta tra Colonesi et Ursini, dicendo che intertenendo Sua Santita suspese le parte cum bone parole, ha trovato uno el quale senza suo consentimento gli ha insegnato uno tracto da magistro[1].

17. Como lhomo del excellentissimo cardinale Sanseverino non opera niente in la causa de Sua Signoria Reverendissima.

6. — SOMMAIRE DE LETTRE DE LORENZO SPINELLI.

(Paris, 10 août 1498.)

Résistance d'Anne de Bretagne à son mariage avec Louis XII. Protestations de Jeanne de France contre le divorce du roi.

Sommario de lettere de Lorenzo Spinello, fiorentino, scripte a Paris alli 10 di agosto 1498, ma intertenute a Lione per mercadanti.

1. Como la Regina Anna era a Stampes e recussava el matrimonio del Re, et epso Re andava voltezando, sperando pure redurla alli votti soi.

2. Como la Regina d'Orliens se doleva del Re che la intitulasse per incapace al matrimonio, cum dire che se Sua Maesta non haveva facto fioli era cosa rasonevole e naturale, e saria stato miraculo se ne

1. Une note à la fin de cette pièce indique d'omettre ce paragraphe dans les copies à expédier.



havesse procreato, perche era molto tempo chel Re non havea dormito cum epsa; e per questo ricercava non facesse altro matrimonio, ma volesse fare primo matrimoniale cum se per uno anno, perche sperava faria deli fioli; quando anche non ne facesse, gli dara in tale caso licentia de pigliare un altra mogliere.

7. — LETTRES DE NERI CAPPONI A SON FRÈRE TOMMASO A FLORENCE.

(Paris, 20 et 25 août 1498.)

Réception de l'ambassade florentine. Consciences à acheter. Voyage de César Borgia. L'ambassade vénitienne. L'ambassadeur du roi de Naples à Marseille. Louis XII et Anne de Bretagne.

Summario de lettere de 20 augusti de Neri Capponi in Paris a Thomaso suo fratello in Fiorenza (1498).

1. Che subito chel christianissimo Re intese la giunta de li ambassatori fiorentini se facesse ad Paris, li mandoe incontra M. Oppicino Cazza ad riceverli, e la Maestà sua li giungeria quello di o laltro, e sariano molto benveduti perche non hano a dir senon cose che li piacerano.

2. Che quando se asoldasse in questa corte doi o tre personagi saria a grandissimo proposito, che saria cum tre o quatro milia ducati l'anno.

3. Che li oratori Veneti hano havuto parecchie audientie, delequale non hanno riportato alcuno fructo, e se pur hano facto cosa alcuna è ad vantagio de Fiorentini.

4. Che Francesi hanno facto la pace cum Hispania e che a questo modo hanno facto pace cum tutti li soi vicini.

5. Che el Re de Romani se dice havere facto retirare le sue gente, ma de questo non si sa el certo.

6. Che la Regina se dice va in Bertagna, et il Re li rende tutto il paese, da certe forteze in fora, e togliarala per moglie, et luno et l'altro lo desiderano assai. La sua moglie vecchia non vole consentirli e piatira et hara il torto.

7. Che sono dacordo col Papa e mandano alcuni navilii per levare il cardinale de Valenza, alquale dano l'ordine del Re, e se dice li hano dato il contato de Valentinesi e Didia (*sic*) et il contato de Sudon con cento lance e pensione assai, e per dona la figliola de Don Federico, e in manchamento depsa, quella de Candala, et sel papa havesse voluto, haverebe conzo il facto de tutta Italia, e non haverebe acregato questo suo figliolo, maravegliandosi de li Re de Hispania.

8. Che del caso gli scripse M. Guido Antonio da Milano questa la infirmita de Alexandro gli da noglia, e per hora non è tempo; in questo verno si; ma vederia per mezo del imperatore che lui movesse

volerlo sustenere como sua cosa, et el duca de Milano, poi da canto fare quello fosse la intentione sua e tirare dreto; pur per altre li scriveria più inante perche fin chel non sia un pocho più col Re e lo ricognosca meglio, non po dir nulla, e che in effecto el papa ha potuto acconzare ogni cosa, havendo voluto, dicendo che de queste cose il duca de Milano ne era informato.

Lettere de 25 del medesimo directive al soprascripto augusto 1498.

9. Che li Oratori Fiorentini hano havuto audientia gratissima publica e privata, e che il vescovo di Pazzi ha satisfacto benissimo e sono li ben veduti et accarezzati.

10. Che li Oratori de Venetia ne le audientie sue son stati sopra il generale senza descendere a particularita alcuna e che havevano mandati doi secretarii in posta, luno doppo laltro, ad Venetia, e che, fin che non si trova quelo oratore del Re Federico, non se stabilira cosa alcuna cum loro.

11. Che questo oratore del Re Federico, nominato Angeliberto, debase retrovare a Marsilia a questhora per venire al christianissimo Re, e cosi ha havuto il salvo conducto per le mane de Caponi.

12. Che la Maestà sua ha facto pace cum ogniuno de torno in torno; chel caso del Re de Romani se ne andara in fumo perche a quello Monsignor de Vuergier che se era ribellato ne la ducea contra la Christianissima Maestà era stato tolto due de le sue terre prime, e cosi se spera che presto perdara il resto.

13. Che tutto lo indrizo de questa Maestà e contra al duca de Milano, e, se non se accorda cum Venetiani, sara anchora contra loro col Papa e di acordo, como ha dicto di sopra, dando la predicta Maestà intrata al fiolo suo de ventimila franchi e ventiquatro mila de provisione cum cento lance apresso.

14. Chel matrimonio se dissolvera perche la moglie si accorda anchora lei per uscire de briga, e che se sono agiornati in persona; quali alli 27 del presente comparirano, ma il Re per procuratore; quello seguira non se sa.

15. Chel Re e la Regina vechia sono innamorati l'uno di l'altro, e facto questo passo, si pensara a cosa di Milano, che li altri non crede sara difficile a conzare, e perhora non cè remedio ad poterli attendere.

16. Chel Sirigato, astroligo (*sic*) de Capponi, ha dicto chel duca de Milano sara vincitore, respondendo ad una interrogatione factali per Monsignor de Ligona.

17. Che le pareva se dovesse assoldare qualchi amici de questa corte per tre o quatro mila ducati como ha dicto de sopra e che saria a grandissimo proposito, non tanto per Fiorentini quanto per li amici soi de Italia.



III.

BIBLIOGRAPHIE.

55. — Grave (V.-E.). Recherches historiques sur la ville de Mantes. Versailles, Cerf, 1891. In-8°, 23 pages.

56. — Hervé de Rauville. L'Ile-de-France légendaire : les Robinsons de l'île de Cirne; Leguat; légende de Sacalavon; Bernardin de Saint-Pierre et Paul et Virginie. Paris, Challamel, 1889. In-18, xxxii-288 pages.

57. — Husson (François), ex-lieutenant au 83e bataillon de la garde nationale de Paris. Paris bombardé pendant vingt jours (1871). Tours, impr. Arrault, 1891. In-18, 260 pages.

58. — Imbert de Saint-Amand. Les femmes des Tuileries. Marie-Amélie au Palais-Royal. Paris, Dentu, 1892. In-18, 414 pages.

59. — Impartial (l') du XVIIIe, organe hebdomadaire des quartiers la Chapelle, la Goutte-d'Or, Clignancourt, Grandes-Carrières. 1re année. N° 1, 24 janvier 1892. Paris, impr. électrique, 36-38, rue de la Goutte-d'Or. In-fol. à 5 col., 4 pages.

60. — Journal de Cléry. Relation des événements de la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI. Tours, Cattier, 1891. In-8°, 159 pages et gravures.

61. — La Ferrière (Hector de). La Saint-Barthélemy; la veille, le jour, le lendemain. Paris, C. Lévy, 1892. In-8°, ix-289 pages.

62. — Lafrique (Armand). Poèmes parisiens : la petite marchande de mimosas, le dernier bal, la mort de Catin. Paris, Tresse et Stock, 1891. In-18, 16 pages.

63. — Lapoubelle. Lettre d'un chiffonnier de Belleville aux souverains de l'Europe et de tout l'univers. Paris, Gabillaud, 1891. In-fol., 1 page.

64. — Lefrançois (A.). Notice sur la commune de Grosrouvre. Versailles, Cerf, 1891. In-8°, 73 pages avec carte.

65. — Legris (F.). Les Prussiens à Lagny et dans les environs (1870-1871). Paris, Allard, 1891. In-8°, t. I, 374 pages.

66. — Leroy (Gabriel). Résumé de l'histoire du département de Seine-et-Marne, avec la biographie des personnes remarquables qui en sont originaires. Paris, Guérin, 1891. In-12, 32 pages.

67. — Lhomme (F.). Histoire de Paris et du département de la Seine, avec la biographie des personnages remarquables qui en sont originaires. Paris, Guérin, 1891. In-8°, 72 pages, 12 gravures hors texte, un plan de Paris et une carte de ses environs.

68. — Ligue (la), organe mensuel des intérêts généraux des XIV[e] et XV[e] arrondissements. 1[re] année. N° 1, 1[er] décembre 1891. Paris, impr. Blanpain, in-fol. à 4 col., 4 pages.

69. — Livret (le) de l'étudiant de Paris, publié sous les auspices du conseil général des Facultés. Programmes des cours et renseignements scolaires (1891-1892). Paris, Delalain, 1891. In-18, 152 pages.

70. — Mahalin (Paul). Les jolies actrices de Paris, 5[e] série. Paris, Tresse et Stock, 1889. In-18, 227 pages.

71. — Maindron (Maurice). Les hôtes d'une maison parisienne; animaux domestiques; commensaux et parasites vivant dans nos maisons. Illustrations d'A.-L. Clément, Mesnel, Specht, etc. Paris, Delagrave, 1891. Grand in-8°, 239 pages.

72. — Martin (Alexis). Les étapes d'un touriste en France. Promenades et excursions dans les environs de Paris. Région de l'ouest : I. Autour de Saint-Cloud, de Sèvres à Versailles, de Versailles à Marly et Bougival. Paris, Hennuyer, 1891. In-18, x-148 pages, avec 25 gravures, une vue panoramique et 2 cartes coloriées.

73. — Martin (Alexis). Les étapes d'un touriste en France. Paris. Promenades dans les vingt arrondissements. I[er] arrondissement : le Louvre. Paris, Hennuyer, 1892. In-16, xii-67 pages, avec 6 gravures et 2 plans en couleur.

74. — Moysen (Paul). Les avocats au tribunal de commerce de la Seine. Paris, impr. Wattier, 1892. In-8°, 23 pages.

75. — Opinion (l') des IX[e] et X[e] arrondissements, journal républicain bi-hebdomadaire, paraît le mercredi et le samedi. 1[re] année. N° 1, 4 février 1892. Paris, impr. Cucurny. In-fol. à 4 col., 4 pages.

76. — Palais (le) de justice de Paris, son monde et ses mœurs, par la presse judiciaire parisienne. Préface de M. Alexandre Dumas fils, avec 150 dessins inédits par P. Renouard, E. Brun, Lacker, Lœvy, de la Nezière, E. Riquebel. Paris, May et Motteroz, 1892. In-4°, xviii-401 pages.

77. — Paris port de mer, journal de la grande navigation maritime de Paris, paraissant le dimanche. Cinquante-deux numéros par an, avec plans, cartes et projets d'exécution. N° 1, 4 octobre 1891. Paris, impr. Allemane. In-fol. à 3 col., 4 pages.

78. — Partiot (H.-L.). Un port franc à Paris. Paris, Baudry, 1891. In-8°, 28 pages.

79. — Plancouard (Léon). Notice sur l'église de Gadancourt. Versailles, Cerf, 1891. In-8°, 8 pages.

80. — Regimbeau (Fernand). De la transmission de la variole à Paris en 1891 (thèse). Paris, Ollier-Henry, 1892. In-8°, 70 pages.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 8 novembre 1892.

Présidence de M. le marquis de Laborde, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bapst, G. Bienaymé, A. Bruel, l'abbé V. Dufour, marquis de Laborde, P. Lacombe, H. Omont, G. Raynaud, P. Viollet.

— MM. L. Delisle, A. Dufour, A. Lamouroux et Edgar Mareuse s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 octobre 1892 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Jules Humbert, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Trésorier rend compte au Conseil de l'état des volumes en magasin chez le libraire de la Société et des mesures qu'il a prises en conformité de la décision du Conseil du 12 juillet 1892.

— M. H. Omont communique, au nom de M. le vicomte de Grouchy, le texte d'un acte notarié relatif à Blaise Pascal et à ses rapports d'intérêts avec l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, en 1657. Ce document est renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 décembre 1892.

Présidence de M. Léopold Delisle, ancien président, en l'absence du Président et du Vice-Président, empêchés.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. A. de Barthélemy, G. Bienaymé, le comte Boulay de la Meurthe, A. Bruel, L. Delisle, A. Dufour, A. Longnon, Edgar Mareuse, H. Omont, P. Viollet, O. de Watteville.

— MM. P. Bonnassieux, P. Lacombe, A. Lamouroux, le comte de Lasteyrie s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 novembre 1892 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Eugène Fauvage, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

910. M. l'abbé Caron, présenté par MM. A. Longnon et H. Champion.

911. M. Léon Chevreau, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et A. de Barthélemy.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes en 1893, dont le programme sera inséré au prochain Bulletin.

— Le Conseil, après avis des Comités des fonds et de publication, fixe le chiffre du tirage des *Bulletin* et *Mémoires* de la Société.

— Le Conseil arrête aussi la liste des jours de séances du Conseil pour l'année 1893.

— Le Conseil décide enfin la publication d'une seconde table décennale des publications de la Société pour les années 1884-1893. — M. Mareuse, auteur de la première table décennale, veut bien se charger de la rédaction de cette nouvelle table, et, sur la proposition de M. le Président, des remerciements lui sont votés pour son obligeant concours.

— La séance est levée à cinq heures.



II.

VARIÉTÉS.

INVENTAIRE DE GALERAN LE BRETON
ET
TESTAMENT DE JEANNE DE MALAUNAY

BOURGEOIS DE PARIS.

(1299-1311.)

L'inventaire et le testament parisiens publiés plus loin sont conservés, comme feuillets de garde, dans le manuscrit latin 1408 de la Bibliothèque impériale de Vienne, qui contient un commentaire, ou postille, du Dominicain Nicolas de Gorran († 1295) sur l'évangile de saint Matthieu[1]. Ce volume, copié en France au XIVe siècle, a sans doute d'abord appartenu à un étudiant de l'Université de Paris, qui l'aura rapporté en Autriche. Sur les marges, son premier possesseur a tracé quelques notes, dont l'écriture est contemporaine de celle du manuscrit; en voici un exemple (fol. 28 v°) : « Ex hoc probat quod non juvat sollicitudo, licet multi volunt longiores pedes suos ostendere quam Deus et natura eis dedit, caligas vel ocreas, salva reverencia, ultra culum pretendentes, et aliqui se magis tenues per contractionem vestimentorum ostendunt dyabolo servientes. » Au XVe siècle, il était en possession du chapelain Berthold von Emmersdorf, qui en fit présent au *Collegium Ducale*, fondé à l'Université de Vienne par le duc Albert III; en 1756, il est entré, avec la bibliothèque de l'Université, à laquelle avaient déjà été réunies celles des collèges, dans la Bibliothèque impériale de Vienne.

L' « Inventarium bonorum Galerani Britonis, » daté de 1299, et dont une moitié est collée sur le plat de la reliure, forme garde en tête du volume; le testament de Jeanne de Malaunay, daté du 8 janvier 1310 (1311, *n. st.*), remplit le même office à la fin du manuscrit. L'un et l'autre ont été rognés par

1. Ce manuscrit a été décrit par M. Denis, *Codices manuscripti theologici bibliothecæ palatinæ Vindobonensis latini* (1799), II, 1, 249-251, sous le n° CLXV, et dans les *Tabulæ codicum manu scriptorum præter græcos et orientales in bibl. palat. Vindobonensi asservatorum* (1864), sous le n° 1408, qu'il porte actuellement; il a été enfin récemment signalé par M. S. Bougenot dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques* (1892), p. 9-10.



le couteau du relieur, de sorte que le commencement et la fin de chaque ligne manquent, et dans leur état actuel ils mesurent 455 millimètres sur 340. Tels quels ils méritaient d'être publiés, surtout le second, qui nous a conservé de nombreux noms de légataires parisiens.

D[r] Arthur Goldmann.

I.

INVENTARIUM BONORUM GALERANI BRITONIS.

(1299.)

Universis presentes litteras inspecturis... officialis curie Parisiensis salutem in Domino. Notum facimus, quod anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, di[... per] Herveum dictum Porcham et per Johannem dictum de Sancto Severino, curie Parisiensis notarios nostros juratos fideles, quibus credimus in hiis et majoribus [.....] destinavimus, in presencia Petri de Ambleniaco et Galerani Britonis bladiarii, petencium et rogancium ad faciendum inventarium de bonis [.....] parte, et defunctam Ysabellim, quondam ejus uxorem filiamque defunctorum Danielis de Moriaco et Johanne Quadrigarie ejus uxoris, presentibus ad hec [.....] dicti Petri, Nicholao de Corbolio, Yvoneto Britone et Matilde uxore Odonis de Iotra, appreciatrice generali Parisiensi, et quibusdam aliis bonis et fidedignis ad hec u[.....] bonis communibus omnibus in domo dicti Galerani et alibi existentibus, prout visum fuit expedire, de quibus infra fit mencio. Recepto prius [.....] dicto Galerano et ejus familia, quod omnia bona quecumque et nomina debitorum ad ipsum Galeranum et ipsam defunctam Ysabellim, tempore quo vivebat et q[.....]bentes et in quibuscumque rebus, locis et speciebus existerent et quocumque nomine censerentur, denominarent, revelarent et ostenderent, prout e[.....] inuent... et quod aliqua non recelarent seu occultarent. Quo juramento sic prestito processum fuit ad dictum inventarium in modum [.....] que sequntur.

1. Et primo, in pecunia numerata decem et octo solidi Paris.

2. Item inventi fuerunt duo ciphy, quorum unus est argenteus, [..... precio] tringinta duorum solidorum Par.; et alius est de cupro cum pede, intus et extra deauratus, precio quinque solidorum Par.

3. Item duo ciphy inv[.....].

4. ... inventa fuerunt sex linteamina nova de duobus latis, precio tringinta sex solidorum Par.

5. Item quatuor vetera de lato et dimidio, precio sex solidorum [.....].

6. ... solidorum Par.

7. Item una mapa et duo manutergia in uno tenencia, precio duorum solidorum et sex denariorum Par.

8. Item quatuor mape nove in uno tenent[es...] Par.

9. Item quatuor manutergia nova in uno tenencia, precio duorum solidorum.

10. Item duo linteamina vetera de duobus latis, precio duorum solidorum et oc[to...].

11. ... et tria manutergia, precio quinque solidorum Par.

12. Item duo auricularia, precio sex solidorum et sex denariorum Par.

13. Item unum tapetum novum de lana [.....].

14. Item unum alium tapetum vetus, precio septem solidorum Par.

15. Item unum mantellum de perso inter duos colores forratum de cendalo rubeo, precio [.....].

16. ... roba de viridi panno forrata de scuriolis nigris, precio tringinta et unius solidorum Par.

17. Item unum pellicium de cuniculis, precio qua [.....].

18. ... supertunicale de camelino albo forratum de cendallo rubeo, precio tringinta solidorum Par.

19. Item unum capucium de perso inter duos colores forratum [... so]lidorum Par.

20. Item una pellicia de grissis legata, ut dicitur, in testamento dicte defuncte Ysabellis, precio sexaginta solidorum Par.

21. Item una culcitra cum pul[vinari.....] solidorum Par.

22. Item quedam alia culcitra cum pulvinari de plumis, precio viginti solidorum Par.

23. Item tercia culcitra cum pulvinari de plumis, precio [.....].

24. Omnia utensilia coquine appreciata fuerunt cum potis, pinctis et chopinis de stanno usque ad summam quadraginta octo solidorum Par.

25. Item [.....] lecti dicti Galerani, precio quatuor solidorum Par.

26. Item unum coffrum ferratum, precio sex solidorum Par.

27. Item una archa in solario, precio quatuor [.....].

28. ... precio duorum solidorum Par.

29. Item ligna grossa, precio trium solidorum.

30. Item una tabula cum cretellis et duabus formulis, precio quatuor so[.....].

31. ... solidorum Par.

32. Item una archa et minuta utensilia domus, precio quatuor solidorum Par.

33. Item inventa fuerunt bane, traveure (!) et sacc[i.....] Par., ut dicebat dictus Galeranus ista [.....]

34. ... unum capucium de burneta forratum de minutis variis, unum corsetum de burneta nigra forratum de scuriolis, unum m[.....]



de grossis variis, et sunt omnia ista involuta in uno panno lineo de lato et dimidio.

35. Item inventum fuit unum chemisium, prec[io...].

36. ... sextarium grani, scilicet frumenti et ordei, precio octo solidorum Par.

37. Item quatuor sextaria avene, uno minoto minus, precio tringinta sex sol[.....].

38. ... minoto minus, precio viginti quatuor solidorum Par.

39. Item idem Galeranus asseruit, quod ipse habebat extra domum suam sexdecim sextaria pra[.....].

40. Item quod ipse habebat bladum in jarbis in quadam granchia, que sita est Parisiis retro Beguinas, in quo non fuit certum precium.

41. App[..... habe]bat penes Petrum de Firma Villa unum miliare feni, duobus cent. cum dimidio minus, precio quindecim solidorum Par., quelibet centu[.....].

42. Item inventum fuit in domo dicti Galerani fenum, precio duodecim solidorum Par.

Item ista debebantur que sequntur dictis Galerano et [Ysabelli.....], tempore quo vivebat et decessit, ut asseruit coram nostris juratis supradictis.

1. Et primo Guillermus de Moreto tenebatur et tenetur [.....] plastro sive in plastro tanti valoris.

2. Item et in sexaginta sex solidis Par. ex causa mutui sibi facti in pecunia numerata.

3. Item Th[..... quarte]rionibus plastri sive quarteronnis, precio sexaginta decem solidorum Par.

4. Item et in viginti solidis Par., ex causa mutui sibi facti in p[.....] de Villa Nova, in tringinta duobus solidis Par.

5. Item Petrus dictus Rimgemaille, in vinginti octo solidis Par. per litteras.

6. Item Tassinus [.....] et sex denariis Par.

7. Item uxor Sansonis Talemelarii, in quinquaginta duobus solidis Par.

8. Item dicta la Brisonne de Fontaneto, in viginti duob[.....].

9. ... le Tyais de Fontaneto, in novem solidis Par.

10. Item Robertus Pocon de Fontaneto, in octo solidis et sex denariis Par.

11. Item Jaquetus Tyonin, i[n.....].

12. ... de Nogento, in duodecim solidis et sex denariis.

13. Item Johannes, filius dicte la Brisonne, in quatuor solidis.

14. Item Thomas Normannus de Fontan[.....].

15. ... [Ro]bertus de Gornayo, commorans apud Mosterolium, in quatuor libris et tresdecim solidis Par.

16. Item decanus de Cristolio, in decem solidis Par. [.....].
17. ... tribus solidis Par.
18. Item Henricus dictus de Dumo de Mosterolio, in octo solidis Par.
19. Item Johannes Bernardi, in quatuor solidis et sex denariis [.....].
20. ... septem solidis et septem denariis Par.

Item predictus Galeranus asseruit coram dictis juratis nostris quod ipse et dicta Ysabellis uxor sua, tempore q[uo.....] in pecuniarum summis que sequntur et personis infrascriptis, videlicet : Perruchino de Cathalano, in decem libris Par.; Nicholae de Corbolio in [.....]-co, in sex libris decem et septem solidis et sex denariis Par.; Euroyno de Belvaco, in decem et octo solidis; Yvoneto Britoni, in decem et octo solidis Par.; [.....] Gefino carnifici, in duobus solidis. Item Galerano Britoni, in quinquaginta novem solidis Par. Item Guidoni du Paveillon, in quinque solidis Par. It[em...] Par. Item Nicholao de Calido Burgo, in decem et octo denariis Par. Item Candelario, in tribus solidis Par. Item Johanni Heron, in quatuor lib[ris...] Picardo, in vinginti quinque solidis. Item Petronille Regratarie, in tribus solidis. Item Thome Burell, in decem et octo denariis Par. Item Bla[.....] tabernariis de Barratis, in quinque solidis Par. Item Raoleto de Bailliaco drapario, in tringinta septem solidis et sex denariis Par. Item [.....] solidis Par. Item Johanni Danielis, in tribus solidis Par. Item Johanni Heron, in novem solidis Par. Item pedissece sue, in duobus solidis [.....] quinquaginta solidis. Item eidem, in septem libris Par., pro locagio domus sue de isto anno. Item Regi in viginti solidis Par., pro taillia civium [.....]-relli, in octo denariis et obolo Par. Item Petro de Firma Villa, in viginti et uno solidis Par. Item cerario, pro luminari dicte Ysabellis, in [.....].....

II.

TESTAMENT DE JEANNE MALAUNAY.

(8 janvier 1310 [1311, *n. st.*].)

Universis presentes litteras inspecturis... officialis curie Parisiensis salutem in Domino. Noveritis quod coram Johanne dicto de Sancto Severino et Guillelmo dicto Louvet, clericis, not[ariis...]... juratis et missis, quibus in hiis et in majoribus fidem indubiam, suis exigentibus meritis, adhibemus, vicesque nostras gerentibus in hac parte de ma[.....]... relicta quondam defuncti Johannis Mangni, piscionarii piscium marinorum, nunc uxor Laurencii de Malo Alneto, civis Parisiensis, bene compos mentis [.....] considerans et attendens quod nichil est certius morte et nichil incertius hora mortis, idcirco non inmerito cogitans de supremis, suum habens pre oculis et on[.....]

collatis causa sue ultime voluntatis in modum qui sequitur suum ordinavit et condidit testamentum coram nostris juratis supradictis.

In primis enim ipsa re[..... vir]gini Marie, ejus beato Michaeli archangelo et toti Curie celesti, suam elegit sepulturam in cimiterio sancti Severini Parisiensis, in loco in quo corpus dicti d[efuncti...] inhumatum. Postmodum ipsa voluit et precepit, quod omnia sua debita solverentur et omnia forefacta sua restituerentur per exequtores suos infrascriptos, de [.....] dictis suis exequtoribus per veras probaciones et legitima documenta, deinde vero ipsa legavit fabrice ecclesie Sancti Severini Parisiensis viginti solidos Paris. Item... a[.....] ecclesie, tam beneficiatis quam non beneficiatis, cuilibet eorum duos solidos Par. pro una missa de defunctis ob remedium ejus anime a quolibet eorundem celebrand[a.....] Parisien. Item fabrice ecclesie Beate Marie Parisiensis decem solidos Par. Item ipsa legavit unum lectum furnitum de culcitra, pulvinari, quatuor linteamina [.....] ardencium in ecclesia Beate Marie Parisiensis supradicta. Item Domui Dei Parisiensi, suum bonum lectum furnitum. Item congregacioni cecorum Parisiensi decem solidos P[.....] querentibus qualibet die lune supra mangnum pontem Parisiensem, cuilibet earum duos solidos Paris. Item leprosarie sancti Lazari Parisiensis viginti solidos Paris. Item [.....] Dei, Sancte Katerine, Sanctorum Gervasii et Maturini Paris. et de Sancto Marcello juxta Parisius, cuilibet domui decem solidos Parisien. Item hospitalibus pau[.....] de porta Sancti Victoris Parisien., cuilibet congregacioni dictorum scolarium decem solidos inter eosdem equaliter dividendum. Item fratribus Minoribus Paris., quadraginta soli[dos P.....] Augustini, viginti solidos Par. in pictancia. Item fratribus ordinis sancti Guillermi Parisiensis viginti solidos Par. in pictancia. Item eisdem fratribus sex libras Parisie[.....] et animarum predicti defuncti Johannis Mangni, mariti sui quondam, et matris dicte testatricis, et aliorum suorum amicorum defunctorum celebrando, quas si quid [.....] legatis deduci voluit de summa pecunie, in qua sunt dicti fratres dicte testatrici obligati. Item fratribus Sancte Crucis, Beate Marie de Carmello fratribus commora[ntibus...], et de Cartussia, cuilibet ordini decem solidos Par. Item pauperibus hospitalibus pauperum mulierum viduarum Paris., cuilibet hospitali earum quinque [.....] reclusis de Sancto Germano de Prato juxta Parisius, cuilibet earum duos solidos Par. Item recluse de Sancto Dyonisio in Francia duos solidos Par. Item ipsa lega[.....] camelino. Item uxori Perroti de Sancto Marcello, cognate sue, robam suam de broissequino. Item Aalipdi, uxori filii dicte testatricis, unam zonam de serico ad pelles. I[tem... ro]bam suam de camelino. Item filie dicte Hodierne suum corsetum de perso. Item Eudelote uxori Perroti Fillon tunicam suam de burneta. Item uxori Raoleti de Suessione unu[m...] grisis. Item dicto [.....] unum epithogium et

eius uxori unum supertunicale de perso. Item ipsa voluit et precepit, quod omnes alie sue minute robe, prave camisie et [.....] per manum Johanne uxoris Odonis Barberii ob remedium anime ipsius testatricis erogentur. Cui Johanne uxori dicti Odonis legavit suum melius capucium forn[itum...] et sua meliori crispina de serico. Item cuilibet filiole sue nomen suum portanti decem solidos Par., excepta Boriota, filia Nicolae de Brinquebec, cui Boriote leg[avit...] Nicolae, matri dicte Boriote, unum alium anulum auri. Item Colete, sorori dicte Nicolae, unum alium anulum auri. Item ipsa legavit Johannete nepti sue, filie Johann[is...] elemosine totam partem, seu porcionem ipsam testatricem contingentem et contingere debentem in quadam domo, quam ipsa habet et possidet in piscionari[a... Ri]chardi Bolengerii suam zonam argenteam cotidianam, et voluit et precepit quod texutum renovetur sub serico viridi et quod ferratura ponatur in illo texuto. It[em.....] decem libras Par. Item indulgencie de Alto Passu decem solidos Par. Item pro luminari suo faciendo die obitus sui quadraginta quatuor libras cere. Item [.....] Parisius die sui obitus vel in crastino in pane vel denariis erogandos. Item ipsa legavit... libras Par. erogandas per manus exequtorum suorum piis loci [.....] remedium animarum quorundam suorum creditorum, quorum nomina ignorat; et de illis quatuor libris voluit et precepit quod dicti exequtores sui faciant celebrari un[am missam...] Guilloti Alani et quod erogent pauperibus astantibus in celebracione dicte misse viginti quinque solidos. Item ipsa legavit curato ecclesie de Villa Nova decem [.....]... Item fabrice ecclesie... quinque solidos Par. Item fabrice ecclesie de Mon...sonii (?) quinque solidos Par. Item... [.....] ..... et cèmtorio (?) dicte ville et in..... in perpetuum, anno quolibet..... seu... obligatis et quicumque... [.....] redditus duobus sextariis bladii mixtolii et uno sextario fabarum, reddendorum et soluendorum annuatim in futurum a tenentibus et possessoribus... [.....] seu hereditatum, si dictum manerium ad hoc non sufficeret personis infrascriptis, videlicet anno quolibet a tempore mortis sue perpetuo in dicta fabrica quinquag[.....] curato dicte ville de Villa Nova, qui pro tempore fuerit, quatuor solidos Par. redditus pro una missa de defunctis, anno quolibet in futurum per dictum curatum [.....] lune Quadragesime, ob remedium anime dicte testatricis. Item et unum sextarium mixtolii ad erogandum in pane per dictum curatum seu ejus mandatum pauperi[bus.....] missa, et unam minam fabarum, quas dictus curatus pauperioribus menageriis dicte ville in dicta Quadragesima erogabit ob remedium anime dicte testa[.....] et omnium aliorum suorum amicorum defunctorum. Item et archipresbytero Sancti Severini Parisiensis, qui pro tempore fuerit, simili modo ad opus ipsius quatuor solidos Par. red[.....] Parisien. redditus, et ad opus clericorum suorum duodecim denarios Par. redditus pro una missa

de defunctis, anno quolibet, a tempore mortis dicte testatricis [.....]-sime. Item et matriculariis dicte ecclesie Sancti Severini quatuor solidos Par. redditus ad opus dicte fabrice ecclesie, pro quibus tenebuntur ponere in vigi[.....] Severini Parisiensis duodecim candelas cere. Item eisdem matriculariis unum sextarium mixtolii ad erogandum pauperibus Par. in pane per eosdem in die [.....] ad erangandum (*sic*) pauperioribus menageriis dicte parrochie Sancti Severini, in Quadragesima, annuatim ob remedium animarum ipsius testatricis, dicti Johannis M[angni...] defunctorum. Et voluit et precepit expresse dicta testatrix, quod iste misse et alie elemosine pro ipsa, dicta die misse faciende, ut supradictum est [..... Sancti] Severini et de Villa Nova registrentur ad perpetuam memoriam futurorum. Item ipsa legavit quinque solidos Par. annui perpetui redditus pr[o...] Christi in ecclesia Sancti Severini Parisiensis predicta percipiendos et anno quolibet, in futurum, a deputatis ad dictum luminare querendum seu a matricularii[s...] sita Par. apud Parvum pontem, in vico de Hucheta, in qua morari solebant Henricus Barberius et dicta Aussent, quondam ejus uxor. Uxor ad[.....]-mo dicta testatrix dictos quinque solidos Par. redditus percipit annuatim. Item dicta testatrix voluit et precepit... tam mobilia quam [.....] rebus, locis ac speciebus existant per exequtores suos infrascriptos vendantur, et quod de pecunia inde habita legata... forefacta n[.....] integraliter persolvantur et execucioni debite demandentur. Quibus omnibus persolutis et integraliter ex... [re]siduum [.....] exequtores suos infrascriptos pauperibus Parisiensibus, pauperibus menageriis, verecundis et pauperibus puellis maritan[dis]... [.....] expedire, revocans et annullans ex nunc omnia alia testamenta seu ultimas voluntates, seu ordinaciones su[as] [.....] voluit carere roboris firmitate et istam ordinacionem voluit esse suum testamentum, seu suam ultimam [voluntatem....] aut jure cujuslibet alterius u[l]time voluntatis. Et ad premissa omnia et singula exequenda, facienda et exequ[tioni...] ordinavit venerabilem et discretum virum.. archipresbyterum ecclesie Sancti Severini Parisiensis, qui pro tempore fuerit, Laurencium de Malo [Alneto...]; quod in omnes hiis exequendis noluerint, aut non potuerint commode interesse, vacare, seu intelligere, quod tres... [.....] cedens et transferens ex nunc in dictos exequtores suos et eorum quemlibet in solidum omnimodam proprietat[em...] acquisitorum et acquirendorum, presencium et futurorum, quorumcumque et quocumque nomine censeri valeant. Et pro prem... [.....] omnia et singula supradicta acta et ordinata fuerunt a dicta testatrice coram dictis juratis nostris quibus m... [.....] nobis... retulerunt oraculo vive vocis; ad quorum relacionem sigillum Curie Parisiensis pres... [.....] Domini millesimo trecentesimo decimo, die Veneris post Epiphaniam ejusdem.

UN NOUVEL ACTE NOTARIÉ

RELATIF A BLAISE PASCAL.

(1657.)

Aux actes notariés relatifs à Blaise Pascal et à sa famille récemment découverts dans différents minutiers de notaires parisiens et publiés par MM. Marius Barroux[1] et le vicomte de Grouchy[2], il faut joindre la pièce suivante, de même origine, et dont nous devons encore communication à l'inépuisable obligeance de notre confrère M. le vicomte de Grouchy. C'est une constitution de 200 livres de rente en faveur de Blaise Pascal par l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, qui avait reçu de lui une somme de 4,000 livres, sans doute à la sollicitation de sa sœur Jacqueline, religieuse dans la même abbaye, et dont les nombreuses affaires d'intérêt avec son frère sont maintenant connues grâce aux documents découverts par M. Barroux.

1657, dernier juin.

Furent présentes en leurs personnes Révérendes Mères sœur Marie des Anges, abbesse de l'abbaye de Port-Royal, fondée au fauxbourg Saint-Jacques-lez-Paris, sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, prieure, sœur Angélique de Sainte-Madelaine, sœur Marie de Sainte-Madelaine, sœur Françoise de Sainte-Agathe, sœur Geneviève de l'Incarnation, cellérière, sœur Marie de Sainte-Agnès, sœur Françoise de Sainte-Claire, sœur Françoise de Sainte-Ludegarde, sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie[3], sœur Marguerite du Saint-Esprit, sœur Gabrielle de Sainte-Catherine, sœur Marie de Sainte-Euphrasie, sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire, sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, sœur Charlotte de Saint-Bernard, touttes relligieuses et professes de ladite abbaye, faisant et représentant la plus grande et saine partie des relligieuses d'icelle, deuement congrégées et assemblées au-devant de la grille du grand parloir de ladite abbaye, lieu accoustumé pour traicter des affaires temporelles, lesquelles volontairement ont recongneu et confessé avoir vendu, créé, constitué et assigné, vendant, créant et assignant par ces présentes, le tout dès maintenant à toujours, et promettent au nom de ladite abbaye pour elles et leurs successeurs, et icelle garantir de tout trouble et empeschements générallement quelconques, fournir et faire valloir tant en principal, cours et continuation d'arrérages que rachapt, à Blaize Pascal, escuier,

---

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques* (histoire et philologie), 1888, p. 148-174, et tirage à part.
2. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* 1890, p. 36-50, et tirage à part.
3. Sœur de Pascal.

demeurant fauxbourg Saint-Michel hors et proche la porte, paroisse Saint-Cosme, à ce présent et acceptant, acquéreur pour luy, ses hoirs et ayant cause, deux cents livres tournois de rente annuelle que lesdites dames constituent, promettent et s'obligent, pour elles et leurs successeurs en ladite abbaye, doresnavant payer et bailler audit sieur acquéreur, sesdits hoirs, en sa maison à Paris, ou au porteur, par chascun an, aux quatre termes accoustumez, esgallement, dont le premier d'iceux écherra le dernier jour de septembre prochain, et continuer à l'avenir, et prendre spécialement sur la terre et seigneurie de Mondeville, ses appartenances et dépendances, scize proche la Ferté-Aleps; item, sur la ferme du Petit-Port-Royal et despendances, scize paroisse du Peray, proche Rambouillet, et sur une maison scize à Paris, rue des Menetriers, où est demeurant le sieur Sauvage, procureur en Parlement, le tout à ladite abbaye de Port-Royal appartenant, ainsi que lesdites dames constituantes ont dit et affirmé, comme générallement sur tous et chacuns les autres biens et revenus temporels, meubles et immeubles quelconques, présents et advenir de ladite abbaye de Port-Royal, que lesdites dames constituantes audict acte en ont chargé, affecté, et obligé, et hypothequé pour fournir et faire valloir ladite rente bonne et payable, par chacun an, à toujours auxdits quartiers, nonobstant toutes choses, à ce contraires, sans que la généralle obligation déroge à la spécialle, ny la spéciale à la généralle, pour desdites deux cents livres de rente jouir par ledit acquéreur et ses hoirs, et en faire et disposer comme de chose leur appartenant. Cette présente constitution faite moyennant la somme de quatre mil livres, à raison du denier vingt, que lesdites dames constituantes audit nom ont confessé et confessent avoir reçue dudit sieur acquéreur, qui leur a ladite somme baillée, comptée, et nombrée et dellivrée, présens les notaires soussignés, en louis d'argent, le tout bon, dont quittant, dessaisissant jusqu'à la valeur de ladite rente, voullant pour eux et le porteur, et donnant pouvoir, rachetable ladite rente en payant en une seule fois et payement pareille somme de quatre mille livres avec les arrérages, qui seront lors deubs et escheus, francs de tous loyaux couts, mesme de tous frais de consignation et droits de controlle d'icelle, si aucun il convenoit payer et débourser par ledit sieur acquéreur, nonobstant tous et dits arrêts contraires, auxquels est dérogé et renoncé par lesdites dames constituantes audit nom, et ont esleu leur domicile irrévocable en ceste ville en la maison de M. Estienne Ledroict, procureur au Chastelet, rue de Moucy, etc. Faict et passé audict parloir et grille de ladite abbaye de Port-Royal, audict faubourg Saint-Jacques, le 30e jour de juin, avant midi, l'an mil six cent cinquante-sept, et ont signé :

Sœur Marie des Anges (etc., *ut supra*). — Pascal.
Lecarron. — Galloys.

(*En marge* :) Le sieur Pascal reconnoît et confesse avoir reçu des dames abbesse et relligieuses de l'abbaye de Port-Royal par les mains de M. Symon Akakia, sieur du Plessis, ladite somme de quatre mil livres, le 14 juillet 1661.

PASCAL.

LE DEUXIÈME CENTENAIRE DE L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(1692.)

Avec l'année 1892 vient de s'accomplir le second centenaire de l'ouverture au public, en 1692, de l'ancienne Bibliothèque du roi. M. L. Delisle a déjà rappelé, dans *le Cabinet des manuscrits* (t. I, p. 299), l'annonce faite dans les termes suivants par le *Mercure galant* de novembre 1692 (p. 320-321) de cet événement littéraire :

« Mr l'abbé de Louvois, voulant rendre la Bibliothèque du Roy utile au « Public, a résoulu de l'ouvrir deux jours de chaque semaine à tous ceux « qui voudront y venir étudier. Il a déjà commencé, et il régala d'un magni- « fique repas plusieurs sçavans le jour de cette ouverture. Ce que je vous « ay déjà dit plusieurs fois de cet Abbé ne devoit pas vous en faire moins « attendre. »

On ne lira peut-être pas sans intérêt un récit beaucoup plus précis et détaillé de l'ouverture de la Bibliothèque, en 1692, qui nous a été conservé dans les *Mémoires pour l'histoire de la Bibliothèque du Roy*[1] de Jean Boivin, qui fut garde des manuscrits de 1691 à 1726.

H. O.

La Bibliothèque du Roy fut toujours ouverte aux gents de lettres, excepté peut-être pendant quelques années que Gosselin, devenu vieux, en crût devoir fermer l'entrée à certains sçavants qu'il n'aimoit pas ou qui luy étoient suspects[2]. Mais on n'avoit jamais pensé bien sérieusement à la rendre publique avant l'année MDCXCII. Plusieurs raisons avoient empesché jusques alors que l'idée n'en vint aux bibliothéquaires. Une bibliothèque, qui doit être ouverte indifféremment à toutes les personnes studieuses et amies de la lecture, doit avoir des livres de toute espèce et ne pas manquer des plus communs, tels que sont les autheurs classiques. La Bibliothèque royalle, depuis son pre-

---

1. Bibliothèque nationale, ms. français, nouv. acq. 1328, fol. 282-283.

2. Jean Gosselin fut garde de la Librairie du roi depuis 1561 ou environ jusqu'à sa mort, en 1604. Cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 195-196 et 193.



mier établissement jusqu'au commencement du règne dernier, n'avoit que très peu de livres imprimez. Le legs de Jaques Du Puy[1] y en mit un nombre considérable, à quoy, bientost après, se joignirent ceux de Raphael Trichet, sieur Du Fresne[2]. Enfin, plusieurs bibliothèques entières, acquises avant et depuis la mort de M. Colbert, l'ayant pourveue abondamment de ce qui luy manquoit encore de livres nécessaires, on crut qu'il étoit temps d'en communiquer l'usage au public. Et, pour faire quelque chose de plus que ce qui se fait ordinairement dans les bibliothèques publiques, où l'on donne seulement des livres à lire, on jugea qu'il étoit à propos d'établir deux bureaux en mesme temps, un pour les lecteurs et un pour les gents de lettres qui voudroient s'entretenir de littérature et particulièrement de librairie.

Je ne puis dire en quel temps précisément ces assemblées et ces conférences furent instituées. Je me souviens seulement que l'ouverture s'en fit, vers le milieu de l'année M DC XCII, par la convocation de plusieurs sçavans du premier ordre, que M. l'abbé de Louvois invita à venir prendre séance d'abord à sa table et ensuite dans le lieu marqué pour les conférences qui se tiendroient les mardis et les vendredis de chaque semaine, depuis trois heures après midy jusqu'à cinq. Ce lieu étoit une assez grande pièce du premier étage. Quant aux lecteurs, ils furent admis dans la salle basse où se tenoit ordinairement l'Académie des sciences. Les jours de l'Académie étant autres que ceux où s'assembloient les lecteurs, il n'y avoit point de concours à craindre. Le mesme bureau, aussy bien que les mesmes sièges, servoit successivement aux différentes assemblées.

Les établissements les plus sages et les plus utiles dégénèrent presque toujours avec le temps. Les personnes de distinction, que la présence et la table de M. l'abbé de Louvois avoient réunies le jour de la première conférence, ne furent pas les plus assidues dans la suite. Bientost on vit venir à leur place, avec un petit nombre de sçavants d'un vray mérite, des gents à loisir, nouvellistes de profession, ou dont les études étoient plus frivoles que solides. Les lecteurs qui s'assembloient dans la salle basse commencèrent de bonne heure à abuser de la facilité avec laquelle on leur communiquoit les livres du roy; les uns s'amusant à en lire qui estoient plus propres à leur gaster l'esprit qu'à les instruire; les autres ménageant peu les volumes les mieux conditionnez; quelques-uns mesme coupant les feuillets blancs pour y écrire leurs extraits. D'ailleurs, le lieu étoit trop étroit pour contenir

---

1. Jacques Dupuy mourut le 17 novembre 1656 et, le 20 mars suivant, sa donation fut acceptée par le roi. (L. Delisle, *op. cit.*, I, 262-264.)

2. Libraire parisien; le catalogue de sa collection a été imprimé en 1662. (L. Delisle, *op. cit.*, p. 269-270.)

le nombre des étudians, et le nombre des officiers trop petit pour fournir des livres à tout venant.

Malgré tous ces inconvénients, on ne laissa pas de continuer, pendant près de quinze années consécutives, d'ouvrir ainsy deux fois la semaine les deux bureaux dont nous venons de parler. Enfin, M. Clément, dégoûté de sa trop grande indulgence par le malheur qui luy arriva en l'année MDCCVI[1], fit comprendre à M. l'abbé de Louvois, ou à M. l'archevêque de Reims, qu'il ne convenoit nullement à la Bibliothèque royalle d'être publique dans la situation où elle se trouvoit. Il n'y eût plus après cela de jours marquez pour les conférences et pour la communication des livres. Les personnes vrayment studieuses ou d'un mérite distingué ne perdirent rien à cette révolution; au contraire, ils y gaignèrent, car on leur permit depuis de travailler dans la Bibliothèque, non seulement les mardis et les vendredis, mais tous les jours de la semaine.

LA *HENRIADE* DE VOLTAIRE

ET LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(1723.)

La première édition de la *Henriade* de Voltaire parut en 1723 sous le titre de « *la Ligue ou Henri le Grand*, poème épique par M. de Voltaire. Genève, Jean Mokpap [Rouen, Viret], 1723, » in-8°, VIII et 231 pages[2]. Si Voltaire ne put point, comme il l'avait un moment espéré, dédier la *Henriade* à Louis XV et obtenir un privilège pour l'impression de son poème, le débit de son livre dut cependant se faire en toute liberté à Paris, où l'auteur avait de puissants protecteurs. Il n'est besoin d'autre preuve que le petit billet suivant[3], adressé par Chauvelin à l'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, qui réclamait pour la Bibliothèque le dépôt d'un exemplaire de la *Henriade* (on donnait déjà ce nom au poème), parue sans privilège ni permission tacite et avec des noms de lieu d'impression et de libraire supposés.

H. O.

Monsieur,

Il n'y a point eu de permission tacite pour la *Henriade;* mais, comme je sçay que l'auteur en a beaucoup d'exemplaires, je ne man-

---

1. Allusion au vol de Jean Aymon. Voy. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 329; t. III, p. 369; et la *Revue des bibliothèques* (1891), t. I, p. 468-469.
2. Voy. G. Bengesco, *Voltaire; bibliographie de ses œuvres* (Paris, 1882, in-8°), t. I, p. 99-100.
3. Bibliothèque nationale, ms. français 22227, fol. 9.

queray pas de luy faire dire de vous en porter et de remplir d'ailleurs mes engagements avec vous dans toutes les occasions[1].

Je suis, avec bien de respect, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur,

CHAUVELIN.

Ce mercredy matin.

M. l'abbé Bignon.

UNE ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES
A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
EN 1730.

Aux projets déjà connus d'établissements pour l'étude des langues orientales à Paris[2], il faut ajouter une fondation, que proposait en 1730 l'abbé de Villefroy, secrétaire du duc d'Orléans, fils du Régent, et plus tard professeur d'hébreu au Collège royal, dans un mémoire adressé au cardinal de Fleury et présenté ensuite à l'abbé Bignon, bibliothécaire du roi. L'abbé de Villefroy, qui avait étudié les langues orientales chez les Bénédictins, à l'abbaye de Tiron, proposait l'établissement, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'une école de langues orientales où l'on aurait enseigné l'arabe, le persan, l'arménien et le turc à des jeunes gens, qui devaient ensuite être envoyés dans les Échelles du Levant.

Comme corollaire de cette institution, l'abbé de Villefroy faisait entrevoir la publication du Catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du roi, de traductions des œuvres les plus remarquables des auteurs orientaux, enfin de livres nécessaires aux missions du Levant. Une dernière raison devait déterminer le ministre : cette école des langues orientales était appelée à remplacer l'école de théologie de Saint-Germain-des-Prés, suspectée de jansénisme, et qu'on aurait reléguée loin de Paris.

H. O.

MÉMOIRE ABRÉGÉ
CONCERNANT L'UTILITÉ DE L'ÉTUDE DES LANGUES ORIENTALES PRÉSENTÉ A SON ÉMINENCE.

L'étude des langues orientales n'ayant pas faict jusques ici des progrès aussi considérables qu'on auroit pu l'espérer sous les règnes pré-

---

1. On devait fournir *huit exemplaires* de tout livre publié, aussi bien pour les privilèges et permissions que pour les permissions de police. Voy. *Code de la librairie et imprimerie de Paris* [par Saugrain] (Paris, 1744, in-12), art. CVIII, p. 392 et suiv.

2. Voy. le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (1892), t. XIX, p. 98 et suiv.



cédens, il paroît qu'il seroit de la gloire du Roy que cette étude, si nécessaire à l'Église et à l'État, prît un nouvel acroissement et parût dans toute sa splendeur sous un ministère uniquement atentif au bien du royaume. On a cru que rien ne seroit plus glorieux aux langues orientales que de dater leur fortune litéraire de ces années heureuses, où la France en paix est gouvernée par la sagesse et la prudence même.

En vain, pour entreprendre des travaux sur les langues orientales, on a tâché de trouver un nombre de personnes que l'on pût réunir sous la protection du plus savant magistrat du royaume, des sujets capables d'être formez, mais destituez de bien, n'ont pu fournir que des souhaits stériles pour un projet aussi avantageux.

On a jeté les yeux de toutes parts; après d'inutiles recherches, les regards se sont fixez enfin sur la Congrégation de Saint-Maur. Son travail infatigable et judicieux, applaudi par toute l'Europe, a fait préjuger que l'on ne pouvoit pas faire un choix plus heureux. Une Congrégation qui trouve des ressources assuréez dans ses sujets et dans ses bibliothèques a des moyens infaillibles pour faire fleurir les langues orientales. Que l'on donne la vie à ces langues qui n'atendent que la voix du prince pour ressusciter. Voici ce qui arrivera :

1° La Bibliothèque du Roy se rangera dans un nouvel ordre, que son savant bibliothécaire sera bien aise d'y voir naître par ses soins et sous ses auspices. Un catalogue, dressé sous ses yeux et dans lequel on verroit un précis de chaque volume oriental, anonceroit à l'univers quels sont les précieux monumens que la France lui conserve.

2° Des manuscrits ensevelis dans un fatal oubli depuis leur arrivée dans ce royaume paroîtront au jour par le travail et la diligence des traducteurs, que l'on se propose de former dès à présent. Qui peut exprimer la reconoissance de l'Europe savante? Elle recevra avec acclamation des trésors attendus depuis si longtemps et dont la glorieuse distribution paroissoit réservée au ministère de Loüis Quinze.

3° Son Éminence, à qui la religion et la piété sont plus chères qu'à aucun de ses prédécesseurs, verra sortir avec joye de dessous la presse des livres imprimez pour l'usage des missionnaires d'Orient et pour l'utilité des fidèles de ces pays éloignez. Ainsi, le fameux cardinal de Richelieu, en faisant cultiver en France les langues orientales, secouroit ces pauvres églises dénuées de livres ecclésiastiques, et par contrecoup répandoit la gloire de son souverain jusques dans les régions de l'Asie les plus reculées.

4° Une école des langues orientales, établie à Saint-Germain-des-Prez, recevroit avec plaisir les élèves que les ordres du Roy lui adresseroient. On leur aprendroit l'arabe, le persan, l'arménien, le turc, etc., pour être ensuite envoyez dans les Échelles du Levant. Peut-être seroit-ce une sage économie?

5° La maison de Saint-Germain-des-Prez, devenue l'Académie la plus florissante de l'Europe en langues orientales, ne regrétera pas beaucoup de voir transférer son école de théologie dans quelque diocèse voisin, où des professeurs sages et mesurez éviteront dans leurs cahiers des questions inutiles ou dangereuses.

6° En établissant cette étude chez les PP. Bénédictins, outre les bibliothèques et les sujets que l'on ne trouve point ailleurs, on a la consolation de fixer l'élite de la congrégation à des études qui les isolent en entier à l'égard des matières litigieuses, qu'une funeste dissension réveille de tous côtez. Uniquement ocupez des objets que l'étude des langues leur présente, ils n'auront absolument aucun goût pour des contestations, nécessairement oposéez à des travaux, qui feront leurs plus chères délices.

Ainsi la science et la paix n'atendent que les ordres de S. E. pour s'entrembrasser à jamais. Elles deviendront à l'avenir le caractère propre et respectable auquel on reconoîtra la Congrégation de Saint-Maur.

Il seroit encore aisé de tirer ici diférentes conséquences avantageuses à l'Église et à la république des lettres, comme seroit une conoissance plus exacte de la langue hébraïque, une Polyglotte plus exacte et beaucoup plus complette que celle d'Angleterre, des dictionnaires mieux ordonnez et travaillez avec plus de soin, etc. Mais les bornes resserréez d'un mémoire abrégé ne le permettent pas.

Addition au précédent Mémoire.

La place de bibliothécaire du Roy emporte naturellement une jurisdiction qui s'étend sur toutes les études qui sont du ressort des manuscrits et des livres rares que cette Bibliothèque conserve, sans compter l'empire que donnent sur les sçavans en général la science et la naissance de l'illustre abbé à qui le Roy confie ce poste honorable.

Cet empire litéraire ne sçauroit avoir trop de sujets dans son heureuse dépendance. Comme la Bibliothèque du prince est la plus ample et la plus riche ressource des sçavans, n'est-il pas naturel de lui en consacrer un nombre qui, par des traductions exactes de ses manuscrits, travaillent à lui rendre leurs justes homages ?

Par le système que je présente, les Bénédictins deviennent les premiers sujets de cet empire. Ils entreront sans s'en apercevoir dans l'heureuse nécessité de dépendre du bibliothécaire du Roy, distributeur des grâces, c'est-à-dire de ces manuscrits si précieux aux sçavans. Il sera le maître de leur faire traduire ceux qu'il lui plaira et quand il le jugera à propos. Dès là, devenu l'arbitre de leurs études, il en disposera selon que ses lumières, son goût et sa sagesse en

ordoneront. Ce sera lui que le devoir et la reconnoissance obligeront les Bénédictins de consulter sur l'ordre et sur la nature de leurs travaux; et l'univers sçavant, acoutumé à voir les Bignons régner dans l'empire des lettres, ne sera point surpris que les langues orientales fleurissent sous un nom si cher à toute espèce de litérature.

Le clergé de France verra avec plaisir qu'un de ses plus illustres membres met les études monastiques sous sa jurisdiction. Il croira que c'est lui qui préside à ces illustres travaux, lorsqu'il verra un sçavant bibliothécaire du Roy ordonner et décider sur le genre et le goût des ouvrages auquel on les destinera par raport aux langues orientales. En un mot, les Bénédictins dépendront totalement du bibliothécaire du Roy et par contre-coup du Clergé, mais d'une manière d'autant plus glorieuse au Clergé de France que l'empire des lettres renferme une supériorité plus délicate.

Les membres sçavans de la Bibliothèque du roy qui, sous les ordres de Monsieur l'abbé Bignon, partagent entr'eux les glorieux travaux qui y sont atachez partageront aussi entr'eux cett'espèce de supériorité naturelle sur les Bénédictins, que leur donnent leur science, leur talent et leur emploi.

Personne n'ignore que Monsieur l'abbé de Targny a la science, le goût et la sagacité requise pour juger sainement et solidement des projets qu'on peut former à l'avantage des langues orientales; la netteté de ses idées, sa critique judicieuse et ses lumières étendues demandent nécessairement à être consultéez; sa politesse et son affabilité engagent naturellement à lier avec un mérite aussi distingué.

Messieurs les interprètes du Roy sont les juges nez des progrez que les Bénédictins feront dans les langues; critiques sçavans et judicieux, ils prononceront sur les traductions avant qu'on les expose au grand jour. Les Bénédictins se feront un honeur et un devoir de les consulter, non seulement pour les commencemens, mais aussi pour les progrez et la perfection de leurs ouvrages. Les autres membres sçavans de la Bibliothèque auront aussi des droits sur la Congrégation de Saint-Maur; leur goût et leur érudition trouveront place dans mille occasions à l'égard des ouvrages qui demandent tant de secours et tant de lumières.

Je finis en répétant encore que ces travaux, diamétralement oposez aux contestations présentes, resserreront dans quelques années d'ici le goût théologique de la Congrégation dans les bornes convenables pour y faire dominer un goût d'érudition et de critique, dont les querelles littéraires sont d'autant moins dangereuses que, loin de nuire à l'Église et à l'État, elles deviennent une source de lumière et de satisfaction pour le public[1].

---

1. Bibl. nat., ms. français 22233, fol. 318-319.

A ce mémoire était jointe la lettre d'envoi suivante adressée à l'abbé Bignon :

Monsieur,

Par le conseil de monsieur l'abbé de Pomponne[1], j'ai pris la liberté d'aller vous assurer de mes très humbles respects. Je n'osai pénétrer dans la bibliothèque où vous vous étiez renfermé ; j'ai apris quelques jours après que vous étiez à la campagne. J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, un mémoire abrégé sur l'utilité de l'étude des langues orientales ; il a été présenté à Monseigneur le Cardinal [de Fleury] par monsieur l'abbé de Pomponne. Comme vous êtes, Monsieur, le protecteur né de tout genre de litérature, il est de mon devoir de soumettre mes idées à votre jugement et de vous demander pour elles une protection aussi glorieuse que la vôtre.

Je ne me suis encore fait conoître à personne, parce que j'ai cru ne mériter l'atention de qui que ce soit. J'avois cependant une secrette ambition de mériter l'honeur de vos bonnes graces, mais je ne sçavois sous quel titre oser vous aller importuner quelquefois. Le hazard a suppléé à ma timidité. Monsieur l'abbé de Pomponne, lorsque j'y pensois le moins, m'a déterré et m'a donné la hardiesse qui me manquoit pour vous assurer de mon respect très profond.

J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur, votre protection pour mon mémoire ; le jugement que vous en porterez sera décisif. Si mon projet a le bonheur de vous plaire, la fortune des langues orientales est faite, et elles vous en seront redevables.

J'ose vous assurer que j'ai l'honneur d'être, avec toute la vénération possible et un très profond respect, Monsieur, votre très humble, très profond et très dévoué serviteur,

L'abbé de Villefroy,
Rue des 2 Boules, à la Reine de France.

A Paris, ce 25 septembre 1730[2].

ANTOINE-URBAIN COUSTELIER

IMPRIMEUR-LIBRAIRE A PARIS

D'après des fragments de sa correspondance.

Paris possédait en d'autres temps un grand nombre de libraires instruits, capables de donner d'utiles conseils aux auteurs et de com-

1. Henri-Charles Arnauld de Pomponne, fils du marquis de Pomponne.
2. Bibl. nat., ms. français 22233, fol. 314-315.

poser eux-mêmes, à leurs moments de loisir, des ouvrages fort appréciés. Non que la race ait complètement disparu, mais le libraire de notre siècle est généralement homme plus pratique, préférant le métier à l'art, et plus préoccupé de gérer ses affaires et de faire fortune que de se créer un renom littéraire. On ne saurait lui en faire un reproche, mais on peut se prendre à regretter qu'il ne laisse après lui rien qui lui survive et qui permette de le juger en connaissance de cause.

Nous ne possédons pas encore une bonne histoire de la librairie parisienne. L'ouvrage de Verdet est consacré à quelques sommités et non pas à l'ensemble de la corporation. Le livre de Lottin n'est qu'un catalogue, très utile il est vrai, puisqu'il a été rédigé à l'aide des archives de l'ancienne chambre syndicale[1], mais où toute appréciation a été volontairement mise de côté. Enfin, l'excellent travail récemment publié par M. Paul Delalain[2] est exclusivement relatif aux plus anciens libraires connus de la capitale et à leur groupement autour de la Sorbonne.

En attendant que plus grande lumière se fasse, il nous a paru curieux d'exhumer d'une collection de papiers encore à peine explorés (conservés à la bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy) quelques extraits de lettres écrites à Dom Calmet, le grand Bénédictin lorrain, par l'un des principaux libraires-imprimeurs de Paris au commencement du XVIII[e] siècle.

C'est toute une dynastie que la famille des Coustelier. D'après Lottin, le plus ancien libraire du nom fut François Coustelier, gendre de Pierre Trouvain; il est reçu le 15 janvier 1654 et meurt en 1694. En même temps que lui, son fils aîné exerçait la même profession; Martin Coustelier est en effet libraire depuis le 1[er] octobre 1665, et sa veuve lui succède en 1686. Son second fils, Urbain Coustelier, est reçu dans la même corporation le 10 septembre 1683, et sa veuve lui succède en février 1712. Enfin son troisième fils, Nicolas Coustelier, nous est également connu comme libraire à partir du 11 mai 1691.

Il y avait donc, en même temps, plusieurs maisons de librairie qui appartenaient à des membres d'une seule famille. La plus importante assurément fut celle qui échut au fils d'Urbain, nommé lui-même Antoine-Urbain Coustelier.

---

1. Rappelons que l'inventaire sommaire de ce qui subsiste des anciennes archives de la chambre syndicale de la librairie et imprimerie de Paris a été publié par M. H. Omont ici même (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1886, t. XIII, p. 151-159 et 174-187).

2. *Étude sur le libraire parisien du XIII[e] au XV[e] siècle, d'après les documents publiés dans le Cartulaire de l'Université de Paris* (Paris, 1891, in-8° de XLIII-76 p.).



Celui-ci fut, toujours d'après Lottin, libraire depuis le 12 février 1712, imprimeur depuis le 27 février 1720, et sa mort arriva le 25 novembre 1724. Sa veuve, Marie Mérigot, continua la direction de l'imprimerie et de la librairie pendant quelques années ; elle abdiqua ses fonctions le 22 décembre 1728 et décéda bientôt après. Leur fils, nommé lui aussi Antoine-Urbain, entra dans la corporation en 1741, mourut en 1763, et laissa sa maison à sa veuve, Angélique Devaux, qui la dirigea jusqu'à sa mort arrivée le 1er décembre 1775.

Les Coustelier furent d'importants éditeurs, et le premier des Antoine-Urbain, qui fit la maison prospère sans avoir eu le temps de jouir des bénéfices de son travail, entreprit l'impression et la mise en vente d'une série d'ouvrages de tout genre, religieux, poétiques, historiques, qui méritent d'être classés au nombre des plus utiles publications de l'époque. Pouvons-nous oublier que chez lui parut la première édition de la *Bibliothèque historique* du père Lelong? Et quel bibliophile ne connaît la collection des dix volumes in-12, imprimés en 1723 et 1724, qui comprennent la Légende de Pierre Faifeu, les poésies de Guillaume Coquillart, celles de Guillaume Crétin, les œuvres de Clément Marot, la Farce de maître Pathelin, les poésies de Martial de Paris, les œuvres de Racan et de Villon?

Ne trouvait pas qui voulait, alors comme aujourd'hui, un imprimeur sérieux qui voulût se charger d'une grande publication, la poursuivre au gré de l'auteur et la mener à bonne fin. Les lettres des écrivains de cette époque sont pleines de récriminations contre les lenteurs et les défections de leurs libraires[1]. Quelques-uns seulement, doués d'une noble émulation et d'une estimable initiative, échappent à ce reproche, et parmi eux on aime à citer les Émery, les Cramoisy, les Mariette, les Coustelier, les Barrois, les Anisson[2]; on sait qu'Anisson, libraire à Lyon, plus tard directeur de l'Imprimerie royale, accompagna Mabillon dans son voyage en Italie.

Ardents à l'étude, infatigables au travail, les Bénédictins se préoccupaient peu de la politique, des événements extérieurs, des mille et un petits faits de chaque jour qui animent les conversations séculières et n'ont avec la science que des rapports extrêmement lointains. Quelques-uns poussaient le dédain du monde jusqu'à ses plus extrêmes limites, et parmi eux Dom Calmet.

---

1. *Étude biographique et critique sur Dom Remi Ceillier,* par l'abbé A. Beugnet (Bar-le-Duc, 1891, in-8° de 64 p.), p. 32.

2. On trouvera dans la préface mise par Ch. de Lama en tête de son petit volume : *Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de Saint-Maur* (Munich et Paris, 1882, in-12) quelques données utiles sur les divers éditeurs des travaux des Bénédictins au XVIIe et au XVIIIe siècle.



Voltaire raconte[1] ce trait piquant : « Aujourd'hui, 23 juin 1754, « Dom Calmet, abbé de Senones, m'a demandé des nouvelles; je lui « ai dit que la fille de Madame de Pompadour était morte. — « Qu'est-ce que Madame de Pompadour? a-t-il répondu. » Et le philosophe ajoute : *Felix errore suo.*

Ceci peint mieux que de longues considérations l'état d'esprit contemplatif dans lequel vivaient ces moines, absorbés par deux idées, l'obéissance à leur règle et le développement de la science. Tout ce qui, suivant eux, n'était pas de nature à les aider à dissiper l'erreur et à fournir des matériaux nouveaux pour l'étude des questions historiques, patristiques et religieuses, était volontairement rejeté au dernier plan.

Leurs uniques correspondants sont leurs confrères ou des savants autorisés, des érudits et des critiques, et l'on voit dans leurs lettres l'unique préoccupation de s'entr'aider, de se prêter un concours d'autant plus précieux que les déplacements sont plus difficiles, de se communiquer des renseignements sur tel ou tel manuscrit peu connu ou non cité, sur tel ou tel livre devenu rare ou récemment paru.

Les Bénédictins ne dérogeaient guère à ces habitudes que pour correspondre avec les libraires chargés de leur fournir des livres pour les bibliothèques de leurs couvents, avec les imprimeurs désignés pour mettre au jour ces grandes publications qui sont et seront toujours l'honneur de l'érudition de l'ordre de Saint-Benoît. Communauté d'idées, de goûts ou d'intérêts, tel était le mobile qui dictait l'esprit de cette correspondance, dont malheureusement il ne subsiste que de rares témoins.

Dom Calmet, en 1712 et 1713, avait séjourné à Paris pour surveiller et diriger l'impression de ses *Commentaires;* il avait donc pu apprécier par lui-même les mérites et les dispositions des libraires avec lesquels il s'était trouvé en rapport, et particulièrement avec Antoine-Urbain Coustelier. Une fois Dom Calmet retourné en Lorraine, il s'établit entre le libraire parisien et le moine historiographe un échange de correspondances, où sans doute chacun trouvait son compte. Il semble même que Dom Calmet ait eu Coustelier pour principal correspondant à Paris; l'on est surpris de voir combien grandes étaient les connaissances et variées les aptitudes du libraire-imprimeur, véritablement épris de son art, et l'on aime à pénétrer plus avant dans cette intimité que la mort seule a pu rompre.

Le 3 mai 1717, Coustelier offre ses services avec franchise et simplicité :

---

1. *Pensées, remarques et observations de Voltaire,* dans ses œuvres complètes (édition Baudouin, 1832), *Mélanges littéraires*, t. III, p. 224.

Je ne doute pas, mon Révérend Père, que ceux qui travaillent à la *Bibliothèque ecclésiastique* n'ayent beaucoup d'attention sur les diverses éditions des auteurs; vous savez, mieux que personne, combien notre siècle est curieux sur cette matière. M. Cave, qui semble avoir marqué les plus anciennes et qui même les élève si fort dans sa préface[1], en a pourtant oublié beaucoup, même des plus considérables. Nos bibliothèques de Paris en ont plus qu'aucune autre. Il y en a chez le Roy, à Saint-Germain, à Sainte-Geneviève, à Saint-Victor et aillieurs, d'une très grande ancieneté et peu connus. Je vous feray volontiers ces petittes recherches qui sont à ma portée.....

Dans une autre lettre, non datée, nous trouvons, à côté du commerçant qui offre sa marchandise, le bibliographe qui connaît son métier, et qui, comme le bibliophile de Scribe, peut dire :

Voilà la bonne édition,
Car je vois, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Je vous envoye, non sans peine, l'*Origene contra Celsum, etc.*, de Cambrige, et même de la bonne édition; c'est celle de 1677, de Cambrige, qui est rarissime, mais j'ayme mieux vous avoir fait attendre que de vous avoir envoyé celle de 1658. Je ne sçay où prendre le petit morceau *De oratione*, qui a été imprimé à Oxfort en 1686, in-4°, mais, si vous voulez avoir patience, je le feray venir d'Angletere, où cependant on n'a pu me trouver celuy contre Celse. Vous trouverez aussi, dans le même ballot, *Origenes contra Marcionitas*, edente Rodolfo Westenio, in-4°, Basil., 1674. Au sujet d'Origène, mon Révérend Père, M. Huet m'a fait l'honneur de me dire, il n'y a pas longtemps, qu'il avoit dessein de faire beaucoup plus sur Origène que ce que nous avons de luy. Je ne doute pas, mon Révérend Père, que vous ne soyez pas informé que Cave s'est trompé lorsqu'il dit que le traité d'Origène contre Celse a paru pour la première fois en grec et en latin par D. Hoeschelius; vous trouverez, dans la *Bibliothèque* de Gesner, édition de 1583, que ce traité avoit été traduit par Christophorus Persona ou Porsena et dédié au pape Sixte IV. Dans A. Beughem, *Incunabula typographiæ*[2], vous trouverez encore que cette version a été imprimée à Rome en 1481, à quoy j'adjoute *apud Georgium Herolt de Bamberga*[3], car j'ay eu l'édition, qui est très belle pour le caractère et le papier. Il est encore parlé de cette version dans le Mandosii *Bibliotheca Romana*[4], page 58, à l'article de

1. Sa publication a un titre fort long qui commence ainsi : *Scriptorum ecclesiasticorum historia literaria a Christo nato usque ad sæculum XIV* (Londini, 1688, in-fol.). Il y en a plusieurs éditions ultérieures, parues notamment à Oxford et à Genève.

2. Les *Incunabula typographiæ* de C. à Beughem ont été imprimés à Amsterdam en 1688.

3. C'est le n° 12078 du *Repertorium* de Hain.

4. Cet ouvrage de Pr. Mandosius a 2 vol. in-4° (Rome, 1682-1692).

« Persona. » Excusé la liberté que je prend de vous dire ce que je sçay sur ces petittes minuties, qui sont, à vray dire, de nostre compétence.....

Je vous offre *Statuta antiqua ordinis Cartusiensis*, a Guigone; Basileæ, 1510, in-fol. Vous savez, mon Révérend Père, combien ce livre est rare, à ce que l'on dit que les Chartreux cherchent à le suprimer autant qu'ils peuvent; il me coûte icy 50 d. Je vous offre *Apostolatus Benedictin. in Anglia;* Duaci, 1626, in-fol.[1]; *Historia Societ. Jes.*, pars 3a, auctore Sachyno; Romæ, 1641, in-fol., et pars 5a, eodem aut., edente et supplente Possino; Romæ, 1661, in-fol. Voilà, mon Révérend Père, tout ce que j'ay pu trouver sur cet ouvrage, qui est si rare qu'il n'est pas à Sainte-Geneviève, ni à Saint-Victor, ny même dans la bibliothèque du cardinal Imperiali[2], qui a été imprimée in-fol. à Rome. M. l'abbé de Targny m'a déterminé à prendre ces deux morceaux, parce qu'il m'a assuré qu'à Rome même touttes les pièces de cette histoire étoient rarissimes et qu'il falloit prendre ce que l'on trouvoit, car il n'y a eu que la première et segonde partie de réimprimée à Anvers. Celles-cy ne l'ont pas été. M. l'abbé Langlet[3] sort de chez moi.....

L'homme capable d'écrire une pareille lettre était bien de taille à se mesurer avec les Bénédictins, et aucun membre de la Congrégation de Saint-Maur ou de Saint-Vanne ne l'eût assurément désavouée. On pouvait s'entendre entre moines érudits et libraires assez savants et assez estimés pour pouvoir se permettre de critiquer et de conseiller, comme le fait Coustelier dans une nouvelle lettre du 20 mars 1719 :

Mon Révérend Père, la situation où se trouve aujourd'hui votre Révérence[4] ne nous permet plus d'espérer de la voir icy. Ainsi je prends la liberté de luy écrire cette lettre pour l'assurer que je suis toujours dans les mêmes intentions au sujet du projet de la *Bibliothèque ecclésiastique* et pour la prier en même temps d'avoir quelques égards en cette occasion pour un homme qui a été assez heureux pour en suggérer l'idée à votre Révérence. Comme je sçay que votre diette doit se tenir bientost, je réitère encore la proposition de payer la pension de la personne qui résideroit à Paris et de luy fournir à mes frais les livres nécessaires. A propos de ce dessein, le R. P. Liron, Bénédictin de Saint-Maur, a fait imprimer depuis peu un volume in-4° intitulé *Bibliothèque des auteurs françois*. Ce premier volume contient les auteurs du diocèse de Chartres. L'ouvrage a été fait en province; il n'y paroist que trop[5]. L'auteur a ignoré une infinité de choses (surtout

---

1. Ce volume paraît avoir été totalement inconnu à H.-R. Duthillœul, dans sa *Bibliographie douaisienne* et ses suppléments.

2. Le cardinal Imperiali était un vrai protecteur des lettres. Dom Ceillier lui dédia, en 1729, le premier tome de son *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, qui contient un portrait du prélat (cf. abbé A. Beugnet, *op. cit.*, p. 34-35).

3. Lenglet-Dufresnoy.

4. A Saint-Léopold, à Nancy.

5. Ce jugement sévère porté sur l'ouvrage de Dom Liron a été partagé par

par rapport aux ouvrages des auteurs dont il parle) qui ne luy auroient pas échappéz dans une grande ville où il y a autant de livres qu'à Paris. Les sçavants ne sont pas d'aillieurs contents de l'ouvrage par raport à la critique. Vous n'ignorés pas, mon Révérend Père, que ce Père Liron est auteur d'un livre intitulé *les Aménités de la critique*[1]. Je compte recevoir de Rome, dans deux mois, un ouvrage intitulé Mongitoris *Biblioteca Sicula,* in-fol., 2 vol.[2]; le second volume paroist depuis peu. J'ay par-devers moy plusieurs livres sur cette matière qui ne seront pas inutiles pour cette entreprise. On va vendre la bibliothèque de M. Baluze. Le catalogue s'imprime, et je croy qu'il sera publié dans peu de jours. Il y a une collection d'éditions des Pères de l'Église qui est unique. Il avoit épuisé cette matière. On imprime aussi le catalogue des manuscrits dont le Roy s'est emparé. M. le Garde des Sceaux m'a accordé le privilège des *Libertés de l'Église gallicanne*, avec les preuves, dont j'ay un exemplaire, augmenté du double quant aux preuves. Le R. P. Hardouin s'est déterminé à donner une nouvelle édition de son *Pline;* elle sera fort augmentée. Je souhaitterois qu'il se trouva dans vostre Congrégation quelqu'un qui voulût s'engager à travailler sur l'édition des Pères Apostoliques de M. Cotellier. Il seroit plus raisonable que des catholiques prisent ce soin que des protestans; le livre est très rare. Il n'y a plus ny de l'édition de Paris ny de celle de M. Le Clerc; n'en pouroit-on pas faire une nouvelle en profitant de ce qu'a mis de bon M. Le Clerc et adjouter des notes et des éclaircissemens? Ce qui me fait vous parler de cet ouvrage, c'est que je vois que nous sommes à la veille de le voir réimprimer en Hollande ou en Allemagne avec de nouvelle broderie de ces Messieurs. D'ailleurs c'est une entreprise digne d'une Congrégation que vous avez rendue respectable du côté du savoir et de la réputation.

Coustelier, après avoir été seulement libraire, voulut agrandir sa maison et fonda, comme nous l'avons vu, une imprimerie en 1720. Il a soin d'en avertir Dom Calmet dans une lettre qu'il lui adressa le 12 septembre 1721 et qui renferme quelques détails intéressants :

Il y a déjà quelques mois que l'on a mis à jour le premier volume des *Lettres des Papes*[3], du R. P. Dom Coustant, et que j'aurois eu l'honneur de vous envoyer, si ce n'étoit que j'attend toujours une épître dédicatoire au Pape,

---

d'autres, et l'Orléanais Perdoux de la Perrière se fit, sous le pseudonyme de Melchior Dupleix, l'écho des critiques dans une brochure intitulée : *Lettre d'un conseiller de Blois à un chanoine de Chartres sur la Bibliothèque chartraine du R. P. Liron, Bénédictin* (Orléans, 1719, in-12). — Dom Liron compléta et rectifia son travail, et prépara une nouvelle édition qu'il a laissée manuscrite et que possède la bibliothèque de la ville d'Orléans.

1. Paru à Paris, chez F. Delaulne, 1717, 2 vol. in-12.

2. Le premier volume de Mongitore porte la date de 1707, le second celle de 1714; ils sortent des presses de Palerme.

3. *Epistolæ Romanorum Pontificum et quæ ad eos scriptæ sunt a S. Clemente I usque ad Innocentium III.* Le tome premier seul put paraître; la mort de l'auteur interrompit la publication.

que le Père projette d'y joindre; mais, comme l'affaire traîne en longueur et que peut-estre il n'y aura point de dédicasse, je ne veux plus tarder plus longtems à vous l'envoyer. Vous jugerez mieux qu'un autre du mérite intérieur de cet ouvrage. Quand à ce qui est de nostre mestier, j'ose vous assurer qu'on ne sauroit y apporter plus de soin. Il y a bien des années que l'on n'a imprimé à Paris un livre aussi bien exécuté. J'en suis si satisfait que j'ay permis à celuy qui l'a imprimé de mettre son nom à la teste[1], quoiqu'il n'ait aucune part à l'entreprise. Pour moy, depuis que nous n'avons eu l'honneur de vous voir, j'ay établi une imprimerie et, pour mon coup d'essay, j'ay exécuté le *Pline* du P. Hardouin. Le premier volume est fait et le second avance fort[2]. C'est une entreprise d'une dépence immense; je n'y ay épargné ny soins ny argent. Le R. P. Le Long, dont j'imprime la *Bibliotheca sacra* et dont vous trouverez le prospectus dans un paquet que j'ay l'honneur de vous envoyer[3], est mort depuis deux semaines. J'ay perdu un bon amy et la République des lettres un homme très laborieux et dont nous aurions tiré encore quelque bon ouvrage, si Dieu eût permis qu'il eût achevé sa carrière. Il n'avoit que cinquante-sept [ans]. Le R. P. Dom Coustant est dangereusement malade[4].....

Peu à peu la correspondance devient plus fréquente; l'intérêt pour cela n'en est pas diminué. Dans une lettre du 27 septembre, Coustelier se plaint de la pénurie de graveurs à Paris et écrit à Dom Calmet :

Nous savions que vous étiez occupé à une *Histoire de Lorraine*, et je souhaitte estre assés heureux pour un jour en estre l'imprimeur. Vous jugerez par les *Lettres des Papes*, par la *Bibliothèque du Père Le Long*, qui sera finie dans trois mois, et par le *Pline*, qui avance fort, vous jugerez par ces ouvrages des soins et de la dépence que je fais pour mes ouvrages..... Vous me faites l'honneur de me parler des figures en bois pour une *Histoire de la Bible*, mais il n'y a plus d'ouvriers capables d'exécuter ces sortes d'ouvrages. Nous n'avons qu'un seul graveur en bois dans Paris; encore est-il fort employé, et je ne sçay s'il oseroit entreprendre des estampes complettes, car il ne fait que des lettres grises et vignettes.

Le 6 décembre, il se plaint en termes amers de ce qu'on ne comprend plus le latin de son temps. Que dirait-il aujourd'hui? Il paraît que la décadence avait déjà commencé sous la Régence, puisque Coustelier s'en explique avec son correspondant :

---

1. Le volume porte les noms de Delatour, Coustelier et Simon.

2. L'édition, parue en 1723, en trois vol. in-fol., est un des meilleurs travaux du P. Hardouin.

3. C'était la deuxième édition. Elle parut, en 1723, par les soins du Père Desmolets, son confrère et successeur dans les fonctions de bibliothécaire de l'Oratoire (cf. les notes du P. Bicais, à la bibliothèque Méjanes, d'Aix).

4. Il mourut en effet, en 1721, à Saint-Germain-des-Prés.

Je vous avoue, mon Révérend Père, que c'est une étrange différence pour un libraire d'imprimer un ouvrage de cette nature en françois ou en latin. Jugez-en par votre Commentaire; s'il étoit en latin, il seroit à charge aux libraires. Ce n'est pas la faute des ouvrages, c'est celle du siècle où nous vivons[1]. Je supplie très humblement V. R. de me marquer où en est son petit *Abrégé d'Histoire de la Bible* et ce qu'elle exigeroit de nous pour son honoraire; j'essaierai de renouer cette affaire.....

J'oubliois de dire à V. R. que j'exige encore de Dom Ceillier qu'à chaque auteur ecclésiastique il joigne une discussion critique des éditions et versions et qu'autant comme il le poura faire, il parle des plus importants manuscrits des ouvrages de ces mêmes auteurs. Le R. P. Ceillier m'a témoigné qu'il contait s'adjoindre un sien neveu, qui finit son cours de théologie, mais ce n'est pas assés pour une si grande entreprise.

Nous avons extrait des lettres d'Antoine-Urbain Coustelier, qu'on a bien voulu nous communiquer à la bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy, celles qui nous ont paru les plus dignes de sortir de l'oubli et les plus propres à faire connaître le caractère, les habitudes, la science du libraire-imprimeur qui se flattait d'être l'ami, le conseiller, j'allais presque dire le protecteur des plus célèbres savants de son époque, et qui mettait une certaine coquetterie à faire de sa maison le rendez-vous des caqueteurs et des gazetiers de l'érudition. Nous terminerons par cette lettre, adressée au même Dom Calmet, à la date du 2 juillet 1719 :

Plusieurs libraires de Paris ont formé un dessein où je suis entré, où votre Révérence pouroit fort nous aider si elle le juge à propos. Nous travaillons à faire graver en forme in-4° les plus beaux tableaux qui se trouvent à Paris sur l'histoire du Vieux et Nouveau Testament. Nous y mettrons tous ceux du cabinet de S. A. R. Monseigneur le Régent. Cet ouvrage sera tout autre que les figures de Royaumont. Nous n'achèverons nos estampes qu'en deux ans. Si, pendant ce temps, vous nous pouviez procurer quelque personne pour nous écrire une histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec quelques réflections courtes, réduite en 120 ou 130 chapitres à peu près, pour former un in-4° ou deux in-12. Votre Congrégation, depuis que vous l'avez fait connoistre par vostre ouvrage, est très estimée; tout ce qui en vient est bien receu. A propos de quoy il faut que j'aye l'honneur de vous parler d'un projet qui ne mériteroit pas moins que les travaux d'une Congrégation comme la vostre. C'est le *Dictionnaire ecclésiastique* de Suicerus. Il devient rare et d'aillieurs il est fait par un protestant. Il a même laissé beaucoup à dire, n'ayant rien tiré des Pères latins. Je ne sçay si je me trompe, mais, sur cette baze, il semble que l'on pouroit faire un ouvrage commode pour ceux qui veulent lire les SS. Pères. La bibliothèque de M. de Baluze se vend actuellement; les livres y sont d'un prix exhorbitant à cause

1. De même Dom Ceillier, qui avait commencé d'écrire son *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* en latin, dut la refaire en français pour trouver un éditeur.

de nostre argent, qui est dans une si grande disproportion avec la Hollande, l'Angleterre, etc..... J'ay vu plusieurs personnes de lettres qui conseillent au P. Ceillier de faire mention des ouvrages des Pères qui ne se trouvent que manuscrits, indiqués dans des ouvrages imprimés, comme les manuscrits de M. de Coislin, ceux d'Angleterre, d'Ausbourg, etc.....

Malheureusement, les projets de Coustelier ne se réalisèrent pas tous; ce ne fut pas lui qui édita les ouvrages de Dom Ceillier, de Dom Calmet et des autres membres de la Congrégation à laquelle il prodiguait des éloges, sincères peut-être, mais intéressés. La mort vint le surprendre en 1724, alors qu'il n'avait pu encore, comme imprimeur et éditeur tout au moins, donner la mesure des services qu'il pouvait rendre à la science par son initiative raisonnée et par son intelligence sans cesse en éveil.

Henri Stein.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

81. — Réveil (le) de Boulogne, écho de Neuilly, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes, Puteaux. 1re année. N° 1, 10 janvier 1892. Paris, impr. Roussel. In-fol. à 4 col., 4 pages.

82. — Réveil (le) de Neuilly, organe de la Société républicaine. 1re année. N° 1, 31 décembre 1891. Levallois-Perret, impr. Gauche. In-fol. à 5 col., 4 pages.

83. — Revue (la) des trains de Paris et de la banlieue, organe fondé pour faciliter les recherches des propriétaires, architectes et entrepreneurs, paraissant le 1er de chaque mois. N° 1, 1er janvier 1892. Paris, impr. Schlæber. In-4°, 4 pages.

84. — Roux (Émile), directeur des affaires départementales du département de la Seine (1844-1889). Paris, Colin, 1891. In-16, 129 pages.

85. — Sacré-Cœur (le) à Montmartre. Paris, au Sacré-Cœur, à Montmartre. In-18, 32 pages, avec gravures.

86. — Saulnier (Eugène). Preuve que le Palais de justice et le palais du Tribunal de commerce sont des maisons de tolérance, des repaires de criminels et des succursales du bal des vaches. Paris, l'auteur, 6, rue Saint-Bon, 1891. In-4°, à 2 col., 8 pages.

87. — Siège de Paris. Panorama de la bataille de Montretout (19 janvier 1871), par Philippoteaux père. Explication précédée d'un aperçu historique, par O. M. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1891. In-8°, 4 pages.

88. — Stein (Henri). Philippe de Champaigne et ses relations avec Port-Royal. Paris, Plon, 1891. In-8°, 19 pages.

89. — Talmeyr (M.). Sur le banc, 2e série : les avorteuses de Paris, l'affaire Gouffé, Mme Achet, la bande de la mère Berland. Paris, Plon, 1892. In-18, 299 pages et couverture illustrée par Paul Renouard.

90. — Union (l') libérale de l'Ile-de-France, journal républicain indépendant, organe des intérêts économiques, agricoles, industriels et commerciaux des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne, paraissant le dimanche. 1re année. N° 1, 22 novembre 1891. Paris, 71 *bis*, rue de Rennes. In-fol. à 4 col., 4 pages.

91. — Union (l') républicaine, organe des intérêts du canton de Montmorency, paraissant tous les dimanches. 1re année. N° 1, 9 août 1891. Sannois, impr. Bernard. In-fol. à 5 col., 4 pages.

92. — Union (l') des sociétés du XXe arrondissement, organe officiel de l'Union, paraissant les 1er, 11 et 21 de chaque mois. 1re année. N° 1, 21 novembre 1891. Paris, impr. Lenoir. In-fol. à 3 col., 4 pages.

93. — Véron (Pierre). Paris amoureux. Paris, C. Lévy, 1891. In-18, 312 pages.

94. — Viau (Louis). La particule nobiliaire, suivie des armoiries de Paris. Paris, Dentu, 1891. In-16, vi-201 pages.

95. — Vie (la) municipale, bulletin quotidien des intérêts de Paris. 1re année. N° 1, 17 novembre 1891. Paris, impr. Beillet. In-4° à 4 col., 6 pages.

96. — Vilmorin (Philippe-L. de). Les fleurs à Paris, culture et commerce. Paris, J.-B. Baillière, 1892. In-16, viii-324 pages, avec 208 figures.

97. — Voyages amusants. De Paris à Saint-Cloud par mer et retour de Saint-Cloud à Paris par terre. Paris, impr. Baudelot, 1891. In-32, 78 pages.

98. — Williamson (E.). Catalogue du Musée du Garde-Meuble, 103, quai d'Orsay. Paris, Baudry, 1891. In-16, 107 pages.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1892.

Statuts de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. v
Règlement intérieur ix
Liste des membres au 1er janvier 1892. xi
Composition du Bureau et des Comités . . . . xxx, 78
Jours des séances xxxii
Assemblée générale. 65
Compte-rendu des séances . 1, 2, 34, 35, 77, 78, 97, 129, 161, 162, 163
Bibliographie. 31, 62, 94, 126, 159, 189
Journaux de l'Ile-de-France (Seine-et-Marne) 90

COMMUNICATIONS.

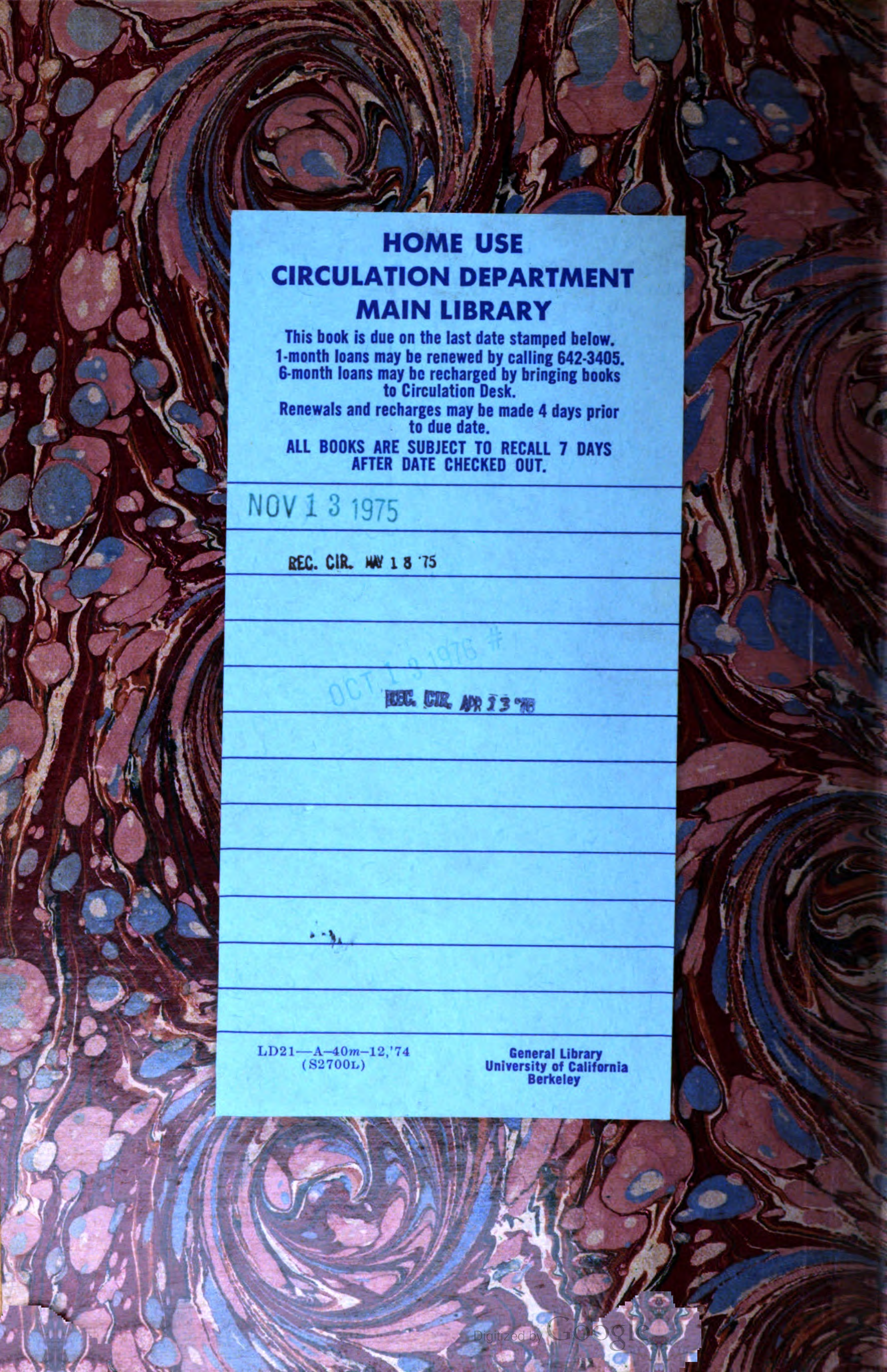
De M. G. Bapst sur une estampe figurant un officier supérieur de cavalerie en 1802 34
De M. A. Thomas sur l'autopsie de l'évêque d'Arras faite à Paris en 1407. 34
De M. H. Omont sur le séjour à Paris d'une ambassade de Tripoli de Barbarie en 1687 34
De M. P. Lacombe sur une description de Paris contenue dans « *Il più curioso e memorabile della Francia* di Michel'-Angelo Mariani » (Venise, 1673) 36
De M. Alfred Cramail sur les « Personnages ayant habité le village de Ruel de 1628 à 1642, » et sur la pose de la première pierre de l'église de Ruel par Antoine Ier, roi de Portugal, en 1584. 78
De M. E. Lelong sur les cafés de Paris en 1685 79
De M. Léopold Hugo sur un texte de Jean de Salisbury relatif à la ville de Paris. 97

VARIÉTÉS.

La bataille navale de Morsang-Saintry; par A. Dufour. 3
Inventaire après décès de la reine Anne d'Autriche (suite et fin); publié par le vicomte de Grouchy 7

Note sur Nicolas Parvy, architecte du chapitre de Notre-Dame de Paris; par E. Thoison 28
Lettre de François, duc de Guise, aux échevins de la ville de Paris; publiée par J. Guiffrey 36
Comptes de maison du cardinal de Richelieu, des ducs de Nemours et de Candalle, du cardinal Mazarin, du roi Louis XIV, de Mesdemoiselles d'Orléans, de la duchesse de Bourgogne et de la reine Marie Leczinska; publiés par le vicomte de Grouchy . . 38
Une page de l'histoire de l'Hôtel-Dieu (1660-1677); par le D[r] F. Gannal 60
Une charte inédite de Philippe-Auguste; publiée par E. Thoison. 79
Mémoire sur les prisons de Paris en 1644; publié par L. Lalanne. 82
Singuliers billets de loterie; par le vicomte de Grouchy 86
Marat au Jardin des plantes; par G. Bapst. 88
Société royale des Études orientales et Académie clémentine établies chez les Capucins de Saint-Honoré à Paris (1765-1768); par le P. Emmanuel, de Lanmodez. 98
Contrat de vente de la bibliothèque de Vertot (1719); publié par le vicomte de Grouchy 116
Projet d'une bibliothèque publique du Parlement de Paris au milieu du XVII[e] siècle; publié par H. Omont 119
Produit d'une charge de conseiller au Parlement de Paris (1750-1766); par le marquis de Nadaillac 121
Pierre tombale de la marquise de Ségur à Romainville (Seine); par G. Husson 125
Obituaire du prieuré de Deuil; publié par C. Couderc 130
Nouvellistes italiens à Paris en 1498; par L.-G. Pélissier. . . . 146
Inventaire de Galeran le Breton et Testament de Jeanne de Malaunay, bourgeois de Paris (1299-1311); publiés par le D[r] A. Goldmann. 163
Un nouvel acte notarié relatif à Blaise Pascal (1657); publié par le vicomte de Grouchy 171
Le deuxième centenaire de l'ouverture de la Bibliothèque du Roi (1692); par H. Omont 173
La *Henriade* de Voltaire et la Bibliothèque du Roi (1723); par H. Omont. 175
Une École des langues orientales à Saint-Germain-des-Prés en 1730; par H. Omont 176
Antoine-Urbain Coustelier, imprimeur-libraire à Paris, d'après les fragments de sa correspondance; par H. Stein 180

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.




YD 18745
38
37
223864
Paris
DC 701
S5
v.19-20
Digitized by Google

